



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Saint-Jean de Braye, le 31 mars 2023

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal le

**vendredi 7 avril 2023
à 18h00
salle du conseil municipal**

Conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales, l'ordre du jour de ce conseil vous est transmis pour information.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Vanessa SLIMANI

Maire
Conseillère départementale du Loiret

>-----

Je soussigné(e), _____, conseiller(ère) municipal(e), empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal du 7 avril 2023 donne, par la présente, pouvoir à

de me représenter et de voter en mon nom à tous scrutins qui viendraient à se dérouler au cours de ladite séance.

Fait à Saint-Jean de Braye, le

Signature



SAINT-JEAN
DE BRAYE

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2023
18h00

Préambule :

Appel nominal des conseillers municipaux et contrôle des délégations de vote
Détermination du quorum
Désignation du secrétaire de séance

Points inscrits à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 3 février 2023 et 3 mars 2023

N° d'ordre	Projets de délibération	Rapporteur
1	Feuille de route Saint-Jean de Braye en transition	Madame SLIMANI
2	ZAC du Grand Hameau - OPE 129 - approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2022	Madame JALLET
3	PLUM - Modification n°1 - Avis de la commune gestionnaire de ZAC	Madame JALLET
4	Rue de la Gare – Cession de terrain	Madame JALLET
5	Zone Agricole Protégée - Validation de la délimitation du périmètre	Madame JALLET
6	Subvention de projet à l'ACCA	Madame BURY-DAGOT
7	Subvention de projet à l'US JOUTES SAINT LOUP – Participation coupe de France Méthode Givordine	Monsieur SIZARET
8	Demande de subvention Fonds vert pour les travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT	Monsieur BAZOUNGOULA
9	Demande de subvention Fonds vert pour la restructuration du groupe scolaire Louis GALLOUEDEC	Monsieur BAZOUNGOULA
10	Approbation des comptes de gestion 2022 du Trésorier Municipal	Monsieur LAVIALLE
11	Compte administratif 2022 du budget général de la ville	Monsieur LAVIALLE
12	Convention de groupement de commandes à passer avec le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO) - Autorisation de signer la convention	Monsieur LAVIALLE
13	Contrats d'apprentissage - Année 2023-2024	Monsieur LALANDE
14	Mise à jour du tableau des emplois au 10 avril 2023	Monsieur LALANDE
15	Tableau des effectifs au 10 avril 2023	Monsieur LALANDE

	Etat des décisions	
--	--------------------	--

**** Le procès-verbal sera à disposition sur le site internet de la ville dans la semaine suivant le conseil municipal.***



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°1

Objet : Feuille de route Saint-Jean de Bray en transition

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Jean de Bray s'est engagée dans une dynamique de transition. Ainsi, elle veut imaginer d'autres manières de se développer. L'objectif principal est de développer la résilience de la ville, c'est-à-dire sa capacité à faire face aux crises actuelles et futures, qu'elles soient économiques, sociales ou écologiques, dans un souci de justice sociale pour offrir aux habitants la possibilité de vivre dignement, sainement et durablement.

Le but de la démarche est d'inciter à agir ensemble pour une vie plus respectueuse de l'homme et de la nature, pour un mode de vie moins consommateur de ressources et moins émetteur de gaz à effet de serre. C'est aussi favoriser la mise en place de réseaux d'échanges de services, de savoirs, ... pour remettre la solidarité, la coopération et la relation aux autres au cœur de la vie locale. La Ville en transition suppose, enfin, le développement d'une ville plus verte et riche en biodiversité.

En outre, dans sa délibération du 7 avril 2022, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole adoptait sa feuille de route de la transition écologique. Il s'est engagé à diviser par deux les émissions énergétiques de gaz à effet de serre du territoire, à doubler ses capacités de production en énergie renouvelable et à baisser de 26% ses consommations énergétiques.

Dans ce cadre et grâce à sa feuille de route transition, la Ville souhaite entraîner les habitants et acteurs du territoire autour des objectifs suivants :

- 1. Être une « Ville en transition » exemplaire
 - Devenir une administration responsable
 - Rénover le patrimoine bâti communal
 - Construire une gouvernance et une évaluation participative de la démarche
- 2. Être une « Ville en transition » qui élève et éduque tout au long de la vie
 - Impliquer les jeunes Abraysiens dans la vie de la cité et dans la transition écologique
 - Aménager des cours d'écoles résilientes
 - Remplir les conditions d'une restauration collective responsable
- 3. Être une « Ville en transition » qui protège et accompagne
 - Travailler sur les leviers et les freins à la réussite éducative et à l'épanouissement personnel du petit enfant au jeune adulte
 - Rapprocher les lieux d'accès aux droits au plus près des habitants pour lutter contre le non recours aux droits

4. Être une « Ville en transition » et durable au cœur de la métropole
 - Favoriser un habitat attractif et un aménagement responsable
 - Limiter la facture énergétique du territoire communal
 - Promouvoir les mobilités actives
 - Recréer, préserver et valoriser la nature en ville, les espaces naturels et agricoles
 - Valoriser l'arbre dans la ville
 - Faire participer les habitants
5. Être une « Ville en transition » qui bouge entre Loire et forêt
 - D'ici 2026, engager chaque association soutenue par la commune avec au moins une action (développement durable, engagement citoyen, inclusion)
 - Réaliser des aménagements et actions donnant accès au sport pour toutes et tous
 - S'appuyer sur la culture pour faire évoluer les modes de pensées et les comportements
- 6. Être une « Ville en transition » qui coopère ici et ailleurs
 - Soutenir le développement de l'ESS et sécuriser les trajectoires professionnelles, de formation et d'orientation des Abraysiens
 - Garantir l'engagement républicain
 - Accompagner la transition numérique

La mise en œuvre de cette feuille de route sera évaluée de manière participative. Elle pourra être adaptée en fonction des résultats de l'évaluation mais également de la gestion des crises à venir.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales

Après avis favorable de la commission compétente,
Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'adopter les objectifs de la feuille de route Saint-Jean de Braye en transition*
- *de s'engager à mettre en œuvre les actions et à favoriser la coopération avec les acteurs du territoire.*



Feuille de route Saint-Jean de Braye en transition 2023-2026

EDITORIAL MME LE MAIRE

1..... RELEVER LE DEFIS D'UNE PLANETE VIVABLE EN 2030

- 1.1..... Le contexte international, national et métropolitain
- 1.2..... Le cap visé par Saint-Jean de Braye, Ville en Transition
- 1.3..... Une approche pluri thématique
- 1.4..... Des moyens financiers dédiés

2..... ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » EXEMPLAIRE

- 2.1..... Devenir une administration responsable
- 2.2..... Rénover le patrimoine bâti communal
- 2.3..... Construire une gouvernance et une évaluation participative de la démarche

3.. ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » QUI ELEVE ET EDUQUE TOUT AU LONG DE LA VIE C'EST...

- 3.1..... Impliquer les jeunes abraysiens dans la vie de la cité et dans la transition écologique
- 3.2..... Aménager des cours d'écoles résilientes
- 3.3..... Remplir les conditions d'une restauration collective responsable

4..... ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » QUI PROTEGE ET ACCOMPAGNE C'EST...

- 4.1..... Travailler sur les leviers et les freins à la réussite éducative et à l'épanouissement personnel du petit enfant au jeune adulte
- 4.2..... Rapprocher les lieux d'accès aux droits au plus près des habitants pour lutter contre le non recours aux droits

5..... ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » ET DURABLE AU CŒUR DE LA METROPOLE C'EST...

- 5.1..... Favoriser un habitat attractif et un aménagement responsable
- 5.2..... Limiter la facture énergétique du territoire communal
- 5.3..... Promouvoir les mobilités actives
- 5.4..... Recréer, préserver et valoriser la nature en ville, les espaces naturels et agricoles
- 5.5..... Valoriser l'arbre dans la ville
- 5.6..... Faire participer les habitants

6..... ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » QUI BOUGE ENTRE LOIRE ET FORET C'EST...

- 6.1. D'ici 2026, engager chaque association soutenue par la commune dans la démarche de transition avec au moins une action (développement durable, engagement citoyen, inclusion...)
- 6.2..... Réaliser des aménagements et actions donnant accès au sport pour toutes et tous
- 6.3..... S'appuyer sur la culture pour faire évoluer les modes de pensées et les comportements

7..... ÊTRE UNE « VILLE EN TRANSITION » QUI COOPERE ICI ET AILLEURS C'EST...



7.1. Soutenir le développement de l'ESS et sécuriser les trajectoires professionnelles, de formation et d'orientation des abraysiens

7.2. Garantir l'engagement républicain

7.3. Accompagner la transition numérique

Editorial Mme Le Maire

Alors que nous vivons désormais, chaque année, des événements climatiques inédits, le dérèglement climatique devient de plus en plus prégnant au fil des saisons. De surcroît l'urgence écologique ne se limite pas aux questions environnementales mais réaffirme des enjeux de justice sociale et de participation citoyenne qui nous sont chers.

Nous sommes toutes et tous concernés, car nous vivons aujourd'hui une crise économique, sociale, écologique, sociétale, démocratique, et nous devons emprunter la traverse rendue nécessaire par la multiplicité des crises auxquelles notre monde est confronté.

C'est dans cet état d'esprit que la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de transition, qui marque notre adhésion au mouvement des villes en transition.

Parce qu'il en va de l'avenir, et qu'il y a là, plus qu'un choix politique, une exigence et une responsabilité, la Ville en Transition se concrétise à Saint-Jean de Braye dans de nombreux domaines d'action : aménagement, nature en ville, vie scolaire, culturelle et sportive, loisirs, services à la population, actes de la vie quotidienne, mobilité, économie, formation et emploi...

Saint-Jean de Braye, la ville qui bouge entre Loire et Forêt, change, s'embellit et la transition écologique reste le fil conducteur des réalisations que nous menons pour garantir le bien vivre ensemble.

Dans la continuité des actions menées depuis 2008, nous souhaitons fixer des objectifs ambitieux, qui nous projettent même au-delà du mandat actuel. Car, si le cap vise bien à réduire nos émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030, la feuille de route propose un chemin pour y parvenir, jalonné d'actions et de partenariats avec les multiples acteurs déjà engagés dans la transition.

La présente feuille de route apparaît donc comme le reflet d'un travail collectif entre élus et services, mais également une invitation à une démarche partenariale pour accélérer les initiatives de transition sur la commune.

C'est aussi un des résultats de la démarche participative de mise en récits que nous avons engagés grâce à notre engagement dans le parcours d'accompagnement de dix territoires pilotes proposé par la Fabrique des transitions. Nous nous appuyons ainsi sur l'histoire et le patrimoine commun de la ville, afin de mobiliser au-delà des convaincus.

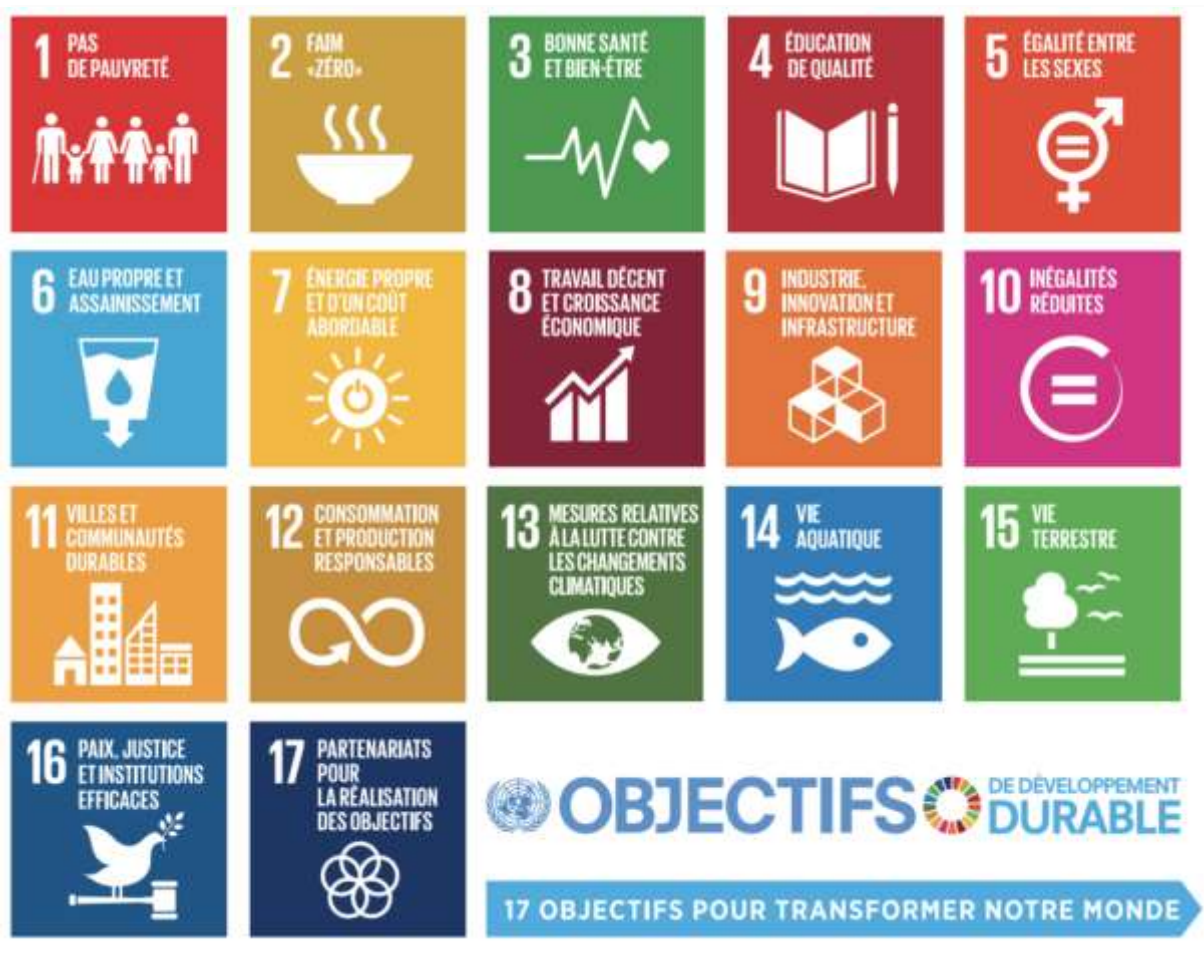
La feuille de route ne se résume pas en un catalogue d'actions. Elle propose un cadre de coopération territoriale. Nous souhaitons ainsi faciliter le dialogue et soutenir les initiatives de l'ensemble des acteurs de notre territoire : habitants, associations sportives et culturelles, commerçants, entreprises, institutions...

Enfin, nous nous dotons également d'un processus d'évaluation participative, à la fois quantitatif pour révéler les avancées de la transition, et qualitatif, pour recueillir le ressenti de chacun, (habitant, jeune, agent...). Nous pourrions ainsi identifier les clés de réussite et les points de blocage. La feuille de route demeure évolutive et le bilan dressé chaque année nous permettra de montrer notre contribution à un monde plus vivable mais aussi d'adapter nos actions si nécessaire.

1. Relever le défi d'une planète vivable en 2030

1.1. Le contexte international, national et métropolitain

Pour faire face aux crises actuelles (économique, sociale, écologique, sociétale, démocratique) nous souhaitons nous appuyer sur l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Cette grille de lecture universelle donne un cadre de référence mondial, adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU, puis décliné par chaque Etat sur son propre territoire. Ces objectifs visent à transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Ils mettent également en évidence que tout repose sur le dialogue entre acteurs, l'articulation des différentes échelles d'analyse et périmètres d'actions et donc la coopération.



La France a adopté le 20 septembre 2019 sa feuille de route pour l'Agenda 2030. Elle définit six défis à relever :

- Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables.



- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

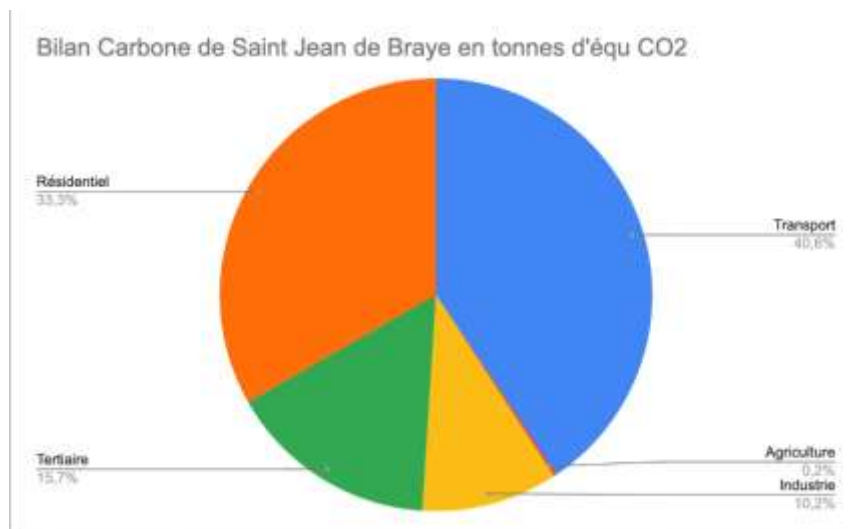
En France, chaque acteur est invité à se saisir de ce cadre pour mettre en valeur ces actions. C'est pourquoi nous mettrons en avant au fil de la feuille de route, les objectifs auxquels les actions mises en œuvre à Saint-Jean de Braye contribuent.

L'info en + !

Au niveau mondial, pour ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique au cours du XXI^e siècle, l'accord de Paris fixe un objectif de limiter l'impact individuel à 2TEqCO₂.

Or, au niveau national, l'impact moyen d'un français est de 10,8TEqCO₂ émises par cinq sources principales : les déplacements, l'alimentation, le logement résidentiel (chauffage, eau chaude), les achats divers liés à la maison, aux loisirs, aux vêtements et enfin les services publics (administration)

A l'échelle d'Orléans Métropole, les données issues du Plan Climat Air Energie Territorial montrent qu'à Saint-Jean de Braye, les transports sont le premier poste d'émission de gaz à effets de serre de la commune.



Dans le cadre de sa feuille de route transition adoptée en conseil métropolitain du 7 avril 2022, Orléans Métropole fixe le cap d'une Métropole décarbonée et une Métropole à énergie positive

D'ici à 2030, les objectifs sont de :

- Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique ;
- Doubler les capacités de production en énergies renouvelables ;
- Baisser de 26 % les consommations énergétiques.

Depuis 2008, Saint Jean de Braye est une ville perçue comme précurseur à l'échelle métropolitaine. La Ville de Saint-Jean de Braye s'inscrit donc pleinement dans cette trajectoire métropolitaine. Les actions à mettre en place pour réduire voire diviser par cinq notre empreinte carbone relèvent pour les trois-quarts d'une implication collective (transports publics, production agricole, rénovation thermique, ...).

Dans le contexte de changement climatique, la collectivité souhaite engager deux types d'actions : en faveur de l'atténuation du changement climatique ou en faveur de l'adaptation du territoire communal aux impacts du changement climatique.

Ainsi, la feuille de route Saint-Jean de Braye en transition vise à contribuer à l'effort collectif vers un cap commun plus sobre, moins consommateur de ressources et générateur de lien social.



1.2. Le cap visé par Saint-Jean de Braye, Ville en Transition

Engagée depuis 2018 dans une démarche de Ville en transition, la ville de Saint-Jean de Braye veut imaginer d'autres manières de se développer. Le but de la Ville en Transition est de développer la résilience de la ville c'est-à-dire sa capacité à faire face aux crises actuelles et futures, qu'elles soient économique, sociale ou écologique ; dans un souci de justice sociale pour offrir aux habitants la possibilité de vivre dignement, sainement et durablement. Cela passe par :

- le renforcement des liens et des solidarités entre les habitants mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire ;
- le respect des ressources naturelles ;
- le soutien aux énergies renouvelables, transports collectifs ou modes de déplacements doux ;
- les coopérations territoriales en faveur du développement économique local ;
- le soutien de modes de vie et de consommation plus durables ;
- la participation citoyenne.

Le but de la démarche est d'inciter à agir ensemble pour une vie plus respectueuse de l'homme et de la nature, pour un mode de vie moins consommateur de ressources et moins émetteur de gaz à effet de serre. C'est aussi favoriser la mise en place de réseaux d'échanges de services, de savoirs, ... pour remettre la solidarité, la coopération et la relation aux autres au cœur de la vie locale. La Ville en transition suppose, enfin, le développement d'une ville verte et riche en biodiversité.

La ville souhaite impulser le mouvement et entraîner les habitants et acteurs du territoire dans le même sens.

1.3. Une approche pluri thématique

D'ici la fin du mandat, nous souhaitons mettre en avant annuellement une thématique afin d'illustrer les avancées de la démarche de Ville en transition. Il s'agit de faire un zoom sur la préservation de la biodiversité, la limitation de l'impact énergétique ou encore l'économie circulaire, qui sont des composantes de notre démarche de transition. Cela ne signifie pas que toutes les actions menées dans cette thématique se dérouleront au cours de l'année N, mais elles seront mises en lumière à ce moment.

2023 : Biodiversité : s'appuyer sur les conventions en vigueur (Territoire engagé pour la nature, Refuges Ligue pour la protection des Oiseaux...), multiplier et valoriser les actions de sensibilisation envers tous les publics (scolaire et périscolaire, habitants, entreprises, associations, agents, ...)

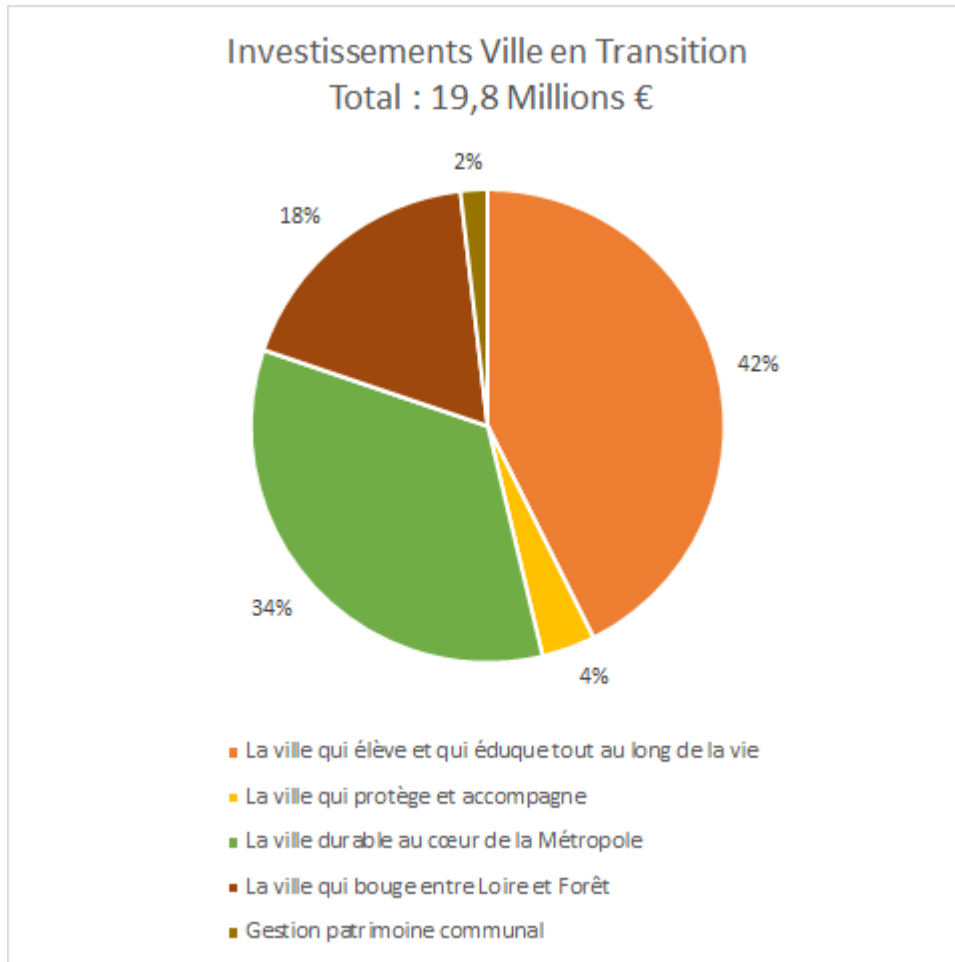
2024 : Energie : réduire les consommations liées au patrimoine bâti (usages, rénovation énergétique, énergie citoyenne), aux transports (plan vélo, parc automobile, déplacements...), multiplier et valoriser les actions de sensibilisation envers tous les publics

2025 : Economie circulaire, réduction des déchets et circuits courts : favoriser les coopérations locales, tri à la source des biodéchets, travail interne sur le tri des déchets, multiplier et valoriser les actions de sensibilisation envers tous les publics

1.4. Des moyens financiers dédiés

Au total 19,8 Millions d'€, soit 50% du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026 de la ville de Saint-Jean de Braye, sont dédiés à la Ville en transition, dont 3,7 Millions d'€ pour la rénovation énergétique (9% du PPI).

La part des projets Ville en transition dans le PPI 2021-2026 est illustrée dans le graphique suivant :



Voir page suivante, le détail des projets prévus dans le PPI 2021-2026 par politique publique



Libellé de l'action	Montant inscrit au PPI 2021-2026
La ville qui élève et qui éduque tout au long de la vie	8 439 800 €
Réhabilitation isolation murs et huisseries Jacques Prévert	915 000 €
Rénovation toiture et isolation Louis Petit	390 000 €
Restructuration Gallouedec	7 000 000 €
Rénovation menuiseries extérieures et stores Château Foucher	130 000 €
Budget participatif - distributeur protections périodiques	4 800 €
La ville qui protège et accompagne	720 531 €
Agenda de l'accessibilité programmé (ADAP)	720 531 €
La ville durable au cœur de la Métropole	6 720 442 €
Travaux récurrents (massifs floraux + parcs et jardins)	98 000 €
Végétalisation cours d'école	350 000 €
Parcs - plantations nouveaux arbres	45 000 €
Panneaux pédagogiques biodiversité	21 158 €
Extension Parc des Longues Allées	980 742 €
Inventaire patrimoine arboré	37 160 €
Supports biodiversité quartiers	25 000 €
Budget participatif Micro-forêt	18 000 €
Zone Agricole Protégée Saint-Jean de Braye/Semoy	12 654 €
Restauration friches agricoles	63 303 €
Aménagement quartier Rostand	4 314 850 €
Budget participatif Bois de Coquille	30 000 €
Budget participatif Léon blum	16 346 €
Requalification Parc Picardière	41 219 €
Requalification Place Frédéric Mistral	50 000 €
Requalification Place Hautinière	43 000 €
ZAC Clos du Hameau	344 250 €
Cimetières	75 000 €
Budget participatif aire de jeu inclusive	50 000 €
Budget participatif mobilier urbain (bords de Loire + signalisation lumineuse+mégots)	17 500 €
Démarche climat air énergie	35 000 €
Installation corolle place de la commune	52 260 €
La ville qui bouge entre Loire et Forêt	3 553 000 €
Budget participatif : structure street work-out	20 000 €
Petit Bois	2 160 000 €
Réhabilitation Halle des sports	720 000 €
Petit Bois vestiaire et tribune	70 000 €
Marcel Joriot : réfection sol et toiture	344 000 €
Piscine géothermie	202 000 €
Budget participatif - circuit touristique patrimonial	17 000 €
Budget participatif - fresque murale	20 000 €
Gestion patrimoine communal	365 477 €
Ancienne caserne isolation	270 000 €
Serres chrysanthème	12 500 €
Economies d'énergies dans les bâtiments	82 977 €
Total	19 799 250 €
Dont Rénovation énergétique	3 659 000 €



2. Être une « Ville en transition » exemplaire

2.1. Devenir une administration responsable

Un peu d'histoire...

En 2012, la démarche « Ville jardin - Ville durable » vise à mobiliser les habitants par des actions ponctuelles. Le projet d'administration élaboré au 2016 est notamment à l'origine du groupe d'agents éco-citoyens.

En 2018, « Ville Jardin Ville durable » devient « Saint-Jean de Braye Ville en Transition » qui se veut globale et transversale portée d'abord par une délégation dédiée puis, en 2020, par le maire. Le lancement de la démarche Ville en Transition se concrétise par un séminaire d'élus et une série d'ateliers/conférences destinés au grand public.

La position de pilotage par le maire entraîne des besoins d'appropriations dans chaque délégation. Dans les services, émergent des difficultés de faire sens dans le quotidien professionnel des équipes sur le thème de la transition. Une direction de la transition est créée en 2021 afin de porter cette dynamique dans le cadre d'une démarche de changement et de construction d'une culture managériale commune. En 2022, la ville compte parmi 10 territoires pilotes pour bénéficier d'un parcours d'accompagnement vers le changement systémique par l'association de la Fabrique des transitions. Tout au long de l'année, élus et responsables de services ont donc suivi un programme de formation.

Dans le cadre de la démarche de transition et malgré certaines initiatives, des freins restent encore à lever : le tri sélectif des déchets produits par l'administration sur l'ensemble des sites ; l'opposition entre climatisation et sobriété face la gestion de la canicule, la gestion de la ressource numérique (mauvais classement, doublons de pièces jointes...) ; réduction du papier et dématérialisation des procédures et logiciels professionnels.

En 2022, une expérimentation est lancée pour la mise en place du télétravail.

Objectifs



- Faire monter en compétences les agents dans le domaine de la transition
- Accompagner les agents en transition professionnelle (5 agents par an)
- Réduire l'impact des trajets domicile-travail
- Intégrer les clauses de développement durable d'ici 2025 avec une considération environnementale dans 100% des contrats de la commande publique et 30% avec une considération sociale.
- Réduire le nombre d'impressions papier de 10% d'ici 2025
- Organiser le tri des différents flux de déchets générés par la collectivité
- Mettre en place un système de management environnemental pour estimer, réduire et maîtriser les impacts sur l'environnement

Action phare : Formation d'un groupe d'agents à la Fresque du climat (2023)

Actions engagées

- Animation du groupe agents Transition (éco-agents) pour développer les pratiques écoresponsables au travail (2021-2022)
- Sensibilisation des agents aux enjeux climatiques par la Fresque du climat (2022)
- Sensibilisation des assistantes maternelles du Relais Parents-Enfants intercommunal par la PMI du CD45
- Montée en compétences des acheteurs pour la rédaction de cahier des charges et le suivi de l'exécution des marchés (insertion, clauses développement durable)
- Formation comité des managers à la coopération (2023)
- Mise en place du télétravail (2023)



- Elaboration du projet d'administration « Pour une gouvernance durable et responsable »
- Intégration de clauses sociales et environnementales dans nos achats
- Restauration locale et tri des déchets au sein des différentes manifestations organisées par la ville (festivals, Guinguette)
- Acquisition de véhicules électriques dans le parc automobile et vélo (2017)

Actions à venir :

- Réduction de l'impact environnemental et sociétal des outils de communication
- Réalisation de supports de communication interne et externe
- Intégrer la transition dans le Livret d'accueil des nouveaux arrivants
- Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents (réflexion 2023)
- Formation de 50 agents à l'éco-conduite
- Suivi et réduction des impressions papier
- Tri des déchets dans les bâtiments administratifs et sportifs et sensibilisation des usagers
- Tri des déchets au centre technique municipal (déchets verts, déchets issus des dépôts sauvages et des travaux)
- Mise en place d'un budget vert
- Réalisation d'un bilan carbone interne

2.2. Rénover le patrimoine bâti communal

Un peu d'histoire...

Concernant le patrimoine bâti, un conseil en orientation énergétique du patrimoine réalisé en 2016 dresse une programmation de travaux de rénovation énergétique. Un schéma directeur immobilier réalisé en 2022 met également en avant les travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine communal à prévoir en réponse aux obligations réglementaires d'accueil du public, de sécurité et de rénovation énergétique.

Objectifs



- Réduire de -50% la consommation énergétique du patrimoine bâti communal en 2040, -26% en 2030
- Viser 25% de la consommation énergétique du patrimoine public couverte par de l'énergie renouvelable
- Intégrer la production d'énergies renouvelables dans les projets communaux

Action phare : Restructuration de l'école Gallouédec (2022-2026)

Actions engagées

- Elaboration d'un Plan de sobriété énergétique (2022) sur le patrimoine public
- Programmation de l'isolation des bâtiments publics (COEP et SDI)
- Eclairage LED stade Marcel THOMAS (2022)

Actions à venir :

- Réhabilitation de la halle des sports (2023)
- Rénovation de la toiture et des huisseries de l'école Louis Petit (2023-2024)
- Isolation et changement des huisseries de l'école Jacques Prévert (2024)
- Isolation thermique extérieure de l'école Paul Langevin (2024)
- Rénovation des menuiseries extérieures et stores de l'école Château Foucher
- Réhabilitation de la géothermie de la piscine (2023)

2.3. Construire une gouvernance et une évaluation participative de la démarche



Nous nous positionnons dans une logique apprenante qui pourra évoluer au fil du temps. Au moins un bilan des actions menées **sera présenté chaque année en bureau municipal** (1^{er} trimestre).

Pour cela, un dispositif de **suivi-évaluation** est en cours de construction. Il permettra d'identifier les actions phares et les indicateurs de suivi (au maximum 20) qui révèlent les avancées de la démarche de Ville en transition.

En 2023, les cinq actions suivantes feront l'objet d'une évaluation : organisation du budget participatif ; organisation du festival l'Embrayage, végétalisation de la cour d'école Paul Langevin, labellisation de refuges LPO et plantation d'une micro-forêt.

Le dispositif d'évaluation sera participatif, notamment grâce à la collaboration de l'ASCA et du collège Saint-Exupéry.

Enfin, il s'appuiera sur les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU et montrera en quoi la démarche de Ville en transition y contribue.

[Synthèse de la contribution de la feuille de route Saint-Jean de Braye en transition aux objectifs de développement durable](#)



Crédits : CERDD



3. Être une « Ville en transition » qui élève et éduque tout au long de la vie c'est...

Un peu d'histoire...

Dès les années 1960, la ville aménage une école dans chaque quartier afin de privilégier la proximité et des écoles à taille humaine. Elle accueillera plus tard deux collèges (Saint-Exupéry et Coubertin) et deux lycées (Gaudier-Breska et Monod) afin de permettre à ses enfants de réaliser la totalité de leur scolarité sur la commune.

Cette volonté s'est poursuivie en 2013, avec l'espace Anne Frank qui réunit multi-accueil, un accueil de loisirs et une école au sein d'un même bâtiment, dans un souci de mutualisation et de performance énergétique (géothermie) ; en 2019 avec la restructuration de l'école Jean Zay (rénovation thermique et accessibilité) et d'ici 2026 avec l'école Gallouédec (rénovation énergétique et végétalisation de la cour).

Depuis 2018, la ville accompagne la transition numérique par la mise en place d'un grand plan numérique dans les écoles (classes mobiles, VPI, tablettes, ordinateur pour les enseignants)

Par ailleurs la ville poursuit son fort soutien aux projets pédagogiques des écoles (culture, sport, environnement)

En 2013, Saint-Jean de Braye contribue à la création du Syndicat Intercommunal de restauration collective, avec comme objectifs de proposer des repas sans OGM, d'augmenter la part de produits labellisés dont le bio, et de favoriser les circuits courts.

3.1. Impliquer les jeunes abraysiens dans la vie de la cité et dans la transition écologique

Objectifs



- Sensibiliser 100% des enfants au respect de l'environnement et de nos ressources (eau, énergie, déchets...), à la (re)connexion à la nature ou encore à l'adaptation changement climatique (chaleur, sécheresse, risque inondation...) d'ici 2026
- Favoriser la responsabilisation et la participation citoyenne des jeunes dans la vie politique
- Favoriser l'engagement des jeunes dans les actions de solidarité internationale et de coopération européenne

Actions phares

Dans les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles, mener des actions en faveur du changement de comportement sur les thèmes suivants :

- o éducation à l'environnement (jardins potagers, sensibilisation au gaspillage alimentaire, au tri des déchets, aux économies d'énergie et d'eau...);
- o égalité fille-garçon ;
- o santé (en lien avec le CCAS)

Actions engagées

- Mise en place de 5 clubs « Coup de pouces » (activités périscolaires autour de la lecture et de l'écriture depuis 2014)
- Accueil d'un chantier international par an (depuis 2021)
- Partenariat avec les collèges et les lycées notamment via les éco-délégués avec l'objectif d'une labellisation E3D territoire pour le collège Saint-Exupéry (2023)
- Bourse aux projets des jeunes : Coup de pouce aux initiatives (objectif de 3 projets par an) et bourse au permis



- Recrutement de services civiques : deux ambassadeurs de la transition écologique et deux en charge de l'égalité femmes-hommes (2023)

Actions à venir

- Réactualisation du projet éducatif (2023)
- Installation du Conseil municipal des Jeunes (2023)
- Accueil de volontaires en service civique pour soutenir les actions de sensibilisation (2023)
- Réflexion sur la localisation du lieu d'accueil Jeunesse (2025)

3.2. Aménager des cours d'écoles résilientes

Objectifs



- Végétaliser toutes les cours d'école en 2040 pour créer des îlots de fraîcheur et pour améliorer le confort et la santé mentale des enfants

Action phare : Végétalisation de 3 cours d'école : Paul Langevin en 2022, deux autres d'ici 2026

3.3. Remplir les conditions d'une restauration collective responsable

Objectifs



- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à la fin du mandat (par rapport à 2020)
- Mettre en place le tri à la source des bio-déchets avant le 1er janvier 2024 pour favoriser le retour à la terre des déchets organiques et valoriser 100% des restes de repas en compost
- Sensibiliser les enfants (cf. 3.1.)

Action phare

- Collecte des biodéchets et tri des déchets recyclables dans les restaurants scolaires et centre de loisirs – lancement août 2022

Actions engagées en partenariat avec le SIRCO

- Généraliser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les restaurants scolaires
- Atteindre 20% de produits bio, et d'approvisionnement en circuits courts (conformément à la loi EGALIM)
- Sensibiliser les enfants fréquentant la restauration collective à la connaissance des aliments, à la saisonnalité (cf. partie 1)

4. Être une « Ville en transition » qui protège et accompagne c'est...

Un peu d'histoire...

Le logement social est réparti dans tous les quartiers, avec cette volonté de poursuivre un développement équilibré du logement pour favoriser les mixités de tous ordres (sociale, fonctionnelle...) Des services sont installés au plus près de la population : crèche collective, centre social (3 antennes Pont-Bordeau, Gare et Clos de l'Arche), CCAS, épicerie sociale et solidaire créée en 1995...



Dans les années 80-90, un centre de planification familiale a été tenu par la Ville. Une permanence de conciliation animée par un conciliateur de justice est mise en place et fonctionne encore aujourd'hui.

Depuis 2015, le dispositif de réussite éducative accompagne les enfants de la maternelle au CE2 et leurs parents dans le domaine scolaire, familial et social. Depuis 2017, les agents de médiation favorisent le lien social et sont à l'écoute et au service de tous les habitants. Une permanence de médiation tenue par une association a aussi fonctionné.

L'info en + !

Dans le contexte de changement climatique, les habitants les plus précaires, les personnes âgées et en situation de handicap, sont les plus vulnérables. Ils représentent une cible prioritaire de la Ville en transition.

4.1. Travailler sur les leviers et les freins à la réussite éducative et à l'épanouissement personnel du petit enfant au jeune adulte

Objectifs



- Accompagner 50 enfants et 100 jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires, psychologiques, sociales ou familiales d'ici 2026
- Travailler sur les leviers et freins à la réussite éducative et l'épanouissement personnel du petit enfant au jeune adulte

Action phare : Dispositif de réussite éducative pour les enfants de la maternelle au CE2 (amplification à partir de septembre 2022)

Actions engagées

- Dispositif de prévention spécialisée à destination des jeunes de 9 à 21 ans (Orléans Métropole)
- Action des "parents relais" en complément des médiateurs, en faveur du lien social
- Circulation du camion nomade itinérant dans les différents quartiers de la ville

4.2. Rapprocher les lieux d'accès aux droits au plus près des habitants pour lutter contre le non recours aux droits

Objectifs



- Le CCAS « Hors les murs » : Proposer des espaces d'informations, permanences, actions collectives en lien avec le réseau associatif local et permettant de favoriser l'accès aux droits pour tous les abraysiens
- Favoriser l'activité et la mobilité des séniors
- Améliorer le cadre de vie et l'accueil des personnes en situation de handicap



Action phare

- Rendre visibles les lieux d'actions sociales au sein de la ville : signalétique, supports de communication

Actions engagées

- Pilotage ou coordination par le CCAS des manifestations annuelles Octobre Rose, Semaine Bleue – remise des chocolats, repas des séniors .., Aide aux étudiants et mise en place d'un Noël des enfants de la ville ouvert aux publics de l'épicerie solidaire et du secours populaire
- Mise en place, au CCAS, de permanences d'accès aux droits, numérique, personnes étrangères, en situation de handicap ...
- Poursuite des prestations à destination des personnes âgées (portage de repas, téléassistance) en proposant progressivement un changement de la grille tarifaire des repas
- Création d'un nouveau programme d'activités liées au foyer Chavaneau sur le principe d'activités diversifiées : ludique, cognitives, préventives ou à visée de rupture de l'isolement
- Aide aux aidants
- Promouvoir et favoriser les liens avec les établissements spécialisés dans l'accueil de personnes en situation de handicap de la ville
- Restructuration du fonctionnement interne du CCAS en pôles d'activité : Logement, solidarité, sénior, santé, inclusion
- Ouverture du service de domiciliation à l'épicerie solidaire

Actions à venir

- Réaliser l'analyse des besoins sociaux (2023)
- Mettre en place un logiciel de gestion des dossiers des usagers qui intégrera la liste des personnes vulnérables et le plan canicule
- Achever la rénovation des locaux de l'épicerie solidaire (2023)
- Créer au sein du Foyer Chavaneau un Espace Info Sénior
- Améliorer la gestion des commissions internes d'aides facultatives pour les plus démunis (2023)
- Initier des instances de participation de type Conseil de vie sociale pour les Séniors (2023)
- Créer un comité de suivi de logement et participer aux commissions d'attribution des logements (2023)
- Récréer la commission accessibilité (2023)
- Poursuivre les travaux de l'agenda de l'accessibilité programmé (ADAP) dans les bâtiments et pour l'accessibilité des espaces publics (PAVE)
- Renforcer les liens avec le Conseil départemental (gestion RSA et permanences ADS sur le territoire)
- Collaborer efficacement avec les bailleurs sociaux et la métropole pour une meilleure politique de peuplement des logements sociaux

5. Être une « Ville en transition » et durable au cœur de la métropole c'est...

Un peu d'histoire...

Au XIXe siècle, la viticulture et l'arboriculture cohabitent avec l'artisanat et le secteur industriel dans le bourg qu'était Saint-Jean de Braye. La mairie, accolée à l'église près de la Loire, devient trop petite du fait de l'évolution du nombre d'habitants du village. Le maire de l'époque, Emile Rossignol, porte donc le projet de construction d'une nouvelle mairie, à l'époque au milieu des champs. La mairie et l'école sont construites au point d'union entre les trois hameaux qui composent la ville à l'époque. Dans les années 1960, de nouveaux quartiers résidentiels émergent : Les Châtaigniers (créé par et pour les américains avant le départ de la France de l'OTAN en 1966), Clos de l'Arche puis dans les années 1970, les quartiers du Pont-Bordeau ou des Hauts de Saint-Loup qui concentrent de l'habitat collectif.



En 2021, la ville de Saint Jean de Braye compte 21 643 habitants, soit une densité de 1 540 habitants par km². Selon l'INSEE, Saint Jean de Braye est décrite comme une commune densément peuplée faisant partie intégrante de l'espace urbain tout en conservant des quartiers pavillonnaires comme la Picardière, la Croix des haies, ou le village de France pour favoriser la mixité sociale, urbaine... Elle a connu une forte augmentation de sa population depuis la fin des années 1960. En 1968, on comptait 7 601 habitants et 13 318 en 1982. Saint-Jean de Braye s'est ainsi transformée d'un village rural en une ville de banlieue orléanaise.

En centre-ville, le quartier du Hameau a comme vocation première de conforter l'attractivité du centre-ville de Saint-Jean de Braye et d'accueillir de nouveaux habitants. Avec comme ligne directrice des objectifs de développement durable affirmés, y compris sur le volet social, la zone d'aménagement concerté du Hameau est labellisée Ecoquartier en 2014. L'Ecoquartier du Hameau accueille au-delà des habitants, des équipements structurants (Espace Anne Frank, parking relais, le pôle d'échanges multimodal, dojo, plateau sportif) et des projets d'habitat innovants, comme la maison intergénérationnelle, gérée par Habitat et Humanisme, et un habitat participatif investi par l'association du Hameau Partagé, intégrant logements en accession et en locatif social, autour d'espaces partagés (salle commune, chambre d'amis, buanderie, jardin).

Un autre nouveau quartier est construit par un promoteur sur une friche industrielle : ECLLO sur l'ancien site IBM. Un autre est en projet sur un site dépollué.

En 2004, l'aménagement de la Place Gaulle a entraîné la destruction d'un jardin public. La création en 2022 du bassin d'orage permet de retrouver à cet endroit des espaces végétalisés.

En 2010, le projet d'installation d'Oxylane, village dédié à la santé, au sport, aux loisirs autour d'un magasin Décathlon, suscite de nombreux débats et une forte mobilisation citoyenne, pour être finalement abandonné en 2017.

Les réserves foncières accumulées au fil des années par les différentes municipalités ont permis de maîtriser certains secteurs. Cette politique s'est illustrée notamment avec des acquisitions de terrains dans le secteur de la rue Malvoisine en 2008, ce qui a permis ensuite l'extension du parc des Longues Allées ou encore l'achat du domaine de Miramion en 2013 pour empêcher son urbanisation et préserver un poumon vert au nord de la ville.

5.1. Favoriser un habitat attractif et un aménagement responsable

Un peu d'histoire...

Saint Jean de Braye, ville de la première couronne orléanaise au cadre de vie préservé, attire des personnes ayant besoin de se loger. A l'échelle métropolitaine, les besoins en logement augmentent du fait de la croissance de la population (attractivité du territoire métropolitain, création d'emplois), du vieillissement de la population et de la décohabitation.

Aussi, depuis plusieurs années, à Saint-Jean de Braye la ville se construit sur la ville, en recherchant l'équilibre entre constructions et espaces verts afin d'éviter l'imperméabilisation des sols et la disparition de terres agricoles ou de forêts ; d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments des opérateurs, de construire près des transports en commun, des équipements publics, des commerces et ainsi contribuer à éviter l'étalement urbain.

Objectifs





- Limiter l'étalement urbain et renforcer le centre-ville
- Renforcer la nature en ville
- Promouvoir la mixité urbaine, sociale, intergénérationnelle
- Favoriser la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Favoriser l'innovation (modes constructifs, matériaux bio-sourcés...) et l'économie circulaire (recyclage des matériaux...)

Action phare : Finalisation de l'éco-quartier du Hameau en augmentant les exigences sur les performances énergétiques et environnementales

Actions engagées

- Mettre en œuvre les règles du PLUM et les faire évoluer pour favoriser un urbanisme équilibré (ex de la règle de 60% de pleine terre pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et ramener la nature en ville, mais aussi des nouveaux îlots de fraîcheur, protection des bâtiments remarquables, etc.)
- Développer de nouvelles méthodes pour urbaniser les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) avec mise en concurrence des promoteurs sur la base d'un cahier des charges répertoriant les exigences de la ville : test sur le Clos du Vivien

5.2. Limiter la facture énergétique du territoire communal

Un peu d'histoire

Depuis les années 2000, des actions sont mises en place pour une meilleure performance énergétique de l'éclairage public et du chauffage des bâtiments : régulateurs de tension des points lumineux, remise aux normes de la signalisation tricolore, installation de LED depuis 2016 ; système de télégestion du chauffage des bâtiments municipaux

Objectifs



- Limiter l'impact environnemental des logements, en particulier le logement privé
- Réduire les consommations d'énergie d'éclairage public, en partenariat avec Orléans Métropole
- Développer les énergies renouvelables d'ici 2030 (se fournir + produire + TO)

Action phare : Engagement dans une Démarche Territoire engagé pour la transition écologique climat air énergie (2022)

Actions engagées

- Extinction de l'éclairage public de minuit à 6h (2022)

Actions à venir

- Optimisation de l'éclairage sur les espaces privés communaux et dans les bâtiments
- Accompagnement des commerçants sur l'éclairage de leur vitrine et de leur enseigne
- Plan de développement des énergies renouvelables (solaire, géothermie)

5.3. Promouvoir les mobilités actives

Un peu d'histoire

Dans les années 1970, le projet de voie rapide sur les berges de Loire suscite de nombreux débats et une forte mobilisation citoyenne, pour être finalement abandonné.



Dans les années 1970, Saint-Jean de Braye participe à la création du SIVOM et à la volonté de création d'un réseau de transport collectif interurbain.

Cela aboutit dans les années 2000, à la mise en place du réseau de transport à la demande, notamment à l'initiative de David THIBERGE, du réseau de bus urbain et à l'installation de deux lignes de tramway avec l'arrivée de la ligne B au Clos du Hameau.

Le transport à la demande a été expérimenté à Saint-Jean de Braye en s'appuyant sur Abraysie Développement, ensuite étendu à toute l'agglomération en 2020.

Le soutien aux mobilités actives sur le territoire communal est tout aussi présent avec la préservation des venelles, la réalisation de pistes cyclables dans les années 1990. On peut cependant regretter l'absence de relais vélo TAO. En 2022, la ville anime la participation active des comités de quartier, des associations et habitants au diagnostic vélo afin d'avoir son propre schéma vélo-piéton.

En 2018, Saint-Jean de Braye dit non à la réouverture de la ligne de train Orléans-Châteauneuf sur Loire qui la traverse d'est en ouest. Cette ligne se trouve dans un tissu fortement urbanisé et la fermeture des passages à niveau, demandée par la SNCF aurait coupé, à ce moment-là, la ville en deux.

Objectifs



- Encourager la pratique des modes actifs : vélo et marche à pied
- Faciliter la continuité des pistes cyclables et cheminements piétons en partenariat avec Orléans Métropole
- Assurer une cohérence dans les aménagements et flux de circulation pour concilier tous les usages de la route

Action phare : S'appuyer sur le groupe citoyen sur les mobilités actives pour élaborer et mettre en œuvre un plan vélo-piétons (cartographies des circulations et discontinuités ; plan pluriannuel de travaux ; communication)

Actions engagées

- Actions de prévention routière dans les écoles en partenariat avec la Police Municipale (2022)
- Aménagement d'une piste de sécurité routière au Petit Bois (budget participatif) (2022)
- Apprentissage du « Savoir rouler à vélo » avec la participation des éducateurs sportifs et de la Police municipale

Actions à venir

- Permis piéton pour sensibiliser les CE2 à la prévention routière (2023/2024)

5.4. Recréer, préserver et valoriser la nature en ville, les espaces naturels et agricoles

Un peu d'histoire

Dans la première moitié du XX^e siècle, Saint-Jean de Braye présente une activité agricole importante (vigne, arboriculture fruitière)

Dans les années 1970s la déprise agricole s'intensifie, et beaucoup de terres agricoles sont vendues. Du début des années 1980 à 2001, la ferme pédagogique abraysienne est une entreprise d'insertion exemplaire dans le domaine agricole.

Pour conserver ce patrimoine agricole et éviter l'étalement urbain, Saint-Jean de Braye s'associe à Semoy pour la mise en place d'une zone agricole protégée. En 2018, elle aide à l'installation d'un maraîcher certifié de l'agriculture biologique.



Depuis 20 ans, l'enveloppe urbaine est stabilisée.

En matière de biodiversité, le plan de zonage de la ville dans le PLU métropolitain (approuvé le 2 avril 2022) affiche 80 arbres remarquables, 3,5km d'alignements d'arbres protégés sur la zone Archimède, 87 ha d'espaces boisés classés, 36ha de cœurs d'îlots de fraîcheur (espaces enserrés dans du bâti de pleine terre, quasi inconstructible), 17ha d'espaces d'ornements (protection des jardins de maisons anciennes), des franges agricoles et paysagères.

Les bords de Bionne sont soit propriété de la ville, soit en emplacement réservé.

Le PLUM prévoit une orientation d'aménagement et de programmation thématique "trame verte et bleue" qui définit les enjeux écologiques (réservoirs, corridors, liste des arbres...) et propose des orientations d'aménagement et de construction. Des prescriptions (pour ne pas les rendre constructibles) visent également les parcs et jardins de la ville, les jardins familiaux, zones humides et aménagements hydrauliques.

De plus, la commune impose un pourcentage entre 40 et 60% d'espaces verts de pleine terre aux aménageurs, en fonction de la hauteur de l'aménagement prévu.

La Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, et la Bionne, son affluent, sont un des espaces emblématiques de la biodiversité abraysienne (oiseaux, aménagement bords de Loire, Loire à Vélo).

Le Parc des Longues Allées est un autre espace naturel emblématique de la biodiversité abraysienne. En 2018, son extension du parc des Longues Allées répond à la demande des habitants de conserver cette zone biodiversité.

En 2013, la ville acquiert le domaine de Miramion et prend en 2018 la décision d'y créer un jardin remarquable et d'y installer la collection de chrysanthèmes, labellisée collection végétale.

Dès 2015, soit deux ans avant la première Loi Labbé, la gestion en zéro pesticide des espaces verts est amorcée dans les voiries, les écoles ou autres espaces publics, puis étendue aux cimetières (en 2016). Cependant, en 2020 encore, cela nécessite de la pédagogie pour faire comprendre aux habitants les nouvelles techniques de gestion des espaces verts (fauchage, fin des produits phytosanitaires...)

Aussi, une action de mise en valeur et de protection du patrimoine arboré de la ville est engagée à travers la signature de la Charte de l'Arbre, un barème de l'arbre attribuant une valeur financière aux arbres du domaine public et classés et la protection au PLUM de 80 arbres remarquables sur le domaine privé ou public.

En 2018, la ville ne renouvelle pas son label "ville fleurie" au profit du label "territoire engagé pour la nature" en 2019, car le label "territoire engagé pour la nature" correspond mieux aux nouvelles orientations de la ville

En 2021, en soutien à la filière horticole, la ville offre des plants aux habitants dans le cadre de l'opération « Je plante 1 arbre ».

A l'initiative de Saint-Jean de Braye puis en partenariat avec Orléans Métropole, des composteurs individuels sont distribués aux habitants et en 2018-2022 le premier composteur partagé est installé sur le site des Armenault.

Enfin, concernant la gestion de l'eau, En 2010/2011, des récupérateurs d'eau de pluie sont distribués. Par la suite une aide à l'acquisition de distributeur est proposée par la Métropole aux habitants.

La municipalité est attachée à la gestion de l'eau en régie. En 2012, la municipalité décide de ne pas renouveler la délégation de service public et de passer en régie municipale car l'eau est un bien public précieux. Elle porte le projet d'une usine de décarbonation pour diminuer la dureté de l'eau distribuée aux habitants et qui est inaugurée en 2022.

Objectifs



- Connaître et faire connaître le patrimoine écologique de la ville :
 - o Mieux connaître
 - o Sensibiliser le grand public
 - o Former les élus et 30 agents de la ville
- Collaborer pour élaborer des plans d'actions
 - o Améliorer la gouvernance
 - o Donner des ambitions et cadrer les pratiques
- Préserver la biodiversité communale
 - o Sauvegarder le patrimoine naturel
 - o Sauvegarder le patrimoine horticole
 - o Préserver et valoriser les espaces agricoles
 - o Augmenter la biodiversité du sol
- Réaliser des aménagements à biodiversité positive
 - o Désimperméabiliser
 - o Créer de nouveaux espaces de nature

Actions phares

- Labellisation refuges LPO de 5 sites avec découverte pédagogique à destination des habitants et enfants (2021)
- Mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP) avec la commune de Semoy (2023)
- Requalification du quartier Rostand-Le Corbusier : un nouveau parc urbain central (2026)

Actions engagées

- Participation aux 24h de la biodiversité ; Jardins éphémères (depuis 2020)
- Acquisition de foncier dans l'espace réservé de la coulée verte et bleue (2021)
- Extension du parc des longues allées (2023)
- Végétalisation de la place de la Commune
- Végétalisation esplanade de Gaulle (2023)
- Aménagement des bords de la Bionne (2021-2022)
- Eco pâturage au cœur de la ville
- Exposition annuelle du chrysanthème
- Renouvellement label TEN
- Végétalisation cimetière du vieux bourg (expérimentation en cours)
- Création du comité abraysien du paysage et de la biodiversité associant habitants, associations, élus et services (2023)

Actions à venir

- Extension du zéro pesticide dans la totalité des terrains de sports (2023)
- Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts (2024)
- Extension du cimetière de Frédeville (2024)
- Mise en œuvre des actions issues de l'inventaire de la biodiversité communale
- Mise en place d'un « permis de végétaliser » pour une végétalisation de l'espace public entretenue par les riverains (habitants ou établissement)
- Aménagement du bois de Coquille (2024)
- Restauration de friches agricoles (2023-2024)
- Renouvellement du label du Conservatoire National du chrysanthème (2023)
- Poursuite des inventaires participatifs
- Cadrer et accompagner les porteurs de projets pour préserver la coulée verte et bleue
- Numérisation des données pour un meilleur pilotage de la gestion des espaces naturels



- Mise en valeur des ruchers pédagogiques
- Animations dédiées (événement, budget participatif, accompagnement des écoles)
- Formation des agents et des élus
- Elaboration d'une stratégie biodiversité
- Accompagnement structuré des écoles dans l'entretien des cours et potagers
- S'impliquer dans le label « Villes et villages étoilés »
- Mise en œuvre de la ZAN (zéro artificialisation nette), renforcement PLUm (arbres remarquables, EBC, cœurs d'îlots)
- Déploiement de composteurs partagés
- Requalification de placettes (Mistral, Hautinière)

5.5. Valoriser l'arbre dans la ville

Objectifs



- Augmenter le nombre d'arbres remarquables dans la ville

Action phare

- Réalisation de l'inventaire du patrimoine arboré (2022-2023)

Actions engagées

- Distribution d'arbres aux habitants à l'occasion de Je Plante un arbre (depuis 2021)
- Plantation de deux micro-forêts (2022, 2023)
- Plantations d'arbres sur l'espace public
- Conventonnement avec les particuliers pour l'entretien ou l'expertise de leurs arbres remarquables

Actions à venir

- Valorisation de l'inventaire du patrimoine arboré (2023)
- Plan de gestion du patrimoine arboré (2024)

5.6. Faire participer les habitants

Un peu d'histoire

En 1980, est créé de l'atelier public abraysien d'architecture et d'urbanisme. Il fermera en 2001. Son équipe technique est transférée à l'agence d'urbanisme de l'agglomération.

Puis en 2008, de nouveau la volonté de faire participer les citoyens à l'aménagement de la ville se traduit par la création des premiers Ateliers de Travail Urbain (ATU). Dans l'écoquartier du Hameau, ils ont permis par exemple de faire émerger les attentes de chacun et de les prendre en compte au fur et à mesure de la construction du projet.

Dix ans plus tard, on constate cependant un essoufflement de la participation des habitants à ces espaces de dialogues. A cela s'ajoute la crise sanitaire de 2020.

Les comités de quartiers créés en 2001 et le conseil citoyen du Pont Bordeau en 2016, vivent également des aléas de participation mais sont bien redynamisés en 2022.

Nouvel outil de participation citoyenne, le budget participatif est créé en 2018.



L'info en + !

L'implication citoyenne représente un socle et un accélérateur de notre démarche de transition.

Objectifs



- Mobiliser les habitants dans la préservation du cadre de vie communal
- Concerter avant chaque projet d'aménagement porté par la ville
- Adapter le mode de concertation au projet
- **Action phare** : Organisation du budget participatif (tous les 2 ans)

Action engagées

- Co-animation des six comités de quartier (une assemblée générale par an)
- Réunions publiques et ateliers de travail urbain sur tout projet de parcs, équipements municipaux, aménagements de l'espace public...
- Poursuite des balades urbaines (une balade par quartier par an)
- Soutien des jardins partagés, du compostage collectif (Armenault ; SEL Abraylien)
- Ramassage des déchets : opération municipale annuelle (depuis septembre 2022) et soutien logistique aux initiatives citoyennes (habitants, entreprises...)

6. Être une « Ville en transition » qui bouge entre Loire et forêt c'est...

Un peu d'histoire...

En 1971, la Médiathèque est créée.

Il existait également un centre culturel, fermé dans les années 1990, pour installer à sa place le Théâtre Clin d'Œil. Celui-ci a mis en place des événements tels qu'un son et lumière avec la participation des habitants. Cela s'est essouffé et a disparu. C'est pourquoi, en 2017 a été créé le festival l'Embrayage avec la participation active des habitants.

En 2009, le guichet unique des associations est réuni dans la maison de la vie associative (MVA) La même année une instance de participation est créé (conseil d'actions associatives) et deviendra en 2018, le conseil local de la vie associative, composé d'acteurs et d'élus associatifs qui a pour objectif de mettre en place des actions d'information et de communication répondant aux besoins exprimés par les associations.

Riche de plus de 150 associations, la vie associative est très active à Saint-Jean de Bray. Associations sportives, culturelles mais des collectifs se structurent également autour d'enjeux de transition : l'Abeille abraysienne (créée en 2013), la cabane à dons en 2019 puis l'espace jardinage en 2021 par le SEL Abrayliens (fondé en 2013), le Repair Café puis la Prêteuse abraysienne (en 2022) par Aabraysie développement ou encore l'association "les survoltés du canal" créée en 2019 qui œuvre pour développer l'énergie citoyenne.

L'installation du cirque GRUSS avec son école de cirque, fortement accompagnée par la municipalité, est aussi un équipement unique envié.



Le sport pour tous est encouragé et la ville compte plusieurs équipements sportifs structurants : gymnases, stades, halle des sports, piscine. L'ouverture du skate-park, issu de la reconversion d'une piscine, témoigne d'un équipement moderne et unique dans l'agglomération.

En somme, la transition se veut également joyeuse et cherche à mobiliser les habitants par le plaisir et la convivialité afin de les aider à se saisir des enjeux.

6.1. D'ici 2026, engager chaque association soutenue par la commune dans la démarche de transition avec au moins une action (développement durable, engagement citoyen, inclusion...)

Objectifs



- 100% des associations soutenues par la commune engagées dans la transition d'ici 2030
- Pérenniser le bénévolat et l'implication dans le milieu associatif (au moins 11 000 bénévoles)
- **Action phare** : engagements des associations dans le nouveau cadre partenarial avec la ville et respect des actions ville en transition (signature du cadre partenarial avec indicateur mesurable dans les conventions)

Action engagées

- Mise à disposition de verres réutilisables en prêt aux associations pour les manifestations
- Valorisation de l'engagement associatif bénévole lors de l'évènement Talents d'Asso
- Soutien aux collectifs d'habitants liés à l'énergie, à la réduction des déchets, au développement de la permaculture, ou encore à l'habitat participatif...

Actions à venir

- Réactivation du conseil local de la vie associative (2024)

6.2. Réaliser des aménagements et actions donnant accès au sport pour toutes et tous

Objectifs



- Démocratiser et diversifier l'offre sportive
- Promouvoir le sport pour une meilleure santé et comme un acte citoyen
- Faire de la piscine de l'Ôbraysie un lieu d'animation et d'apprentissage
- Promouvoir les équipements en accès libre et garantir leur pérennité

Action phare : Requalification du Petit Bois en un lieu sportif, culturel et de loisirs avec valorisation des trames verte et bleue (Phase 1 – 2025)



Actions engagées :

- Poursuite des actions sports/santé, en particulier vers les scolaires (Sport dès l'école, P'tit tour du cœur, Petites foulées) et en périscolaire avec l'Académie des sports (depuis 2009)
- Ouverture du Skate Park (2020)
- Programmation sportive et culturelle dans les équipements sportifs de la ville : à l'Ôbraysie (Ôbraysie plage...), dans les gymnases (exposition Festiv'elles...)
- Actions labellisées « Terre de Jeux » : Semaine olympique et paralympique + journée olympique

Actions à venir :

- Circuits sportifs dans la ville et notamment dans le cadre de l'aménagement du Petit Bois (2023-Budget participatif)
- Opportunité d'une labellisation maison sports-santé (2024)
- Parcours vélo/piétons autour du patrimoine de la ville
- Organisation de classes sport/santé

6.3. S'appuyer sur la culture pour faire évoluer les modes de pensées et les comportements

L'info en + !

L'approche sensible qu'offre la culture, apparait aujourd'hui comme un complément indispensable à la démonstration scientifique des impacts du changement climatique, pour embarquer un maximum de personnes dans notre dynamique de transition

Objectifs



- Aiguiser l'esprit critique des jeunes (au moins un spectacle professionnel par an)
- Développer la culture scientifique et technique (au moins 2 actions par an)
- Aller à la conquête de nouveaux publics avec une programmation hors les murs : +10% de fréquentation d'ici 2026 ?
- Partager les valeurs républicaines et les racines patrimoniales abraysiennes
- Favoriser la participation du public sous toutes ses formes (implication dans le choix de la programmation, spectacles participatifs, bénévolat)
- Introduire des critères écoresponsables au sein des manifestations (festivals, guinguette)

Action phare : Organisation de festivals participatifs (Embrayage, Urb'Braye)

Actions engagées

- Participation annuelle à Festiv'elles
- Autres actions hors les murs : piscine, parc, quartier, ...
- Mise en place du dispositif « Culture dès l'école »
- Programmation culturelle lors de dates phares (ex : journée contre les violences faites aux femmes)
- Soutien aux événements littéraires (festival Litt'Oral, Chapitre 2)

Actions à venir

- Ateliers de culture scientifique et technique
- Réalisation de parcours patrimoniaux
- Mise en œuvre d'un festival des cultures urbaines : Urb'Braye



7. Être une « Ville en transition » qui coopère ici et ailleurs c'est...

Un peu d'histoire...

Depuis 1971, une culture de la coopération économique est entretenue à Saint-Jean de Braye. Elle se traduit par l'idée d'assurer une transition vers d'autres formes de production et de consommation, et de fonder un développement équilibré de la commune, en développant l'activité économique et l'emploi en même temps que l'habitat et l'urbanisme.

Dès 1971, et a fortiori entre 1983 et 2001, puis à nouveau depuis 2008, la ville œuvre pour le soutien et la promotion de l'ESS, l'accompagnement des trajectoires professionnelles et de création d'activités, le développement économique urbain et des quartiers, une approche réticulaire et coopérative du développement économique endogène des entreprises, basé sur la coopération plus que l'attractivité et la compétition économique. Elle soutient également la promotion de formes alternatives de consommations comme le réemploi, les circuits courts, l'économie circulaire.

Saint-Jean de Braye compte plusieurs zones d'activités mais également des sites en reconversion comme celui de l'usine Alstom : futur site dédié au réemploi et à l'économie circulaire

Dès 1983, la ville lance un service d'insertion devenu Arche Abraysienne en 2008. L'Arche Abraysienne a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi en lien avec Pôle Emploi.

Parmi les acteurs économiques notables figure Aabraysie Développement, régie inter quartier créée dans les années 1990, autour d'activités d'entretien d'espaces verts et de conciergerie. Après une période de déclin au début des années 2000, Aabraysie développement a connu une croissance importante, en tant qu'entreprise d'insertion, notamment grâce à son activité de transport à la demande à partir de 2008.

En 2018, la création du Pôle ESS incarne la démarche de transition : la mairie initie l'installation d'un collectif d'associations dans un espace mutualisé qui propose plusieurs services complémentaires : une boutique partagée (vente d'objets de seconde main et de produits alimentaires locaux), un espace collaboratif (café associatif) et de co-working et un atelier partagé (Repair café, réparation vélo) au sein d'un quartier politique de la ville. Cependant, le Pôle ESS fait face depuis 2020 à la crise sanitaire et à des difficultés internes. Malgré une forte volonté politique, on peut regretter un manque de visibilité des associations de l'économie sociale et solidaire.

En 2019, l'acquisition (puis la rénovation) du Kiosque à livre en centre-ville permet de réalisation d'un projet économique et culturel avec l'installation d'une boutique de livres d'occasion portée par l'association Chapitre 2.

Le centre-ville manquant de commerces de proximité, la municipalité a fait le choix d'acquérir des cellules commerciales pour faciliter l'installation des commerces d'artisanat (boutique éphémère) et de bouche (rez-de-chaussée de la résidence Emergence).

7.1. Soutenir le développement de l'ESS et sécuriser les trajectoires professionnelles, de formation et d'orientation des abraysiens

Objectifs



- Soutenir l'activité économique du territoire
- Permettre à chacun(e) de trouver sa place professionnelle



Action phare : Mise en place d'un tiers-lieu de compétences et transition (2023)

Actions engagées

- Accompagner les abraysiens dans leur transition professionnelle et recherches d'emploi
- Consolider le Pôle ESS comme un lieu ouvert, d'innovation et d'incubation des projets En centre-ville, installation de commerces diversifiés et de l'économie sociale et solidaire (boutique amovible, kiosque à livres avec livres d'occasion, programme Réalités)
- Accompagnement des porteurs de projets économiques ou agricoles
- Acquisition foncière de cellules commerciales en centre-ville pour y installer des commerces de proximité

Actions à venir

- Contribuer au projet de plateforme de l'ESS et du réemploi sur l'ancienne friche Alstom (pilotage Orléans Métropole)

7.2. Garantir l'engagement républicain

Objectifs



- Mettre en valeur les principes de liberté, égalité, de fraternité et de laïcité
- Développer le travail de mémoire en lien avec les associations d'anciens combattants et le comité des sages
- Faire vivre le plan d'action Égalité autant en interne qu'en externe

Action phare : Elaboration d'un calendrier d'actions (2023)

Actions engagées

- Elaboration du plan pluriannuel d'actions Égalité 2023-2026 (la phase 1 : diagnostic de territoire et 4 actions)
- Programmation culturelle en lien avec les événements clé des valeurs républicaines

Actions à venir :

- Elaboration du plan pluriannuel d'actions Égalité 2023-2026 (phase 2 : programme d'actions menées par la collectivité et par les partenaires).
- Encourager les établissements scolaires du secondaire à s'engager dans le concours national de la Résistance afin de promouvoir le devoir de mémoire et les liens intergénérationnels
- Marquer les temps annuels de cérémonie soit par une action soit par une prise de parole
- Poursuivre l'engagement des écoles à participer aux cérémonies patriotiques
- Poursuivre les jumelages pour maintenir la fraternité entre les populations et notamment valoriser l'amitié européenne

7.3. Accompagner la transition numérique

Objectifs





- Favoriser l'inclusion numérique (des agents, des habitants, des demandeurs d'emplois...)
- Maintenir la proximité tout en luttant contre la fracture sociale du numérique
- Développer l'e-administration
- 20% du parc informatique et des logiciels d'origine reconditionnée

Action phare : Recrutement d'un conseiller numérique

Actions engagées

- Poursuivre le déploiement du plan numérique dans les écoles, afin de doter toutes les classes élémentaires d'une classe mobile et de vidéo projecteurs interactifs, les classes maternelles de tablettes et les enseignants d'ordinateurs portables.
- Médiateurs numériques et ateliers de pratique et d'apprentissage du numérique dans une perspective intergénérationnelle
- Mise en place du Portail famille et du portail citoyen,
- Dématérialisation des autorisations de droit des sols
- Dématérialisation de la procédure de préparation du Conseil municipal, de suivi du courrier (signature et transmission électroniques), des actes administratifs
- Doter chaque accueil de la mairie d'un matériel en libre accès et de personnels assermentés pour l'accompagnement des abraysiens dans leur transition numérique
- Acquisition de matériel informatique et logiciels (licences) reconditionnés

Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°2

Objet : ZAC du Grand Hameau - OPE 129 - approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2022

La Zone d'Aménagement Concerté du Grand Hameau, créée par délibération du 30 juin 2006, est un outil d'aménagement d'un grand projet intégrant un ensemble de constructions, de logements et d'équipements, des infrastructures, des espaces verts, à proximité immédiate du centre-ville, sur un périmètre de 20 hectares.

La concession actuelle, renouvelée par avenant approuvé par délibération du 4 juin 2021, prévoit un achèvement de la ZAC du Grand Hameau en octobre 2027.

Dans le cadre de la concession d'aménagement entre l'aménageur SEMDO et la ville de Saint-Jean de Braye, établie en vue de la réalisation de la ZAC du Grand Hameau, et conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier comportant notamment en annexe :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération,
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- acquisition par la SEMDO de foncier pour un montant de 250 000 k€
- aucune dépense d'études
- transfert à la ville de l'entretien du jardin de la Braye
- arrivée de nouveaux habitants dans l'écoquartier
- achèvement des espaces publics dans le secteur des Grazons
- travaux de viabilisation du Clos du Hameau Nord : les rues de la Fraternité et de la Solidarité
- cession par l'aménageur d'une surface de jardin de 254 m² à des riverains
- lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour les derniers lots de la ZAC en juillet 2021 avec 19 dossiers reçus, audition de 5 promoteurs et attribution des lots à 3 promoteurs : Ataraxia, Linkcity, Bouygues Immobilier

Le montant du nouveau bilan financier de la ZAC du Grand Hameau est porté à 18 913 000 € HT, et à l'équilibre. La ville n'a pas versé en 2022 de participation au bilan de la ZAC.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-1 à L300-7, L311-7 à L311-8 et R300-1 à R300-11-3,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2006 portant création de la ZAC du Grand Hameau,

Vu l'avenant au traité de concession approuvé par le conseil municipal du 4 juin 2021,

Considérant le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale de l'année 2022 incluant un bilan financier actualisé, un plan de trésorerie actualisé, et un tableau des cessions et acquisitions immobilières réalisées dans le cadre du présent exercice, et tels qu'annexés à la présente,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale de l'année 2022, du nouveau bilan prévisionnel et ses annexes, tels qu'annexés à la présente.



COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ



ZAC DU GRAND HAMEAU

EXERCICE 2022



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION ET PROGRAMME DE L'OPERATION	3
PROCEDURE ADMINISTRATIVE	5
AVANCEMENT BUDGETAIRE AU 31/12/2022.....	8
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE.....	9
DÉTAIL DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE	12
PRÉVISION ANNÉE 2023.....	18
ÉVOLUTION DU BILAN	22
LES ANNEXES	23

PRESENTATION ET PROGRAMME DE L'OPERATION

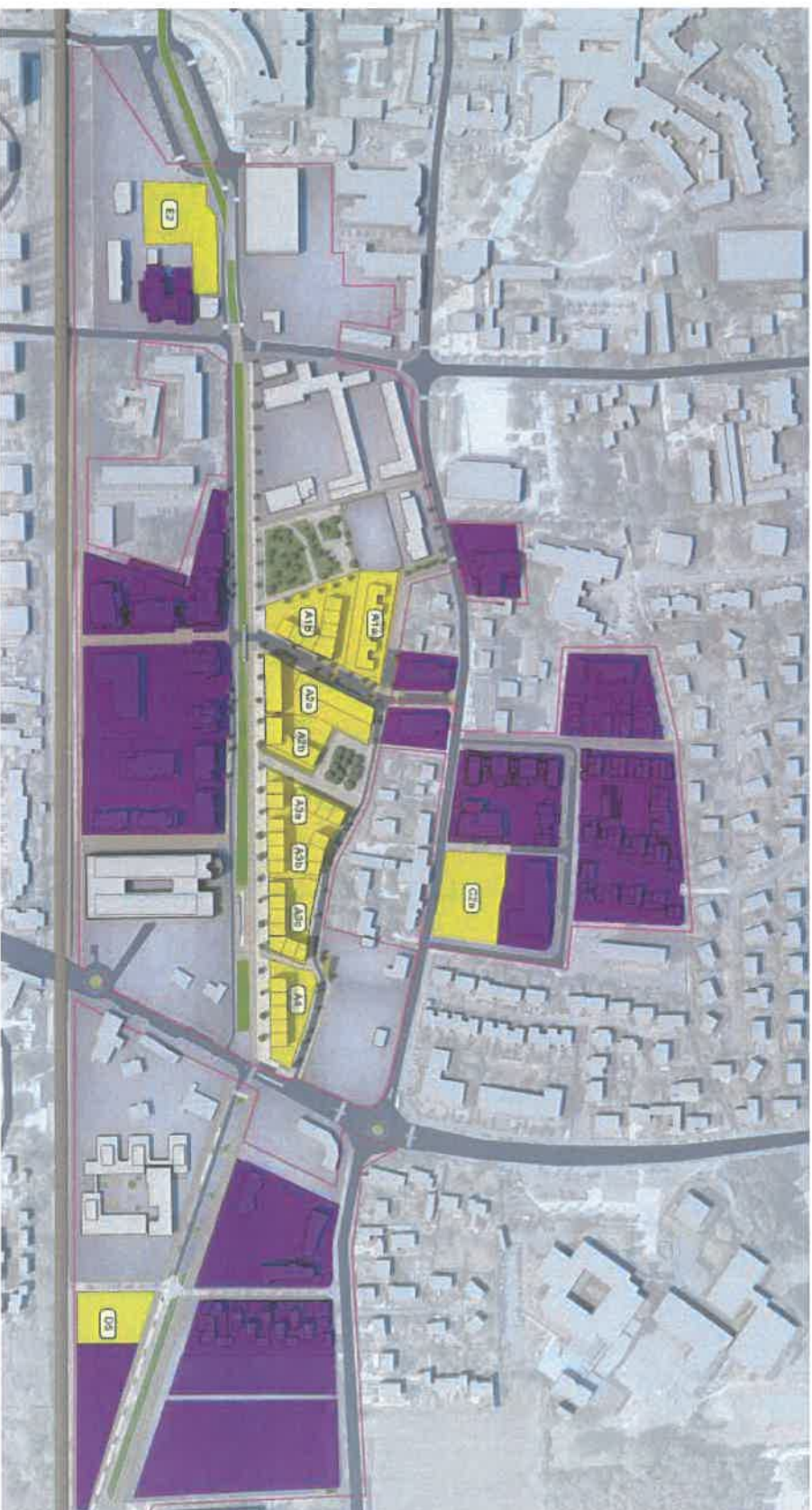
L'arrivée de la deuxième ligne de tramway a fait apparaître l'opportunité pour la commune de Saint-Jean-de-Braye d'étendre le centre-ville sous forme de zone d'aménagement concerté.

Le projet de la ZAC du Grand Hameau, d'une surface de 20 hectares environ, prévoit la création d'environ 65 000 m² de surface de plancher (S.D.P.), hors équipements publics, à vocation principale de logements.

La composition du nouveau quartier, conçu comme l'extension du centre-ville, repose sur plusieurs orientations privilégiées :

- Favoriser la mixité intergénérationnelle, fonctionnelle et sociale
- Promouvoir la multimodalité en favorisant les modes de déplacements alternatifs
- Aménager un quartier durable avec des constructions ambitieuses sur le plan énergétique et environnemental
- Développer une stratégie végétale dans un quartier largement paysagé
- Créer de nouveaux équipements à l'intérieur du périmètre de la ZAC
- Faciliter l'implantation de nouvelles activités commerciales et tertiaires
- Valoriser le label écoquartier

Plan de composition de principe de la ZAC



PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Objet	Date du conseil municipal	Date
Approbation du dossier de création	30 juin 2006	
Approbation de la CPA	27 septembre 2006	
Signature de la CPA		6 octobre 2006
Notification de la CPA		19 octobre 2006
Approbation de l'avenant 1 à la CPA	26 octobre 2007	
Signature de l'avenant 1 à la CPA		14 décembre 2007
Notification de l'avenant 1 à la CPA		3 janvier 2008
Approbation de la modification du PLU	25 janvier 2008	
Approbation du dossier de réalisation	25 janvier 2008	
Approbation de l'avenant 2 à la CPA	22 octobre 2010	
Signature de l'avenant 2 à la CPA		9 novembre 2010
Notification de l'avenant 2 à la CPA		16 novembre 2010
Approbation du dossier de réalisation modificatif	18 novembre 2011	
Approbation de l'avenant 3 à la CPA	1 ^{er} juillet 2013	

Signature de l'avenant 3 à la CPA		30 juillet 2013
Notification de l'avenant 3 à la CPA		2 août 2013
Approbation de l'avenant 4 à la CPA	22 juin 2015	
Signature de l'avenant 4 à la CPA		2 juillet 2015
Notification de l'avenant 4 à la CPA		20 juillet 2015
Signature de l'avenant 5 à la CPA		30 janvier 2020
Approbation de l'avenant 6 à la CPA	4 juin 2021	
Signature de l'avenant 4 à la CPA		6 juillet 2021
Notification de l'avenant 4 à la CPA		6 juillet 2021

Durée de la concession : 21 ans, soit un achèvement le 19 octobre 2027.

La Ville de Saint-Jean de Braye a approuvé en 2021 la prolongation de la concession de la Semdo pour une durée de 6 ans.

Pour la poursuite de l'aménagement de l'écoquartier du Hameau, il a été demandé à la Semdo de poursuivre et développer la pleine appropriation des engagements de la charte Ecoquartier.

Il s'agira notamment de viser la performance énergétique (sobriété énergétique, isolation renforcée, lutte contre les îlots de chaleur...), une gestion qualitative et économique de l'eau, une préservation des sols et de la biodiversité, une qualité paysagère.

Les objectifs relatifs aux mobilités douces, à la participation des habitants et aux mixités (sociales, fonctionnelles...) seront quant à eux confortés.



SAINT-JEAN DE BRAVE
CHIFFRES CLES DU BILAN APPROUVE



Le foncier

Surface de l'opération	20 ha
Surface cessible	8,6 ha
Emprise CLEO	2.8 ha
Espaces publics ZAC	8.6 ha

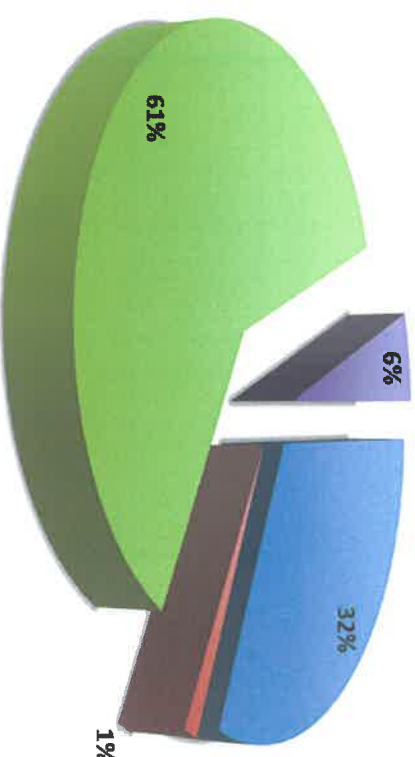
Le programme des Constructions

Constructions	
Logements individuels	1 100 m ² SDP
Logement collectifs	62 500 m ² SDP
Total Logements	63 600 m² SDP
Total Tertiaire	1 400 m² SDP

Les budgets

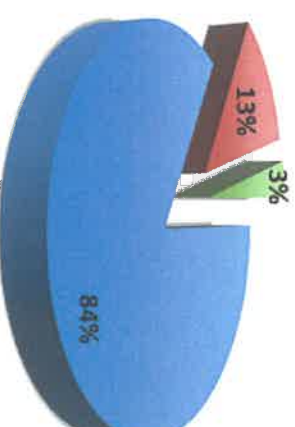
Postes bilan	En M€ HT
Foncier	4,9
Etudes –Travaux- Honoraires – Divers	10,1
Rémunération Semdo	2,3
Total Dépenses	18,6
Cessions / Participations	16,1
Autres produits	0,6
Participation Ville	1,9
Total Recettes	18,6

DEPENSES



Foncier Etudes Travaux honoraires

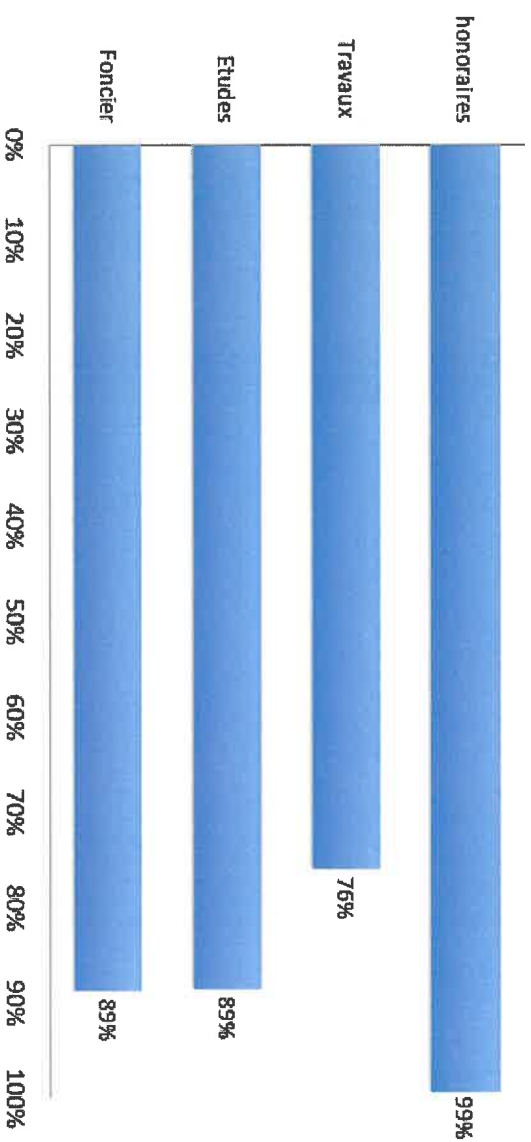
RECETTES



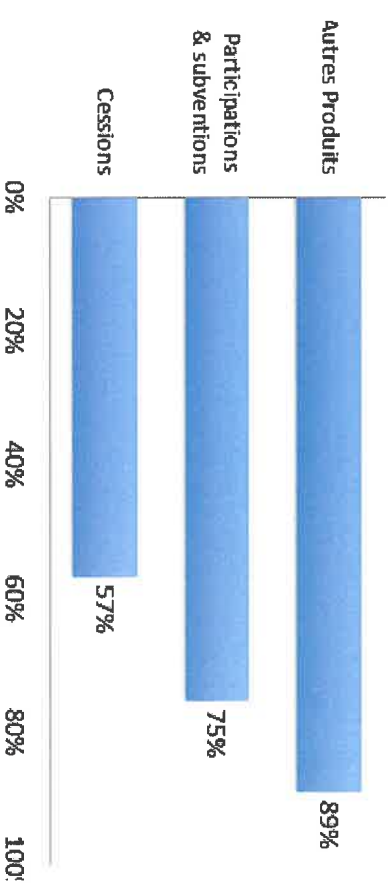
Cessions Participations & subventions Autres Produits

AVANCEMENT BUDGETAIRE AU 31/12/2022

DEPENSES



RECETTES



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

1. FONCIER

La Semdo a acquis en 2022 la maison des conjoints Jallet.

2. ETUDES

Il n'y a pas eu de dépenses d'études en 2022.

3. TRAVAUX & HONORAIRES



L'année 2022 a été marquée par la viabilisation du Clos du Hameau Nord.

Réalisation de la rue de la Solidarité en structure provisoire

4. COMMERCIALISATION

La recette de cession enregistrée en 2022 correspond à la vente d'une surface de 254 m² aux consorts Nouveau pour l'extension de leur jardin.

Appel à manifestation d'intérêt à destination des promoteurs

Pour la commercialisation des derniers lots de la ZAC, la Semo a lancé, en juillet 2021, un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objectif de retenir les promoteurs démontrant le mieux leur capacité à répondre aux objectifs environnementaux de l'écoquartier.

19 dossiers ont été reçus et analysés au vu des critères suivants :

- *Engagements en terme de performance de la construction*
- *Propositions de modes constructifs innovants*
- *Références*
- *Méthode de suivi des objectifs*

A l'issue de cette analyse, 5 promoteurs (Ataraxia, Bouygues Immobilier, Linkcity, P2i et Pierrevail) ont été auditionnés.

Les auditions ont conduit au choix de 3 promoteurs : Ataraxia, Bouygues Immobilier et Linkcity.

Le lot A1 a été attribué à Ataraxia. Le lot A2 a été attribué à Linkcity et les lots A3 et A4 ont été attribués à Bouygues Immobilier.

5. SYNTHÈSE

De nouveaux habitants sont arrivés dans l'écoquartier en 2022.

Dans le secteur des Grazons, les espaces publics sont terminés.

Les espaces publics du Clos du Hameau Sud seront, quant à eux, terminés mi 2023.

Le jardin de la Braye a été livré dans le courant de l'été 2020. Son entretien a été transféré à la Ville le 31 décembre 2022.

La viabilisation du Clos du Hameau Nord a démarré début 2022.

DÉTAIL DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

1. DEPENSES

ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES	255
ACQUISITIONS	250
TERRAINS NUS	
TERRAINS BATIS	250
EMPTIONS	
AUTRES INDEMNITES	
FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITIONS	5
FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITIONS /	5
AUTRES FRAIS SUR ACQUISITIONS	
FRAIS DE GESTION DES IMMEUBLES ACQUIS	1
ETUDES GENERALES	
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	
HONORAIRES	
AUTRES FRAIS	
ETUDES OPERATIONNELLES	
HONORAIRES	
AUTRES FRAIS	

Les dépenses d'acquisition de l'année 2022 s'élèvent à 255 k€ HT.

TRAVAUX	943
MISE EN ETAT DES SOLS	
<i>PARTICIPATION LIGNE HT</i>	
<i>PARTICIPATION EQTS PUBLICS</i>	
HONORAIRES SUR TRAVAUX	
VRD	943
<i>TRAVAUX VRD</i>	943
TRAVAUX SUPERSTRUCTURES	
<i>PARTICIPATION ENFOUISSEMENT LIGNE HT</i>	
<i>PARTICIPATION</i>	
HONORAIRES	53
HONORAIRES SUR VOIRES	53
<i>HONORAIRES SUR VRD</i>	53

Les dépenses de travaux de l'année 2022 s'élèvent à 943 k€ HT.

Les dépenses d'honoraires de l'année 2022 s'élèvent à 53 k€ HT.

REMUNERATION SOCIETE	128
ACQUISITIONS	8
FORFAIT ETUDES	
FORFAIT TRIMESTRIEL	31
FORFAIT EXTRANET	
GESTION DES DEPENSES %	51
COMMERCIALISATION	39
AUTRES REMUNERATIONS	
LIQUIDATION	

La rémunération de la Semdo pour 2022 est de 128 k€ HT et se décompose comme suit :

- 8 k€ HT de rémunération sur acquisitions (3%)
- 31 k€ HT de forfait trimestriel
- 51 k€ HT de rémunération sur dépenses (4%)
- 39 k€ HT de rémunération sur cessions (4%)

FRAIS DIVERS	31
COMMUNICATION	
HONORAIRES ET TRAVAUX COMMUNICATION	
AUTRES FRAIS	
FRAIS DIVERS	31
REPRODUCTION - FRAIS D'APPEL D'OFFRE	11
GEOMETRE	4
ASSURANCES IMMEUBILES	
IMPOTS FONCIERS	5
FRAIS ET CHARGES COPRO ASL	
AUTRES FRAIS	11
FRAIS FINANCIERS	46
FRAIS FIN SUR EMPRUNTS	45
FRAIS FIN SUR COURT TERMIE	1

En 2022, les frais divers se sont élevés à 31k€ HT, répartis notamment en frais de géomètre et impôts fonciers.

Les frais financiers liés aux emprunts en cours se sont élevés à 46 k€ HT.

2. RECETTES

a) COMMERCIALISATION

En 2022, deux compromis de vente ont été signés avec :

- Ataraxia (lot A1) pour un montant de 981 k€ HT.
- Bouygues Immobilier (lot C2a) pour un montant de 605 k€ HT

b) PARTICIPATION DU CONCEDEANT

En 2022, la Ville n'a pas versé de participation.

c) PARTICIPATIONS CONSTRUCTEUR

Aucune participation constructeur n'a été reçue en 2022.

3. FINANCEMENT

Banque	N° de Prêt	Montant initial	Montant dans l'année	montilisé l'année	Montant amorti dans l'année	Capital restant dû au 31/12/2022
Caisse d'Epargne	1509010	2 000 000 €	0 €	347 000 €	0 €	0 €
Crédit Agricole	00000405588	2 350 000 €	0 €	397 000 €	404 000 €	404 000 €
Caisse d'Epargne	2201004	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	3 000 000 €
TOTAL						

PRÉVISION ANNÉE 2023**1. DEPENSES****1 164 K€ HT****a) FONCIER**

Objet	Montant
Foncier (frais d'acte compris)	284 K€ HT

Il s'agit de l'acquisition du foncier communal du Clos du Hameau Nord et du cabinet dentaire de M. Nogué.

b) TRAVAUX ET HONORAIRES

Objet	Montant
Travaux	705 K€ HT

Cette somme correspond aux travaux de finitions du Clos du Hameau Sud et aux travaux du square de la Laïcité.

Objet	Montant
Honoraires	12 K€ HT

Il s'agit des honoraires correspondant au suivi des travaux.

c) REMUNERATION OPERATEUR

La rémunération est calculée conformément à la concession d'aménagement.

Objet	Montant
rémunération trimestrielle forfaitaire	30 K€ HT
rémunération sur les acquisitions	2 K€ HT
rémunération sur les dépenses	37 K€ HT
rémunération sur la commercialisation	33 K€ HT

d) FRAIS DIVERS

Objet	Montant
Provision pour couvrir les dépenses de l'année	2 K€ HT

Il s'agit notamment des frais de géomètre.

e) FRAIS FINANCIERS

Objet	Montant
Provision pour couvrir les dépenses de l'année	57 K€ HT

Cette somme correspond aux frais financiers générés par les emprunts actuellement en place sur l'opération.

f) COMMERCIALISATION

1 586 K€ HT

Il est prévu deux ventes en 2023 : lots A1 et C2a.



Projet Ataraxia



Projet Bouygues Immobilier

g) PARTICIPATION DU CONCEDEANT

Il est prévu le versement d'une participation de 100 000 € de la part du concédant en 2023.

h) PARTICIPATIONS CONSTRUCTEUR

Il est prévu le versement du solde de la participation constructeur d'INFINIM en 2023.

3. FINANCEMENT

Banque	N° de Prêt	Montant initial	Montant dans l'année	montilisé l'année	Montant amorti dans	Capital restant dû au 31/12/2023
Crédit Agricole	00000405588	2 350 000 €	0 €	404 000 €		0 €
Caisse d'Epargne	2201004	3 000 000 €	0 €	525 000 €		2 475 000 €

ÉVOLUTION DU BILAN

CONSTATS & PERSPECTIVES

Les évolutions du bilan sont les suivantes :

- augmentation des dépenses d'acquisitions pour 124 k€ HT
- augmentation des dépenses d'honoraires pour 37 k€ HT
- augmentation des frais financiers pour 103 k€ HT
- diminution des recettes de cessions pour 49 k€ HT
- augmentation des participations constructeurs pour 313 k€ HT (il s'agit de l'estimation de la participation qui sera versée par Réalités dans le cadre de son projet situé rue de la Gare)

Le bilan reste équilibré, moyennant une participation de la Ville inchangée de 1 930 k€ HT.

ZAC du Grand Hambeau Acquisitions foncières

Parcelles	Réalisé 31/12/2021 (K€ HT)	Réalisé en 2022 (K€ HT)	Réalisé 31/12/22 (K€ HT)	2023				Total 2023	2024		Total 2024	Total 2025	Total 2025 et +	NOUVEAU TOTAL (K€ HT)
				1 ^{er} trm	2 ^{er} trm	3 ^{er} trm	4 ^{er} trm	1 ^{er} sem	2 ^{er} sem	2024	2025	2025 et +		
Acquis Tiers	2 891		2 891										0	2 891
Acquis Mairie	742		742										0	742
Forcier Mairie CHN	360		360	191				191					0	551
Forcier Mairie E1													0	0
Banque M. Fournier													14	14
Triangle W. Masson													0	0
Aumônerie													0	250
Local M. Nogué													0	90
Maison Mme Jalliet		250	250										0	250
Forcier RFE Gallier													120	120
TOTAL nos frais	3 993	250	4 243	191	90	0	0	281	0	0	0	250	134	4 808
TOTAL avec frais	4 074	255	4 329	193	91	0	0	284	0	0	0	256	135	5 004

ZAC DU GRAND HAMEAU
Travaux inclus dans le bilan de ZAC

en k€ HT

NATURE DES TRAVAUX	Réalisé en k€ HT au 31/12/2021	Réalisé en 2022	Réalisé en k€ HT au 31/12/2022	2 023				Total 2023	2 024		Total 2024	Total 2025	Au-delà	NOUVEAU TOTAL en k€ HT
				1 ^{er} trim	2 ^{er} trim	3 ^{er} trim	4 ^{er} trim		1 ^{er} sem	2 ^{em} sem				
GRAZONS														
Ensemble du secteur			1 591											1 591
CLOS HAMEAU NORD														
Réseaux Bernon	437		437											437
Jardin de la Brayé	900		900											900
Reste Clos Hameau Nord	0	943	943					300	100	100	200	154	92	1 689
Traversee Tram	0		0		100								0	0
CLOS HAMEAU SUD														
Rue Bernard Cognet	222		222											222
Rue Arnaud de Saxcé	222		222					320						222
Allée du Clos du Hameau	650		650	200		120								970
Allée Bernard Violon	156		156		5			5						161
GRILLERE														
Rue Jeanne Champilou	403		403											403
Sentier de la Grillère 1	145		145											145
Rue Pierre-Emile Rossignol 1	600		600											600
Rue Pierre-Emile Rossignol 2	8		8						62		62	100	0	170
Allée du Clos du Hameau 1	201		201										0	201
Allée du Clos du Hameau 2	0		0										0	179
CENTRE-VILLE														
Abords Léon Blum	0		0											200
DIVERS, IMPREVUS														
	417		417											219
DEMOLITIONS MAISONS														
	71		71	80				80						295
TOTAL	6 024	943	6 967	280	225	100	100	705	100	162	262	433	805	9 172

ZAC du Grand Harneau - Tableau de commercialisation (cessions directes)

ILOT	SDP	NB LOGTS	PRIX UNITAIRE APPROUVE (€ HT/m² SDP)	CUMUL 31/12/2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	TOTAL 2023	S1 2024	S2 2024	TOTAL 2024	TOTAL 2024	TOTAL 2024	AU DELA	RECETTE APPROUVEE (€ HT)	NOUVELLE RECETTE (€ HT)
ACTES SIGNES au 31/12/2020		479		7 597												7 597	7 597
PSV signés au 31/12/2020 :																	
A5		40		687												687	687
C2b		36		592												592	592
D2b		12														325	325
A1	1 938 2 438	31 39	280 280			298 683			298 683							543 683	298 683
A2	1 125 3 625	18 58	280 280							385 1 015						315 1 015	385 1 015
A3	1 813 2 188 2 375	29 35 38	280 280 280													508 613 665	508 613 665
A4	2 938	47	280												823	823	823
C2a	1 730	28	280					605	605							490	605
D5	450		190													86	86
E1																0	0
E2	2 500	40	290													725	725
Vente extension Jardin M. Nolveau				11													11
TOTAL		930		8 057	0	981	0	605	1 586	1 400	325	1 726	1 706	1 631	1 631	15 664	15 664

CR 01129 ZAC DU GRAND HAMEAU

CPA - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2022

16/02/2023 10:34

Chiffres en K€

Guillaume IDIER

Intitulé	Bilan		Fin 2021		2022		Cumul au		2023				2024				2025		Bilan	
	Approuvé	Année	Année	31/12/22	Année	Année	31/12/22	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Dec	Année	Jan-Juin	Jui-Dec	Année	Année	Année	Au delà	Nouveau	Ecart
DÉPENSES	18 649	13 749	1 457	15 206	516	1 164	126	387	135	126	1 164	150	200	350	790	1 403	1 403	18 913	264	
1 ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES	4 880	4 074	255	4 329	193	284	91	91			284				256	135	135	5 004	124	
2 ETUDES GÉNÉRALES	200	177		177	1	2	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1,7	1,7	200		
3 TRAVAUX	9 172	6 024	943	6 967	280	705	100	225	100	100	705	100	162	262	433	805	805	9 172		
4 HONORAIRES	825	787	53	840	4	12	3	4	3	3	12	2	2	3	3	4	4	862	37	
5 REMUNÉRATION SOCIÉTÉ	2 317	1 552	128	1 680	22	102	22	44	13	22	102	45	33	78	91	366	366	2 317		
510 ACQUISITIONS	109	91	8	99		2		2			2				5	4	4	109		
511 FORFAIT ETUDES	45	45		45														45		
512 FORFAIT TRIMESTRIEL	810	611	31	642	8	30	8	8	8	8	30	15	15	30	30	78	78	810		
513 FORFAIT EXTRANET																				
514 GESTION DES DEPENSES %	543	379	51	430	14	37	5	12	6	5	37	5	8	13	21	42	42	543		
515 COMMERCIALISATION	739	426	39	465	23	33	10	23	23	10	33	25	10	35	35	172	172	739		
516 AUTRES REMUNERATIONS																				
517 LIQUIDATION	71															71	71	71		
6 FRAIS DIVERS	345	243	31	274	1	1	1	1	1	1	1	3	3	5	5	59	59	345		
7 FRAIS FINANCIERS	910	893	46	940	17	57	18	22	18		57	57				16	16	1 013	103	
RECETTES	18 649	11 204	21	11 225	3	789	3	984	3	789	1 777	1 405	430	1 835	1 896	2 179	2 179	18 913	264	
1 CÉSSIONS	15 664	8 876	11	8 887		605		981		605	1 586	1 400	325	1 725	1 786	1 631	1 631	15 615	-49	
2 PARTICIPATIONS CONCEDANT	1 930	1 586		1 586		100				100	100	100	100	100	100	44	44	1 930		
211 PARTICIPATION	1 930	1 586		1 586		100				100	100	100	100	100	100	44	44	1 930		
3 PARTICIPATIONS CONSTRUCTEUR	405	174		174		81				81	81					463	463	718	313	
4 SUBVENTIONS																				
5 AUTRES PRODUITS	650	568	10	579	3	10	3	3	3	3	10	5	5	10	10	41	41	650		
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 545	-1 435	-3 981	-514	614	663	597	-133	663	614	1 255	230	1 485	1 106	776	776			
AMORTISSEMENTS	16 443	12 298	744	13 043		525		404		525	929	525	525	525	525	1 421	1 421	16 443		
1 FINANCEMENTS	15 050	10 905	744	11 649		525		404		525	929	525	525	525	525	1 421	1 421	15 050		
13 DEPOTS DE GARANTIES	1 393	1 393		1 393														1 393		
2 TRESORERIE																				
MOBILISATIONS	16 443	13 455	3 000	16 455												-12	-12	16 443		
1 FINANCEMENTS	15 050	12 050	3 000	15 050														15 050		
13 DEPOTS DE GARANTIES	1 393	1 405		1 405												-12	-12	1 393		
2 TRESORERIE																				
FINANCEMENT	1 157	2 256	3 412	3 412	-404	-929	-525	-404	-898	-525	-929	-525	-525	-525	-525	-1 433	-1 433			
TRESORERIE	-1 215	-510	-510	-510	-745	-913	-913	-745	-898	-913	-913	371	76	76	657	657	657			
TRESORERIE PERIODE	1 119	-1 215	705	-510	340	-403	-153	340	-153	-15	-403	1 284	-295	989	581	-657	-657			
TRESORERIE CUMUL		-1 215	-510	-510	-745	-913	-913	-745	-898	-913	-913	371	76	76	657	657	657			



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°3

Objet : PLUM - Modification n°1 - Avis de la commune gestionnaire de ZAC

Par arrêté en date du 3 novembre 2022, le président d'Orléans Métropole a engagé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Cette modification porte sur des éléments de portée générale qui concernent l'ensemble des communes (rapport de présentation, règlement écrit, règlement graphique) mais aussi sur des éléments de portée communale (plans du règlement graphique, cahiers communaux, orientations d'aménagement et de programmation sectorielles). Elle a pour but d'ajuster le dispositif réglementaire dans le respect de l'économie générale du plan local d'urbanisme.

Pour ce qui concerne Saint-Jean de Braye, plusieurs modifications ont été sollicitées afin de corriger quelques erreurs matérielles ou d'adapter les règles à certains projets.

Au titre des dispositions communes

Le règlement sera modifié pour corriger les règles d'implantation par rapport aux limites séparatives dans la ZAC du Grand Hameau. En effet, la règle fixant l'implantation des bâtiments à 3 mètres de la limite séparative, présente au PLU approuvé en 2016 ainsi que dans le précédent document d'urbanisme et dans les fiches de lot établies par l'architecte-conseil n'avait pas été reprise.

Au titre de l'adaptation des règles au projet

Les emplacements réservés Q020 et Q043 pour l'extension du cimetière et pour l'extension du stand de tir sont supprimés, les parcelles ayant été acquises respectivement en 2022 et 2011.

Les emplacements réservés Q004 et Q044 sont modifiés. Le premier concerne une liaison douce longeant la voie ferrée pour accéder à la rue de la mairie : l'incertitude sur le positionnement et la largeur du pied du talus de la voie ferrée nous a conduit à l'élargir pour s'assurer de sa faisabilité. Le second concerne une liaison douce permettant de relier la rue Jean Zay à l'écoquartier du Hameau : il a été modifié pour tenir compte des dernières évolutions du projet.

Un emplacement réservé Q050 est ajouté sur une parcelle non bâtie située rue de Frédeville, à proximité de l'école Paul Langevin, afin de pouvoir réaliser un parking.

L'orientation d'aménagement et de programmation du Clos du Vivien a été mise à jour pour supprimer la référence au projet de réouverture de la ligne Orléans / Châteauneuf-sur-Loire qui

impliquait une déviation de l'avenue du Capitaine Jean sur les terrains appartenant à la commune, située au n°81 de cette avenue.

Le plan des hauteurs sera adapté sur les terrains des anciennes Raffineries du Midi, situés 28 rue de Frédeville. La partie nord du site, côté rue de Frédeville, sera rattachée à la zone limitrophe où les hauteurs maximales sont de 15 mètres à l'égout et 18 mètres au faîtage afin de rétablir des espaces verts généreux au sein du projet.

Dans le cadre du travail sur le schéma départemental des gens du voyage, Orléans Métropole souhaite proposer la création de terrains familiaux permettant d'accueillir au maximum 2 familles. Saint-Jean de Braye a identifié un terrain et une maison situés au 49 rue de Charbonnière, construite par Logem Loiret au début des années 1990, afin de sédentariser des gens du voyage. Cette maison est actuellement inoccupée, son terrain d'assiette appartient à la commune ainsi que le terrain qui l'entoure. Ce positionnement au sein d'un secteur urbanisé, à proximité des commerces et transport, répond aux dispositions du décret du 26 décembre 2019 qui précise les modalités de fonctionnement des terrains familiaux.

Une prescription graphique sera ajoutée sur les parcelles cadastrées section BD 697, 698 et 699 en faveur de la mixité sociale et fonctionnelle, permettant le stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Dans le cahier communal de Saint-Jean de Braye, une disposition sera ajoutée afin de préciser qu'en cas de constructions nouvelles situées à l'angle de 2 rues, toutes les façades donnant sur des voies doivent être animées ou comporter des baies.

Sur le plan de zonage, il est proposé de transformer le zonage du terrain de jeux du Clos de l'Arche, bordant la ligne de tramway, en zone UE, réservée aux équipements publics et d'intérêt collectif. Cela permettra de garantir le maintien de ce terrain en espace vert et de pérenniser son usage au sein de la vie du quartier.

Le secteur du PTOC, pour la partie située sur la commune de Saint-Jean de Braye, a été classé en zone UAE1 à vocation économique. Le règlement afférent à cette zone ne correspond pas aux constructions à usage d'industrie présentes sur le site car il limite les surfaces de plancher de cette destination de bâtiment. Le zonage appliqué au PTOC doit permettre des projets industriels et de recherche et développement. Cette incohérence sera corrigée en intégrant ce secteur en zone UAE3-U.

Suite à l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du cimetière de Frédeville, il est nécessaire d'adapter le zonage pour autoriser la réalisation de constructions légères, telles que des sanitaires, tout en préservant la qualité paysagère du site. Le zonage N-E permet la création d'ouvrages paysagers compatibles avec les espaces naturels.

Au titre des erreurs matérielles

La prescription graphique permettant la protection des jardins familiaux de la rue de Frédeville a été inscrite par erreur sur une parcelle faisant partie de l'emprise du collège Coubertin. Il convient donc de supprimer la prescription sur la parcelle cadastrée BM 423.

Les hauteurs maximales autorisées dans la ZAC du Hameau sont de 15 mètres à l'égout et de 21 mètres au faîtage. Cet écart entre les deux valeurs est une erreur matérielle au moment de l'élaboration du document. Sur toute la commune, les écarts entre la hauteur à l'égout et la hauteur au faîtage sont de 3 mètres. Il convient donc de rehausser la hauteur à l'égout à 18 mètres et de confirmer la hauteur au faîtage de 21 mètres.

De même, dans le Vieux Bourg, la hauteur à l'égout et la hauteur au faîtage étaient identiques et fixées à 9 mètres. Il convient d'autoriser une hauteur maximale au faîtage à 12 mètres, cohérente avec le bâti existant.

Enfin, la maison ancienne située au 115 rue de la Bédinière a été repérée comme « bâti remarquable ». Néanmoins, le point de repère figurant sur le plan de zonage était placé sur une dépendance, au lieu d'être sur la maison principale. Il convient de rectifier cette position.

Orléans Métropole sollicite l'avis de la commune sur la modification n°1 du PLUM en tant que créatrice de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Hameau, les règles de celles-ci étant impactées par cette procédure.

Ceci étant exposé,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-39 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté n°A2022-93 du président d'Orléans Métropole en date du 3 novembre 2022 engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain,

Considérant que l'avis de la commune est requis en tant que créatrice de la Zone d'Aménagement Concerté du Grand Hameau,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, impactant les règles de la ZAC du Grand Hameau.

La notice explicative de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain est intégralement accessible en utilisant le lien ci-dessous

<https://cloud.orleans-metropole.fr/owncloud/s/jy3KTnANieMmT3S>



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°4

Objet : Rue de la Gare – Cession de terrain

Le promoteur REALITES a déposé, via la SCCV PETIT BOIS, un permis de construire pour la construction d'un immeuble collectif au 21-23 rue de la Gare.

La parcelle cadastrée section BK n°1048, d'une superficie de 14 m² et appartenant à la commune, est incluse dans les propriétés actuelles et intégrée au projet de REALITES.

Cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la commune, il convient donc de régulariser cette situation et de vendre au promoteur ladite parcelle.

L'avis des Domaines en date du 17 octobre 2022 évalue l'emprise à céder à 500 € soit 35,72 €/m².

La SCCV PETIT BOIS a accepté la proposition de la ville de lui céder la parcelle cadastrée BK n°1048, d'une superficie de 14 m², pour la somme 500 € soit 35,72 €/m².

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3221-1,

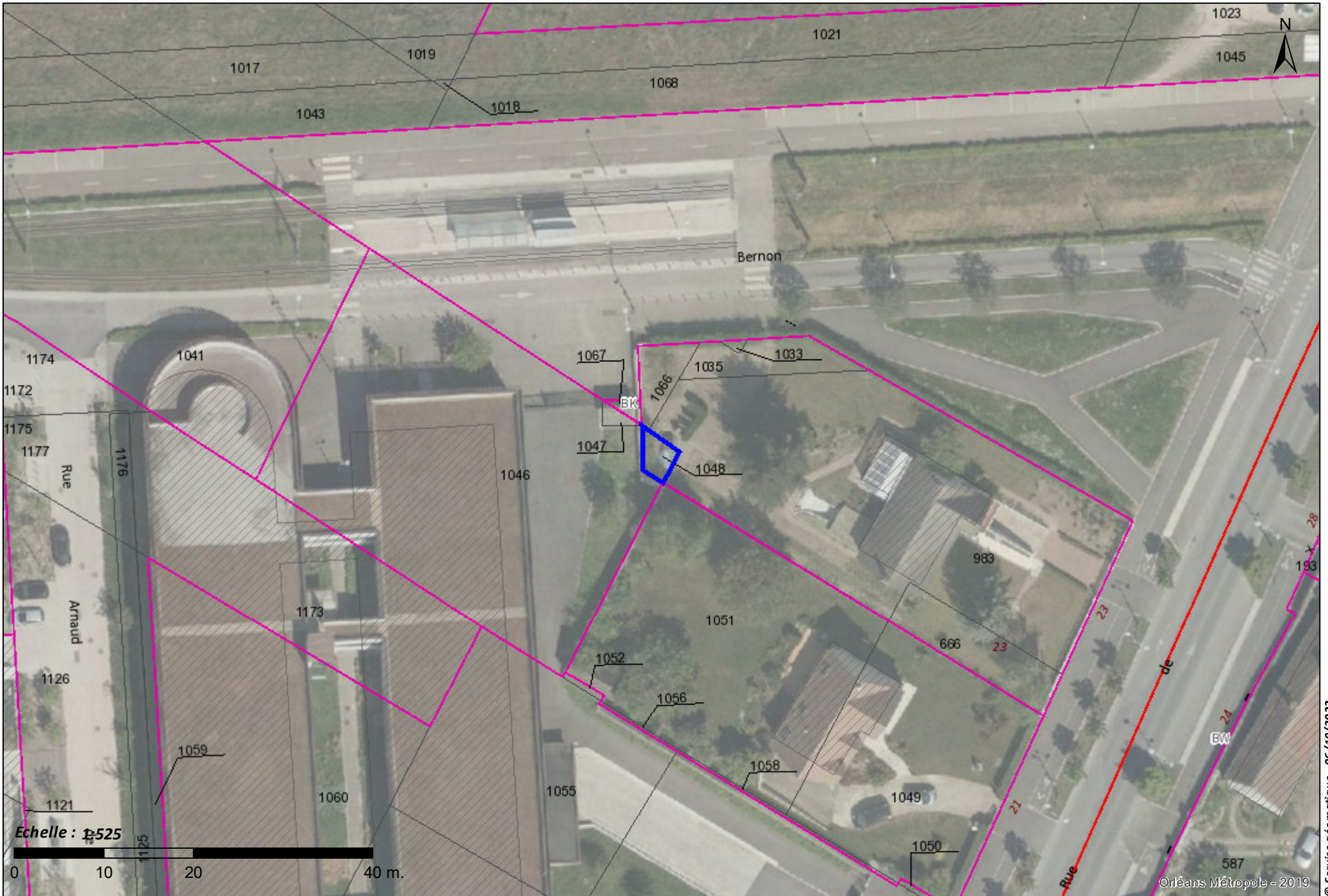
Considérant que la parcelle cadastrée section BK n°1048 appartient au domaine privé communal,

Considérant que la parcelle cadastrée BK n°1048 est située dans l'emprise du projet de la SCCV PETIT BOIS sis 21-23 rue de la Gare à Saint-Jean de Bray (45800),

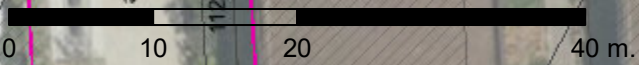
Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BK n°1048 sise rue de la Gare, d'une superficie de 14 m² au profit de la SCCV PETIT BOIS représentée par Nicolas BANY domiciliée 1 impasse Claude Nougaro à ST HERBLAIN (44),*
- *d'approuver le prix de cession de 500 € (cinq cents euros),*
- *d'autoriser la SCCV PETIT BOIS à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet sur la parcelle cadastrée BK n°1048 appartenant à la commune,*
- *d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la cession dudit immeuble.*



Echelle : 1:525





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret
Division Missions Domaniales

Pôle d'évaluation domaniale
Cité administrative Coligny – BAT P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211
45042 ORLEANS Cedex 1

Téléphone : 02 18 69 53 12

Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 17 octobre 2022

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Martine FRITSCH

Téléphone : 02 18 69 53 04

Mél. : martine.fritsch@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10137765

Réf. OSE : 2022-45284-74810

Mairie de Saint Jean de Braye

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

Désignation du bien :

Terrain

Adresse du bien :

Bd Emile Bernon, Saint Jean de Braye

Département :

Loiret

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Saint Jean de Braye.

Affaire suivie par : Mme LECOINTE Annie, chargée de foncier

2 - DATE

de consultation :	06/10/22
de réception :	06/10/22
de visite extérieure :	non visité
de dossier en état :	06/10/22

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession, par la commune de Saint Jean de Braye, d'une parcelle de terrain à un promoteur immobilier acquéreur de la propriété de Mme CALES contiguë pour un projet de construction d'un immeuble d'habitation.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Saint Jean de Braye.

Adresse : boulevard Emile Bernon

Référence cadastrale et superficie : BK 1048 (14m²) information VisuDGFIP.

Au Sud de la ligne de TRAM et du Boulevard Emile Bernon, à proximité immédiate de la station de TRAM « Clos du Hameau ».

Parcelle de forme irrégulière située à l'angle d'une propriété privée (dans l'emprise de la propriété de Mme CALES, information consultant).

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : Commune de Saint Jean de Braye.

Estimation faite libre de toute location ou occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UC2 au PLUM d'Orléans Métropole approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022, opposable à compter du 04/05/2022.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode par comparaison sera retenue. Elle consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu du marché immobilier local, de la nature du bien à évaluer et de sa situation sur la commune, la valeur vénale peut être fixée à 500€.

Cette valeur vénale pourra être affectée, éventuellement, d'une marge d'appréciation de moins 10 %.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de cet avis est fixée à un an.

10 – OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer

Pour Le Directeur régional des Finances publiques par intérim, et par délégation



Martine FRITSCH
Inspectrice des Finances publiques



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°5

Objet : Zone Agricole Protégée - Validation de la délimitation du périmètre

Par délibération 2020/150 en date du 27 novembre 2020, le conseil municipal de Saint-Jean de Bray sollicitait Orléans Métropole dans le but de créer une Zone Agricole Protégée (Z.A.P.) sur les communes de Saint-Jean de Bray et Semoy.

La Z.A.P. est une servitude d'utilité publique créée par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, et définie par l'article L112-2 du code rural et de la pêche maritime. Elle concerne les espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité de leur production, de leur situation géographique ou de leur qualité agronomique.

Elle a pour objet de protéger les terres agricoles inscrites dans son périmètre en réduisant les risques de spéculation foncière par basculement en zone à construire. La servitude vient ainsi renforcer sur le long terme la protection déjà mise en place par le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (terrains en zone agricole ou naturelle). Elle favorise ainsi la sécurisation et la pérennisation des exploitations agricoles déjà en place ou à venir, dans une zone géographique périurbaine, fortement soumise à la pression immobilière.

Par délibération n° 2021-07-08-COM-21 en date du 8 juillet 2021, le conseil métropolitain a approuvé le lancement de la procédure de Z.A.P.

Le conseil municipal réuni le 20 mai 2022 (délibération 20220520CM054) a approuvé le rapport de présentation et le périmètre de délimitation de la de la Z.A.P.

Par délibération du 23 juin 2022, le conseil métropolitain a décidé de saisir Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire pour lancer la procédure d'enquête publique de la Z.A.P.

L'enquête publique a eu lieu du 3 décembre 2022 au 14 janvier 2023 et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de quelques remarques au projet de périmètre de la Zone Agricole Protégée qui concerne l'ensemble de la zone agricole du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Les remarques sont les suivantes :

- Mener à bien la démarche dite de proximité s'agissant d'une zone de contact entre zone agricole et zone urbaine.
- Inscrire au volet c) du « plan d'accompagnement », la piste « activités complémentaires de diversification ». Mettre en place un dispositif d'accompagnement des premiers porteurs de projet.

- Mener une réflexion relative à la constitution d'un dispositif récurrent de concertation et d'échange sur la ZAP.
- Mettre à jour dans l'année la cartographie d'occupation des sols.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie pendant un an.

Ceci étant exposé,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime permettant de classer « Des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique »,

Vu la délibération n° 2021-07-08-COM-21 du conseil métropolitain en date du 8 juillet 2021 approuvant le lancement de la procédure de Z.A.P.,

Vu la délibération n° 2022-04-07-COM-12 du conseil métropolitain en date du 7 avril 2022 approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain (P.L.U.M.),

Vu la délibération n° 2022-06-23-COM-40 du conseil métropolitain du 23 juin 2022 approuvant le lancement de l'enquête publique,

Vu le dossier de Z.A.P. annexé à la présente délibération,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter le périmètre de la Zone Agricole Protégée à Saint-Jean de Braye et Semoy,

- de solliciter Orléans Métropole pour la suite de la procédure visant à l'approbation du périmètre de Z.A.P.

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Zone Agricole Protégée de Semoy et Saint- Jean-de-Braye

Mars 2022



ENSEMBLE
vos projets prennent vie



I.	GÉNÈSE ET MOTIVATION DU PROJET	4
1-	Réflexions communales et intercommunales.....	4
2-	Le choix de l'outil ZAP.....	4
3-	Une démarche concertée.....	5
4-	Contexte des communes.....	6
II.	UNE ZONE AGRICOLE DANS UN CONTEXTE COMMUNAL AUX FORTS ENJEUX	8
1-	L'agriculture à Semoy et à Saint-Jean de Braye.....	8
2-	Deux communes métropolitaines attractives avec un fort développement urbain	10
3-	Morcellement et pression foncière.....	10
4-	Zones de captage en eau potable et zone inondable.....	14
5-	Des paysages remarquables.....	16
III.	ANALYSE AGRICOLE DU TERRITOIRE	17
1-	Un potentiel agronomique favorable aux vergers.....	17
2-	Une forte présence de cultures spécialisées.....	20
3-	Les exploitations.....	23
4-	Les filières de valorisation.....	30
IV.	LE PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTEGÉE	31
1-	Le foncier.....	31
2-	L'agriculture.....	31
3-	Les enjeux paysagers.....	31
4-	Le périmètre.....	32
5-	Les mesures d'accompagnement.....	33

Table des illustrations :

Figure 1 : Article paru dans la République du Centre du 20 janvier 2022.....	6
Figure 2 : Localisation de Semoy et Saint-Jean de Braye.....	7
Figure 3 : Carte des îlots cultivés et sièges sociaux des exploitations agricoles.....	9
Figure 4 : Evolution de la population de 1982 à 2018.....	10
Figure 5 : Parcelles cadastrales par îlot PAC.....	11
Figure 6 : photographies aériennes du centre bourg dans les années 50 et en 2020.....	12
Figure 7 : Années de mutation des parcelles cadastrales.....	13
Figure 8 : Zone de captage d'eau potable.....	14
Figure 9 : Zone inondable.....	15
Figure 10 : Les ensembles paysagers à l'échelle de la zone d'étude.....	16
Figure 11 : Carte géologique au niveau de la zone d'étude.....	17
Figure 12 : Hydromorphie des sols de l'agglomération d'Orléans (extrait).....	18
Figure 13 : Potentiel agronomique à la production de poiriers sur la zone d'étude.....	18
Figure 14 : Potentiel agronomique à la production de pommiers sur la zone d'étude.....	19
Figure 15 : Potentiel agronomique à la production du maraîchage sur la zone d'étude...	19
Figure 16 : Assolement de la zone A des communes de Saint-Jean-de-Braye et Semoy.	20
Figure 17 : Occupation agricole des sols sur la zone d'étude.....	21
Figure 18 : Pourcentage des entreprises agricoles dans la zone d'étude.....	23
Figure 19 : Exploitations présentes sur la zone d'étude (une couleur par exploitation)...	24
Figure 20 : Sièges d'exploitation agricole de la zone d'étude.....	25
Figure 21 : Localisation des forages.....	26
Figure 22 : Influence des ZNT sur la zone agricole.....	27
Figure 23 : Surface dans la zone d'étude en fonction de l'âge du plus jeune exploitant de l'exploitation.....	28
Figure 24 : Les friches de la zone agricole.....	29
Figure 25 : Les différentes filières de valorisations.....	30
Figure 26 : Le périmètre à préserver.....	32

I. GÉNÈSE ET MOTIVATION DU PROJET

1- RÉFLEXIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

L'activité agricole est une des particularités historiques du territoire des communes de Semoy et de Saint-Jean de Braye.

La préservation des espaces agricoles est déjà prise en compte dans les documents d'urbanisme des communes et d'Orléans Métropole.

Lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 16 décembre 2016, la commune de Saint-Jean de Braye a inscrit dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) l'objectif suivant : *Limiter l'étalement urbain et organiser une densification raisonnée.*

De même, la commune de Semoy a inscrit dans son PADD (PLU approuvé le 22 février 2018), l'objectif de maîtrise de la densification de la zone urbaine (troisième axe de l'objectif 1.1 *Maîtriser le développement de la commune*). Il est ainsi spécifié de « *ne pas consommer de terres agricoles cultivées* ».

Cette préoccupation apparaît encore dans l'objectif 2.1 *Préserver le cadre de vie paysager de la commune* dont le premier axe stipule de *Préserver les espaces agricoles* : « *L'identité et le cadre de vie semeyens reposent, entre autres, sur les espaces agricoles qui s'étendent essentiellement à l'est du territoire. Ces derniers offrent une diversité paysagère intéressante et des vues dégagées sur le territoire. La commune a ainsi choisi de les préserver notamment en ne développant pas l'urbanisation des écarts.* »

A l'échelle intercommunale, le 11 juillet 2017, le conseil métropolitain a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM). Le 29 avril 2021 celui-ci a arrêté à l'unanimité son projet de Plan Local d'Urbanisme à la suite d'une longue période de concertation préalable et de le soumettre à enquête publique. Celle-ci s'est tenu du 28 septembre 2021 au vendredi 12 novembre 2021. Le document a été approuvé le 7 avril 2022.

Le premier Plan Local d'Urbanisme métropolitain d'Orléans Métropole renforce encore les dispositions des différents PLU communaux précédents. Il est en effet écrit que « *L'objectif de maintenir l'équilibre des trois tiers entre les zones agricoles, naturelles et urbaines, a prévalu sur les perspectives de développement spatial consommateur d'espace, sans rogner sur l'ambition de développement économique et démographique* ».

2- LE CHOIX DE L'OUTIL ZAP

L'outil doit permettre de répondre à deux enjeux prioritaires liés :

- Donner de la visibilité aux producteurs sur le devenir de leur foncier et protéger les terres agricoles de la pression foncière métropolitaine ;
- Préserver les paysages et le cadre de vie du territoire.

L'article L.112-2 du code rural stipule que « *des zones dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique* », peuvent être classées en ZAP.

L'objectif d'une ZAP est de conforter la vocation agricole d'une zone par une servitude d'utilité publique et donc de la soustraire aux aléas des fluctuations inhérentes aux documents d'urbanisme du droit des sols tels que les SCoT et les PLU.

Ainsi, cet outil a vocation à créer les conditions favorables à la pérennisation de l'agriculture et à attirer de nouveaux exploitants en confirmant la vocation agricole de la zone dans le long terme. Elle permet également de lutter contre l'attentisme des propriétaires en garantissant la vocation agricole des terrains pour 15 ans minimum. Les propriétaires sont ainsi encouragés à louer leur terrain à un agriculteur pour lutter contre la déprise agricole.

Une fois la ZAP mise en place, la loi stipule que « *tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une zone agricole protégée doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture. En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet* ». La commune ne peut donc plus décider seule de changer la destination des terrains situés dans la ZAP.

La ZAP est en mesure de préserver le foncier agricole de tous les espaces classés en zone agricole (zone « A ») ou, ponctuellement, en zone naturelle (zone « N ») au PLU.

3-UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

Les partenaires techniques institutionnels et la population ont été associés tout au long de l'élaboration de la ZAP.

Un article a été publié dans « La République du Centre » le 12 décembre 2020. « [A Saint-Jean de Braye] comme à Saran, Olivet ou Chécy, les élus lancent un projet de zone agricole protégée intercommunale avec la Ville de Semoy. »

Des informations ont aussi été publiées dans les magazines communaux (« Regards » à Saint-Jean de Braye et « Kiosque semeyen »).

Deux réunions avec les agriculteurs exploitants de Saint-Jean de Braye et de Semoy ont été organisées : la première le 21 septembre 2021 et la seconde le 15 décembre 2021. Elles ont permis d'identifier avec eux les enjeux du territoire, de les mobiliser autour de la démarche. Elles répondent au souhait des communes de conduire cette démarche en étroite collaboration avec les agriculteurs qui sont les principaux intéressés.



Vanessa Slimani

Maire - Conseillère départementale

et le Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à

**une réunion de concertation concernant la création
de la Zone Agricole Protégée Saint-Jean de Braye/Semoy**

animée par Franck Fradin,

Adjoint aux quartiers délégué au patrimoine bâti, naturel et à l'agriculture

Mercredi 20 octobre 2021 à 20h

Salle du Conseil Municipal (derrière la Mairie)

Renseignements auprès du Pôle Développement du Territoire et Patrimoine
au 02 38 52 40 70.

SAINTJEANDEBRAYE.FR 



Une réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 06 janvier 2022.

Enfin et afin d'informer et de sensibiliser les habitants des deux communes à la démarche, deux réunions publiques ont eu lieu. La première, le 20 octobre 2021, a permis de leur présenter ce qu'est une ZAP ainsi que le diagnostic réalisé sur leur

commune. La seconde a eu lieu le 12 janvier 2022 afin d'échanger autour du périmètre de la ZAP.



Pour les élus, la future ZAP est un engagement fort en faveur de l'agriculture. © Droits réservés



+ S'ABONNER

Les réflexions sur la future zone agricole protégée, commune aux villes de Semoy et Saint-Jean-de-Braye, se poursuivent. Une réunion publique s'est tenue.

Figure 1 : Article paru dans la République du Centre du 20 janvier 2022

4- CONTEXTE DES COMMUNES

Saint-Jean de Braye et Semoy sont deux communes limitrophes de la Métropole d'Orléans. Ces deux communes sont encadrées à l'ouest par la ville d'Orléans, au Nord à Semoy par la forêt d'Orléans et au sud à Saint-Jean de Braye par la Loire.

Semoy est une commune péri-urbaine qui compte aujourd'hui 3 320 habitants. Le territoire de la commune peut être divisé en trois secteurs : les zones urbaines, la forêt et la zone agricole.

Saint-Jean de Braye est une commune plus étendue, caractérisée par une urbanisation majoritairement pavillonnaire et quelques habitats collectifs. Elle compte aujourd'hui 21 643 habitants. Saint-Jean de Braye fait partie des villes labellisées Patrimoine Mondial de l'UNESCO, pour la beauté de ses paysages naturels, notamment les bords de Loire.

Saint-Jean-de-Braye - Semoy
Orléans Métropole

0 0.5 1 km



Semoy

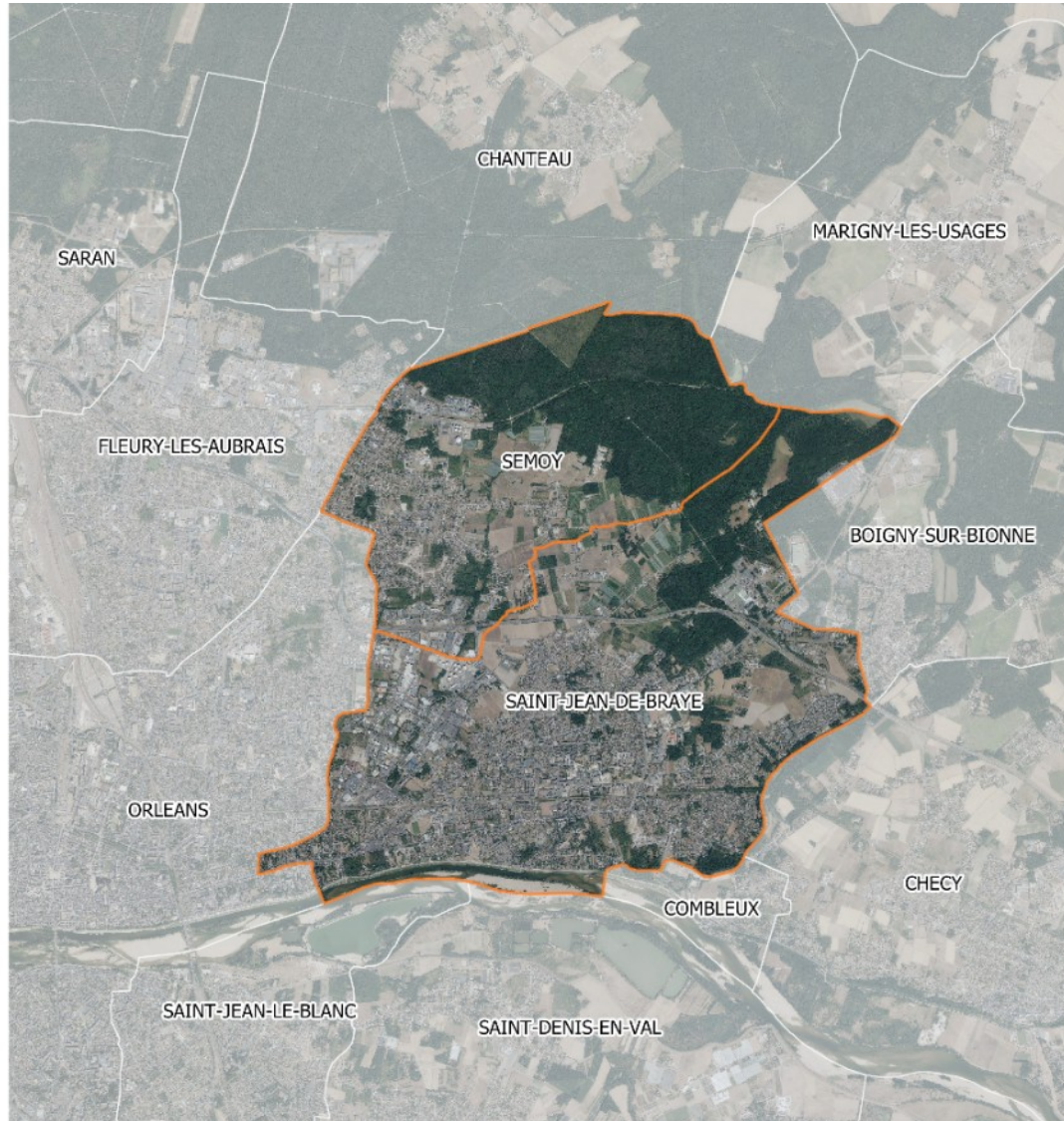


SAINT-JEAN
DE BRAYE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

Réalisation CA45 - juillet 2021.
Sources: BD ORTHO IGN, 2020 / BD TOPO IGN, 2016 / RPG anonyme ASP, 2018



Source : CA45, 2021

Figure 2 : Localisation de Semoy et Saint-Jean de Braye

II. UNE ZONE AGRICOLE DANS UN CONTEXTE COMMUNAL AUX FORTS ENJEUX

1-L'AGRICULTURE À SEMOY ET À SAINT-JEAN DE BRAYE

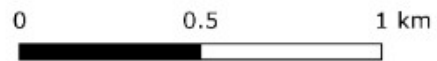
La carte ci-après présente les îlots exploités sur la commune de Semoy et Saint-Jean de Braye ainsi que les sièges d'exploitation des entreprises en activité sur la commune.

La surface totale des deux communes est de 2 155,1 ha (783,4 ha pour Semoy et 1371,7 ha pour Saint-Jean de Braye), la surface de la zone A contiguë à ces deux communes du PLUM représente 16 % de ce territoire (347,0 ha).

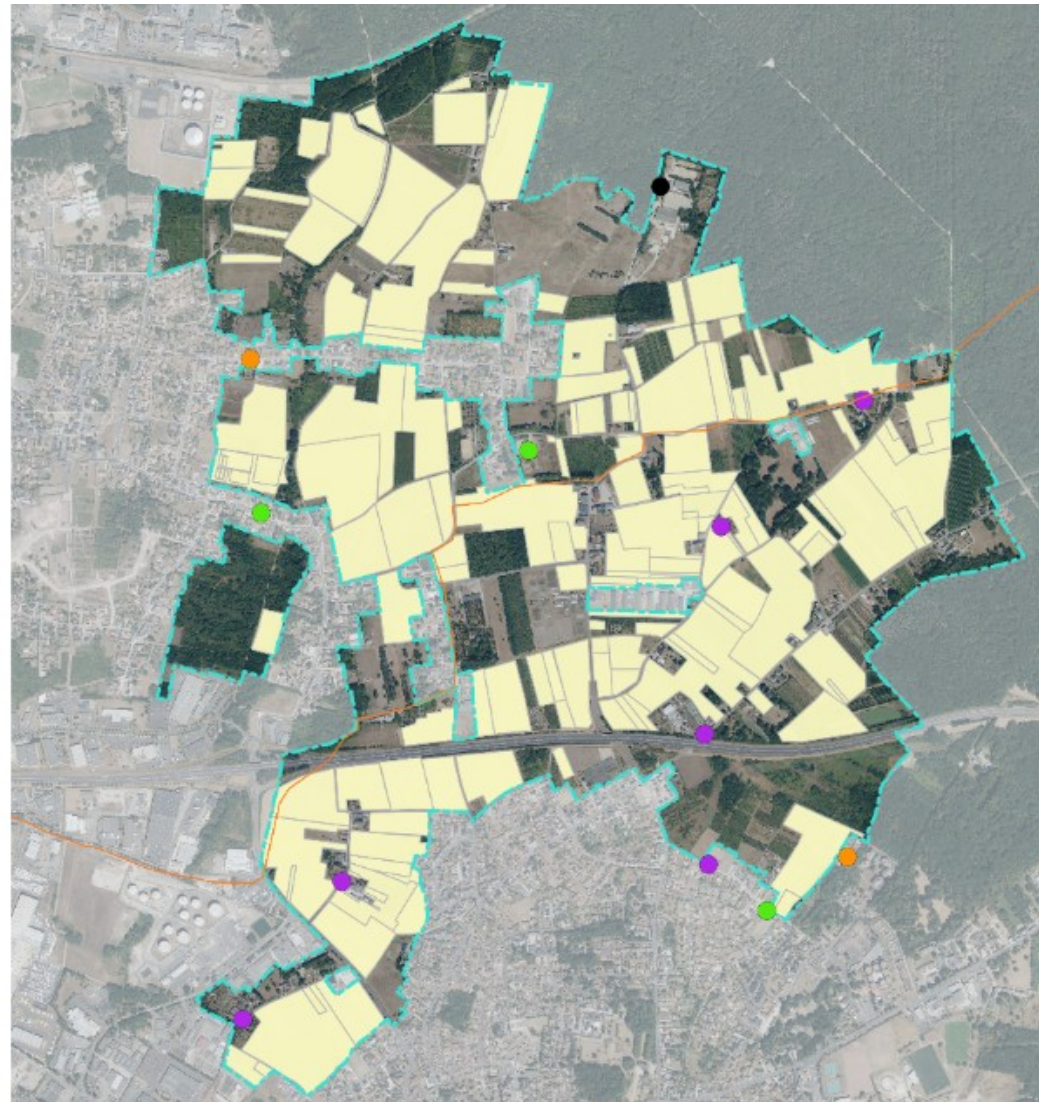
La surface agricole utile (SAU) de la zone d'étude est de 161,7 ha soit un peu moins de la moitié de la zone A du PLUM. Le reste pouvant par exemple correspondre à des jardins d'habitation ou à des friches.

Au total, 12 exploitations sont recensées sur les deux communes. Certaines présentent des parcelles proches des habitations et cela peut engendrer des problématiques de voisinage entre les habitants et les activités agricoles.

- Saint-Jean-de-Braye - Semoy
- Sièges des exploitations agricoles
- 0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
- 0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau
- 030908 - Apiculture
- 8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- Zone A du PLUM
- Parcelles agricoles dans la zone A du PLUM



Réalisation CA45 - Juin 2021
 Sources: BD CARTO IGN, 2020 / RFG anonyme ASP, 2019 / BD TOPD IGN, 2016 / Données Chambre d'agriculture du Loiret, 2021

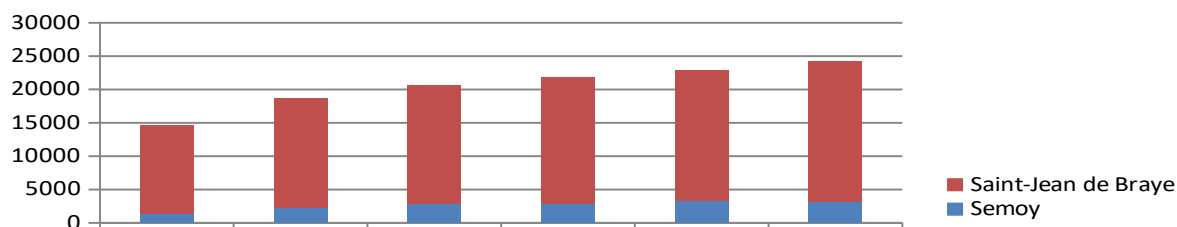


Source : CA45, 2021

Figure 3 : Carte des îlots cultivés et sièges sociaux des exploitations agricoles

2- DEUX COMMUNES MÉTROPOLITAINES ATTRACTIVES AVEC UN FORT DÉVELOPPEMENT URBAIN

Semoy et Saint-Jean de Braye sont situées dans la première couronne de la Métropole Orléanaise. Du fait de leur proximité avec la ville centre et de leurs caractéristiques rurales celles-ci sont très attractives. Depuis les années quatre-vingt la population a suivi une augmentation constante :



Source : INSEE, 2021

Figure 4 : Evolution de la population de 1982 à 2018

En conséquence de quoi le nombre de logements a fortement augmenté ces dernières années. Il est passé de 9 820 en 2008 à 11 240 en 2018 soit une augmentation de plus de 10 % en 10 ans.

A Semoy, cette augmentation est en majorité due à une augmentation du nombre d'appartements qui a doublé durant cette période.

A Saint-Jean de Braye l'augmentation est autant le fait de la hausse du nombre de maison que de celle du nombre d'appartements (hausse de 9% du nombre de maisons et hausse de 13% du nombre d'appartements).

3- MORCELLEMENT ET PRESSION FONCIÈRE

a. Morcellement

La carte ci-dessous indique le nombre de parcelles cadastrales par îlot déclaré à la PAC.

On observe sur la carte page suivante que le foncier est morcelé sur la zone d'étude. Cependant le nombre de parcelles cadastrales par îlot PAC varie beaucoup d'une parcelle à l'autre. Certaines parcelles apparaissent ainsi comme préservée de ce morcellement (parcelles en blanches sur la carte page suivante) à l'inverse d'autres (en bleus foncés sur la carte page suivante) qui ont certainement été divisées à la suite de successions.

Saint-Jean-de-Braye - Semoy

Saint-Jean-de-Braye - Semoy

Zone A du PLUM

Nombre de parcelles cadastrales par îlot PAC

1 - 5

5 - 10

10 - 15

15 - 19

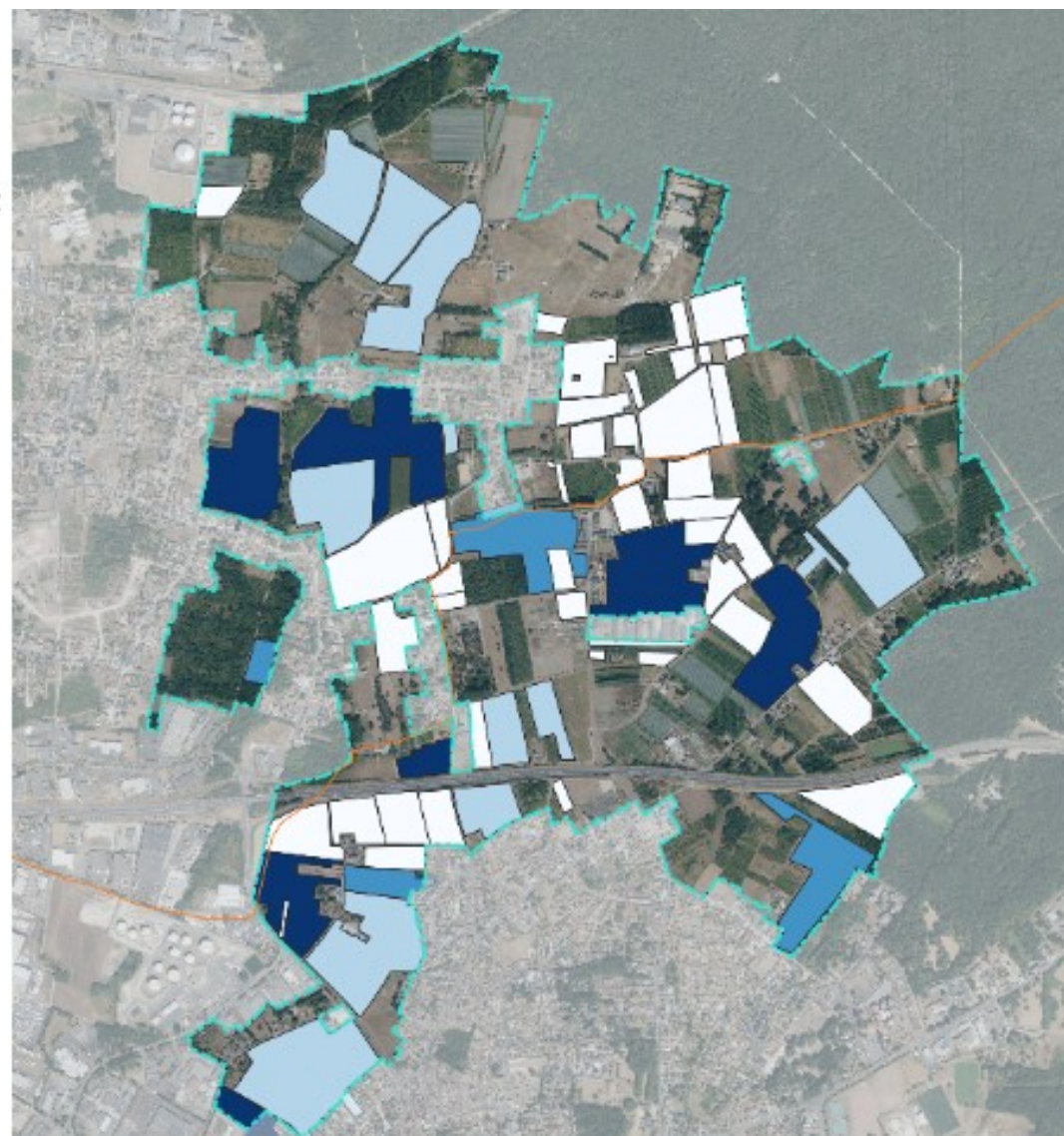
0 0.5 1 km



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHANGEMENT AGRICOLE
(CA45)



Financé par CMIS - Juillet 2021
Sources : BD Carthage IGN, 2015 / BD Carthage IGN, 2012 / Données cadastrales
DGPR / 2-3-2019/2019

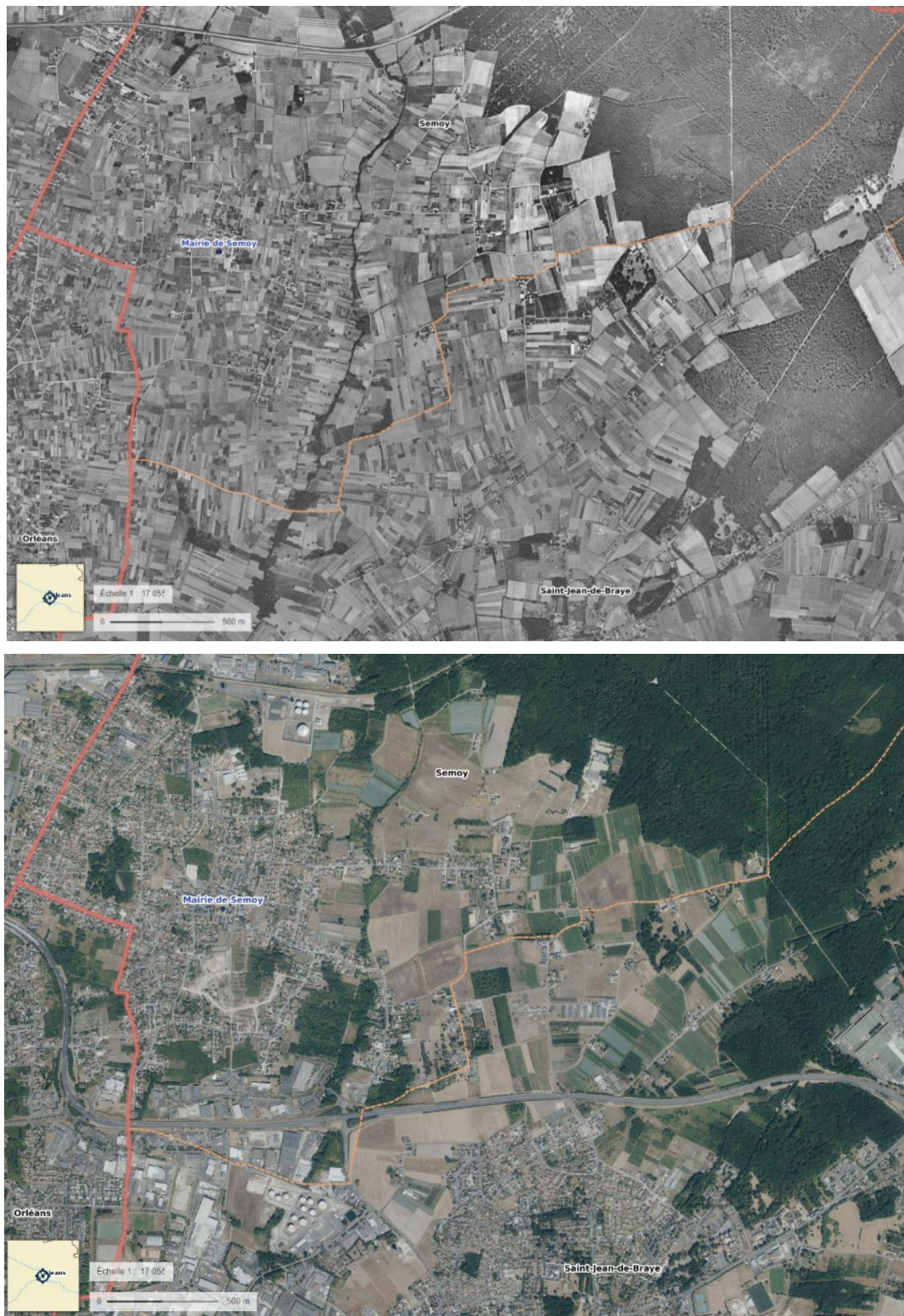


Source : CA45, 2021

Figure 5 : Parcelles cadastrales par îlot PAC

b. Pression foncière

En plus des données précédemment citées, la photo-interprétation permet de visualiser la pression foncière exercée sur la zone d'étude en comparant une photographie aérienne prise entre 1950 et 1965 et autre prise en 2020.

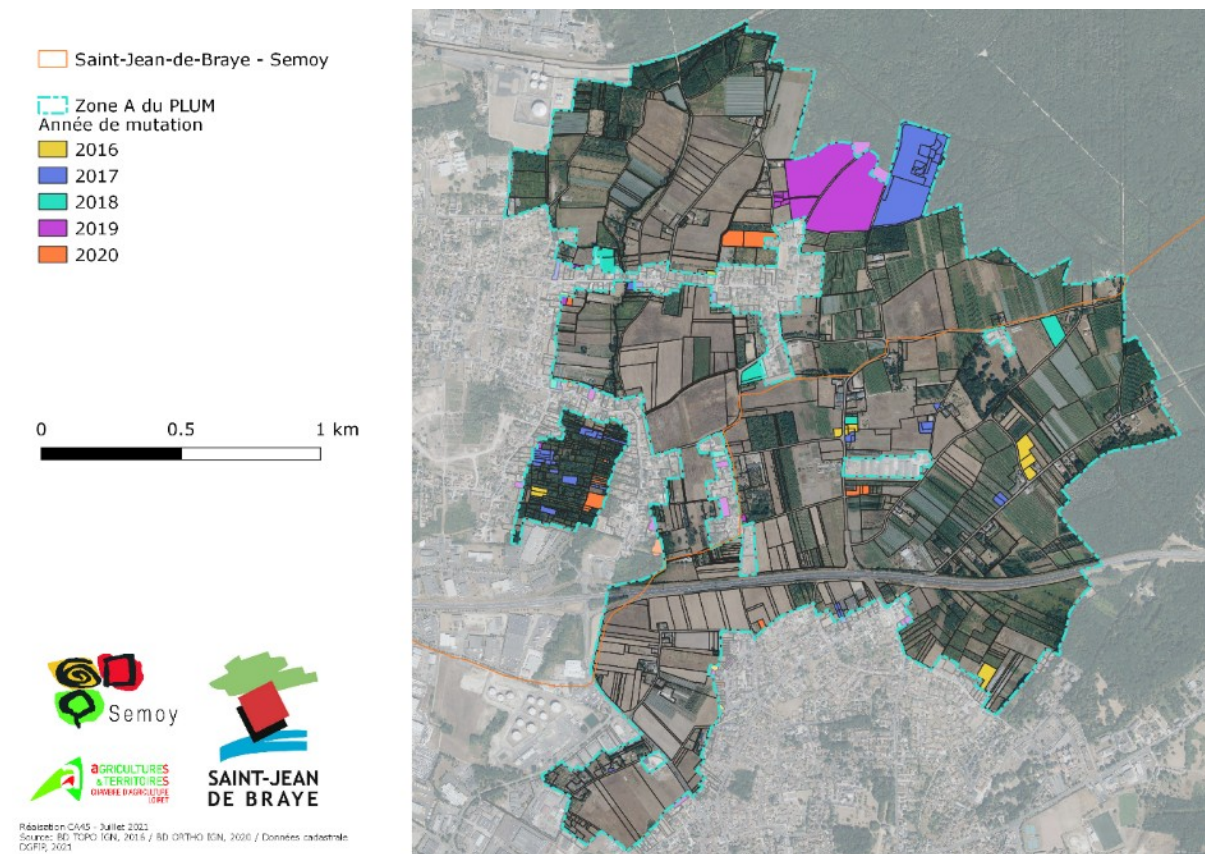


Source : Géoportail, 2021

Figure 6 : photographies aériennes du centre bourg dans les années 50 et en 2020

L'augmentation de la densité des habitations et l'étalement urbain important entre les années 50 et 2020 au détriment des terres agricoles est très nette. L'urbanisation est restée relativement concentrique et l'espace agricole est assez peu mité.

Pour illustrer la pression foncière sur ces cinq dernières années, la carte ci-dessous représente l'année de mutation des parcelles cadastrales depuis 2016, c'est-à-dire l'année où ces parcelles ont été vendues.



Source : CA45, 2021

Figure 7 : Années de mutation des parcelles cadastrales

Malgré la pression foncière, on constate relativement peu de vente depuis 4 ans sur la zone d'étude. Cela peut être dû à plusieurs raisons liées les unes aux autres :

- à un prix de vente supérieur à celui du marché sur la zone d'étude (entre 1,50 €/m² et 2 €/m²) ;
- à un attentisme des propriétaires ;
- au fait que les agriculteurs potentiellement intéressés auraient besoin de d'assurance quant à l'avenir de la zone.

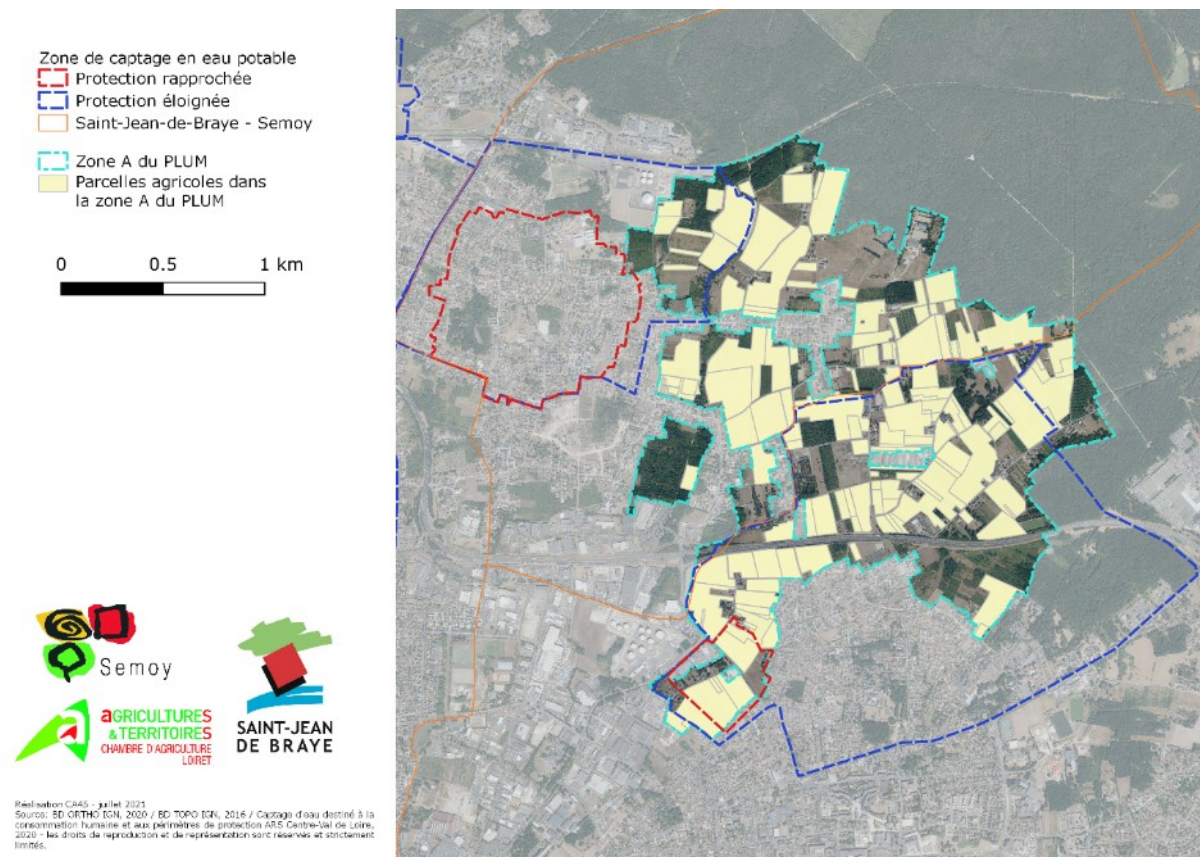
On constate aussi que ces ventes se situent en majorité au nord de la zone, où la pression foncière est plus faible et le maintien des terres en zone agricole perçu comme plus durable. Au sud de la zone d'étude, la parcelle jaune en bordure de zone A à Saint-Jean-de-Braye et les parcelles situées dans l'enclave de zone A à l'Ouest à Semoy ont été acquises par les communes en vue de leur remise en culture.

4- ZONES DE CAPTAGE EN EAU POTABLE ET ZONE INONDABLE

a. Les zones de captage sur les communes

Les communes de Semoy et Saint-Jean de Braye sont concernées par deux captages d'eau potable déclarés d'utilité publique.

- A Semoy, la zone d'étude est concernée par le périmètre éloigné de protection du captage.
- A Saint-Jean de Braye, l'ensemble de la commune est touché par le périmètre éloigné ; la zone d'étude est donc concernée par ce périmètre mais également par le périmètre rapproché au sud de la zone.



Source : CA45, 2021

Figure 8 : Zone de captage d'eau potable

Le captage présent à Saint Jean de Braye situé dans le périmètre d'étude de la ZAP (03636X0554) a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 19 mai 1987.

Dans le périmètre de protection rapprochée sont notamment interdits :

- Le dépôt et le déversement dans le sol ou le sous-sol de toutes substances susceptibles d'apporter à la nappe des éléments indésirables et donc notamment, les produits chimiques tels que les pesticides et les engrais ou les dépôts et déversement de produits organiques ;
- Les rejets des eaux de drainage des terres ;
- Les puits perdus, puits filtrants, puits ou forages absorbants ;
- Les puits ou les forages privés, agricoles ou industriels, dans la mesure où les prélèvements d'eau envisagés ont, ou auraient, une incidence qualitative ou quantitative sur le captage exploité par la collectivité.

Les constructions, installations et activités projetées sont soumises à autorisation préfectorale dans les conditions définies à l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

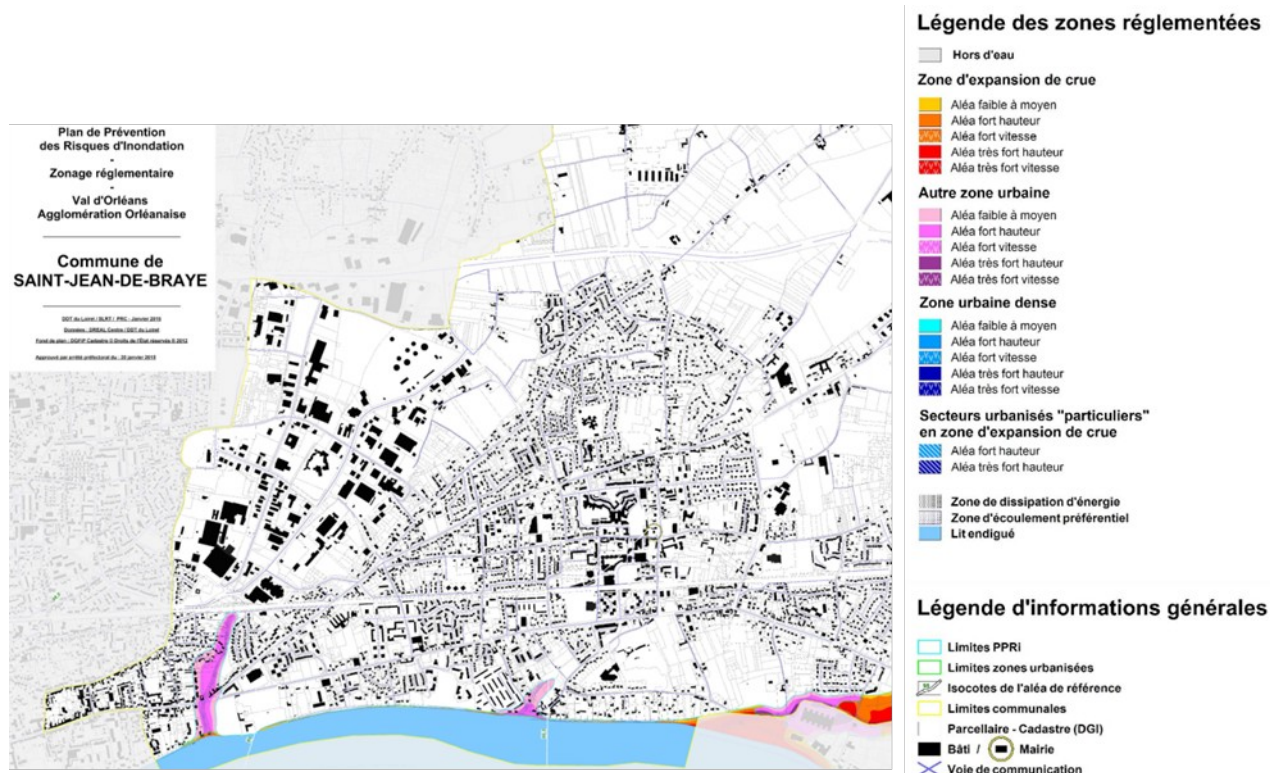
Dans le périmètre éloigné, les activités notamment agricoles, doivent être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le captage présent à Semoy et dont le périmètre de protection éloigné recoupe la zone d'étude est le captage 03636X0551.

Dans le périmètre de protection éloigné, les puits et les forages absorbants seront réglementés en application du Règlement sanitaire départemental.

b. Plan de prévention des risques d'inondation

Une partie du sud de la commune de Saint-Jean de Braye est classée en zone inondable par le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) Val d'Orléans.



Source : PPRI Val d'Orléans, 2015

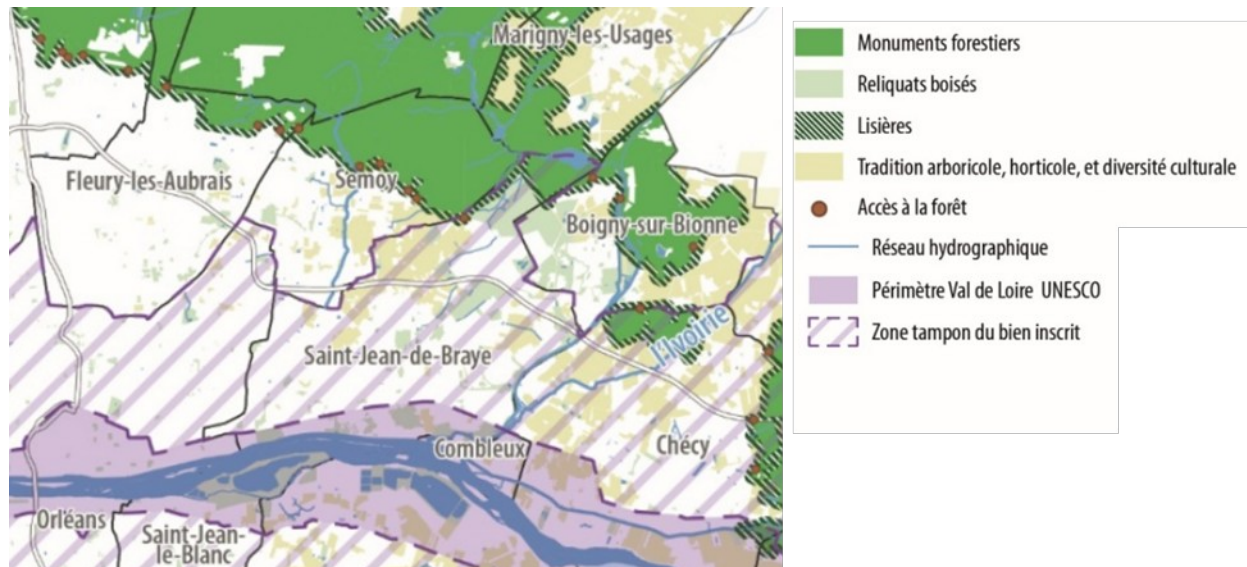
Figure 9 : Zone inondable

La zone d'étude n'est cependant pas concernée par ces périmètres.

5- DES PAYSAGES REMARQUABLES

Les communes de Saint-Jean de Braye et de Semoy sont au croisement d'entités paysagères remarquables :

- Les paysages des bords de Loire classés à l'UNESCO ;
- La lisière de la forêt d'Orléans ;
- Les zones cultivées, notamment en lien avec l'activité agricole historique des vergers.



Source : PLUM, 2021

Figure 10 : Les ensembles paysagers à l'échelle de la zone d'étude

• Les bords de Loire

Le Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO est le plus vaste des sites inscrits français (280 km de longueur, 800 km²). La Loire participe grandement à l'identité de la Métropole d'Orléans, elle constitue en effet un marqueur naturel et paysager puissant et est étroitement liée à l'histoire du territoire.

C'est à Saint-Jean de Braye que la Loire atteint son point septentrional.

• La forêt d'Orléans

Autre entité indissociable de la métropole orléanaise, la forêt d'Orléans est située au nord de la métropole et de la ville de Semoy.

On retrouve ainsi à Semoy des paysages de lisière assurant l'interface entre ce massif et la zone urbanisée.

Pour ce secteur, l'enjeu identifié par le SCoT Orléans Métropole¹ est « *d'assurer une transition progressive avec les milieux urbains et de définir une ceinture verte comme limite d'urbanisation, s'appuyant notamment sur l'activité agricole historique de vergers (Semoy).* »

• Les zones cultivées

Les zones cultivées constituent des espaces ouverts au sein de l'agglomération ou en lisière de forêt. Ils sont hérités de la tradition agricole du territoire. Ils offrent au niveau de la zone d'étude une vaste clairière vallonnée.

¹ Schéma de Cohérence Territoriale d'Orléans Métropole approuvé le 28 mai 2019

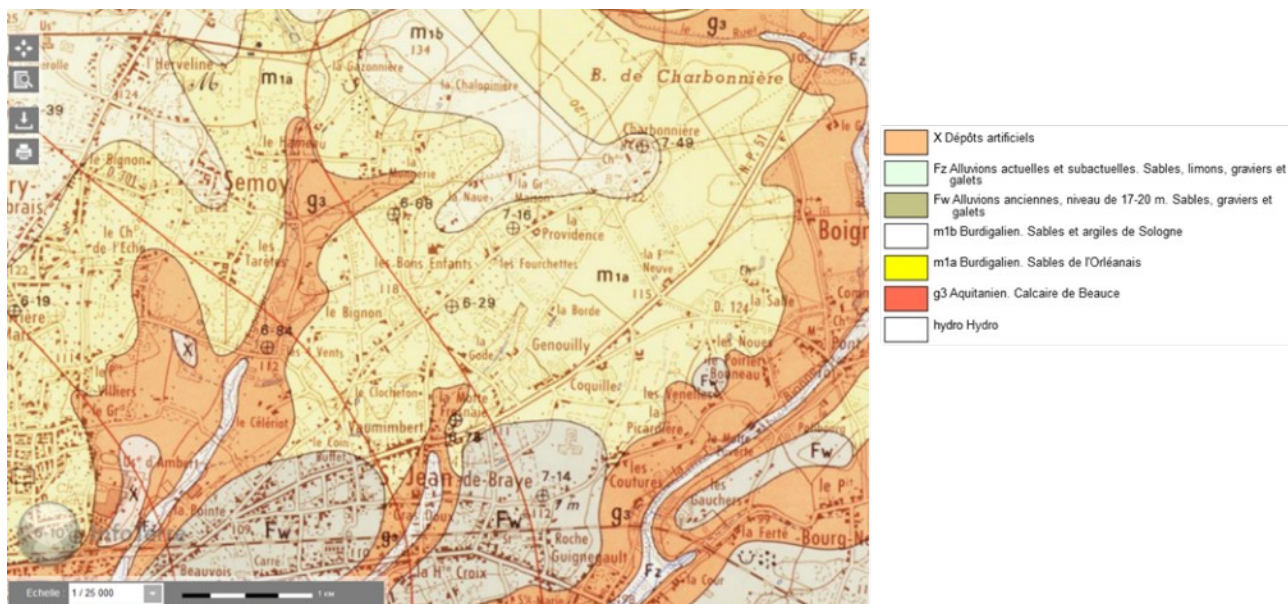
III. ANALYSE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1-UN POTENTIEL AGRONOMIQUE FAVORABLE AUX VERGERS

a. Type de sol

On trouve plusieurs formations géologiques sur la zone d'étude

- Les sols alluviaux du Val de Loire, sur la zone d'étude il s'agit majoritairement d'alluvions anciennes (Fw) situées au sud de Saint-Jean de Braye et en dehors de la zone agricole. Ce sont des sables grossiers faiblement argileux.
- Les sables et argiles de Sologne. Il s'agit de sols imperméables et marécageux situés au nord de la zone d'étude et recouverts par la Forêt d'Orléans sur une majeure partie.
- Les sables de l'Orléanais sont constitués d'une alternance de sables fins et grossiers sur une épaisseur de 20m maximum souvent intercalés de lentilles d'argile à concrétions de calcaire ;
- Le calcaire de Beauce Aquitaniens.



Source : BRGM, 2021

Figure 11 : Carte géologique au niveau de la zone d'étude

On retrouve donc en majorité sur la zone agricole des sols sablo-argileux ou sablo-limoneux issus des formations géologiques du Burdigalien fortement hydromorphes.

Programme de cartographie financé par :
le Conseil Général, le GIS SOL, et
la Chambre d'Agriculture du Loiret *

Réalisé par Hervé NEDELEC

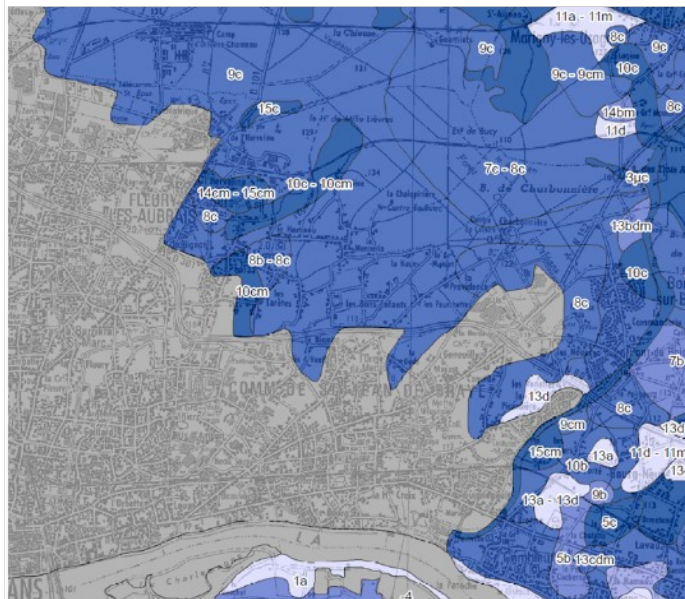
* 2001-2004, Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Légende

Carte d'Hydromorphie

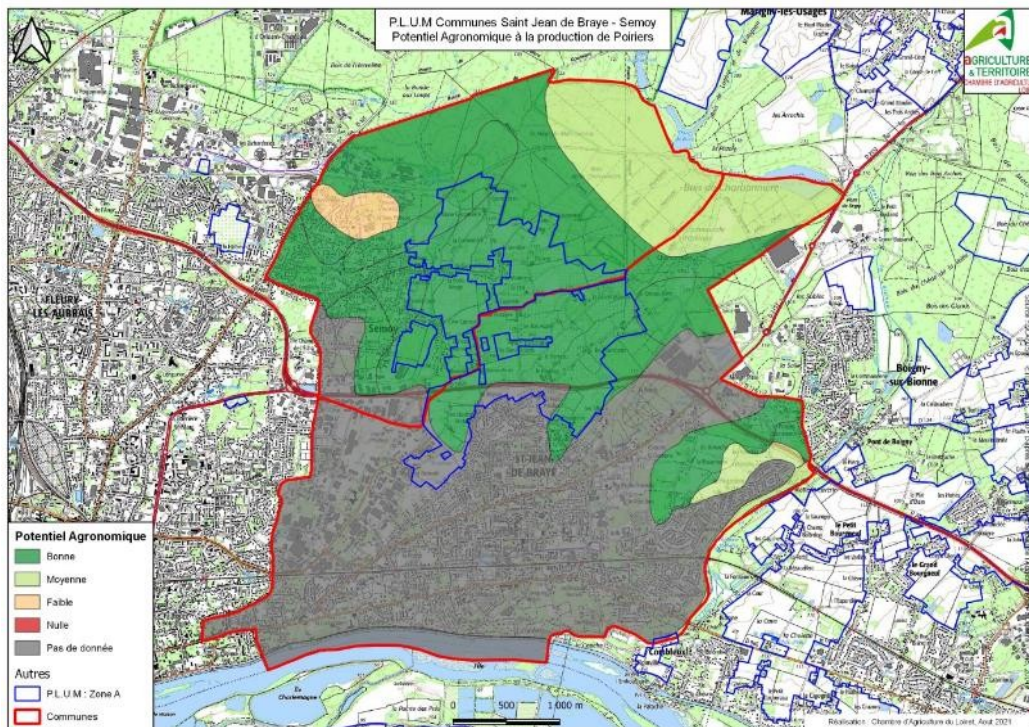
-  Pas de données
-  Sain
-  Hydromorphie de profondeur
-  Hydromorphie moyenne (dès 60cm de profondeur)
-  Hydromorphie moyenne à forte (dès 40 cm de profondeur)
-  Hydromorphie forte (dès la surface)



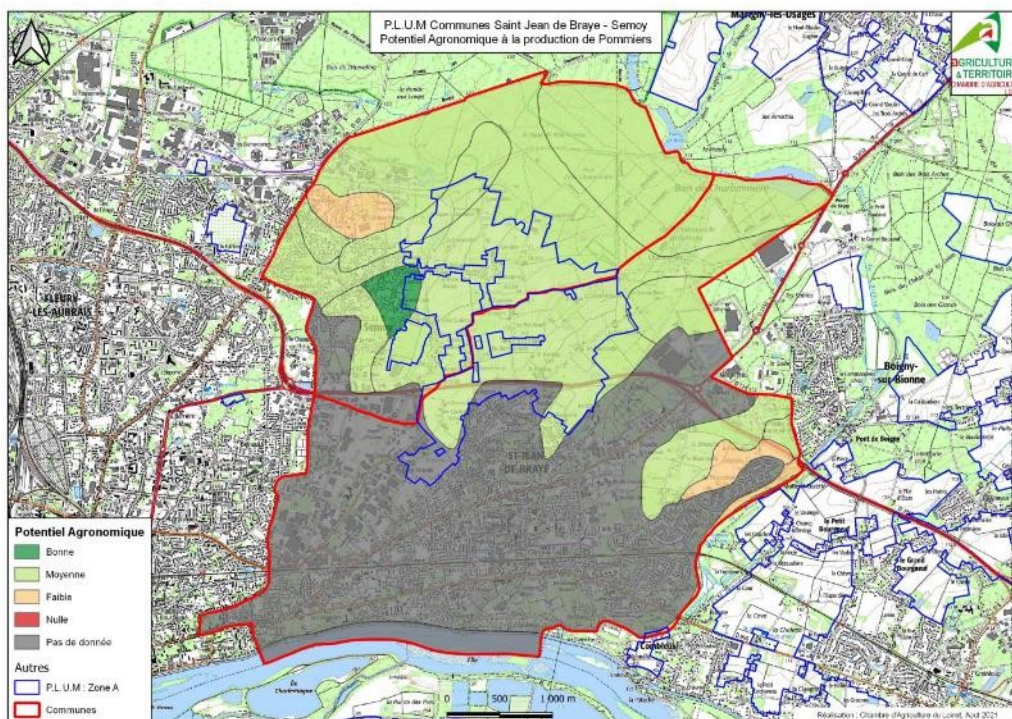
Source : Charte agricole sur le territoire de l'agglomération orléanaise
Figure 12 : Hydromorphie des sols de l'agglomération d'Orléans (extrait)

b. Un potentiel agronomique favorable aux cultures spécialisées

Les profils de sols ont été transcrits ci-dessous dans des cartes de potentiels agronomiques. Ces cartes, réalisées dans le cadre de la Charte agricole d'Orléans Métropole, identifient le potentiel intrinsèque du sol par rapport à une culture donnée. Il faut savoir que cette aptitude peut être améliorée par l'irrigation ou le drainage notamment.

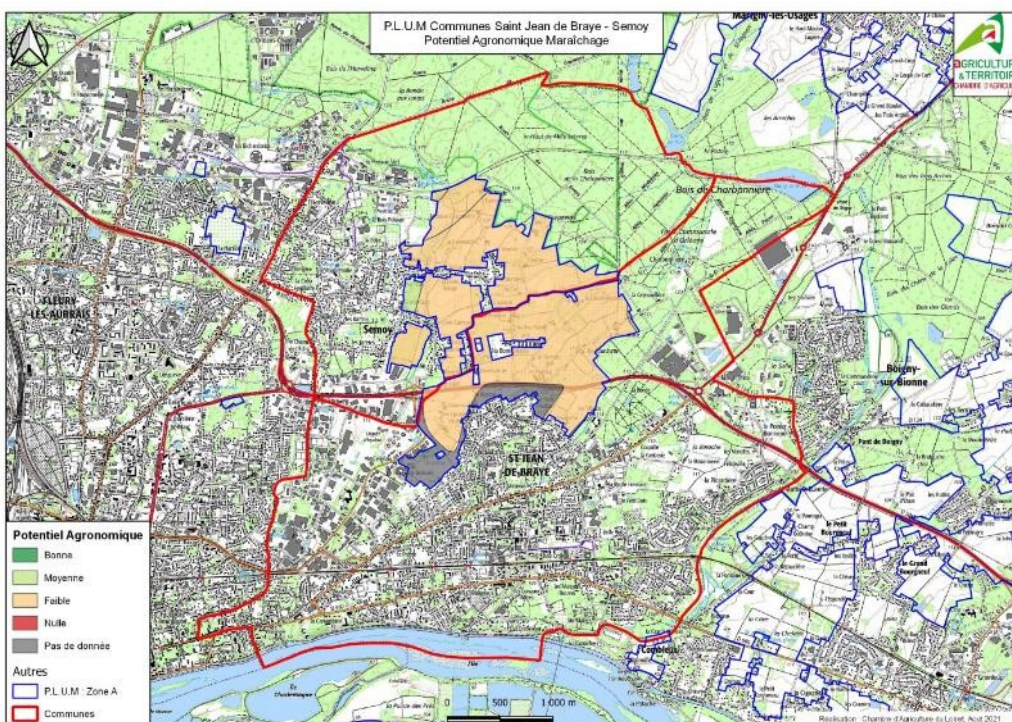


Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021
Figure 13 : Potentiel agronomique à la production de poiriers sur la zone d'étude



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 14 : Potentiel agronomique à la production de pommiers sur la zone d'étude



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 15 : Potentiel agronomique à la production du maraîchage sur la zone d'étude

On observe que les potentiels sont particulièrement bons pour l'arboriculture (poiriers et pommiers notamment) et plus faible pour le maraîchage. De même, la cartographie réalisée dans le cadre de la Charte agricole d'Orléans Métropole qualifie le potentiel agronomique en grandes cultures de moyen.

On trouve cependant des grandes cultures et du maraîchage dans la zone d'étude car les potentiels agronomiques peuvent être améliorés par drainage ou irrigation par exemple.

2- UNE FORTE PRÉSENCE DE CULTURES SPÉCIALISÉES

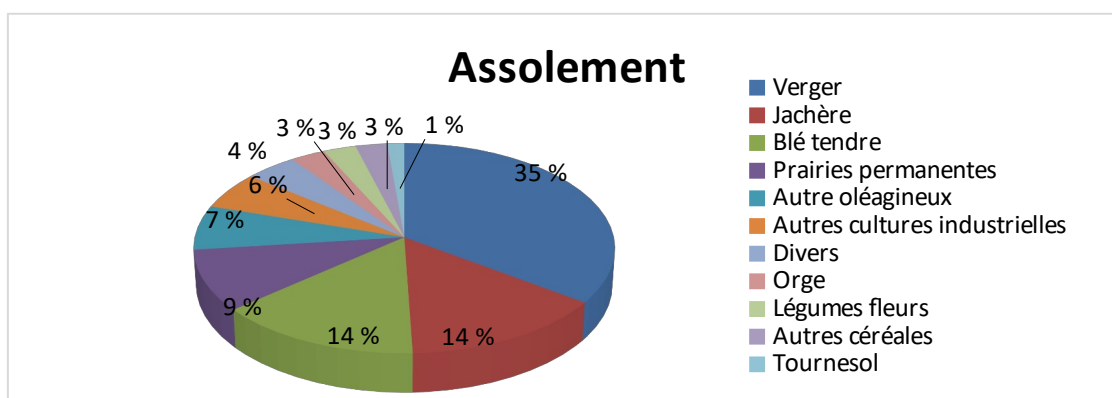
a. Occupation agricole du sol

La carte ci-dessous représente l'occupation agricole des sols sur la zone d'étude en 2021. Elle a été réalisée grâce au Relevé Parcellaire Graphique (RPG, données anonymes issues des déclarations PAC) et complétée par une enquête de terrain.

Les terres identifiées comme cultivées représentent 161,7 ha de la zone d'étude.

On observe sur la carte de la page suivante que les vergers sont majoritairement situés à l'est de la zone d'étude en lisière de la forêt d'Orléans. Les vergers étant la culture traditionnelle sur cette zone, on peut supposer qu'ils ont été arrachés en limite urbaine et remplacés par des grandes cultures. Ces dernières ont à leur tour été remplacées par des prairies permanentes ou des jachères au plus proche des habitations. En effet, il y a d'autant plus d'enjeux de voisinage et d'accès aux parcelles qu'on se rapproche de la zone urbaine et les prairies et les jachères nécessitent moins d'interventions par l'exploitant.

Dans le graphique circulaire ci-dessous, on observe que les vergers représentent toujours la majorité des surfaces cultivées sur la zone (plus d'un tiers), suivie par les jachères et les prairies permanentes puis par les céréales (blé tendre, orge et autres céréales).



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 16 : Assolement de la zone A des communes de Saint-Jean-de-Braye et Semoy

□ Saint-Jean-de-Braye - Semoy

□ Zone A du PLUM

Cultures déclarées au RPG2018
et diagnostic agricole du PLUM

□ Blé tendre

□ Orge

□ Autres céréales

□ Tournesol

□ Autres oléagineux

□ Jachère

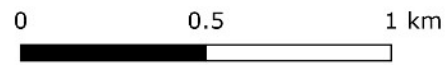
□ Prairies permanentes

□ Légumes fleurs

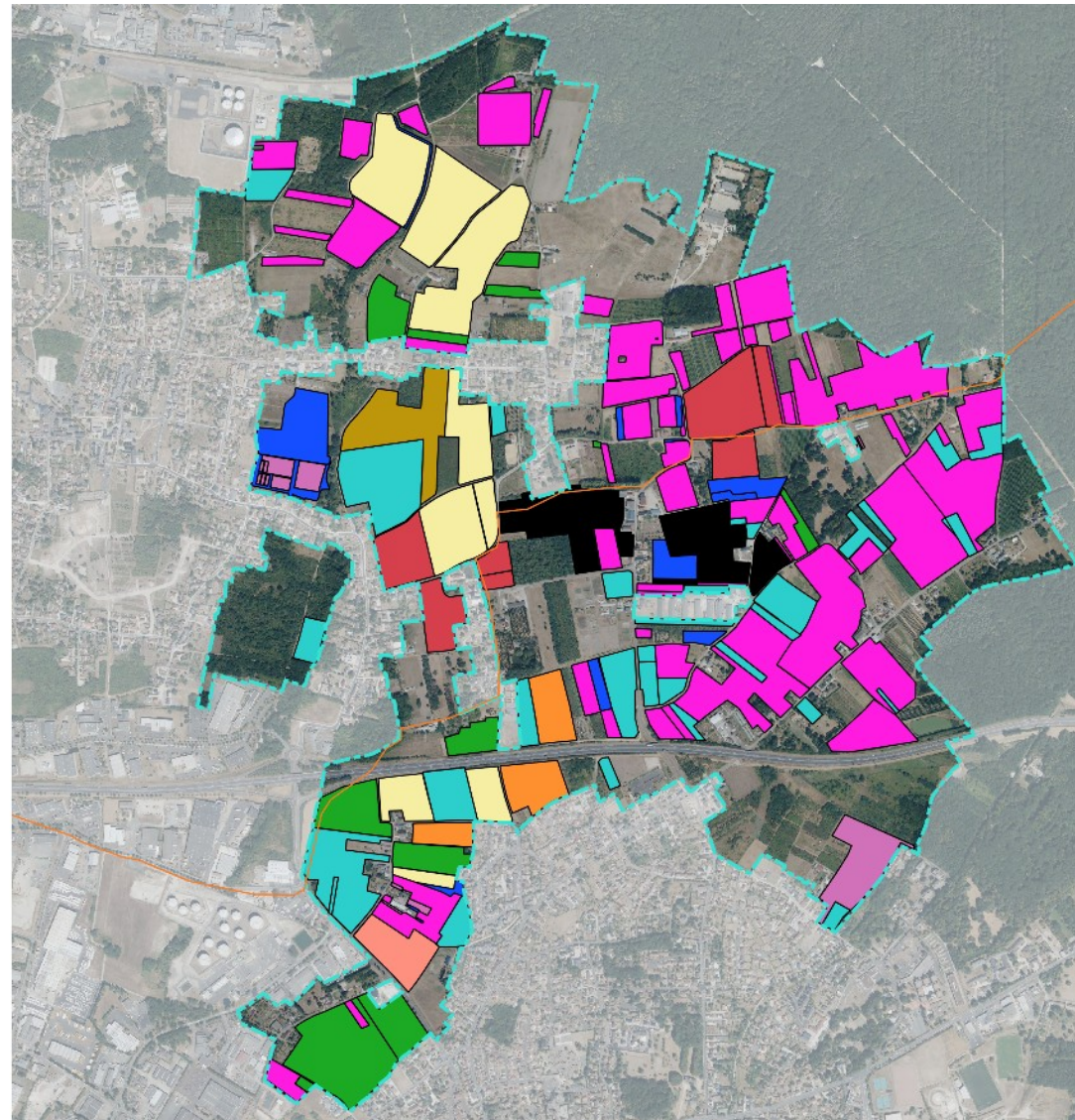
□ Vergers

□ Cultures industrielles

□ Divers



Réalisation: CA45 - juillet 2021
Source: BD CARTHOS IGN, 2020 / BD TOPO IGN, 2016 / RPG anonyme ASP, 2018



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 17 : Occupation agricole des sols sur la zone d'étude

b. La spécificité de l'arboriculture

L'exploitation de pommes et de poires (ainsi que d'un peu de cerise, de prunes et de pêches) est une caractéristique du territoire Orléanais.

La production de pommes, de poires et de cerises est valorisée par des associations de producteurs du Loiret qui ont développé une « marque » autour de ce produit orléanais afin de mettre en avant leur qualité :



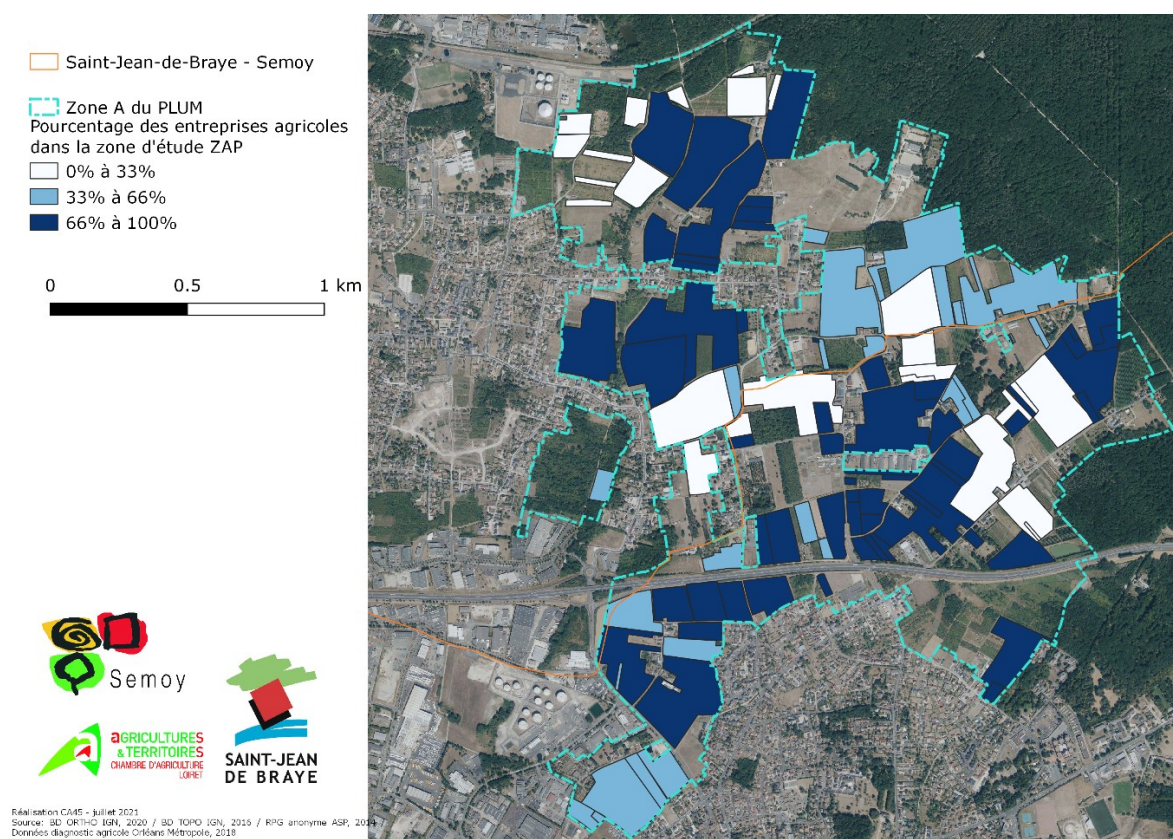
Cette marque indique aux consommateurs que ces productions sont conduites en culture raisonnée et que les producteurs limitent l'utilisation des produits phytosanitaires. Les produits sont distribués grâce à un acheminement en circuit court sur la métropole d'Orléans de manière qu'ils soient disponibles dès le lendemain de la cueillette.

3- LES EXPLOITATIONS

a. Structure

Les parcelles des exploitations présentes sur la zone d'étude sont bien regroupées comme on peut le voir sur la carte de la page suivante (figure 19). Cela est caractéristiques des petites exploitations spécialisées. Cet agencement est un atout en zone péri-urbaine car il diminue le nombre et la durée des déplacements nécessaires dans l'exploitation.

En outre, la carte ci-dessous montre qu'une grande partie des exploitations de la zone d'étude ont une majorité, de 66 % à l'entière, de leur SAU (surface agricole utile) dans la zone d'étude. La ZAP permettrait de préserver ces exploitations.

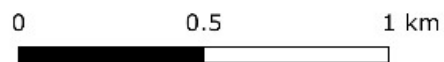


Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

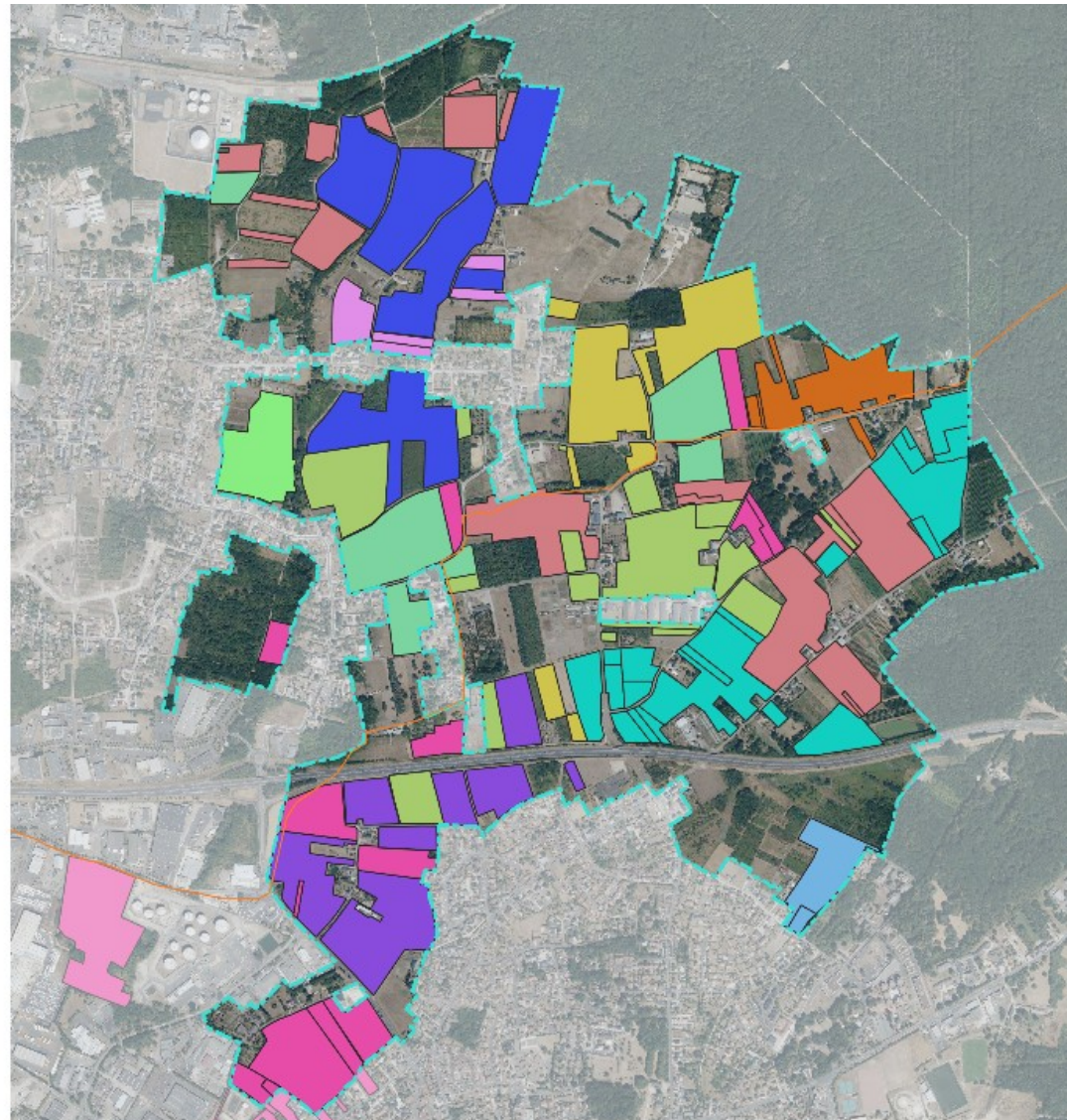
Figure 18 : Pourcentage des entreprises agricoles dans la zone d'étude

On trouve six arboriculteurs (certains produisant aussi des céréales ou du maraîchage), trois maraîchers, deux apiculteurs et un centre équestre.

- Saint-Jean-de-Braye - Semoy
- Zone A du PLUM
- Exploitations ayant un îlot dans la zone d'étude par numéro d'exploitation [128]
- 201181 [8]
- 201494 [23]
- 201503 [17]
- 201568 [1]
- 201828 [14]
- 202893 [6]
- 900002 [7]
- 900039 [2]
- 900040 [5]
- 900046 [6]
- 900059 [20]



Réalisation CA45 - juillet 2021
 Sources: BD CARTI © IGN, 2020 / BD TOPO IGN, 2016 / RFG anonyme ASP, 2014 /
 Données diagnostics agricole Orléans Métropole, 2018




Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021
Figure 19 : Exploitations présentes sur la zone d'étude (une couleur par exploitation)

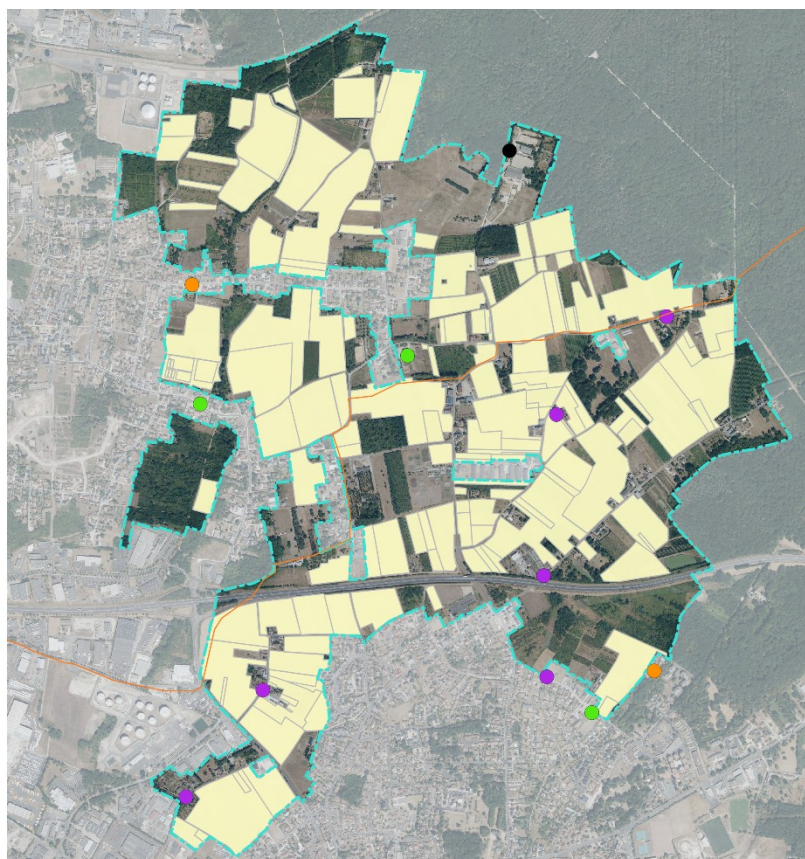
La majorité des exploitants ont leur siège social sur les communes. La surface moyenne des parcelles est d'environ 1ha sur la zone d'étude.

- Saint-Jean-de-Braye - Semoy
- Sièges des exploitations agricoles
 - 0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
 - 0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau
 - 030908 - Apiculture
 - 8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- Zone A du PLUM
- Parcelles agricoles dans la zone A du PLUM

0 0.5 1 km




Réalisation CA45 - Juin 2021
 Sources : BD Carthage IGN, 2020 / RPO anonyme ASP, 2019 / BD TOPO IGN, 2016 / Données Chambre d'agriculture du Loiret, 2021

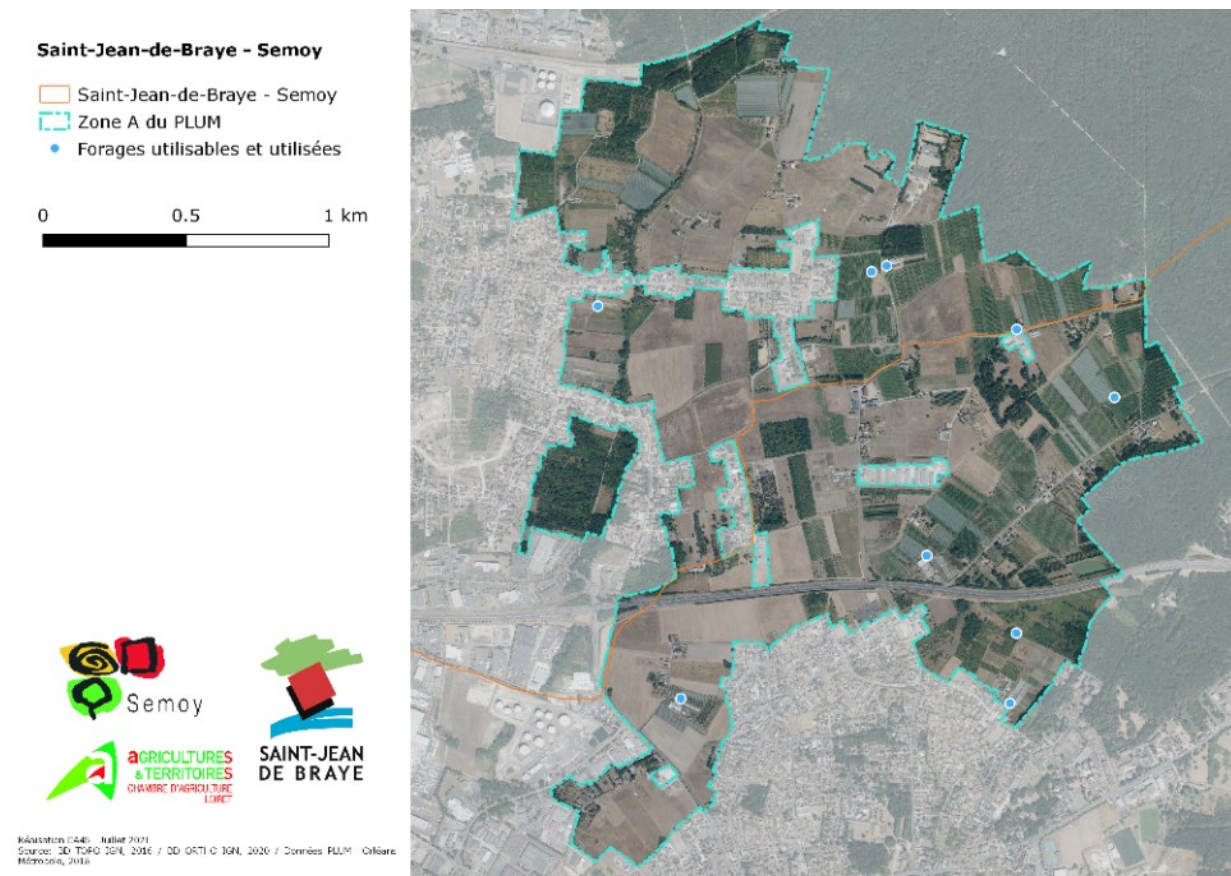


Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 20 : Sièges d'exploitation agricole de la zone d'étude

b. Accès à l'eau

Ci-dessous la carte des forages utilisables et utilisés dans la zone agricole. On en décompte neuf.



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 21 : Localisation des forages

La ressource en eau est un enjeu sur le territoire pour les producteurs, le SAGE Nappe de Beauce limite fortement les possibilités et les nouveaux exploitants sur la zone devront s'adapter à cette contrainte.

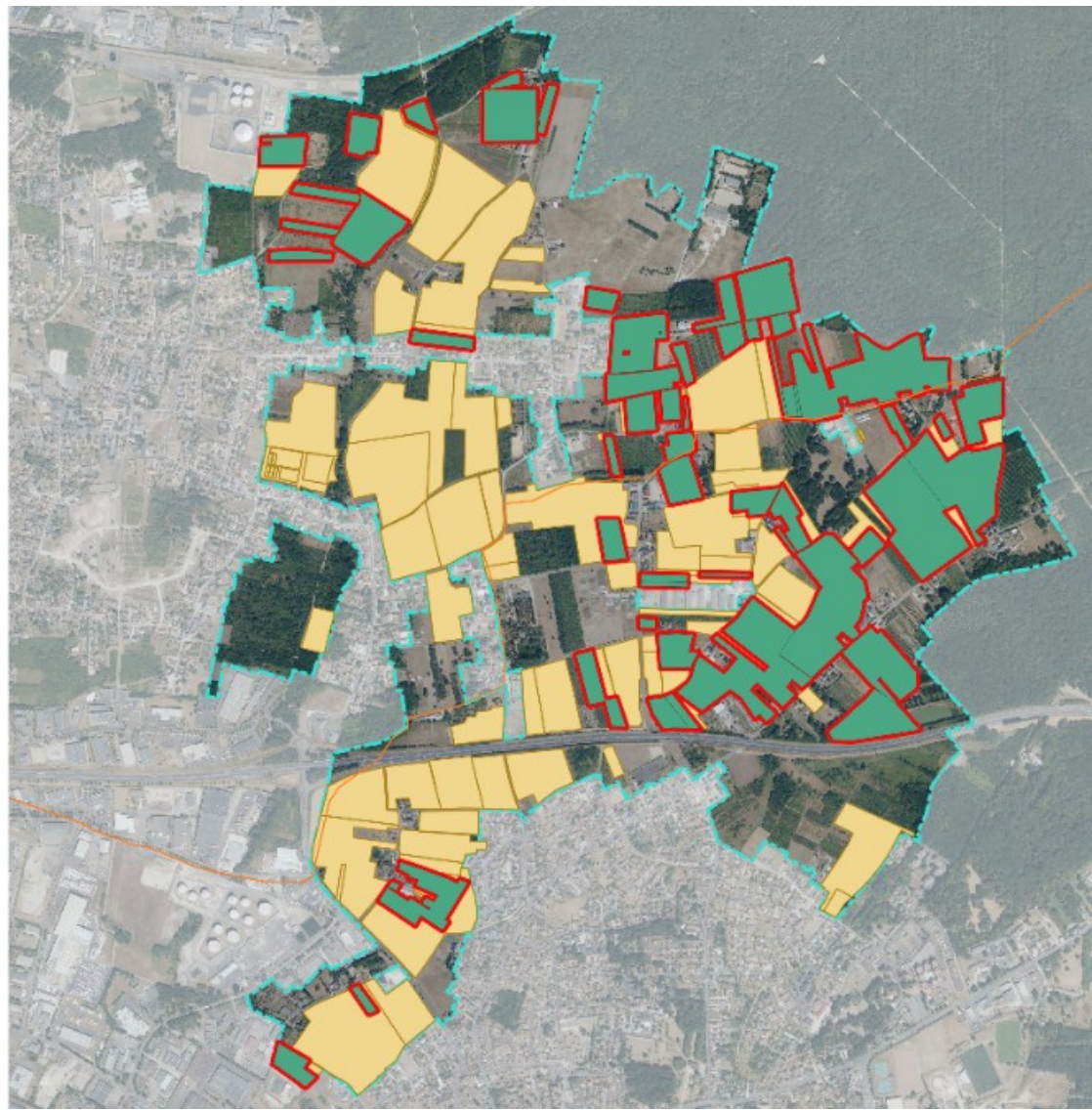
c. Contraintes sanitaires, les zones de non-traitement

Le dispositif réglementaire des zones de non-traitement (ZNT) prévoit à proximité de zones habitées, des distances minimales sans application de produits phytopharmaceutiques. Ces distances dépendent du type de culture et du matériel que les agriculteurs utilisent.

La carte ci-après représente l'influence des Zones de non-traitement (ZNT) sur les vergers. Une zone tampon de 10 mètres impacte fortement les plus petites parcelles en vergers. Cependant la Charte agricole d'Orléans Métropole réduit actuellement cette zone à 5 mètres si les exploitants possèdent un matériel adéquat tel que décrit dans la Charte.



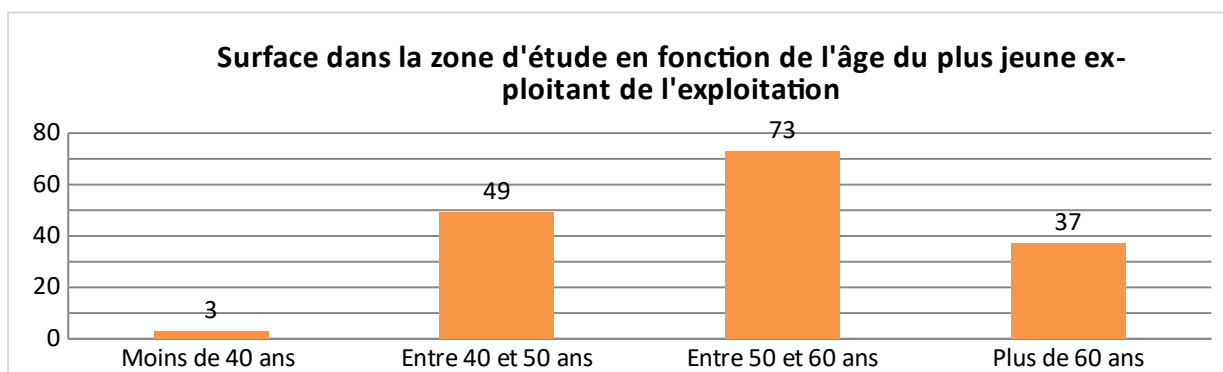
Réalisation CA45 - juillet 2021
 Sources: BD ORTHO IGN, 2020 / BD TOPO IGN, 2016 / RPC en ligne ASP, 2014 /
 Données diagnostic agricole Orléans Métropole, 2015



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021
Figure 22 : Influence des ZNT sur la zone agricole

d. Ages des exploitants

L'histogramme ci-dessous représente les surfaces exploitées de la zone d'étude par tranche d'âge.



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 23 : Surface dans la zone d'étude en fonction de l'âge du plus jeune exploitant de l'exploitation

On observe que 134 ha sont exploités par des agriculteurs et des agricultrices ayant 50 ans ou plus. Certains de ces exploitants ne connaissent pas le devenir de leur exploitation après leur départ en retraite. La ZAP permettra de rassurer de futurs repreneurs dans la mesure où elle garantit la vocation agricole du foncier.

e. Les friches de la zone agricole

Les friches sont des parcelles sur lesquelles aucune activité agricole n'a été identifiée, à la différence d'une jachère ou d'une prairie qui sont entretenues au moins une fois par an.

La problématique de la transmission abordée au paragraphe précédent est intimement liée à celle des friches agricoles de la Métropole et de la zone d'étude.






Sur la commune de Semoy, on compte 26 ha de friches agricoles contre 31 ha à Saint-Jean de Braye. Au total, il s'agit donc de 57 ha en friches, soit 16 % de la zone agricole.

L'enfrichement représente donc ici un enjeu fort actuel et à venir.


A l'échelle de la Métropole d'Orléans, une réflexion sur les friches est menée par le biais de la Charte Agricole. L'îlot au Longère des Tarettes à Semoy est d'ailleurs en cours d'acquisition par la Métropole.

Les friches identifiées sur la zone d'étude sont représentées sur la carte de la page suivante.

Saint-Jean-de-Braye - Semoy

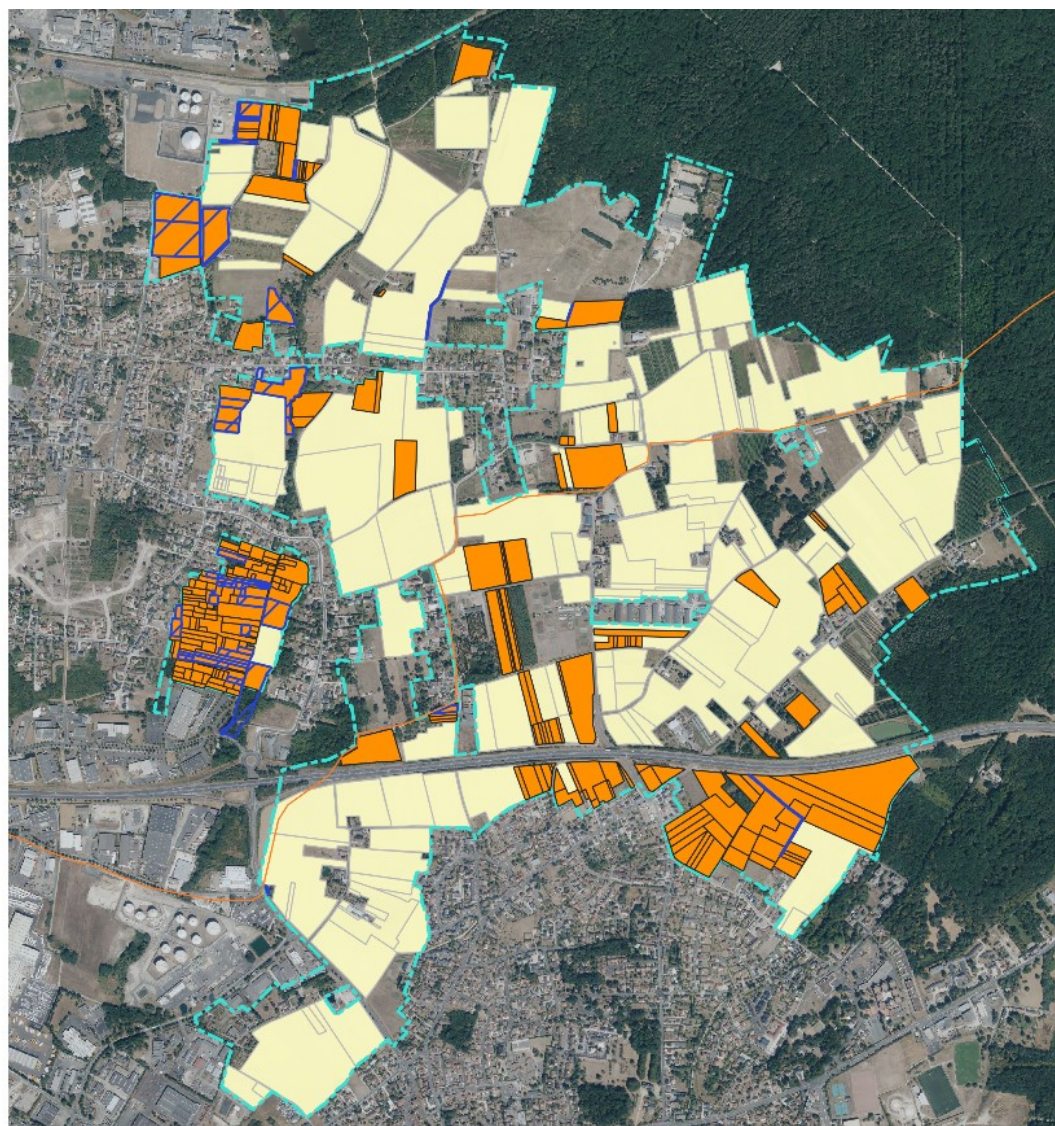
-  Saint-Jean-de-Braye - Semoy
-  Propriétaires publics zone A
-  Fiches potentielles identifiées dans la zone A
-  Zone A du PLUM
-  Parcelles agricoles dans la zone A du PLUM

0 0.5 1 km



SAINT-JEAN
DE BRAYE

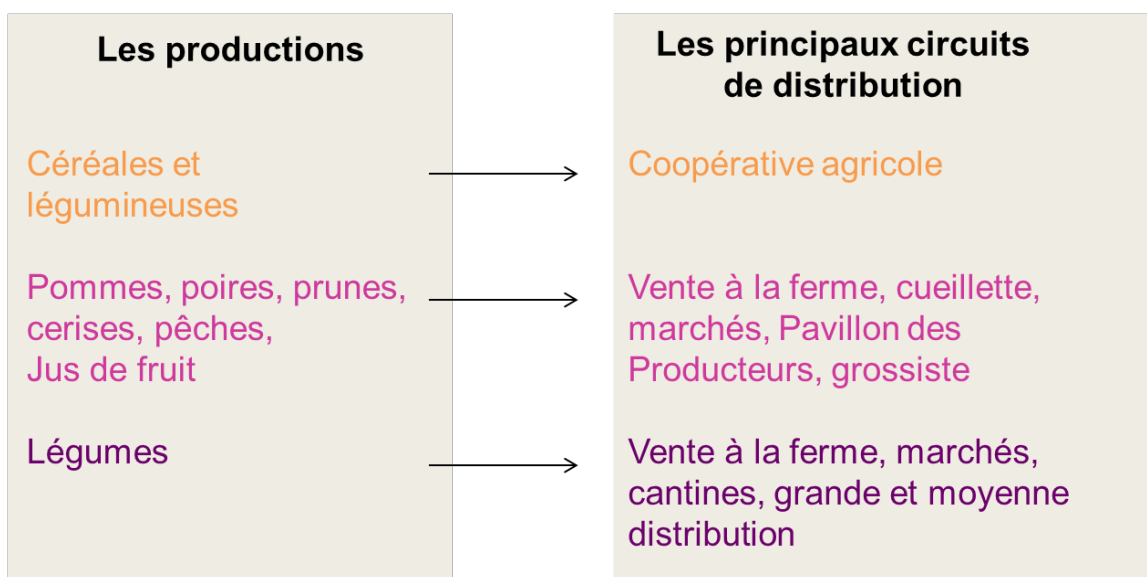
Réalisation C445 - Juillet 2021
Source: BD TOPO IGN, 2016 / BD ORTHO IGN, 2020 / Données PLUM et
fiches Orléans Métropole, 2018



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021
Figure 24 : Les friches de la zone agricole

4- LES FILIÈRES DE VALORISATION

Les filières de valorisation sont nombreuses sur la zone d'étude et varient suivant le type de productions.



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 25 : Les différentes filières de valorisations

Les circuits courts sont des filières de commercialisation où les producteurs et les consommateurs sont séparés, au plus, par un intermédiaire. Une grande majorité des producteurs siégeant sur les communes de Semoy et de Saint-Jean de Braye pratiquent à ce jour une forme de circuit court. Ces filières de commercialisation, souvent à forte valeur ajoutée, valorisent la proximité du bassin de consommation qu'est la Métropole d'Orléans.



On retrouve d'ailleurs six exploitants de la zone d'étude recensés en vente directe dans le Guide des producteurs locaux de la Métropole. Il peut s'agir de vente directe à la ferme avec un magasin ou non, de cueillette, de présence sur les marchés de la métropole ou de vente au Pavillon des producteurs, association de producteur gérant un marché de demi-gros à la Chapelle-Saint-Mesmin.

Les céréales et les légumineuses sont quant à elles commercialisées via une coopérative agricole.

Les agriculteurs de la commune ont ainsi adapté leurs modes de commercialisation au contexte périurbain. Les surfaces agricoles de Semoy et Saint-Jean de Braye apportent des services de proximité et des produits de qualité aux riverains.

IV. LE PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

1- LE FONCIER

Les enjeux fonciers suivants ont été identifiés sur la zone d'étude :

- **Préservation d'une activité agricole malgré la pression foncière** : Les communes de Semoy et Saint-Jean de Braye ont réussi à garder une activité agricole malgré une pression foncière grandissante en lien avec la Métropole.
- **Un marché foncier peu actif sur les terres agricoles** dû à un attentisme des propriétaires ou besoin de perspective des agriculteurs
- **Un foncier morcelé** avec de nombreux propriétaires, mais des îlots encore structurés de manière opérationnelle.

2- L'AGRICULTURE

Les enjeux agricoles suivants ont été identifiés :

- Des cultures spécialisées prépondérantes mais fragilisées : forte présence des cultures spécialisées et notamment des vergers et poiriers. Ces filières sont aujourd'hui en difficulté du fait des aléas climatiques, de la raréfaction de la main d'œuvre et des coûts des reprises ;
- Une problématique de zones de non-traitement particulièrement en arboriculture : il s'agit d'enjeux de voisinage, de cohabitation ainsi que de respect des distances réglementaires.
- L'âge des exploitants et les nombreux départs à la retraite dans les dix prochaines années
- L'accès à l'eau, indispensable pour la plupart des diversifications ;

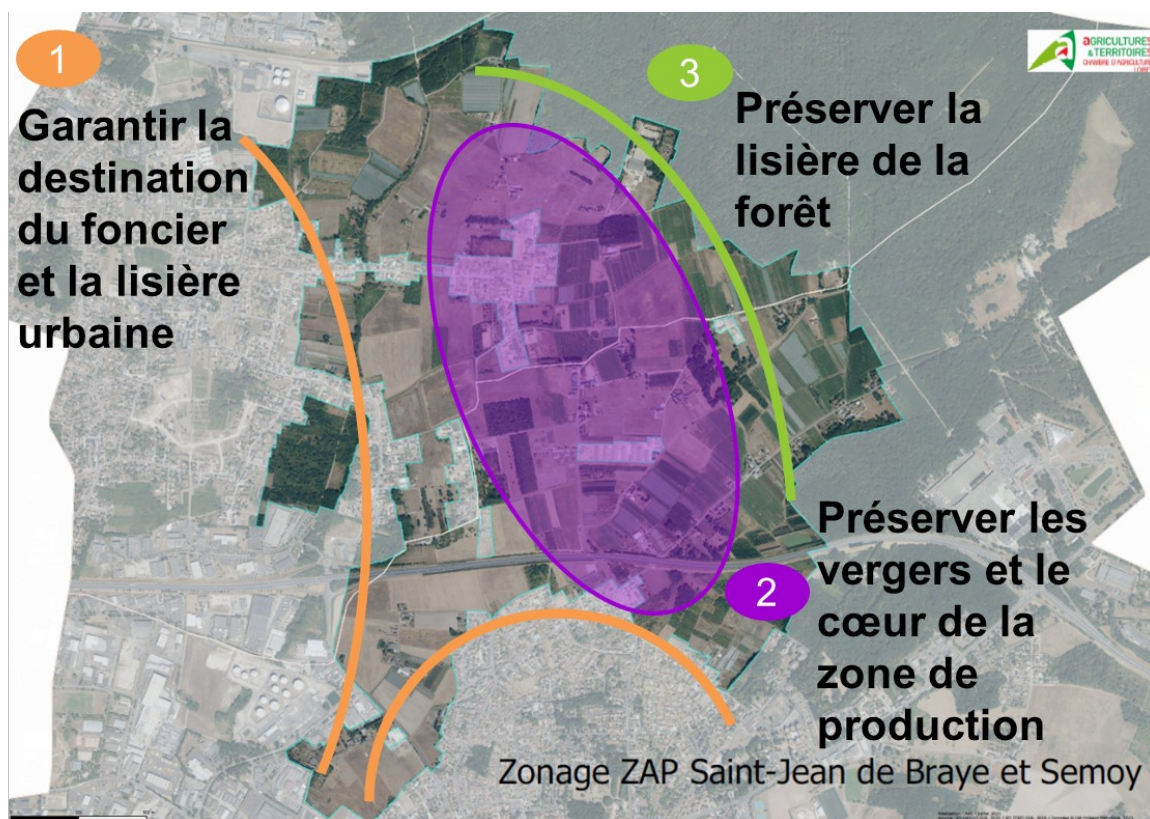
3- LES ENJEUX PAYSAGERS

Les enjeux paysagers suivants ressortent :

- Saint-Jean de Braye présente un paysage remarquable et la zone d'étude se situe dans la zone tampon du périmètre de protection du Val de Loire, Patrimoine mondial de l'Unesco ;
- A Semoy, la zone agricole se trouve en lisière de la forêt d'Orléans, elle offre ainsi une transition douce entre la zone naturelle et la zone urbaine.

4- LE PÉRIMÈTRE

Ci-dessous une représentation du périmètre à préserver.



Source : chambre d'agriculture du Loiret, 2021

Figure 26 : Le périmètre à préserver

Il convient d'inclure **l'ouest de la zone agricole** dans la ZAP car c'est là que la pression foncière est la plus importante. Cette protection apportera de la sécurité foncière aux exploitants en place, en valorisant le territoire et en leur permettant d'avoir une visibilité à long terme.

Il s'agit également d'inclure **l'est de la zone** afin de préserver la lisière avec la forêt d'Orléans, de protéger les paysages et le cadre de vie des habitants de Saint-Jean de Braye et de Semoy.

Nous proposons donc d'intégrer l'ensemble de la zone A du PLUM à la présente ZAP afin de protéger les lisières avec la zone urbaine, avec la zone naturelle et le cœur productif de la zone.

Le zonage est présenté en annexe du présent rapport.

5- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La ZAP constitue une servitude d'urbanisme qui vient garantir la vocation agricole des terrains. C'est un outil de protection du foncier qui ne peut assurer à lui seul le développement agricole de la zone.

En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du plan local d'urbanisme dont une des grandes orientations est de dynamiser le secteur agricole, et afin de conforter la volonté affirmée de préserver l'espace agricole et ne pas remettre en cause l'équilibre de son territoire, les deux communes souhaitent :

- Assurer durablement la qualité de ses paysages,
- Développer la filière agricole

Afin d'accompagner la mise en valeur de la ZAP par une agriculture de proximité, les communes de Saint-Jean de Braye et Semoy prévoient la mise en place de quatre actions principales en partenariat avec la Métropole d'Orléans et la Chambre d'Agriculture du Loiret.

a. Accompagner les transmissions et les installations sur le territoire

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • 134 ha exploités par des exploitants de 50 ans et plus. • Forte de présence de vergers qui représentent une valeur importante pour une reprise • Un métier arboricole technique, où il n'existe plus de formations sur le territoire • La remise en culture de friches dans le cadre d'un projet à venir
FINALITÉS / ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les producteurs en place pour qu'ils anticipent leur transmission en préservant leur outil de production • Rechercher des porteurs de projets pour des installations durables sur le territoire
OBJECTIFS	Trouver des porteurs de projets pour 100% des entreprises à transmettre ou des terrains remis en culture.
CIBLES	Porteurs de projets Agriculteurs cédant leur activité
DURÉE	Date de début : septembre 2022 Date de fin : novembre 2025

Plan d'actions :

PARTENAIRES	<p>Pilotage : Semoy et Saint-Jean de Braye</p> <p>Financement : Fonds régionaux pour l'installation. Appel à projets communaux d'Orléans Métropole</p> <p>Partenaires : Chambre d'Agriculture du Loiret</p>
-------------	--

DÉROULÉ	<p>Étape 1 : Sensibiliser les agriculteurs partant à la retraite dans les cinq prochaines années</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer un RDV individuel à chaque exploitant partant à la retraite dans les 5 ans avec un suivi. ➤ Proposer aux agriculteurs de s’inscrire dans les dispositifs de transmission des exploitations. ➤ Réfléchir avec eux aux opportunités de diversification de leurs exploitations : quelles opportunités à mettre en avant pour les repreneurs ? ➤ Mettre en avant les exploitations à céder dans le répertoire départ installation. ➤ Développer des outils de portage du foncier : GFA mutuel, EPFLI ou foncière. <p>Étape 2 : Appuyer les agriculteurs pour lever les freins à la transmission et à l’installation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les services de l’État à l’importance de l’accès à de nouveaux forage dans les secteurs pour accompagner de nouvelles installations ou de la diversification. Valoriser l’ensemble des forages autorisés sur le territoire. ➤ S’inscrire dans l’action de communication auprès des riverains détaillé ci-dessous pour affirmer la volonté politique de la commune de maintenir une activité agricole sur la commune. <p>Étape 3 : S’appuyer sur la couveuse d’entreprise Terr’O pour identifier et accompagner des porteurs de projets, notamment souhaitant développer de l’arboriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier des exploitants qui souhaiteraient accueillir un couvé en vue d’une installation future ➤ S’associer à la couveuse pour proposer des sites sur la commune, notamment en lien avec le foncier remis en culture.
---------	--

b. Mobiliser le foncier en friches ou en attente

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d’une ZAP de Saint-Jean de Braye et Semoy ; • Appel à projet communal de la Métropole d’Orléans ; • 57 ha de friches potentiellement identifiés.
FINALITÉS / ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche de lutte contre les friches agricoles, engagée dans le cadre de la Charte Agricole d’Orléans Métropole ; • Favoriser l’installation d’agriculteurs, le confortement des exploitations et le développement de l’économie agricole ; • Favoriser la remise en production de friches agricoles ; • Maintenir des paysages de qualités ; • Prévenir les risques sanitaires et favoriser la biodiversité en évitant notamment la fermeture des milieux.
OBJECTIFS	Réduire de 25 % le nombre de friches sur le périmètre de la ZAP.
CIBLES	Agriculteur reprenant des terrains en friches Propriétaire de terrains en friches dès lors qu’il est contractuellement

	lié à un exploitant agricole.
DURÉE	Date de début : septembre 2022 Date de fin : novembre 2023

Plan d'actions :

PARTENAIRES	<p>Pilotage : Semoy et Saint-Jean de Braye</p> <p>Financement : Orléans Métropole et Nexity dans le cadre de la compensation agricole collective</p> <p>Partenaires : Chambre d'Agriculture du Loire</p>
DÉROULÉ	<p>Étape 1 : Mise à jour de l'étude friches agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une visite sur le terrain pour mettre à jour l'inventaire des friches agricoles réalisées dans le cadre de la Charte Agricole d'Orléans Métropole : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier que les parcelles sont toujours en friches et s'il y en a de nouvelles ; ○ Décrire le stade des parcelles en friches (Herbacées, Intermédiaires, Arborées) ➤ Réunion de restitution de la visite terrain avec la commune et réflexion de l'intérêt de chacune des parcelles <p>Étape 2 : Formalisation des règles de l'appel à projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir le public cible : ➤ Fixer un taux d'intervention ➤ Modalité de paiement ➤ Rechercher des agriculteurs d'accord pour prêt à usage / contrat d'entretien en attendant le porteur de projet : gestion des calendriers pour que les milieux ne se referment pas. Solution tampon si pas de porteurs de projets. ➤ Formalisation de la convention de financements avec les engagements de chacun. <p>Étape 3 : Réunion d'information des propriétaires, animée par la collectivité et la Chambre d'Agriculture</p> <p>Étape 4 : Accompagnement des bénéficiaires et communication sur les réussites</p> <p>➤</p>

c. Analyser et développer les nouveaux débouchés possibles pour les exploitations agricoles futures sur la zone

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • Des terres en jachère ou en prairies • Un bassin de consommation de 300 000 habitants • Des nouvelles opportunités pour l'agriculture sur le plan de l'alimentation, des agro matériaux, de l'énergie...
FINALITÉS / ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles filières durables pour les producteurs du territoire en lien avec les besoins de la Métropole • Rendre attractive la zone en lien avec ces nouveaux débouchés
OBJECTIFS	Identifier deux filières potentielles pour les arboriculteurs de la zone, en lien avec la Charte Agricole d'Orléans Métropole
CIBLES	Porteurs de projets Agriculteurs
DURÉE	Date de début : septembre 2022 Date de fin : novembre 2025

Plan d'actions :

PARTENAIRES	<p>Pilotage : Semoy et Saint-Jean de Braye</p> <p>Financement : A définir</p> <p>Partenaires : Chambre d'Agriculture du Loiret, acteurs du LABO, Cosmetic valley, Orléans Métropole</p>
DÉROULÉ	<p>Étape 1 : Rechercher des débouchés possibles sur les différentes thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les acteurs du territoire qui pourraient proposer des débouchés innovants ! <ul style="list-style-type: none"> ○ Cosmetics Valley : besoin en produits spécifiques liés à l'arboriculture ou à des productions spécifiques ? ○ Entreprises installées dans l'AGREEN LABO : besoins pour des essais spécifiques ? contrats d'expérimentations ? ○ Échange avec les acteurs des filières de chauffage (Métropole, chaufferie des communes) pour identifier leurs besoins, consommations actuelles, prix... ○ Recherche de contrats spécifiques sur des produits arboricoles et ou petits fruits rouges avec les distributeurs du secteur. ○ Rencontrer la SIDESUP pour les contrats de luzerne ➤ Synthèse des opportunités, échange avec les producteurs pour sélectionner deux pistes privilégiées <p>Étape 2 : Établir une première analyse de faisabilité technico économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser de la bibliographie sur les productions retenues, rechercher des références techniques et économiques ➤ Adapter la bibliographie au contexte local (sol, équipement des agriculteurs...). Identifier la faisabilité de la mise en place de ces cultures dans l'assolement des agriculteurs de la zone ➤ Établir un premier prévisionnel économique

➔	<p>Étape 3 : Conduire des essais avec les agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Construire des protocoles d'essais pour les nouvelles cultures ➔ Déployer les essais avec les agriculteurs. <p>Étape 4 : Établir des contrats entre les agriculteurs et les organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Finaliser le modèle technico économique de la culture ➔ Développer une contractualisation équitable entre producteurs et clients.
---	---

d. Organiser la proximité

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de voisinages exprimées par les agriculteurs et les riverains lors de échanges • La mise en place de zones de non-traitement à proximité des habitations • Le concept de Littorural mis en avant dans le SCOT et le PLUm à appliquer
FINALITÉS / ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Faire cohabiter agriculture et résidents • Faire connaître les productions en circuits courts et les emplois proposés dans les exploitations agricoles du territoire • Valoriser les zones de non traitement
OBJECTIFS	Améliorer les relations de voisinages
CIBLES	Habitants des communes Agriculteurs
DURÉE	Date de début : septembre 2022 Date de fin : novembre 2025

Plan d'actions :

PARTENAIRES	<p>Pilotage : Semoy et Saint-Jean de Braye</p> <p>Financement : A définir</p> <p>Partenaires : Orléans Métropole, TOPOS, Chambre d'Agriculture du Loiret</p>
DÉROULÉ	<p>Étape 1 : Réaliser une charte de bon voisinage entre les agriculteurs et les riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réaliser un support de communication sur l'agriculture du secteur, notamment sur l'arboriculture. ➔ Présenter la destination des productions de la zone : quelles filières, où peut-on les retrouver ? ➔ Présenter les méthodes de lutttes alternatives utilisées ➔ Organiser une réunion publique afin d'échanger sur l'agriculture et sur les obligations des agriculteurs et des riverains. ➔ Rédiger une charte de bon voisinage et la diffuser aux habitants actuels ainsi qu'aux nouveaux arrivants

Étape 2 : Promouvoir les produits et les emplois des entreprises agricoles du territoire

- Organiser une rando ZAP de ferme en ferme pour proposer les produits des fermes et faire connaître les exploitations
- Organiser une bourse de l'emploi pour la cueillette des fruits avec les habitants des deux communes

Étape 3 : Rechercher des valorisations au Zones de Non Traitement (ZNT), en lien avec Orléans Métropole

- Identifier les mélanges d'essences favorables à la biodiversité fonctionnelle, nécessitant peu d'entretien et empêchant la pousse des mauvaises herbes
- Rechercher des cultures fonctionnelles, en lien avec l'action filière, qui pourrait être implantées dans les ZNT



Chambre d'Agriculture du Loiret

Service Développement Economique

Emploi Compétitivité Filière

Equipe Développement économique

13 avenue des Droits de l'Homme

Cité de l'Agriculture




45921 ORLEANS CEDEX 09

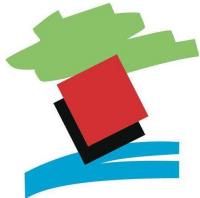
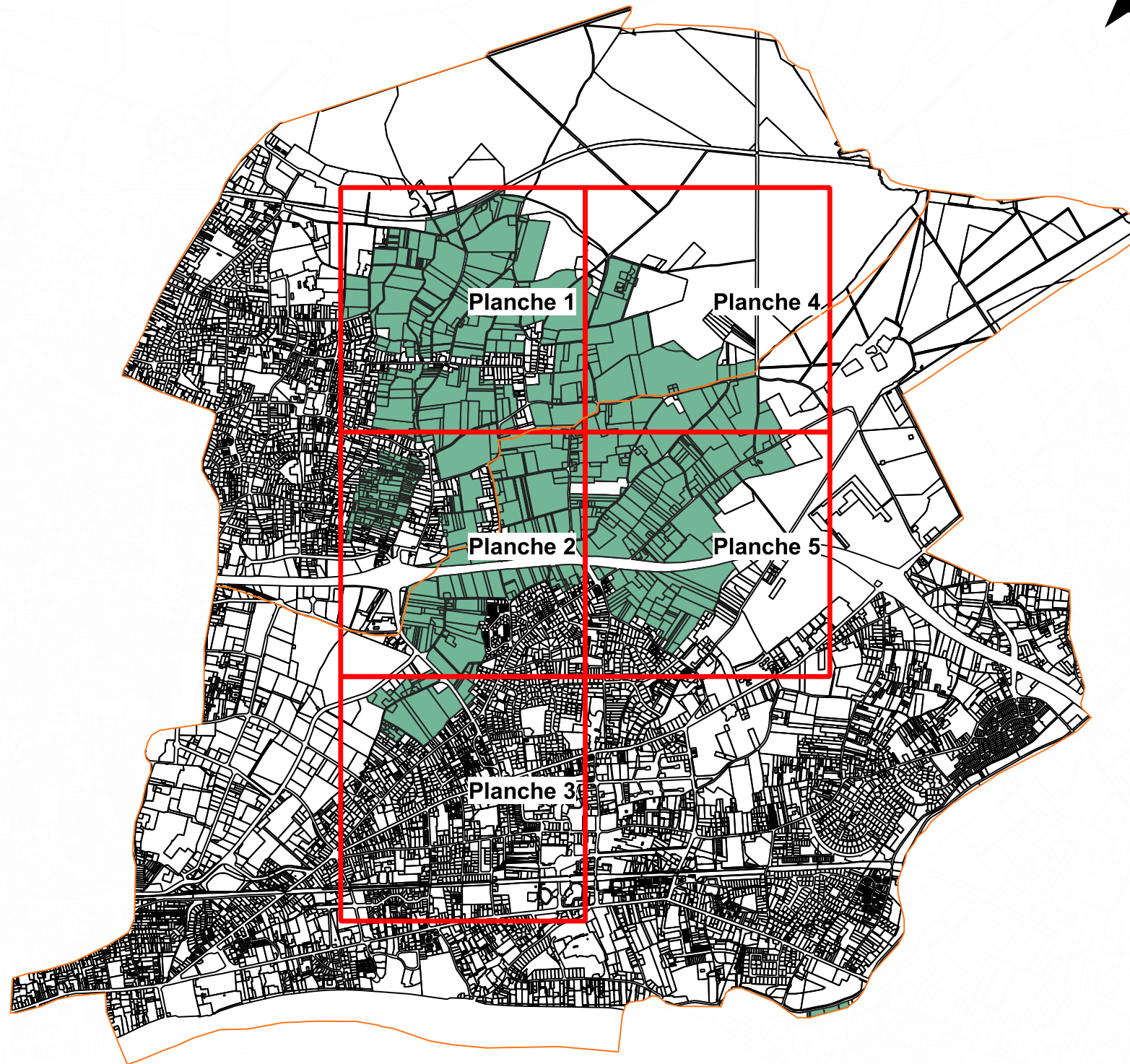
Tél : 02 38 71 90 10

Courriel : accueil@loiret.chambagri.fr

Zone Agricole Protégée

Plan d'assemblage

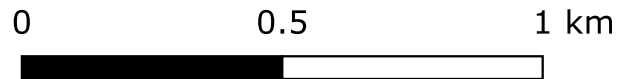
-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales





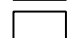
**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

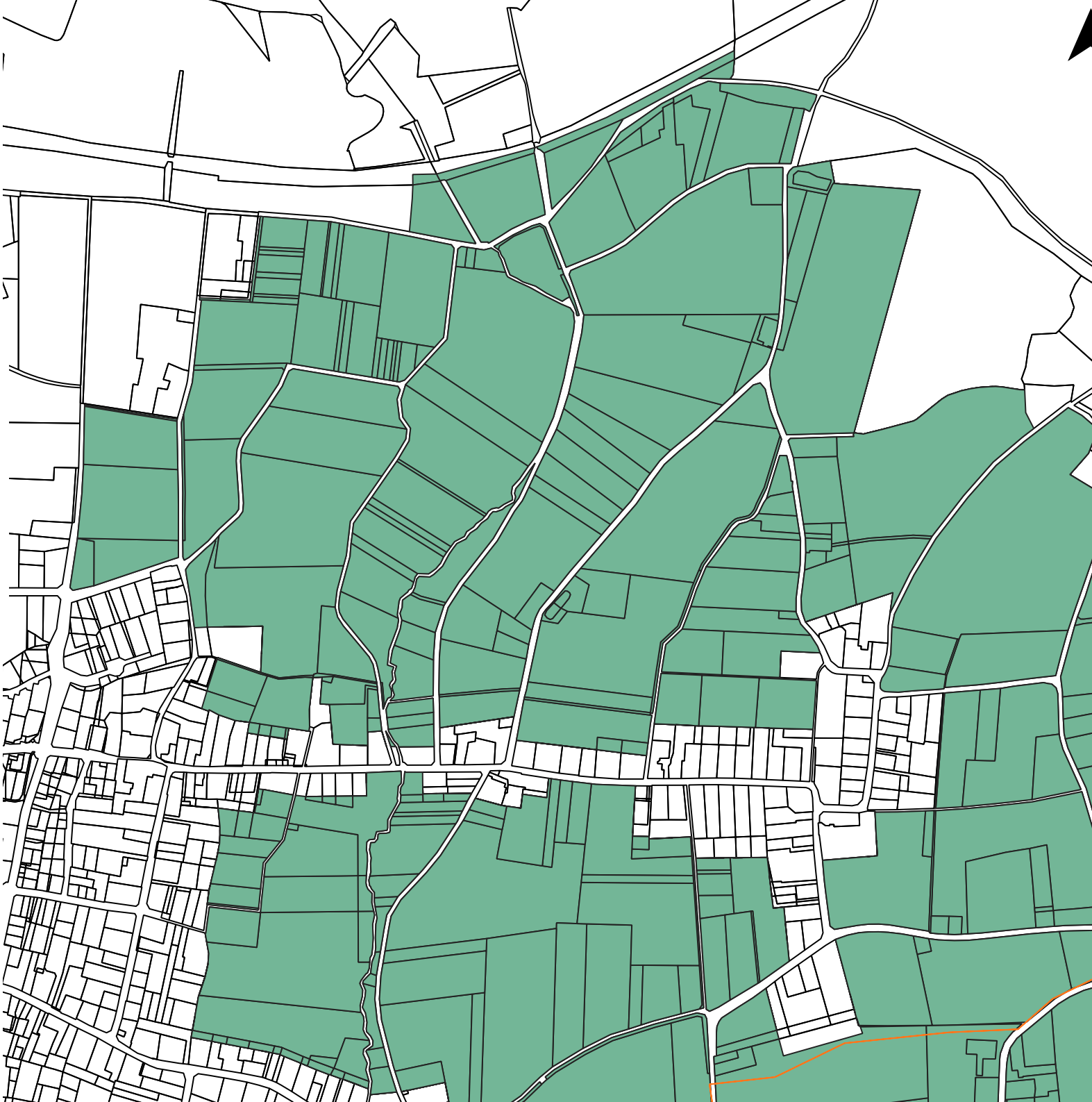
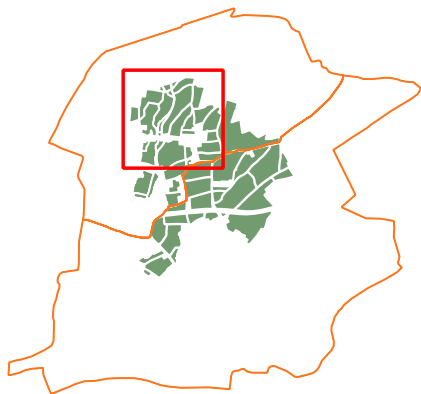


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

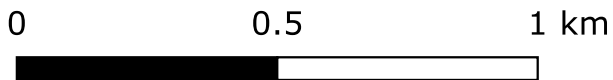


Zone Agricole Protégée



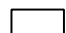
-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

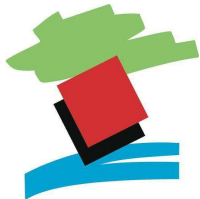


Zone Agricole Protégée

-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales



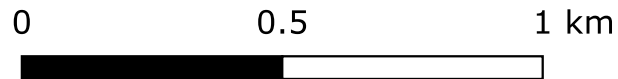
Semoy





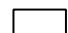
SAINT-JEAN
DE BRAY

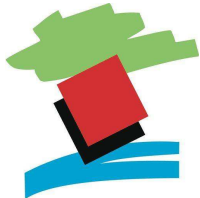
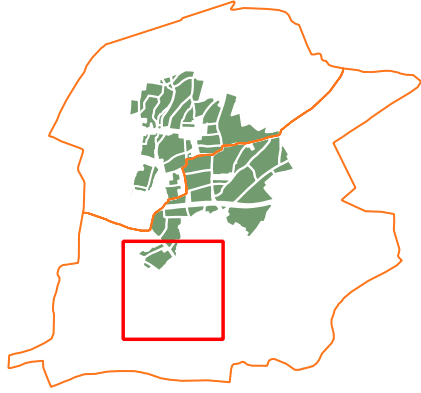


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

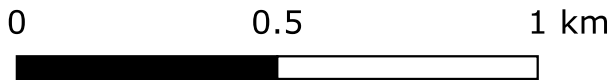


Zone Agricole Protégée



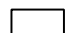
-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales

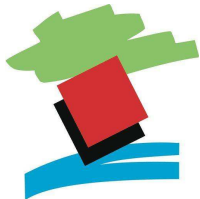
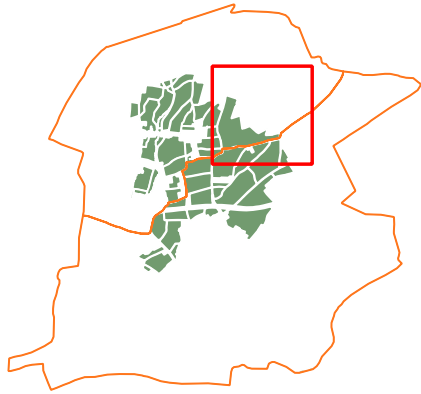


**SAINT-JEAN
DE BRAY**

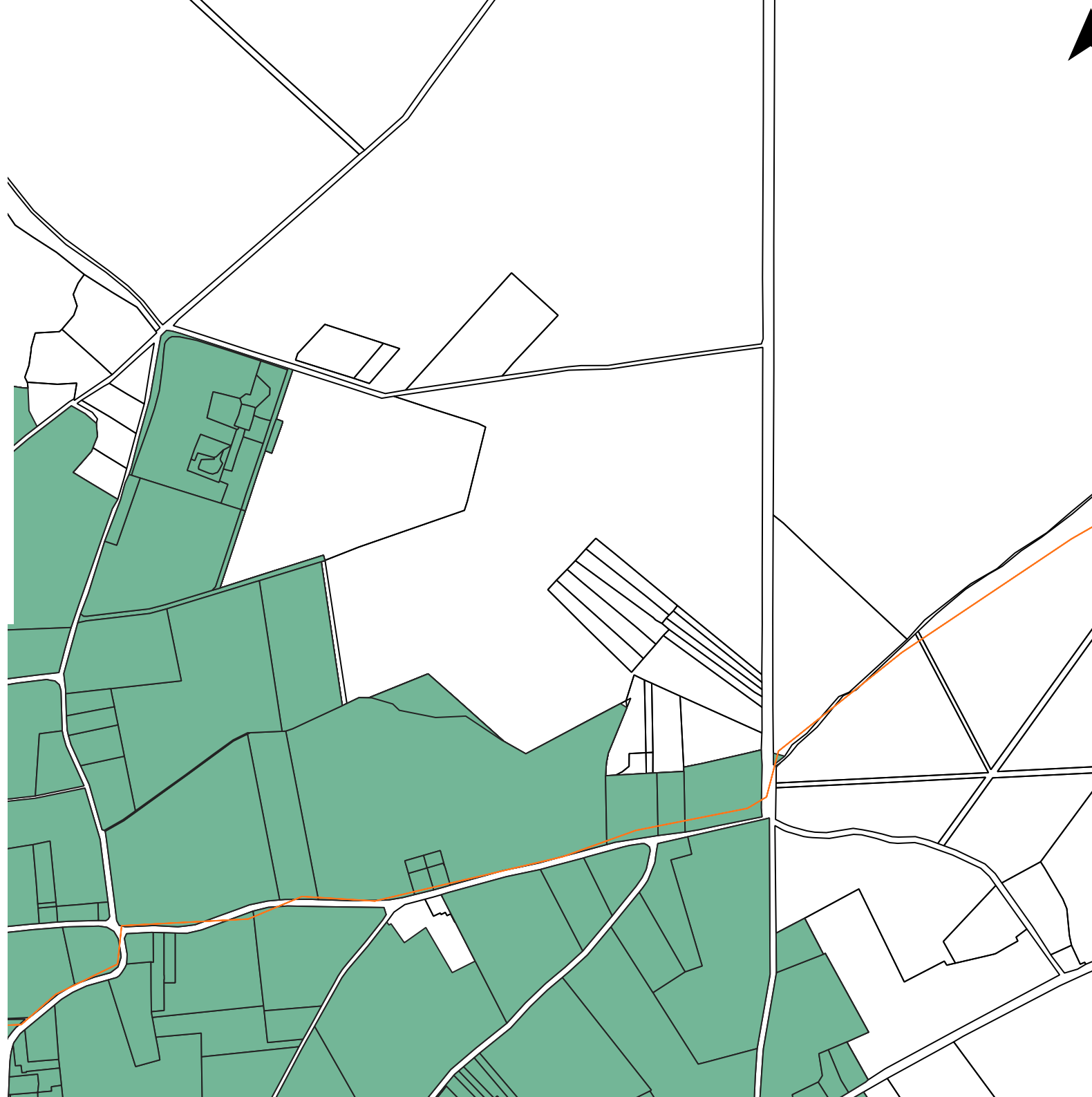
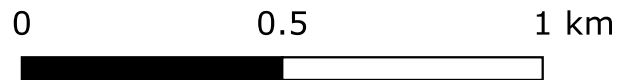


Zone Agricole Protégée



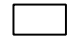
-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales

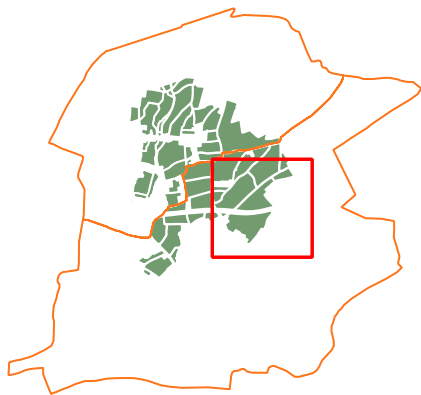


**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

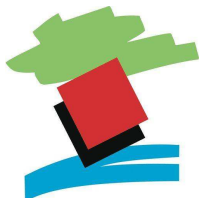


Zone Agricole Protégée

-  Limite communale
-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales



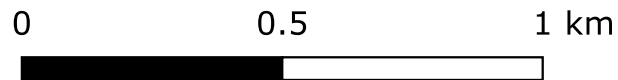
Semoy


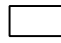


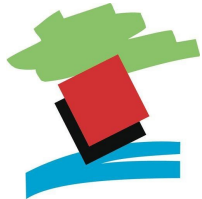
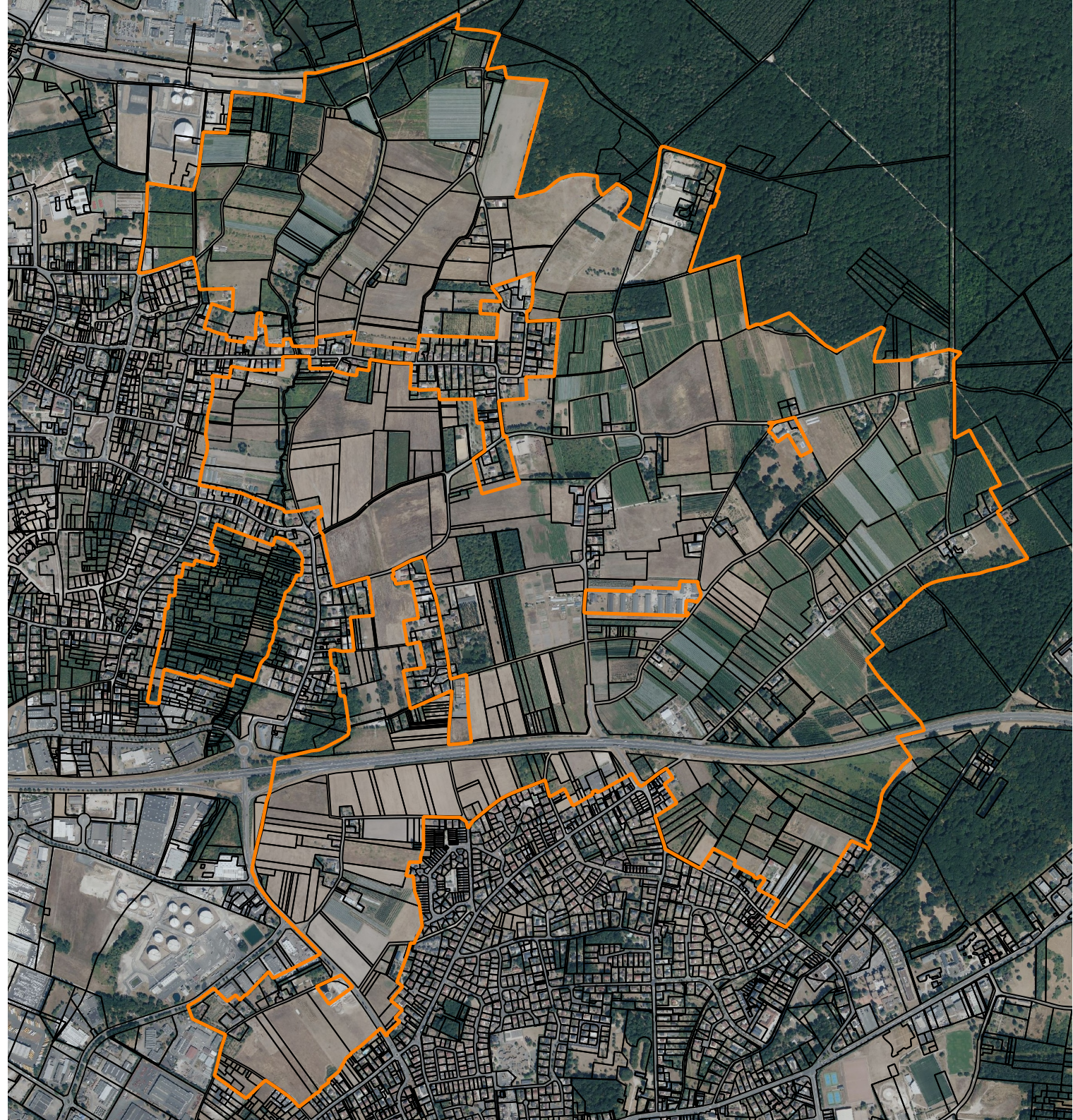
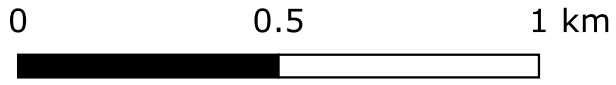
SAINT-JEAN
DE BRAYE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET



-  Périmètre de la ZAP
-  parcelles_cadastrales



SAINT-JEAN
DE BRAYE



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°6

Objet : Subvention de projet à l'ACCA

L'ACCA est une association proposant aux agents et retraités de la ville des activités sportives. Elle met en place une programmation annuelle d'activités encadrées par des professionnels. L'ACCA a souffert des années Covid et relance ses activités

L'ACCA organise une soirée festi'sportive avec animations sportives ouvertes à tous les agents et leur famille le 16 juin 2023 à Obraysie Plage et dans les équipements sportifs du Petit Bois, suivies d'une soirée dansante avec repas offert par l'association. Cette soirée festi'sportive était traditionnellement organisée en partenariat avec le COS qui a été dissous. Le COS prenait en charge le repas de la soirée.

Pour mener à bien ce projet qui a pour but de proposer aux agents un temps convivial couplé à la découverte et à la pratique d'activités physiques, l'ACCA sollicite une subvention de 2 000 euros.

La ville soutient les associations par différents concours : subvention de fonctionnement, subvention de projet, subvention d'urgence, mise à disposition d'équipement ou prêt de matériel. Elle a la volonté d'accompagner cette association qui œuvre pour les agents de la ville toute l'année. Cette soirée permettra aux agents de se retrouver dans un autre cadre que le travail. La ville apportera son concours également avec la mise à disposition de locaux et de matériel, prendra en charge les boissons. Cette action entre dans le cadre de la qualité de vie au travail.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention pour l'organisation de la soirée festi'sportive de 2 000 € à l'ACCA.

Cette dépense sera imputée au chapitre 860A 800 65748-213106.



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°7

Objet : Subvention de projet à l'US JOUTES SAINT LOUP – Participation coupe de France Méthode Givordine

La ville soutient les associations par différents concours : subvention de fonctionnement, subvention de projet, subvention d'urgence, mise à disposition d'équipement et/ou prêt de matériel.

L'US Joutes Saint-Loup a soumis le projet de participer à la coupe de France Méthode Givordine 2023 qui aura lieu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une dizaine d'équipes participent à cet évènement.

Pour mener à bien ce projet, l'US Joutes Saint-Loup doit financer la location d'un bus pour emmener les adhérents et les jeunes de l'Ecole de joutes. Le coût de cette location est estimé à 2 300 euros.

Afin de marquer son soutien au club comme à l'activité des joutes, patrimoine de la ville, celle-ci propose de participer à hauteur de 2 000 euros.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention de projet 2 000 € à l'US Joutes Saint-Loup

Cette dépense sera imputée au chapitre 860A 800 65748-213106



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°8

Objet : Demande de subvention Fonds vert pour les travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT

La présente délibération a pour objet de permettre à Madame le maire de Saint-Jean de Braye de solliciter une subvention de la part de l'État au titre du Fonds vert pour le projet de travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT.

La réhabilitation s'inscrit comme un projet majeur du développement de la politique éducation jeunesse et de la transition écologique de la commune. Le programme de l'opération répond à la nécessité d'adapter les bâtiments de la collectivité aux enjeux du changement climatique et de répondre à la réglementation du décret tertiaire à l'horizon 2030 en réduisant les consommations énergétique du groupe scolaire de 40%.

Le financement par le Conseil départemental est sollicité en 2023 au titre du volet 3 des financements pour des opérations d'intérêt communal. La participation financière attendue est de 160 655 euros.

La commune sollicite le financement de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds vert à hauteur de 279 000 euros dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement et des recettes d'investissement. Ces financements sont indispensables.

Le conseil municipal, par délibération n°20220520CM074 du 25 mai 2022, a donné délégation à Madame le maire afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limitation de montant ». Cette délibération a été transmise aux services de l'État, lesquels l'ont pris en compte pour l'instruction des demandes de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cependant pour le dossier de demande de financement au titre du Fonds vert, les services de l'État demandent expressément une délibération portant sur la demande subvention.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter par voie de délibération et non de décision une subvention au titre du Fonds vert,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le maire à demander à l'État et à toute autre financeur l'attribution de subventions pour le projet de « travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVÈRT. ».



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°9

Objet : Demande de subvention Fonds vert pour la restructuration du groupe scolaire Louis GALLOUEDEC

La présente délibération a pour objet de permettre à Madame le maire de Saint-Jean de Braye de solliciter une subvention de la part de l'État au titre du Fonds vert pour le projet de restructuration du groupe scolaire Louis GALLOUEDEC

La restructuration s'inscrit comme un projet majeur du développement de la politique éducation jeunesse et de la transition écologique de la commune. Le préprogramme de l'opération approuvé lors du conseil municipal du 27 juin 2022 puis le programme approuvé le 14 octobre 2022 ont permis d'acter la nécessité de répondre aux enjeux démographiques, fonctionnels, techniques et environnementaux.

Le financement par le Conseil départemental est sollicité en 2023 au titre du volet 3 des financements pour des opérations d'intérêt communal. La participation financière attendue est de 314 964 euros.

La commune sollicite le financement de l'État au titre de la DSIL et du Fonds vert pour les années 2023 et 2024 à hauteur de 1 160 000 euros dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement et des recettes d'investissement.

Le conseil municipal, par délibération n°20220520CM074 du 25 mai 2022, a donné délégation à Madame le maire afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limitation de montant ». Cette délibération a été transmise aux services de l'État, lesquels l'ont pris en compte pour l'instruction des demandes de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cependant, pour le dossier de demande de financement au titre du Fonds vert, les services de l'État demandent expressément une délibération portant sur la demande subvention.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter par voie de délibération et non de décision une subvention au titre du Fonds vert,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le maire à demander à l'État l'attribution de subventions pour le projet « restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec ».



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°10

Objet : Approbation des comptes de gestion 2022 du Trésorier Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2022 présentés par le Trésorier Municipal,

Considérant que les comptes de gestion 2022 sont conformes aux comptes administratifs 2022 de la ville de Saint-Jean de Braye,

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion 2022 du budget général.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean-Marc VERDIER
M JEAN-MICHEL PICHON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 28/02/2022
DU 01/03/2022 AU 24/03/2023

045019 SGC ORLEANS METROPOLE

Population 21880
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 44</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 88</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>89</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 081,08	Dotations	1 422,16
Terrains	22 740,93	Fonds Globalisés	33 878,95
Constructions	93 104,92	Réserves	129 440,19
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	14 220,54	Différences sur réalisations d'immobilisations	-40 781,42
Immobilisations corporelles en cours	11 301,05	Report à nouveau	4 759,82
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	8 335,45	Résultat de l'exercice	1 274,81
Autres immobilisations corporelles	7 028,00	Subventions transférables	40,84
Total immobilisations corporelles (nettes)	156 730,90	Subventions non transférables	20 810,37
Immobilisations financières	711,67	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 523,64	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	150 845,73
Créances	1 004,28	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	13 833,63
Disponibilités	2 929,63	Fournisseurs ⁽²⁾	679,06
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	93,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 933,92	Total dettes à court terme	772,07
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	14 605,70
		Comptes de régularisations	6,12
TOTAL ACTIF	165 457,56	TOTAL PASSIF	165 457,56

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	6 488 947,89	2 497 047,06	3 991 900,83	3 875 606,96
	Autres immobilisations incorporelles	1 850 340,40	1 761 165,93	89 174,47	547 875,07
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	22 740 928,53		22 740 928,53	21 952 179,79
	Constructions en toute propriété	93 104 924,93		93 104 924,93	91 245 315,84
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	14 220 540,26		14 220 540,26	1 027 549,35
	Collections et oeuvres d'art	32 046,95		32 046,95	32 046,95
	Autres immobilisations corporelles	21 098 334,78	14 102 381,92	6 995 952,86	5 334 980,33
	Immobilisations corporelles en cours	11 301 051,65		11 301 051,65	25 284 088,15
	Immo affect à service non personnalisé				212 559,98
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	8 335 451,58		8 335 451,58	8 335 451,58
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	179 172 566,97	18 360 594,91	160 811 972,06	157 847 654,00	

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	179 172 566,97	18 360 594,91	160 811 972,06	157 847 654,00
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	54 971,83		54 971,83	54 971,83
	Autres titres immobilisés	1 945,83		1 945,83	1 945,83
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	654 750,00		654 750,00	654 750,00	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	179 884 234,63	18 360 594,91	161 523 639,72	158 559 321,66	

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	563 373,64	4 954,58	558 419,06	463 031,89
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	409 455,60		409 455,60	915 658,09
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	5 694,30		5 694,30	
	Autres créances	31 520,22	804,87	30 715,35	8 773,86
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 929 631,50		2 929 631,50	5 264 062,66
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		3 939 675,26	5 759,45	3 933 915,81	6 651 526,50

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				739,56
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				739,56
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	183 823 909,89	18 366 354,36	165 457 555,53	165 211 587,72

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	1 422 163,76	1 184 446,74
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	129 440 191,72	127 180 992,05
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	4 759 819,89	2 971 378,53
	Résultat de l'exercice	1 274 811,83	3 306 091,09
	Subventions transférables	40 840,00	40 200,00
	Différences sur réalisations d'immob	-40 781 418,33	-40 757 008,79
	Fonds globalisés	33 878 954,99	32 960 856,85
	Subventions non transférables	20 810 366,21	20 530 532,21
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	150 845 730,07	147 417 488,68	

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	13 819 493,28	15 606 487,00
	Emprunts et dettes financières divers	14 139,82	14 059,02
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	667 530,67	882 483,37
	Dettes fiscales et sociales	49 452,01	240 239,11
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		167 290,66
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		739 863,46
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	43 560,15	124 732,16
	Fournisseurs d'immobilisations	11 528,64	13 501,60
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	14 605 704,57	17 788 656,38	

BILAN (en Euros)

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	6 120,89	5 442,66
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	6 120,89	5 442,66
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	165 457 555,53	165 211 587,72

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	22 711,30	22 171,29
Dotations et subventions reçues	3 981,97	3 926,51
Produits des services	2 848,93	3 535,14
Autres produits	397,76	287,88
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	29 939,97	29 920,81
Traitements, salaires, charges sociales	17 568,42	16 517,03
Achats et charges externes	6 411,17	5 597,32
Participations et interventions	2 323,79	2 302,49
Dotations aux amortissements et provisions	1 799,05	1 462,40
Autres charges	698,15	680,55
Charges courantes non financières	28 800,58	26 559,80
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 139,39	3 361,01
Produits courants financiers	0,21	0,20
Charges courantes financières	233,96	265,45
RESULTAT COURANT FINANCIER	-233,75	-265,25
RESULTAT COURANT	905,64	3 095,76
Produits exceptionnels	442,78	594,38
Charges exceptionnelles	73,61	384,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	369,17	210,33
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 274,81	3 306,09

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	13 644 669,00	13 075 870,00
Autres impôts et taxes	9 066 631,23	9 095 419,48
Produits services, domaine et ventes div	2 848 934,58	3 535 138,12
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	397 763,40	287 877,86
Dotations de l'Etat	875 701,00	948 427,00
Subventions et participations	1 525 328,42	1 473 789,15
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 580 944,00	1 504 290,50
TOTAL I	29 939 971,63	29 920 812,11
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	13 952 070,56	12 120 347,05
Charges sociales	3 616 346,55	4 396 683,88
Achats et charges externes	6 411 167,86	5 597 322,58
Impôts et taxes	364 135,94	375 563,10
Dotations amortissements des immob	1 793 287,56	1 462 399,73
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	5 759,45	
Autres charges	334 014,23	304 988,58
Contingents et participations	1 571,92	32 876,40
Subventions	2 322 223,00	2 269 617,75
TOTAL II	28 800 577,07	26 559 799,07
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	1 139 394,56	3 361 013,04
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	208,17	199,68
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	208,17	199,68
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	233 961,11	265 449,03
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	233 961,11	265 449,03

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-233 752,94	-265 249,35
A + B - RESULTAT COURANT	905 641,62	3 095 763,69
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		7 628,00
Prod exception gestion : Autres opér	342 139,57	181 727,51
Produits des cessions d'immobilisations	17 220,00	370 986,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	26 338,92	
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	57 083,72	34 035,73
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	442 782,21	594 377,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	16 000,00	
Charg excep op gestion-Autres opérations	14 053,08	12 793,34
Valeur comptable des immo cédées	40 858,92	98 982,79
Diff réalis(positives)transf à investist	2 700,00	272 003,21
Charg excep op capital-Autres opérations		270,50
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	73 612,00	384 049,84

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	369 170,21	210 327,40
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	30 382 962,01	30 515 389,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	29 108 150,18	27 209 297,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 274 811,83	3 306 091,09

Opérations Compte de Tiers

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-003			5 694,30		5 694,30	

Résultats budgétaires de l'exercice

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 473 833,61	34 530 713,03	45 004 546,64
Titres de recette émis (b)	5 621 193,62	30 946 287,69	36 567 481,31
Réductions de titres (c)	97,00	215 699,97	215 796,97
Recettes nettes (d = b - c)	5 621 096,62	30 730 587,72	36 351 684,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 473 833,61	34 530 713,03	45 004 546,64
Mandats émis (f)	6 706 413,34	30 586 056,50	37 292 469,84
Annulations de mandats (g)	12 287,73	1 130 280,61	1 142 568,34
Depenses nettes (h = f - g)	6 694 125,61	29 455 775,89	36 149 901,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 274 811,83	201 782,84
(h - d) Déficit	1 073 028,99		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 836 288,98		-1 073 028,99		-2 909 317,97
Fonctionnement	6 277 469,62	2 232 531,19	1 274 811,83	714 881,46	6 034 631,72
TOTAL I	4 441 180,64	2 232 531,19	201 782,84	714 881,46	3 125 313,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
60001-ZAC-SAINT-JEAN-DE- BRAYE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
60005-PEPINIERE-ST-JEAN-DE- BRAYE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
60007-LOT MIRAMION-ST-JEAN- DE-BRAYE					
Investissement					

Transfert du résultat du budget 60007 Lot. Miramion dissous par délibération n° 20211217CM161 du 17/12/2021.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	714 881,46			-714 881,46	
Sous-Total	714 881,46			-714 881,46	
TOTAL II	714 881,46			-714 881,46	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 156 062,10	2 232 531,19	201 782,84		3 125 313,75

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		10 097,70	10 097,70	10 097,70		10 097,70	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 776 178,00		1 776 178,00	1 775 189,92		1 775 189,92	988,08
20	Immobilisations incorporelles	59 785,00	95 381,13	155 166,13	30 632,75		30 632,75	124 533,38
204	Subventions d'équipement versées	953 265,00	115 460,14	1 068 725,14	1 001 551,87		1 001 551,87	67 173,27
21	Immobilisations corporelles	1 662 131,00	1 596 951,08	3 259 082,08	2 230 176,16	67,77	2 230 108,39	1 028 973,69
23	Immobilisations en cours	2 151 500,00	-190 486,34	1 961 013,66	1 284 776,61	12 219,96	1 272 556,65	688 457,01
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 602 859,00	1 627 403,71	8 230 262,71	6 332 425,01	12 287,73	6 320 137,28	1 910 125,43
4581003	Opération pour compte tiers n° 4581003	3 585,00	2 742,00	6 327,00	5 694,30		5 694,30	632,70
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	3 585,00	2 742,00	6 327,00	5 694,30		5 694,30	632,70
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 606 444,00	1 630 145,71	8 236 589,71	6 338 119,31	12 287,73	6 325 831,58	1 910 758,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 336,00	26 338,92	31 674,92	31 674,92		31 674,92	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	319 280,00	369 280,00	336 619,11		336 619,11	32 660,89
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	55 336,00	345 618,92	400 954,92	368 294,03		368 294,03	32 660,89
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 836 288,98	1 836 288,98				1 836 288,98
TOTAL GENERAL		6 661 780,00	3 812 053,61	10 473 833,61	6 706 413,34	12 287,73	6 694 125,61	3 779 708,00

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	980 000,00	2 232 531,19	3 212 531,19	3 160 824,03	97,00	3 160 727,03	51 804,16
13	Subventions d'investissement		467 675,00	467 675,00	285 810,00		285 810,00	181 865,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 982 192,72	-2 980 192,72	2 000,00	1 094,00		1 094,00	906,00
024	Produits de cessions (recettes)	60 000,00	-17 220,00	42 780,00				42 780,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 022 192,72	-297 206,53	3 724 986,19	3 447 728,03	97,00	3 447 631,03	277 355,16
4582003	Opération pour compte tiers n° 4582003	5 273,00		5 273,00				5 273,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	5 273,00		5 273,00				5 273,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 027 465,72	-297 206,53	3 730 259,19	3 447 728,03	97,00	3 447 631,03	282 628,16
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	963 080,28	3 442 305,22	4 405 385,50				4 405 385,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 621 234,00	347 674,92	1 968 908,92	1 836 846,48		1 836 846,48	132 062,44
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	319 280,00	369 280,00	336 619,11		336 619,11	32 660,89
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 634 314,28	4 109 260,14	6 743 574,42	2 173 465,59		2 173 465,59	4 570 108,83
TOTAL GENERAL		6 661 780,00	3 812 053,61	10 473 833,61	5 621 193,62	97,00	5 621 096,62	4 852 736,99

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	5 753 468,72	996 896,89	6 750 365,61	7 360 792,02	882 031,80	6 478 760,22	271 605,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 406 017,00	693 983,00	18 100 000,00	18 226 268,32	200 996,92	18 025 271,40	74 728,60
014	Atténuations de produits	280 000,00		280 000,00	187 315,00		187 315,00	92 685,00
65	Autres charges de gestion courante	2 649 594,00	90 000,00	2 739 594,00	2 667 528,64	9 719,49	2 657 809,15	81 784,85
66	Charges financières	223 558,00	10 641,00	234 199,00	271 493,51	37 532,40	233 961,11	237,89
67	Charges exceptionnelles	30 500,00	16 000,00	46 500,00	30 053,08		30 053,08	16 446,92
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		5 760,00	5 760,00	5 759,45		5 759,45	0,55
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 343 137,72	1 813 280,89	28 156 418,61	28 749 210,02	1 130 280,61	27 618 929,41	537 489,20
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	963 080,28	3 442 305,22	4 405 385,50				4 405 385,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 621 234,00	347 674,92	1 968 908,92	1 836 846,48		1 836 846,48	132 062,44
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 584 314,28	3 789 980,14	6 374 294,42	1 836 846,48		1 836 846,48	4 537 447,94
TOTAL GENERAL		28 927 452,00	5 603 261,03	34 530 713,03	30 586 056,50	1 130 280,61	29 455 775,89	5 074 937,14

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	23 100,00		23 100,00	160 310,71		160 310,71	-137 210,71
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 018 180,00		3 018 180,00	2 870 129,88	21 195,30	2 848 934,58	169 245,42
73	Impôts et taxes	21 608 715,00	600 000,00	22 208 715,00	22 967 975,23	69 360,00	22 898 615,23	-689 900,23
74	Dotations et participations	3 933 826,00		3 933 826,00	4 104 341,13	122 367,71	3 981 973,42	-48 147,42
75	Autres produits de gestion courante	252 400,00		252 400,00	400 540,36	2 776,96	397 763,40	-145 363,40
76	Produits financiers				208,17		208,17	-208,17
77	Produits exceptionnels	85 895,00	217 102,22	302 997,22	411 107,29		411 107,29	-108 110,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 922 116,00	817 102,22	29 739 218,22	30 914 612,77	215 699,97	30 698 912,80	-959 694,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 336,00	26 338,92	31 674,92	31 674,92		31 674,92	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 336,00	26 338,92	31 674,92	31 674,92		31 674,92	
002	Résultat de fonctionnement reporté		4 759 819,89	4 759 819,89				4 759 819,89
TOTAL GENERAL		28 927 452,00	5 603 261,03	34 530 713,03	30 946 287,69	215 699,97	30 730 587,72	3 800 125,31

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe daménagement	10 097,70		10 097,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	10 097,70		10 097,70
1641	Emprunts en euros	1 339 839,90		1 339 839,90
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	434 336,82		434 336,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 013,20		1 013,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 775 189,92		1 775 189,92
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 694,30		5 694,30
2051	Concessions et droits similaires	24 938,45		24 938,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	30 632,75		30 632,75
20422	Bâtiments et installations	48 286,87		48 286,87
2046	Attributions de compensation d'investissement	953 265,00		953 265,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 001 551,87		1 001 551,87
2111	Terrains nus	119 544,40		119 544,40
2115	Terrains bâtis	228 440,66	67,77	228 372,89
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 236,64		6 236,64
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	273 513,64		273 513,64
21312	Batiments scolaires	38 093,60		38 093,60
21318	Autres batiments publics	108 504,83		108 504,83
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	313 020,20		313 020,20
2152	Installations de voirie	63 959,52		63 959,52
21533	Réseaux cablés	8 608,44		8 608,44
21538	Autres réseaux	8 076,00		8 076,00
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	5 302,08		5 302,08
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	18 296,28		18 296,28

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2182	Matériel de transport	335 146,91		335 146,91
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	293 822,60		293 822,60
2184	Mobilier	102 156,66		102 156,66
2188	Autres immobilisations corporelles	307 453,70		307 453,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 230 176,16	67,77	2 230 108,39
2312	Agencements et aménagements de terrains	794 564,56	12 219,96	782 344,60
2313	Constructions	53 748,00		53 748,00
2315	Installations matériels et outillage techniques	419 124,05		419 124,05
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	17 340,00		17 340,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 284 776,61	12 219,96	1 272 556,65
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 332 425,01	12 287,73	6 320 137,28
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	5 694,30		5 694,30
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	5 694,30		5 694,30
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 338 119,31	12 287,73	6 325 831,58
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	400,00		400,00
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	1 336,00		1 336,00
139151	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - GFP de rattachement	3 600,00		3 600,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	26 338,92		26 338,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 674,92		31 674,92
21318	Autres batiments publics	68 514,81		68 514,81
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	21 649,80		21 649,80
2312	Agencements et aménagements de terrains	47 184,00		47 184,00
2313	Constructions	199 270,50		199 270,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	336 619,11		336 619,11

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	368 294,03		368 294,03
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 706 413,34	12 287,73	6 694 125,61
	D'INVESTISSEMENT			

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe daménagement	928 292,84	97,00	928 195,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 232 531,19		2 232 531,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 160 824,03	97,00	3 160 727,03
1312	Subventions d'équipement transférables - Région	5 976,00		5 976,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	70 750,00		70 750,00
1323	Département	192 084,00		192 084,00
1328	Autres	17 000,00		17 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	285 810,00		285 810,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 094,00		1 094,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 094,00		1 094,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 447 728,03	97,00	3 447 631,03
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 447 728,03	97,00	3 447 631,03
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	2 700,00		2 700,00
2111	Terrains nus	10 920,00		10 920,00
2182	Matériel de transport	29 938,92		29 938,92
28031	Amortissements frais d'études	112 925,10		112 925,10
28033	Amortissements frais d'insertion	8 086,38		8 086,38
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	391,00		391,00
2804182	Bâtiments et installations	105 715,00		105 715,00
280422	Bâtiments et installations	16 541,00		16 541,00
28046	Attributions de compensation d'investissement	762 611,00		762 611,00
28051	Concessions et droits similaires	49 042,76		49 042,76
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 480,85		8 480,85
281571	Matériel roulant	15 255,00		15 255,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	57 460,72		57 460,72
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	5 707,00		5 707,00
28182	Matériel de transport	72 420,28		72 420,28
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	159 252,67		159 252,67
28184	Mobilier	102 138,45		102 138,45
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	317 260,35		317 260,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 836 846,48		1 836 846,48
2031	Frais d'études	294 591,45		294 591,45
2033	Frais d'insertion	24 687,66		24 687,66
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	17 340,00		17 340,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	336 619,11		336 619,11
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 173 465,59		2 173 465,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 621 193,62	97,00	5 621 096,62

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	1 318 029,74	167 850,79	1 150 178,95
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	175 548,79	86 730,00	88 818,79
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	1 576 912,06	116 359,00	1 460 553,06
60621	Achats non stockés de combustibles	2 600,00		2 600,00
60622	Achats non stockés de carburants	160 573,30	24 016,58	136 556,72
60623	Achats non stockés d'alimentation	39 328,93	1 187,99	38 140,94
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	10 312,24	490,27	9 821,97
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	105 311,19	1 677,76	103 633,43
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	89 972,85	644,32	89 328,53
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	16 482,90	55,16	16 427,74
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	43 999,66	4 699,01	39 300,65
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	31 505,24		31 505,24
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	78 715,06	4 937,11	73 777,95
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	53 718,71	427,14	53 291,57
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	516 582,81	35 675,13	480 907,68
611	Contrats prestations de services	277 273,48	11 041,00	266 232,48
6132	Services extérieurs - locations immobilières	626,57		626,57
6135	Services extérieurs - locations mobilières	76 821,84	585,40	76 236,44
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	19 790,95		19 790,95
615221	Bâtiments publics	92 362,08	9 949,50	82 412,58
615231	Voieries	2 773,41		2 773,41
615232	Réseaux	1 989,45	1 989,45	
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	76 256,35	18 215,81	58 040,54
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	103 981,76	18 492,73	85 489,03

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	296 649,17	29 358,11	267 291,06
6161	Multirisques	142 618,18	5 812,81	136 805,37
617	Services extérieurs - études et recherches	24,00		24,00
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	21 428,79	699,00	20 729,79
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	78 817,30	10 768,10	68 049,20
6188	Services extérieurs - autres frais divers	660 338,87	210 695,43	449 643,44
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	19 117,30	56,14	19 061,16
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	19 774,53		19 774,53
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	187,25		187,25
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	29 520,95	336,00	29 184,95
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	61 502,37	5 296,57	56 205,80
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	25 587,60		25 587,60
6237	Publicité publications relations publiques - publications	62 162,67	5 957,28	56 205,39
6238	Publicité publications relations publiques - divers	120,00		120,00
6241	Transports - transports de biens	4 291,14		4 291,14
6247	Transports - transports collectifs	93 463,24	8 980,40	84 482,84
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	8 521,80		8 521,80
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	6 632,63		6 632,63
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	15 375,23		15 375,23
6261	Frais d'affranchissement	47 114,14	8 000,00	39 114,14
6262	Frais de télécommunications	42 375,40	477,91	41 897,49
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	4 251,13	1 499,71	2 751,42
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	20 103,25	680,00	19 423,25

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	30 231,29	769,30	29 461,99

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	481 616,62	42 477,16	439 139,46
6284	Divers - redevances pour services rendus	27 768,00		27 768,00
62875	Remboursements de frais aux Communes membres du GFP	23 481,24	11 500,00	11 981,24
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	83 479,04	11 300,00	72 179,04
6288	Autres services extérieurs	116 520,76	17 853,73	98 667,03
63512	Impôts directs - taxes foncières	57 061,00	412,00	56 649,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	8 367,00	4 078,00	4 289,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	820,76		820,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	7 360 792,02	882 031,80	6 478 760,22
6218	Autre personnel extérieur au service	5 497,40	90,28	5 407,12
6331	Versement mobilité	156 823,27	2 127,58	154 695,69
6332	Cotisations versées au FNAL	0,55		0,55
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	124 601,49	1 316,77	123 284,72
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	24 750,81	354,59	24 396,22
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	9 991 402,46	104 164,57	9 887 237,89
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	159 561,35	1 838,43	157 722,92
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	30 600,00		30 600,00
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	506 778,76	5 762,80	501 015,96
64131	Personnel non titulaire - rémunération	3 409 788,99	32 373,27	3 377 415,72
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	8 600,00		8 600,00
64136	Personnel non titulaire indemnité de préavis et de licenciement	1 313,06		1 313,06
64164	Emplois d'insertion indemnité inflation	300,00		300,00
64168	Autres emplois d'insertion	64 997,86	788,33	64 209,53
64171	Apprentis rémunérations	29 791,60		29 791,60

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64172	Apprentis indemnité inflation	300,00		300,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	841 711,02	19 935,41	821 775,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 745 309,24	30 102,86	2 715 206,38
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	71 515,08	1 498,34	70 016,74
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	22 664,74	385,21	22 279,53
6478	Autres charges sociales diverses	26 768,29		26 768,29
6488	Autres charges de personnel	3 192,35	258,48	2 933,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 226 268,32	200 996,92	18 025 271,40
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants	15 285,00		15 285,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	172 030,00		172 030,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	187 315,00		187 315,00
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	9 535,78		9 535,78
6518	Autres	18 439,43	48,37	18 391,06
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	228 602,43		228 602,43
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	740,45		740,45
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	11 095,02		11 095,02
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	9 012,12		9 012,12
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	4 856,00		4 856,00
6541	Créances admises en non-valeur	884,06		884,06
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	2 286,88	714,96	1 571,92
657358	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres Groupements	124 125,00		124 125,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	525 000,00		525 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 673 323,00	225,00	1 673 098,00
65888	Autres	59 628,47	8 731,16	50 897,31

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	2 667 528,64	9 719,49	2 657 809,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	246 778,11		246 778,11
66112	Intérêts - rattachement des icne	24 715,40	37 532,40	-12 817,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	271 493,51	37 532,40	233 961,11
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	8 450,00		8 450,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 603,08		5 603,08
6748	Autres subventions exceptionnelles	16 000,00		16 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	30 053,08		30 053,08
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	5 759,45		5 759,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	5 759,45		5 759,45
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 749 210,02	1 130 280,61	27 618 929,41
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	40 858,92		40 858,92
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	2 700,00		2 700,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	1 793 287,56		1 793 287,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 836 846,48		1 836 846,48
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 836 846,48		1 836 846,48
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 586 056,50	1 130 280,61	29 455 775,89

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6096	Rabais - remises - ristournes obtenus sur achats d'autres approvisionnements stockés	11 240,72		11 240,72
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	109 369,99		109 369,99
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	39 700,00		39 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	160 310,71		160 310,71
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	31 078,00		31 078,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	200,57		200,57
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	95 495,90	20 621,95	74 873,95
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	117 133,26		117 133,26
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	262 818,42	138,89	262 679,53
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	943 664,28	42,90	943 621,38
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	8 255,36		8 255,36
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	1 219 140,43		1 219 140,43
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	99 484,71		99 484,71
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	92 445,61	391,56	92 054,05
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	413,34		413,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 870 129,88	21 195,30	2 848 934,58
73111	Impôts directs locaux	13 653 203,00		13 653 203,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	6 751,00		6 751,00
73211	Attribution de compensation	7 637 748,00		7 637 748,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	477 322,00		477 322,00
73221	FNGIR	3 197,00		3 197,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	7 699,50		7 699,50

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	248 704,43		248 704,43
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	97 995,40		97 995,40

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	835 354,90	69 360,00	765 994,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	22 967 975,23	69 360,00	22 898 615,23
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	624 175,00	107 498,00	516 677,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	350 447,00		350 447,00
744	FCTVA	8 577,00		8 577,00
74718	Autres participations de l'Etat	129 349,92		129 349,92
7472	Participations - Régions	32 850,00		32 850,00
7473	Participations - Départements	9 524,54		9 524,54
74741	Participations des Communes membres du GFP	2 890,08		2 890,08
74748	Participations des autres Communes	2 890,08	2 167,56	722,52
7478	Participations - autres organismes	1 362 693,51	12 702,15	1 349 991,36
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	934,00		934,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 560 828,00		1 560 828,00
7484	Dotation de recensement	3 832,00		3 832,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00		14 630,00
7488	Autres attributions et participations	720,00		720,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	4 104 341,13	122 367,71	3 981 973,42
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	397 101,58	2 471,89	394 629,69
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 438,78	305,07	3 133,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	400 540,36	2 776,96	397 763,40
761	Produits financiers-produits des participations	208,17		208,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	208,17		208,17
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	299 597,37		299 597,37
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	42 542,20		42 542,20

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	17 220,00		17 220,00
7788	Produits exceptionnels divers	51 747,72		51 747,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	411 107,29		411 107,29
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 914 612,77	215 699,97	30 698 912,80
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	26 338,92		26 338,92
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	5 336,00		5 336,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 674,92		31 674,92
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	31 674,92		31 674,92
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 946 287,69	215 699,97	30 730 587,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		981 764,69		237 717,02				1 219 481,71		1 219 481,71
10222	FCTVA		26 592 709,58						26 592 709,58		26 592 709,58
10223	TLE		2 964 156,39						2 964 156,39		2 964 156,39
10226	Taxe d'aménagement		3 009 448,55			10 194,70	928 292,84	10 194,70	3 937 741,39		3 927 546,69
10228	Autres fonds d'investissement		394 542,33						394 542,33		394 542,33
1022	Sous Total compte 1022		32 960 856,85			10 194,70	928 292,84	10 194,70	33 889 149,69		33 878 954,99
10251	Dons et legs en capital		202 682,05						202 682,05		202 682,05
1025	Sous Total compte 1025		202 682,05						202 682,05		202 682,05
102	Sous Total compte 102		34 145 303,59		237 717,02	10 194,70	928 292,84	10 194,70	35 311 313,45		35 301 118,75
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		127 180 992,05		26 668,48		2 232 531,19		129 440 191,72		129 440 191,72
106	Sous Total compte 106		127 180 992,05		26 668,48		2 232 531,19		129 440 191,72		129 440 191,72
10	Sous Total compte 10		161 326 295,64		264 385,50	10 194,70	3 160 824,03	10 194,70	164 751 505,17		164 741 310,47
110	Report à nouveau solde créditeur		2 971 378,53	2 232 531,19	4 020 972,55			2 232 531,19	6 992 351,08		4 759 819,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		2 971 378,53	2 232 531,19	4 020 972,55			2 232 531,19	6 992 351,08		4 759 819,89
12	Résultat exercice excéd déficit		3 306 091,09	3 306 091,09				3 306 091,09	3 306 091,09		0,00
12	Sous Total compte 12		3 306 091,09	3 306 091,09				3 306 091,09	3 306 091,09		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		6 000,00						6 000,00		6 000,00
1312	Subv équipt transf - Région		18 800,00				5 976,00		24 776,00		24 776,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement		18 000,00						18 000,00		18 000,00
1315	Sous Total compte 1315		18 000,00						18 000,00		18 000,00
131	Sous Total compte 131		42 800,00				5 976,00		48 776,00		48 776,00
1321	Etat et EPN		1 383 277,97				70 750,00		1 454 027,97		1 454 027,97
1322	Région		4 645 406,10						4 645 406,10		4 645 406,10
1323	Dépt		3 679 194,81				192 084,00		3 871 278,81		3 871 278,81
13241	Communes membres du GFP		520 703,19						520 703,19		520 703,19
1324	Sous Total compte 1324		520 703,19						520 703,19		520 703,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		1 788 299,72						1 788 299,72		1 788 299,72
1325	Sous Total compte 1325		1 788 299,72						1 788 299,72		1 788 299,72
1326	Autres EPL		17 258,64						17 258,64		17 258,64
1328	Autres		3 835 477,72				17 000,00		3 852 477,72		3 852 477,72
132	Sous Total compte 132		15 869 618,15				279 834,00		16 149 452,15		16 149 452,15
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		423 059,42						423 059,42		423 059,42
1348	Autres fonds affect équipt non transf		20 000,00						20 000,00		20 000,00
134	Sous Total compte 134		443 059,42						443 059,42		443 059,42
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		1 219,59						1 219,59		1 219,59
1382	Autres subv invest. non transf Région		406 764,47						406 764,47		406 764,47
1383	Autres subv invest non transf Dépt		46 224,22						46 224,22		46 224,22
1385	Groupements de collectivités et col à sp		2 075 544,91						2 075 544,91		2 075 544,91
1388	Autres subv invest non transf autres		1 688 101,45						1 688 101,45		1 688 101,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		4 217 854,64						4 217 854,64		4 217 854,64
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	800,00				400,00		1 200,00		1 200,00	
13912	Subv équipt transf - Région					1 336,00		1 336,00		1 336,00	
139151	Subv équipt transf - GFP de rattach	1 800,00				3 600,00		5 400,00		5 400,00	
13915	Sous Total compte 13915	1 800,00				3 600,00		5 400,00		5 400,00	
1391	Sous Total compte 1391	2 600,00				5 336,00		7 936,00		7 936,00	
139	Sous Total compte 139	2 600,00				5 336,00		7 936,00		7 936,00	
13	Sous Total compte 13	2 600,00	20 573 332,21			5 336,00	285 810,00	7 936,00	20 859 142,21		20 851 206,21
1641	Emprunts en euros		11 614 617,78			1 339 839,90		1 339 839,90	11 614 617,78		10 274 777,88
16441	Opér afférentes à l'emprunt		3 954 336,82			434 336,82		434 336,82	3 954 336,82		3 520 000,00
1644	Sous Total compte 1644		3 954 336,82			434 336,82		434 336,82	3 954 336,82		3 520 000,00
164	Sous Total compte 164		15 568 954,60			1 774 176,72		1 774 176,72	15 568 954,60		13 794 777,88
165	Dép et caution reçus		14 059,02			1 013,20	1 094,00	1 013,20	15 153,02		14 139,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		37 532,40	37 532,40	24 715,40			37 532,40	62 247,80		24 715,40
1688	Sous Total compte 1688		37 532,40	37 532,40	24 715,40			37 532,40	62 247,80		24 715,40
168	Sous Total compte 168		37 532,40	37 532,40	24 715,40			37 532,40	62 247,80		24 715,40
16	Sous Total compte 16		15 620 546,02	37 532,40	24 715,40	1 775 189,92	1 094,00	1 812 722,32	15 646 355,42		13 833 633,10
181	Cpte liaison : affectation	212 559,98		2 941,37	215 501,35			215 501,35	215 501,35		0,00
18	Sous Total compte 18	212 559,98		2 941,37	215 501,35			215 501,35	215 501,35		0,00
192	Plus ou moins-values cessions immo		556 690,05			26 338,92	2 700,00	26 338,92	559 390,05		533 051,13
193	Autres neutralisations et régularisation	41 313 698,84		770,62				41 314 469,46		41 314 469,46	
19	Sous Total compte 19	41 313 698,84	556 690,05	770,62		26 338,92	2 700,00	41 340 808,38	559 390,05	40 781 418,33	
	Total classe 1	41 528 858,82	204 354 333,54	5 579 866,67	4 525 574,80	1 817 059,54	3 450 428,03	48 925 785,03	212 330 336,37	41 322 405,46	204 726 956,80
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	213 210,00			3 167,62	5 694,30		218 904,30	3 167,62	215 736,68	
2031	Frais d'études	481 445,55			186 854,10		294 591,45	481 445,55	481 445,55		0,00
2033	Frais d'insertion	40 236,04			15 548,38		24 687,66	40 236,04	40 236,04		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	521 681,59			202 402,48		319 279,11	521 681,59	521 681,59		0,00
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	5 874,02						5 874,02		5 874,02	
204151	Sous Total compte 204151	5 874,02						5 874,02		5 874,02	
20415	Sous Total compte 20415	5 874,02						5 874,02		5 874,02	
204182	Bâtiments et installations	1 585 750,00						1 585 750,00		1 585 750,00	
20418	Sous Total compte 20418	1 585 750,00						1 585 750,00		1 585 750,00	
2041	Sous Total compte 2041	1 591 624,02						1 591 624,02		1 591 624,02	
20422	Bâtiments et installations	82 712,00				48 286,87		130 998,87		130 998,87	
2042	Sous Total compte 2042	82 712,00				48 286,87		130 998,87		130 998,87	
2046	Attributions de compensation d'investiss	3 813 060,00				953 265,00		4 766 325,00		4 766 325,00	
204	Sous Total compte 204	5 487 396,02				1 001 551,87		6 488 947,89		6 488 947,89	
2051	Concessions et droits similaires	1 625 247,60			44 440,04	24 938,45		1 650 186,05	44 440,04	1 605 746,01	
205	Sous Total compte 205	1 625 247,60			44 440,04	24 938,45		1 650 186,05	44 440,04	1 605 746,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2088	Autres immobilisations incorporelles	28 857,71						28 857,71		28 857,71	
208	Sous Total compte 208	28 857,71						28 857,71		28 857,71	
20	Sous Total compte 20	7 876 392,92			250 010,14	1 032 184,62	319 279,11	8 908 577,54	569 289,25	8 339 288,29	
2111	Terrains nus	10 529 150,96		12 800,24		119 544,40	10 920,00	10 661 495,60	10 920,00	10 650 575,60	
2112	Terrains de voirie	176 057,47						176 057,47		176 057,47	
2113	Terr aménagés autres que voirie	33 447,76						33 447,76		33 447,76	
2115	Terrains bâtis	3 949 292,19		158 336,93		228 440,66	67,77	4 336 069,78	67,77	4 336 002,01	
2116	Cimetières	305 585,22						305 585,22		305 585,22	
211	Sous Total compte 211	14 993 533,60		171 137,17		347 985,06	10 987,77	15 512 655,83	10 987,77	15 501 668,06	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes					6 236,64		6 236,64		6 236,64	
2128	Autres agenct et améngt terrains	6 958 646,19		864,00		273 513,64		7 233 023,83		7 233 023,83	
212	Sous Total compte 212	6 958 646,19		864,00		279 750,28		7 239 260,47		7 239 260,47	
21311	Hôtel de ville	2 453 381,66		11 940,00				2 465 321,66		2 465 321,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21312	Batiments scolaires	25 181 570,30		141 000,15		38 093,60		25 360 664,05		25 360 664,05	
21316	Construct- batiments publics-equipm cimet	110 902,27						110 902,27		110 902,27	
21318	Autres batiments publics	47 735 986,99		598 688,96		177 019,64		48 511 695,59		48 511 695,59	
2131	Sous Total compte 2131	75 481 841,22		751 629,11		215 113,24		76 448 583,57		76 448 583,57	
2135	Instal gales agenct amégts const	12 399 298,50		343 987,32		334 670,00		13 077 955,82		13 077 955,82	
2138	Autres constructions	3 364 176,12		214 209,42				3 578 385,54		3 578 385,54	
213	Sous Total compte 213	91 245 315,84		1 309 825,85		549 783,24		93 104 924,93		93 104 924,93	
2151	Réseaux de voirie	83 158,21		4 344 085,10				4 427 243,31		4 427 243,31	
2152	Installations de voirie	607 876,00		4 300 222,51		63 959,52		4 972 058,03		4 972 058,03	
21533	Réseaux cablés	179 724,44		478 677,43		8 608,44		667 010,31		667 010,31	
21534	Réseaux électrification	110 933,21		373 077,61				484 010,82		484 010,82	
21538	Autres réseaux	45 857,49		3 616 284,30		8 076,00		3 670 217,79		3 670 217,79	
2153	Sous Total compte 2153	336 515,14		4 468 039,34		16 684,44		4 821 238,92		4 821 238,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21568	Autre mat outil incendie déf civ	159 302,43		8 450,73	678,37			167 753,16	678,37	167 074,79	
2156	Sous Total compte 2156	159 302,43		8 450,73	678,37			167 753,16	678,37	167 074,79	
21571	Mat outil voirie mat roulant	270 979,95						270 979,95		270 979,95	
21578	Autre mat et outillage de voirie	9 840,30		9 326,55				19 166,85		19 166,85	
2157	Sous Total compte 2157	280 820,25		9 326,55				290 146,80		290 146,80	
2158	Autres instal mat outil tech	1 453 323,98		1 348 931,26	21 452,34	5 302,08		2 807 557,32	21 452,34	2 786 104,98	
215	Sous Total compte 215	2 920 996,01		14 479 055,49	22 130,71	85 946,04		17 485 997,54	22 130,71	17 463 866,83	
2161	Oeuvres et objets d'art	32 046,95						32 046,95		32 046,95	
216	Sous Total compte 216	32 046,95						32 046,95		32 046,95	
2181	Instal gales agenct amngts divers	63 142,69				18 296,28		81 438,97		81 438,97	
2182	Mat de transport	5 520 885,04			1 324,48	335 146,91	29 938,92	5 856 031,95	31 263,40	5 824 768,55	
2183	Mat bureau mat informatique	3 890 025,47			142 921,88	293 822,60		4 183 848,07	142 921,88	4 040 926,19	
2184	Mobilier	1 849 750,56			244 357,73	102 156,66		1 951 907,22	244 357,73	1 707 549,49	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	6 148 530,09			255 658,78	307 453,70		6 455 983,79	255 658,78	6 200 325,01	
218	Sous Total compte 218	17 472 333,85			644 262,87	1 056 876,15		18 529 210,00	674 201,79	17 855 008,21	
21	Sous Total compte 21	133 622 872,44		15 960 882,51	666 393,58	2 320 340,77		151 904 095,72	707 320,27	151 196 775,45	
2312	Agencements et aménagements de terrains	61 605,83			864,00	841 748,56	12 219,96	903 354,39	13 083,96	890 270,43	
2313	Constructions	9 593 327,99			610 582,13	253 018,50		9 846 346,49	610 582,13	9 235 764,36	
2315	Instal mat outil techn	15 629 154,33			14 873 261,52	419 124,05		16 048 278,38	14 873 261,52	1 175 016,86	
231	Sous Total compte 231	25 284 088,15			15 484 707,65	1 513 891,11	12 219,96	26 797 979,26	15 496 927,61	11 301 051,65	
238	Avances acptes vers sur immob corpo					17 340,00	17 340,00	17 340,00	17 340,00		0,00
23	Sous Total compte 23	25 284 088,15			15 484 707,65	1 531 231,11	29 559,96	26 815 319,26	15 514 267,61	11 301 051,65	
2423	Immob mises à dispo EPCI	8 335 451,58						8 335 451,58		8 335 451,58	
242	Sous Total compte 242	8 335 451,58						8 335 451,58		8 335 451,58	
24	Sous Total compte 24	8 335 451,58						8 335 451,58		8 335 451,58	
261	Titres de participation	54 964,21						54 964,21		54 964,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
266	Autres formes de participation	7,62						7,62		7,62	
26	Sous Total compte 26	54 971,83						54 971,83		54 971,83	
271	Titres immob : droit propriété	431,43						431,43		431,43	
272	Titres immob : droit de créance	1 514,40						1 514,40		1 514,40	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	654 750,00						654 750,00		654 750,00	
276	Sous Total compte 276	654 750,00						654 750,00		654 750,00	
27	Sous Total compte 27	656 695,83						656 695,83		656 695,83	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		213 210,00	3 167,62				3 167,62	213 210,00		210 042,38
28031	Amort frais études		73 929,00	186 854,10			112 925,10	186 854,10	186 854,10		0,00
28033	Amort frais d'insertion		7 462,00	15 548,38			8 086,38	15 548,38	15 548,38		0,00
2803	Sous Total compte 2803		81 391,00	202 402,48			121 011,48	202 402,48	202 402,48		0,00
2804151	Biens mobiliers, matériel et études		4 697,40				391,00		5 088,40		5 088,40
2804151	Sous Total compte 2804151		4 697,40				391,00		5 088,40		5 088,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280415	Sous Total compte 280415		4 697,40				391,00		5 088,40		5 088,40
2804182	Bâtiments et installations		471 429,66				105 715,00		577 144,66		577 144,66
280418	Sous Total compte 280418		471 429,66				105 715,00		577 144,66		577 144,66
28041	Sous Total compte 28041		476 127,06				106 106,00		582 233,06		582 233,06
280422	Bâtiments et installations		7 634,00				16 541,00		24 175,00		24 175,00
28042	Sous Total compte 28042		7 634,00				16 541,00		24 175,00		24 175,00
28046	Attributions de compensation d'investiss		1 128 028,00				762 611,00		1 890 639,00		1 890 639,00
2804	Sous Total compte 2804		1 611 789,06				885 258,00		2 497 047,06		2 497 047,06
28051	Concessions et droits similaires		1 517 663,12	44 440,04			49 042,76	44 440,04	1 566 705,88		1 522 265,84
2805	Sous Total compte 2805		1 517 663,12	44 440,04			49 042,76	44 440,04	1 566 705,88		1 522 265,84
28088	Autres immobilisations incorporelles		28 857,71						28 857,71		28 857,71
2808	Sous Total compte 2808		28 857,71						28 857,71		28 857,71
280	Sous Total compte 280		3 452 910,89	250 010,14			1 055 312,24	250 010,14	4 508 223,13		4 258 212,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		150 504,25	678,37			8 480,85	678,37	158 985,10		158 306,73
28156	Sous Total compte 28156		150 504,25	678,37			8 480,85	678,37	158 985,10		158 306,73
281571	Mat roulant		179 448,22			15 255,00			194 703,22		194 703,22
281578	Amort autre mat outillage de voirie		9 840,30						9 840,30		9 840,30
28157	Sous Total compte 28157		189 288,52			15 255,00			204 543,52		204 543,52
28158	Autres instal mat outil tech		1 103 525,63	21 452,34		57 460,72		21 452,34	1 160 986,35		1 139 534,01
2815	Sous Total compte 2815		1 443 318,40	22 130,71		81 196,57		22 130,71	1 524 514,97		1 502 384,26
28181	Instal gales agencé amngts divers		12 920,00			5 707,00			18 627,00		18 627,00
28182	Mat de transport		2 854 257,37	1 324,48		72 420,28		1 324,48	2 926 677,65		2 925 353,17
28183	Mat bureau mat informatique		3 543 612,08	142 921,88		159 252,67		142 921,88	3 702 864,75		3 559 942,87
28184	Mobilier		1 529 389,18	244 357,73		102 138,45		244 357,73	1 631 527,63		1 387 169,90
28188	Amort autres immobilisations corporelles		4 647 303,15	255 658,78		317 260,35		255 658,78	4 964 563,50		4 708 904,72
2818	Sous Total compte 2818		12 587 481,78	644 262,87		656 778,75		644 262,87	13 244 260,53		12 599 997,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		14 030 800,18	666 393,58			737 975,32	666 393,58	14 768 775,50		14 102 381,92
28	Sous Total compte 28		17 483 711,07	916 403,72			1 793 287,56	916 403,72	19 276 998,63		18 360 594,91
	Total classe 2	175 830 472,75	17 483 711,07	16 877 286,23	16 401 111,37	4 883 756,50	2 183 053,32	197 591 515,48	36 067 875,76	179 884 234,63	18 360 594,91
4011	Fournisseurs		47 518,08	6 696 860,76	6 649 342,68			6 696 860,76	6 696 860,76		0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			105 198,18	105 198,18			105 198,18	105 198,18		0,00
40173	Fournisseurs pénal retard exé march pub		385,65						385,65		385,65
4017	Sous Total compte 4017		385,65	105 198,18	105 198,18			105 198,18	105 583,83		385,65
401	Sous Total compte 401		47 903,73	6 802 058,94	6 754 540,86			6 802 058,94	6 802 444,59		385,65
4041	Fournis immob			3 581 227,35	3 581 227,35			3 581 227,35	3 581 227,35		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		13 501,60	13 501,60	11 528,64			13 501,60	25 030,24		11 528,64
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			29 947,53	29 947,53			29 947,53	29 947,53		0,00
4047	Sous Total compte 4047		13 501,60	43 449,13	41 476,17			43 449,13	54 977,77		11 528,64
404	Sous Total compte 404		13 501,60	3 624 676,48	3 622 703,52			3 624 676,48	3 636 205,12		11 528,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		834 579,64	834 579,64	667 145,02			834 579,64	1 501 724,66		667 145,02
40971	Fournis autres avoirs amiable			10 317,98	10 317,98			10 317,98	10 317,98		0,00
4097	Sous Total compte 4097			10 317,98	10 317,98			10 317,98	10 317,98		0,00
409	Sous Total compte 409			10 317,98	10 317,98			10 317,98	10 317,98		0,00
40	Sous Total compte 40		895 984,97	11 271 633,04	11 054 707,38			11 271 633,04	11 950 692,35		679 059,31
4111	Redevables - amiable	293 736,65		1 524 609,58	1 466 730,74			1 818 346,23	1 466 730,74	351 615,49	
4116	Redevables - contentieux	86 165,17		175 781,30	166 564,10			261 946,47	166 564,10	95 382,37	
411	Sous Total compte 411	379 901,82		1 700 390,88	1 633 294,84			2 080 292,70	1 633 294,84	446 997,86	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	27 337,11		355 314,97	329 558,16			382 652,08	329 558,16	53 093,92	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	35 266,71		25 702,07	22 645,23			60 968,78	22 645,23	38 323,55	
414	Sous Total compte 414	62 603,82		381 017,04	352 203,39			443 620,86	352 203,39	91 417,47	
4181	Redevables produits non encore facturés	20 526,25		24 958,31	20 526,25			45 484,56	20 526,25	24 958,31	
418	Sous Total compte 418	20 526,25		24 958,31	20 526,25			45 484,56	20 526,25	24 958,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41	463 031,89		2 106 366,23	2 006 024,48			2 569 398,12	2 006 024,48	563 373,64	
421	Personnel - rémunérations dues			10 274 839,81	10 274 839,81			10 274 839,81	10 274 839,81		0,00
427	Personnel - oppositions			39 410,58	39 410,58			39 410,58	39 410,58		0,00
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer				535,58				535,58		535,58
4286	Personnel - autres charges à payer		1 498,34	1 498,34				1 498,34	1 498,34		0,00
428	Sous Total compte 428		1 498,34	1 498,34	535,58			1 498,34	2 033,92		535,58
42	Sous Total compte 42		1 498,34	10 315 748,73	10 314 785,97			10 315 748,73	10 316 284,31		535,58
431	Sécurité sociale		57,50	664 802,70	664 745,20			664 802,70	664 802,70		0,00
437	Autres organismes sociaux			7 237 437,22	7 237 437,22			7 237 437,22	7 237 437,22		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		193 898,91	193 898,91	36 981,28			193 898,91	230 880,19		36 981,28
438	Sous Total compte 438		193 898,91	193 898,91	36 981,28			193 898,91	230 880,19		36 981,28
43	Sous Total compte 43		193 956,41	8 096 138,83	7 939 163,70			8 096 138,83	8 133 120,11		36 981,28
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	8 208,57		9 628,17	11 939,38			17 836,74	11 939,38	5 897,36	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	12 450,96						12 450,96		12 450,96	
441	Sous Total compte 441	20 659,53		9 628,17	11 939,38			30 287,70	11 939,38	18 348,32	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			235 192,88	235 192,88			235 192,88	235 192,88		0,00
442	Sous Total compte 442			235 192,88	235 192,88			235 192,88	235 192,88		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			198 135,22	198 135,22			198 135,22	198 135,22		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	9 869,00		14 643 618,00	14 653 487,00			14 653 487,00	14 653 487,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431	9 869,00		14 841 753,22	14 851 622,22			14 851 622,22	14 851 622,22		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			1 272,00	1 272,00			1 272,00	1 272,00		0,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	4 246,47			2 741,59			4 246,47	2 741,59	1 504,88	
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux	866,80		273,88	603,18			1 140,68	603,18	537,50	
4433	Sous Total compte 4433	5 113,27		1 545,88	4 616,77			6 659,15	4 616,77	2 042,38	
44341	Opér part av Etat communes dépenses		27 883,44	42 087,92	14 204,48			42 087,92	42 087,92		0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	416,43			416,43			416,43	416,43		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	8 431,36		416,43	690,31			8 847,79	690,31	8 157,48	
4434	Sous Total compte 4434	8 847,79	27 883,44	42 504,35	15 311,22			51 352,14	43 194,66	8 157,48	
44351	Opér particul grp dépenses		139 407,22	1 342 803,66	1 203 396,44			1 342 803,66	1 342 803,66		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	856 066,83		975 141,36	1 831 208,19			1 831 208,19	1 831 208,19		0,00
44356	Opér particul grp recettes contentieux	103,24		1 504,47	1 289,52			1 607,71	1 289,52	318,19	
4435	Sous Total compte 4435	856 170,07	139 407,22	2 319 449,49	3 035 894,15			3 175 619,56	3 175 301,37	318,19	
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			525 704,18	525 704,18			525 704,18	525 704,18		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			8 255,36	8 255,36			8 255,36	8 255,36		0,00
4437	Sous Total compte 4437			533 959,54	533 959,54			533 959,54	533 959,54		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	14 861,49			14 861,49			14 861,49	14 861,49		0,00
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux	136,94			136,94			136,94	136,94		0,00
4438	Sous Total compte 4438	14 998,43			14 998,43			14 998,43	14 998,43		0,00
443	Sous Total compte 443	894 998,56	167 290,66	17 739 212,48	18 456 402,33			18 634 211,04	18 623 692,99	10 518,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	Etat - TVA à décaisser		502,00	25 484,00	24 982,00			25 484,00	25 484,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		502,00	25 484,00	24 982,00			25 484,00	25 484,00		0,00
445	Sous Total compte 445		502,00	25 484,00	24 982,00			25 484,00	25 484,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			86 698,81	86 698,81			86 698,81	86 698,81		0,00
4486	Autres charges à payer		44 282,36	44 282,36	11 935,15			44 282,36	56 217,51		11 935,15
4487	Produits à recevoir			380 589,23				380 589,23		380 589,23	
448	Sous Total compte 448		44 282,36	424 871,59	11 935,15			424 871,59	56 217,51	368 654,08	
44	Sous Total compte 44	915 658,09	212 075,02	18 521 087,93	18 827 150,55			19 436 746,02	19 039 225,57	397 520,45	
451007	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		739 863,46	739 863,46				739 863,46	739 863,46		0,00
451	Sous Total compte 451		739 863,46	739 863,46				739 863,46	739 863,46		0,00
4581003	Dépenses (à subdiviser par mandat)					5 694,30		5 694,30		5 694,30	
4581	Sous Total compte 4581					5 694,30		5 694,30		5 694,30	
458	Sous Total compte 458					5 694,30		5 694,30		5 694,30	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		739 863,46	739 863,46		5 694,30		745 557,76	739 863,46	5 694,30	
4621	Créances cess immob - amiable			17 220,00	17 220,00			17 220,00	17 220,00		0,00
462	Sous Total compte 462			17 220,00	17 220,00			17 220,00	17 220,00		0,00
466	Excédé de verSEMent		3 366,56	15 703,77	13 102,70			15 703,77	16 469,26		765,49
46711	Autres comptes créditeurs		111 227,42	1 955 341,12	1 874 778,85			1 955 341,12	1 986 006,27		30 665,15
4671	Sous Total compte 4671		111 227,42	1 955 341,12	1 874 778,85			1 955 341,12	1 986 006,27		30 665,15
46721	Débiteurs divers - amiable	2 187,41		460 567,02	439 882,20			462 754,43	439 882,20	22 872,23	
46726	Débiteurs divers - contentieux	6 586,45		4 418,39	2 356,85			11 004,84	2 356,85	8 647,99	
4672	Sous Total compte 4672	8 773,86		464 985,41	442 239,05			473 759,27	442 239,05	31 520,22	
4675	Mandataires operations delegues recette			858,30	858,30			858,30	858,30		0,00
467	Sous Total compte 467	8 773,86	111 227,42	2 421 184,83	2 317 876,20			2 429 958,69	2 429 103,62	855,07	
4686	Divers - charges à payer		10 138,18	10 138,18	12 129,51			10 138,18	22 267,69		12 129,51
468	Sous Total compte 468		10 138,18	10 138,18	12 129,51			10 138,18	22 267,69		12 129,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	8 773,86	124 732,16	2 464 246,78	2 360 328,41			2 473 020,64	2 485 060,57		12 039,93
4711	Verst des régisseurs			148 945,69	148 945,69			148 945,69	148 945,69		0,00
4712	Viremts réimputés			25 304,81	25 663,86			25 304,81	25 663,86		359,05
47131	Raet : verst contrib directes			10 230 247,00	10 230 247,00			10 230 247,00	10 230 247,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			763 094,00	763 094,00			763 094,00	763 094,00		0,00
47134	Raet : subv			79 386,80	79 386,80			79 386,80	79 386,80		0,00
47138	Raet : autres		1 006,60	13 595 503,38	13 594 529,55			13 595 503,38	13 595 536,15		32,77
4713	Sous Total compte 4713		1 006,60	24 668 231,18	24 667 257,35			24 668 231,18	24 668 263,95		32,77
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		505,53	32 172,78	33 995,15			32 172,78	34 500,68		2 327,90
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		342,49	80 383,77	83 353,53			80 383,77	83 696,02		3 312,25
47141	Sous Total compte 47141		848,02	112 556,55	117 348,68			112 556,55	118 196,70		5 640,15
47143	Flux d'encaissements à réimputer		239,95	239,95				239,95	239,95		0,00
4714	Sous Total compte 4714		1 087,97	112 796,50	117 348,68			112 796,50	118 436,65		5 640,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		3 348,09	66 696,70	63 437,53			66 696,70	66 785,62		88,92
471	Sous Total compte 471		5 442,66	25 021 974,88	25 022 653,11			25 021 974,88	25 028 095,77		6 120,89
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			2 000 421,32	2 000 421,32			2 000 421,32	2 000 421,32		0,00
47218	Autres dépenses			89 896,12	89 896,12			89 896,12	89 896,12		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 090 317,44	2 090 317,44			2 090 317,44	2 090 317,44		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt	739,56		2 263,72	3 003,28			3 003,28	3 003,28		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			805 449,27	805 449,27			805 449,27	805 449,27		0,00
472	Sous Total compte 472	739,56		2 898 030,43	2 898 769,99			2 898 769,99	2 898 769,99		0,00
4751	Redevables sur rôle			1 323 615,96	1 323 615,96			1 323 615,96	1 323 615,96		0,00
4757	Produits sur rôle			1 323 615,96	1 323 615,96			1 323 615,96	1 323 615,96		0,00
475	Sous Total compte 475			2 647 231,92	2 647 231,92			2 647 231,92	2 647 231,92		0,00
47	Sous Total compte 47	739,56	5 442,66	30 567 237,23	30 568 655,02			30 567 976,79	30 574 097,68		6 120,89
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)				4 954,58				4 954,58		4 954,58

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
491	Sous Total compte 491				4 954,58				4 954,58		4 954,58
4961	Prov dépréciat cptes débiteurs div (nb)				804,87				804,87		804,87
496	Sous Total compte 496				804,87				804,87		804,87
49	Sous Total compte 49				5 759,45				5 759,45		5 759,45
	Total classe 4	1 388 203,40	2 173 553,02	84 082 322,23	83 076 574,96	5 694,30		85 476 219,93	85 250 127,98	1 010 043,76	783 951,81
5113	Titres spéc de paiem et assim à encais	7 570,28		26 184,76	28 718,04			33 755,04	28 718,04	5 037,00	
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment			401 194,19	401 194,19			401 194,19	401 194,19		0,00
5116	TIP à l'encaissement	668,98		8 748,90	9 417,88			9 417,88	9 417,88		0,00
51172	Chèques impayés			736,95	736,95			736,95	736,95		0,00
51176	TIP impayés			584,37	584,37			584,37	584,37		0,00
51178	Autres valeurs impayées			21 301,14	21 301,14			21 301,14	21 301,14		0,00
5117	Sous Total compte 5117			22 622,46	22 622,46			22 622,46	22 622,46		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	258,17		576 765,87	576 749,39			577 024,04	576 749,39	274,65	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
511	Sous Total compte 511	8 497,43		1 035 516,18	1 038 701,96			1 044 013,61	1 038 701,96	5 311,65	
515	Compte au trésor	5 254 365,23		31 898 579,31	34 229 824,69			37 152 944,54	34 229 824,69	2 923 119,85	
51	Sous Total compte 51	5 262 862,66		32 934 095,49	35 268 526,65			38 196 958,15	35 268 526,65	2 928 431,50	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	200,00						200,00		200,00	
541	Sous Total compte 541	1 200,00						1 200,00		1 200,00	
54	Sous Total compte 54	1 200,00						1 200,00		1 200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 205 140,51	2 205 140,51			2 205 140,51	2 205 140,51		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			127 353,19	127 353,19			127 353,19	127 353,19		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			884,06	884,06			884,06	884,06		0,00
587	Sous Total compte 587			884,06	884,06			884,06	884,06		0,00
588	Autres virements internes			1 196 032,79	1 196 032,79			1 196 032,79	1 196 032,79		0,00
58	Sous Total compte 58			3 529 410,55	3 529 410,55			3 529 410,55	3 529 410,55		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	5 264 062,66		36 463 506,04	38 797 937,20			41 727 568,70	38 797 937,20	2 929 631,50	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					1 318 029,74	167 850,79	1 318 029,74	167 850,79	1 150 178,95	
604	Sous Total compte 604					1 318 029,74	167 850,79	1 318 029,74	167 850,79	1 150 178,95	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					175 548,79	86 730,00	175 548,79	86 730,00	88 818,79	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					1 576 912,06	116 359,00	1 576 912,06	116 359,00	1 460 553,06	
6061	Sous Total compte 6061					1 752 460,85	203 089,00	1 752 460,85	203 089,00	1 549 371,85	
60621	Achts non stkés combustibles					2 600,00		2 600,00		2 600,00	
60622	Achts non stkés carburants					160 573,30	24 016,58	160 573,30	24 016,58	136 556,72	
60623	Achts non stkés d'aliment					39 328,93	1 187,99	39 328,93	1 187,99	38 140,94	
60628	Achts autres fourniture non stkées					10 312,24	490,27	10 312,24	490,27	9 821,97	
6062	Sous Total compte 6062					212 814,47	25 694,84	212 814,47	25 694,84	187 119,63	
60631	Achts non stkés fourniture entretien					105 311,19	1 677,76	105 311,19	1 677,76	103 633,43	
60632	Achts non stkés fourniture petit équipement					89 972,85	644,32	89 972,85	644,32	89 328,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633	Achts non stkés fournit voirie					16 482,90	55,16	16 482,90	55,16	16 427,74	
60636	Achts non stkés vêtements travail					43 999,66	4 699,01	43 999,66	4 699,01	39 300,65	
6063	Sous Total compte 6063					255 766,60	7 076,25	255 766,60	7 076,25	248 690,35	
6064	Achts non stkés fournit admin					31 505,24		31 505,24		31 505,24	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					78 715,06	4 937,11	78 715,06	4 937,11	73 777,95	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					53 718,71	427,14	53 718,71	427,14	53 291,57	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					516 582,81	35 675,13	516 582,81	35 675,13	480 907,68	
606	Sous Total compte 606					2 901 563,74	276 899,47	2 901 563,74	276 899,47	2 624 664,27	
6096	Rrro sur achats autres approv stockés						11 240,72		11 240,72		11 240,72
609	Sous Total compte 609						11 240,72		11 240,72		11 240,72
60	Sous Total compte 60					4 219 593,48	455 990,98	4 219 593,48	455 990,98	3 763 602,50	
611	Contrats prestations de services					277 273,48	11 041,00	277 273,48	11 041,00	266 232,48	
6132	Locations immobilières					626,57		626,57		626,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					76 821,84	585,40	76 821,84	585,40	76 236,44	
613	Sous Total compte 613					77 448,41	585,40	77 448,41	585,40	76 863,01	
614	Charges locatives et de copropriété					19 790,95		19 790,95		19 790,95	
615221	Bâtiments publics					92 362,08	9 949,50	92 362,08	9 949,50	82 412,58	
61522	Sous Total compte 61522					92 362,08	9 949,50	92 362,08	9 949,50	82 412,58	
615231	Voieries					2 773,41		2 773,41		2 773,41	
615232	Réseaux					1 989,45	1 989,45	1 989,45	1 989,45		0,00
61523	Sous Total compte 61523					4 762,86	1 989,45	4 762,86	1 989,45	2 773,41	
6152	Sous Total compte 6152					97 124,94	11 938,95	97 124,94	11 938,95	85 185,99	
61551	Entretien réparations matériel roulant					76 256,35	18 215,81	76 256,35	18 215,81	58 040,54	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					103 981,76	18 492,73	103 981,76	18 492,73	85 489,03	
6155	Sous Total compte 6155					180 238,11	36 708,54	180 238,11	36 708,54	143 529,57	
6156	Maintenance					296 649,17	29 358,11	296 649,17	29 358,11	267 291,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					574 012,22	78 005,60	574 012,22	78 005,60	496 006,62	
6161	Multirisques					142 618,18	5 812,81	142 618,18	5 812,81	136 805,37	
616	Sous Total compte 616					142 618,18	5 812,81	142 618,18	5 812,81	136 805,37	
617	Etudes et recherches					24,00		24,00		24,00	
6182	Divers doc générale et technique					21 428,79	699,00	21 428,79	699,00	20 729,79	
6184	Divers verst à organismes formation					78 817,30	10 768,10	78 817,30	10 768,10	68 049,20	
6188	Autres frais divers					660 338,87	210 695,43	660 338,87	210 695,43	449 643,44	
618	Sous Total compte 618					760 584,96	222 162,53	760 584,96	222 162,53	538 422,43	
61	Sous Total compte 61					1 851 752,20	317 607,34	1 851 752,20	317 607,34	1 534 144,86	
6218	Autre personnel extérieur au service					5 497,40	90,28	5 497,40	90,28	5 407,12	
621	Sous Total compte 621					5 497,40	90,28	5 497,40	90,28	5 407,12	
6226	Rému interméd honoraires					19 117,30	56,14	19 117,30	56,14	19 061,16	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					19 774,53		19 774,53		19 774,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Rému intermédi honoraires divers					187,25		187,25		187,25	
622	Sous Total compte 622					39 079,08	56,14	39 079,08	56,14	39 022,94	
6231	Pub public relat publ annonces insert					29 520,95	336,00	29 520,95	336,00	29 184,95	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					61 502,37	5 296,57	61 502,37	5 296,57	56 205,80	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					25 587,60		25 587,60		25 587,60	
6237	Pub public relat publ publications					62 162,67	5 957,28	62 162,67	5 957,28	56 205,39	
6238	Pub public relat publ divers					120,00		120,00		120,00	
623	Sous Total compte 623					178 893,59	11 589,85	178 893,59	11 589,85	167 303,74	
6241	Transports de biens					4 291,14		4 291,14		4 291,14	
6247	Transports collectifs					93 463,24	8 980,40	93 463,24	8 980,40	84 482,84	
624	Sous Total compte 624					97 754,38	8 980,40	97 754,38	8 980,40	88 773,98	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					8 521,80		8 521,80		8 521,80	
6256	Déplacts missions récep - missions					6 632,63		6 632,63		6 632,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					15 375,23		15 375,23		15 375,23	
625	Sous Total compte 625					30 529,66		30 529,66		30 529,66	
6261	Frais d'affranchissement					47 114,14	8 000,00	47 114,14	8 000,00	39 114,14	
6262	Frais de télécommunication					42 375,40	477,91	42 375,40	477,91	41 897,49	
626	Sous Total compte 626					89 489,54	8 477,91	89 489,54	8 477,91	81 011,63	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					4 251,13	1 499,71	4 251,13	1 499,71	2 751,42	
6281	Aut serv extér concours divers					20 103,25	680,00	20 103,25	680,00	19 423,25	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					30 231,29	769,30	30 231,29	769,30	29 461,99	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					481 616,62	42 477,16	481 616,62	42 477,16	439 139,46	
6284	Redevances pour services rendus					27 768,00		27 768,00		27 768,00	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					23 481,24	11 500,00	23 481,24	11 500,00	11 981,24	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					83 479,04	11 300,00	83 479,04	11 300,00	72 179,04	
6287	Sous Total compte 6287					106 960,28	22 800,00	106 960,28	22 800,00	84 160,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres serv extér					116 520,76	17 853,73	116 520,76	17 853,73	98 667,03	
628	Sous Total compte 628					783 200,20	84 580,19	783 200,20	84 580,19	698 620,01	
62	Sous Total compte 62					1 228 694,98	115 274,48	1 228 694,98	115 274,48	1 113 420,50	
6331	Versement mobilité					156 823,27	2 127,58	156 823,27	2 127,58	154 695,69	
6332	Cotisations versées au FNAL					0,55		0,55		0,55	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					124 601,49	1 316,77	124 601,49	1 316,77	123 284,72	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					24 750,81	354,59	24 750,81	354,59	24 396,22	
633	Sous Total compte 633					306 176,12	3 798,94	306 176,12	3 798,94	302 377,18	
63512	Impôts directs - taxes foncières					57 061,00	412,00	57 061,00	412,00	56 649,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					8 367,00	4 078,00	8 367,00	4 078,00	4 289,00	
6351	Sous Total compte 6351					65 428,00	4 490,00	65 428,00	4 490,00	60 938,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					820,76		820,76		820,76	
635	Sous Total compte 635					66 248,76	4 490,00	66 248,76	4 490,00	61 758,76	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					372 424,88	8 288,94	372 424,88	8 288,94	364 135,94	
64111	Persl titulaire_rémun principale					9 991 402,46	104 164,57	9 991 402,46	104 164,57	9 887 237,89	
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					159 561,35	1 838,43	159 561,35	1 838,43	157 722,92	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					30 600,00		30 600,00		30 600,00	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					506 778,76	5 762,80	506 778,76	5 762,80	501 015,96	
6411	Sous Total compte 6411					10 688 342,57	111 765,80	10 688 342,57	111 765,80	10 576 576,77	
64131	Persel non titulaire - rémunération					3 409 788,99	32 373,27	3 409 788,99	32 373,27	3 377 415,72	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					8 600,00		8 600,00		8 600,00	
64136	Persel non titul indté préavis licencie					1 313,06		1 313,06		1 313,06	
6413	Sous Total compte 6413					3 419 702,05	32 373,27	3 419 702,05	32 373,27	3 387 328,78	
64164	Emplois dinsertion indemnité inflatio					300,00		300,00		300,00	
64168	Autres emplois d'insertion					64 997,86	788,33	64 997,86	788,33	64 209,53	
6416	Sous Total compte 6416					65 297,86	788,33	65 297,86	788,33	64 509,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64171	Apprentis rémunérations					29 791,60		29 791,60		29 791,60	
64172	Apprentis indemnité inflation					300,00		300,00		300,00	
6417	Sous Total compte 6417					30 091,60		30 091,60		30 091,60	
6419	Rembst rémunérations du persel						109 369,99	109 369,99			109 369,99
641	Sous Total compte 641					14 203 434,08	254 297,39	14 203 434,08	254 297,39	13 949 136,69	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					841 711,02	19 935,41	841 711,02	19 935,41	821 775,61	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					2 745 309,24	30 102,86	2 745 309,24	30 102,86	2 715 206,38	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						39 700,00		39 700,00		39 700,00
645	Sous Total compte 645					3 587 020,26	89 738,27	3 587 020,26	89 738,27	3 497 281,99	
64731	Autres charges soc alloc chômage					71 515,08	1 498,34	71 515,08	1 498,34	70 016,74	
6473	Sous Total compte 6473					71 515,08	1 498,34	71 515,08	1 498,34	70 016,74	
6475	Autres charges sociales médecine travail					22 664,74	385,21	22 664,74	385,21	22 279,53	
6478	Autres charges sociales diverses					26 768,29		26 768,29		26 768,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
647	Sous Total compte 647					120 948,11	1 883,55	120 948,11	1 883,55	119 064,56	
6488	Autres charges de personnel					3 192,35	258,48	3 192,35	258,48	2 933,87	
648	Sous Total compte 648					3 192,35	258,48	3 192,35	258,48	2 933,87	
64	Sous Total compte 64					17 914 594,80	346 177,69	17 914 594,80	346 177,69	17 568 417,11	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					9 535,78		9 535,78		9 535,78	
6518	Autres					18 439,43	48,37	18 439,43	48,37	18 391,06	
651	Sous Total compte 651					27 975,21	48,37	27 975,21	48,37	27 926,84	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					228 602,43		228 602,43		228 602,43	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					740,45		740,45		740,45	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					11 095,02		11 095,02		11 095,02	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					9 012,12		9 012,12		9 012,12	
6535	Frais formation maires adjts conseil					4 856,00		4 856,00		4 856,00	
653	Sous Total compte 653					254 306,02		254 306,02		254 306,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					884,06		884,06		884,06	
654	Sous Total compte 654					884,06		884,06		884,06	
6558	Autres contributions obligatoires					2 286,88	714,96	2 286,88	714,96	1 571,92	
655	Sous Total compte 655					2 286,88	714,96	2 286,88	714,96	1 571,92	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					124 125,00		124 125,00		124 125,00	
65735	Sous Total compte 65735					124 125,00		124 125,00		124 125,00	
657362	CCAS					525 000,00		525 000,00		525 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					525 000,00		525 000,00		525 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					649 125,00		649 125,00		649 125,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					1 673 323,00	225,00	1 673 323,00	225,00	1 673 098,00	
657	Sous Total compte 657					2 322 448,00	225,00	2 322 448,00	225,00	2 322 223,00	
65888	Autres					59 628,47	8 731,16	59 628,47	8 731,16	50 897,31	
6588	Sous Total compte 6588					59 628,47	8 731,16	59 628,47	8 731,16	50 897,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					59 628,47	8 731,16	59 628,47	8 731,16	50 897,31	
65	Sous Total compte 65					2 667 528,64	9 719,49	2 667 528,64	9 719,49	2 657 809,15	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					246 778,11		246 778,11		246 778,11	
66112	Intérêts - rattachement des icne					24 715,40	37 532,40	24 715,40	37 532,40		12 817,00
6611	Sous Total compte 6611					271 493,51	37 532,40	271 493,51	37 532,40	233 961,11	
661	Sous Total compte 661					271 493,51	37 532,40	271 493,51	37 532,40	233 961,11	
66	Sous Total compte 66					271 493,51	37 532,40	271 493,51	37 532,40	233 961,11	
6714	Charges except-bourses - prix					8 450,00		8 450,00		8 450,00	
671	Sous Total compte 671					8 450,00		8 450,00		8 450,00	
673	Charges except titres annulés					5 603,08		5 603,08		5 603,08	
6748	Autres subv exceptionnelles					16 000,00		16 000,00		16 000,00	
674	Sous Total compte 674					16 000,00		16 000,00		16 000,00	
675	Charges except vnc immob cédées					40 858,92		40 858,92		40 858,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6761	Différences sur réalisations (positives)					2 700,00		2 700,00		2 700,00	
676	Sous Total compte 676					2 700,00		2 700,00		2 700,00	
67	Sous Total compte 67					73 612,00		73 612,00		73 612,00	
6811	DA - immob					1 793 287,56		1 793 287,56		1 793 287,56	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					5 759,45		5 759,45		5 759,45	
681	Sous Total compte 681					1 799 047,01		1 799 047,01		1 799 047,01	
68	Sous Total compte 68					1 799 047,01		1 799 047,01		1 799 047,01	
	Total classe 6					30 398 741,50	1 290 591,32	30 398 741,50	1 290 591,32	29 281 277,89	173 127,71
70311	Concession dans cimetières (produit net)						31 078,00		31 078,00		31 078,00
7031	Sous Total compte 7031						31 078,00		31 078,00		31 078,00
703	Sous Total compte 703						31 078,00		31 078,00		31 078,00
7062	Prestation serv redev droits culturel						200,57		200,57		200,57
70631	Redev droits services à caract sportif					20 621,95	95 495,90	20 621,95	95 495,90		74 873,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70632	Redev droits services à caract loisirs						117 133,26		117 133,26		117 133,26
7063	Sous Total compte 7063					20 621,95	212 629,16	20 621,95	212 629,16		192 007,21
7066	Prestation serv redev droits social					138,89	262 818,42	138,89	262 818,42		262 679,53
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					42,90	943 664,28	42,90	943 664,28		943 621,38
706	Sous Total compte 706					20 803,74	1 419 312,43	20 803,74	1 419 312,43		1 398 508,69
70841	Mise à dispo persel aux BA						8 255,36		8 255,36		8 255,36
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						1 219 140,43		1 219 140,43		1 219 140,43
7084	Sous Total compte 7084						1 227 395,79		1 227 395,79		1 227 395,79
70876	Aut prod redbst frais par GFP rattach						99 484,71		99 484,71		99 484,71
70878	Autres produits - remboursement de frais					391,56	92 445,61	391,56	92 445,61		92 054,05
7087	Sous Total compte 7087					391,56	191 930,32	391,56	191 930,32		191 538,76
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						413,34		413,34		413,34
708	Sous Total compte 708					391,56	1 419 739,45	391,56	1 419 739,45		1 419 347,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					21 195,30	2 870 129,88	21 195,30	2 870 129,88		2 848 934,58
73111	Impôts directs locaux						13 653 203,00		13 653 203,00		13 653 203,00
7311	Sous Total compte 7311						13 653 203,00		13 653 203,00		13 653 203,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						6 751,00		6 751,00		6 751,00
731	Sous Total compte 731						13 659 954,00		13 659 954,00		13 659 954,00
73211	Attribution de compensation						7 637 748,00		7 637 748,00		7 637 748,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						477 322,00		477 322,00		477 322,00
7321	Sous Total compte 7321						8 115 070,00		8 115 070,00		8 115 070,00
73221	FNGIR						3 197,00		3 197,00		3 197,00
7322	Sous Total compte 7322						3 197,00		3 197,00		3 197,00
732	Sous Total compte 732						8 118 267,00		8 118 267,00		8 118 267,00
7336	Droits de place						7 699,50		7 699,50		7 699,50
733	Sous Total compte 733						7 699,50		7 699,50		7 699,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7351	Taxe sur électricité						248 704,43		248 704,43		248 704,43
735	Sous Total compte 735						248 704,43		248 704,43		248 704,43
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure						97 995,40		97 995,40		97 995,40
736	Sous Total compte 736						97 995,40		97 995,40		97 995,40
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					69 360,00	835 354,90	69 360,00	835 354,90		765 994,90
738	Sous Total compte 738					69 360,00	835 354,90	69 360,00	835 354,90		765 994,90
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					15 285,00		15 285,00		15 285,00	
739117	Sous Total compte 739117					15 285,00		15 285,00		15 285,00	
73911	Sous Total compte 73911					15 285,00		15 285,00		15 285,00	
7391	Sous Total compte 7391					15 285,00		15 285,00		15 285,00	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					172 030,00		172 030,00		172 030,00	
73922	Sous Total compte 73922					172 030,00		172 030,00		172 030,00	
7392	Sous Total compte 7392					172 030,00		172 030,00		172 030,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Sous Total compte 739					187 315,00		187 315,00		187 315,00	
73	Sous Total compte 73					256 675,00	22 967 975,23	256 675,00	22 967 975,23		22 711 300,23
7411	DGFdotation forfaitaire					107 498,00	624 175,00	107 498,00	624 175,00		516 677,00
74123	DGF solidarité urbaine						350 447,00		350 447,00		350 447,00
7412	Sous Total compte 7412						350 447,00		350 447,00		350 447,00
741	Sous Total compte 741					107 498,00	974 622,00	107 498,00	974 622,00		867 124,00
744	FCTVA						8 577,00		8 577,00		8 577,00
74718	Autres participations Etat						129 349,92		129 349,92		129 349,92
7471	Sous Total compte 7471						129 349,92		129 349,92		129 349,92
7472	Participations - Région						32 850,00		32 850,00		32 850,00
7473	Participations - Dépt						9 524,54		9 524,54		9 524,54
74741	Participations Cnes membres GFP						2 890,08		2 890,08		2 890,08
74748	Participations des autres Cnes					2 167,56	2 890,08	2 167,56	2 890,08		722,52

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474					2 167,56	5 780,16	2 167,56	5 780,16		3 612,60
7478	Participations - autres organismes					12 702,15	1 362 693,51	12 702,15	1 362 693,51		1 349 991,36
747	Sous Total compte 747					14 869,71	1 540 198,13	14 869,71	1 540 198,13		1 525 328,42
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						934,00		934,00		934,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						1 560 828,00		1 560 828,00		1 560 828,00
7483	Sous Total compte 7483						1 560 828,00		1 560 828,00		1 560 828,00
7484	Dotation de recensement						3 832,00		3 832,00		3 832,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						14 630,00		14 630,00		14 630,00
7488	Autres attributions - participations						720,00		720,00		720,00
748	Sous Total compte 748						1 580 944,00		1 580 944,00		1 580 944,00
74	Sous Total compte 74					122 367,71	4 104 341,13	122 367,71	4 104 341,13		3 981 973,42
752	Revenus des immeubles					2 471,89	397 101,58	2 471,89	397 101,58		394 629,69
7588	Autres produits divers de gestion couran					305,07	3 438,78	305,07	3 438,78		3 133,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758					305,07	3 438,78	305,07	3 438,78		3 133,71
75	Sous Total compte 75					2 776,96	400 540,36	2 776,96	400 540,36		397 763,40
761	Produits financiers- produits des partici						208,17		208,17		208,17
76	Sous Total compte 76						208,17		208,17		208,17
7718	Autres prod except sur opé gestion						299 597,37		299 597,37		299 597,37
771	Sous Total compte 771						299 597,37		299 597,37		299 597,37
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						42 542,20		42 542,20		42 542,20
775	Produits des cessions d'immobilisatio						17 220,00		17 220,00		17 220,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						26 338,92		26 338,92		26 338,92
776	Sous Total compte 776						26 338,92		26 338,92		26 338,92
777	Quote-part des subv d'invest transférée						5 336,00		5 336,00		5 336,00
7788	Produits exceptionnels divers						51 747,72		51 747,72		51 747,72
778	Sous Total compte 778						51 747,72		51 747,72		51 747,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						442 782,21		442 782,21		442 782,21
	Total classe 7					403 014,97	30 785 976,98	403 014,97	30 785 976,98	187 315,00	30 570 277,01
	Total général	224 011 597,63	224 011 597,63	143 002 981,17	142 801 198,33	37 508 266,81	37 710 049,65	404 522 845,61	404 522 845,61	254 614 908,24	254 614 908,24

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
Médiathèque	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
Médiathèque	2 810,60	1 200,00	4 010,60	0,00	359,20	359,20	3 651,40	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	2 810,60	1 200,00	4 010,60	0,00	359,20	359,20	3 651,40	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
Médiathèque	0,00	359,20	359,20	2 810,60	1 200,00	4 010,60	0,00	3 651,40
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	359,20	359,20	2 810,60	1 200,00	4 010,60	0,00	3 651,40
TOTAUX	2 810,60	2 759,20	5 569,80	2 810,60	2 759,20	5 569,80	3 651,40	3 651,40

Page des signatures

60000 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SAINTE-JEAN-DE-BRAYE** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le





Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°11

Objet : Compte administratif 2022 du budget général de la ville

Conformément à l'article L 2121-14 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation du président de séance avant débat sur le compte administratif 2022.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget général.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE

Numéro SIRET : 21450284100015

POSTE COMPTABLE : SGC ORLEANS METROPOLE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (5)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (6)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (4)		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article H. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'article H. 1107 de la loi n° 2012-402, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	21 643
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
29 404 595	30 028 770	1 336,82	1 219,53

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 276,11	1 232
2	Produit des impositions directes/population	630,84	686
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 418,42	1 440
4	Dépenses d'équipement brut/population	209,79	317
5	Encours de dette/population	0	1 006
6	DGF/population	40,06	201
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,26 %	62,30 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,75 %	92,60 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,79 %	22,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	69,90 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	29 455 775,89	G	30 730 587,72
	Section d'investissement	B	6 694 125,61	H	5 621 096,62

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 759 819,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 836 288,98 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	37 986 190,48	= G+H+I+J	41 111 504,23

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	601 275,64	L	684 307,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	601 275,64	= K+L	684 307,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	29 455 775,89	= G+H+K	35 490 407,61
	Section d'investissement	= B+D+F	9 131 690,23	= H+J+L	6 305 403,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	38 587 466,12	= G+H+I+J+K+L	41 795 811,23

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 601 275,64	L 684 307,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	317 733,00
13	Subventions d'investissement	0,00	366 574,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	56 558,04	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	287 722,44	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	256 362,46	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4581003	Opération pour compte de tiers n° 003 - ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY (2)	632,70	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 750 365,61	5 800 868,31	677 891,91	0,00	271 605,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 100 000,00	17 986 944,39	38 327,01	0,00	74 728,60
014	Atténuations de produits	280 000,00	187 315,00	0,00	0,00	92 685,00
65	Autres charges de gestion courante	2 739 594,00	2 647 301,53	10 507,62	0,00	81 784,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 869 959,61	26 622 429,23	726 726,54	0,00	520 803,84
66	Charges financières	234 199,00	209 245,71	24 715,40	0,00	237,89
67	Charges exceptionnelles	46 500,00	28 053,08	2 000,00	0,00	16 446,92
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 760,00	5 759,45			0,55
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 156 418,61	26 865 487,47	753 441,94	0,00	537 489,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 405 385,50				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 925 350,00	1 836 846,48			88 503,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 330 735,50	1 836 846,48			4 493 889,02
TOTAL		34 487 154,11	28 702 333,95	753 441,94	0,00	5 031 378,22
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 100,00	160 310,71	0,00	0,00	-137 210,71
70	Produits services, domaine et ventes div	3 018 180,00	2 472 019,45	376 915,13	0,00	169 245,42
73	Impôts et taxes	22 208 715,00	22 898 615,23	0,00	0,00	-689 900,23
74	Dotations et participations	3 933 826,00	3 973 396,42	8 577,00	0,00	-48 147,42
75	Autres produits de gestion courante	252 400,00	377 707,99	20 055,41	0,00	-145 363,40
Total des recettes de gestion courante		29 436 221,00	29 882 049,80	405 547,54	0,00	-851 376,34
76	Produits financiers	0,00	208,17	0,00	0,00	-208,17
77	Produits exceptionnels	285 777,22	411 107,29	0,00	0,00	-125 330,07
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 721 998,22	30 293 365,26	405 547,54	0,00	-976 914,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 336,00	31 674,92			-26 338,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 336,00	31 674,92			-26 338,92
TOTAL		29 727 334,22	30 325 040,18	405 547,54	0,00	-1 003 253,50
Pour information		(3) 4 759 819,89				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 166,13	30 632,75	56 558,04	67 975,34
204	Subventions d'équipement versées	1 068 725,14	1 001 551,87	0,00	67 173,27
21	Immobilisations corporelles	3 259 082,08	2 230 108,39	287 722,44	741 251,25
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 961 013,66	1 272 556,65	256 362,46	432 094,55
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 443 987,01	4 534 849,66	600 642,94	1 308 494,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 097,70	10 097,70	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 776 178,00	1 775 189,92	0,00	988,08
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 786 275,70	1 785 287,62	0,00	988,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 236 589,71	6 325 831,58	601 275,64	1 309 482,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 336,00	31 674,92		-26 338,92
041	Opérations patrimoniales (1)	369 280,00	336 619,11		32 660,89
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	374 616,00	368 294,03		6 321,97
	TOTAL	8 611 205,71	6 694 125,61	601 275,64	1 315 804,46
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 1 836 288,98			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	467 675,00	285 810,00	366 574,00	-184 709,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	467 675,00	285 810,00	366 574,00	-184 709,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	980 000,00	928 195,84	317 733,00	-265 928,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 232 531,19	2 232 531,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 094,00	0,00	906,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	3 274 531,19	3 161 821,03	317 733,00	-205 022,84
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	5 273,00	0,00	0,00	5 273,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 747 479,19	3 447 631,03	684 307,00	-384 458,84
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 405 385,50			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 925 350,00	1 836 846,48		88 503,52
041	Opérations patrimoniales (1)	369 280,00	336 619,11		32 660,89
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 700 015,50	2 173 465,59		4 526 549,91
	TOTAL	10 447 494,69	5 621 096,62	684 307,00	4 142 091,07

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 478 760,22		6 478 760,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 025 271,40		18 025 271,40
014	Atténuations de produits	187 315,00		187 315,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 657 809,15		2 657 809,15
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	233 961,11	0,00	233 961,11
67	Charges exceptionnelles	30 053,08	43 558,92	73 612,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 759,45	1 793 287,56	1 799 047,01
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		27 618 929,41	1 836 846,48	29 455 775,89
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 097,70	0,00	10 097,70
13	Subventions d'investissement	0,00	5 336,00	5 336,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 775 189,92	0,00	1 775 189,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		26 338,92	26 338,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 632,75	0,00	30 632,75
204	Subventions d'équipement versées	1 001 551,87	0,00	1 001 551,87
21	Immobilisations corporelles (6)	2 230 108,39	90 164,61	2 320 273,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 272 556,65	246 454,50	1 519 011,15
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	5 694,30	0,00	5 694,30
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 325 831,58	368 294,03	6 694 125,61
Pour information				1 836 288,98
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 836 288,98

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	160 310,71		160 310,71
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 848 934,58		2 848 934,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	22 898 615,23		22 898 615,23
74	Dotations et participations	3 981 973,42		3 981 973,42
75	Autres produits de gestion courante	397 763,40	0,00	397 763,40
76	Produits financiers	208,17	0,00	208,17
77	Produits exceptionnels	411 107,29	31 674,92	442 782,21
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		30 698 912,80	31 674,92	30 730 587,72
Pour information				4 759 819,89
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	928 195,84	0,00	928 195,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 232 531,19		2 232 531,19
13	Subventions d'investissement	285 810,00	0,00	285 810,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 094,00	0,00	1 094,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		2 700,00	2 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	319 279,11	319 279,11
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	40 858,92	40 858,92
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	17 340,00	17 340,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 793 287,56	1 793 287,56
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 447 631,03	2 173 465,59	5 621 096,62
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 750 365,61	5 800 868,31	677 891,91	0,00	271 605,39
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 150 748,76	1 063 625,75	86 553,20	0,00	569,81
60611	Eau et assainissement	111 869,75	9 918,79	78 900,00	0,00	23 050,96
60612	Energie - Electricité	1 460 553,06	1 182 712,33	277 840,73	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 600,00	1 777,32	822,68	0,00	0,00
60622	Carburants	136 854,43	136 556,72	0,00	0,00	297,71
60623	Alimentation	42 623,90	36 865,42	1 275,52	0,00	4 482,96
60628	Autres fournitures non stockées	11 010,35	8 252,79	1 569,18	0,00	1 188,38
60631	Fournitures d'entretien	108 950,01	99 668,02	3 965,41	0,00	5 316,58
60632	Fournitures de petit équipement	97 965,09	84 707,35	4 621,18	0,00	8 636,56
60633	Fournitures de voirie	16 430,00	12 836,01	3 591,73	0,00	2,26
60636	Vêtements de travail	39 312,09	38 649,31	651,34	0,00	11,44
6064	Fournitures administratives	33 101,24	30 691,74	813,50	0,00	1 596,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	76 168,61	65 548,70	8 229,25	0,00	2 390,66
6067	Fournitures scolaires	56 400,09	53 117,74	173,83	0,00	3 108,52
6068	Autres matières et fournitures	491 967,37	464 824,01	16 083,67	0,00	11 059,69
611	Contrats de prestations de services	278 510,49	258 216,45	8 016,03	0,00	12 278,01
6132	Locations immobilières	1 000,00	626,57	0,00	0,00	373,43
6135	Locations mobilières	90 076,08	65 907,07	10 329,37	0,00	13 839,64
614	Charges locatives et de copropriété	27 375,36	17 975,35	15,60	0,00	7 584,41
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 412,58	77 173,68	5 238,90	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	2 773,42	2 773,41	0,00	0,00	0,01
61551	Entretien matériel roulant	58 287,26	47 996,29	10 044,25	0,00	246,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	92 269,99	81 578,75	3 910,28	0,00	6 780,96
6156	Maintenance	293 182,79	234 492,63	32 798,43	0,00	25 891,73
6161	Multirisques	136 805,37	136 805,37	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	24,00	0,00	0,00	976,00
6182	Documentation générale et technique	21 920,42	20 650,79	79,00	0,00	1 190,63
6184	Versements à des organismes de formation	74 119,00	49 310,10	18 739,10	0,00	6 069,80
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 871,24	0,00	0,00	0,00	1 871,24
6188	Autres frais divers	459 421,11	425 008,69	24 634,75	0,00	9 777,67
6226	Honoraires	21 436,18	17 997,36	1 063,80	0,00	2 375,02
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 830,67	19 774,53	0,00	0,00	56,14
6228	Divers	188,00	187,25	0,00	0,00	0,75
6231	Annonces et insertions	32 204,87	29 184,95	0,00	0,00	3 019,92
6232	Fêtes et cérémonies	62 889,73	47 685,25	8 520,55	0,00	6 683,93
6236	Catalogues et imprimés	25 587,60	24 964,80	622,80	0,00	0,00
6237	Publications	60 764,20	53 675,39	2 530,00	0,00	4 558,81
6238	Divers	320,00	120,00	0,00	0,00	200,00
6241	Transports de biens	4 291,14	4 291,14	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	98 178,06	83 568,74	914,10	0,00	13 695,22
6251	Voyages et déplacements	9 600,00	8 521,80	0,00	0,00	1 078,20
6256	Missions	7 240,00	6 632,63	0,00	0,00	607,37
6257	Réceptions	17 295,58	15 291,98	83,25	0,00	1 920,35
6261	Frais d'affranchissement	39 907,20	29 164,70	9 949,44	0,00	793,06
6262	Frais de télécommunications	70 090,00	40 922,98	974,51	0,00	28 192,51
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 751,42	0,00	0,00	1 248,58
6281	Concours divers (cotisations)	20 093,25	19 423,25	0,00	0,00	670,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	41 124,34	27 661,16	1 800,83	0,00	11 662,35
6283	Frais de nettoyage des locaux	439 139,47	407 341,81	31 797,65	0,00	0,01
6284	Redevances pour services rendus	27 768,00	27 768,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	12 000,00	181,24	11 800,00	0,00	18,76
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	110 561,72	72 179,04	0,00	0,00	38 382,68
6288	Autres services extérieurs	106 104,98	89 728,98	8 938,05	0,00	7 437,95
63512	Taxes foncières	57 061,00	56 649,00	0,00	0,00	412,00
63513	Autres impôts locaux	4 289,00	4 289,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	820,76	820,76	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 100 000,00	17 986 944,39	38 327,01	0,00	74 728,60
6218	Autre personnel extérieur	7 856,67	5 407,12	0,00	0,00	2 449,55
6331	Versement mobilité	185 163,51	154 695,69	0,00	0,00	30 467,82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,55	0,00	-0,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	114 598,61	123 150,08	134,64	0,00	-8 686,11
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	30 860,38	24 395,71	0,51	0,00	6 464,16
64111	Rémunération principale titulaires	9 662 734,41	9 886 702,31	535,58	0,00	-224 503,48
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	159 998,36	157 680,84	42,08	0,00	2 275,44
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	30 600,00	0,00	0,00	-30 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	492 560,19	487 616,96	13 399,00	0,00	-8 455,77

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64131	Rémunérations non tit.	2 793 664,85	3 359 729,41	17 686,31	0,00	-583 750,87
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	8 600,00	0,00	0,00	-8 600,00
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	0,00	0,00	1 313,06	0,00	-1 313,06
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
64168	Autres emplois d'insertion	68 608,72	64 164,53	45,00	0,00	4 399,19
6417	Rémunérations des apprentis	10 250,62	0,00	0,00	0,00	10 250,62
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	29 381,94	409,66	0,00	-29 791,60
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 743 071,49	817 818,52	3 957,09	0,00	921 295,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 619 854,05	2 715 127,32	79,06	0,00	-95 352,33
64731	Allocations chômage versées directement	130 400,49	70 016,74	0,00	0,00	60 383,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 352,93	22 230,06	49,47	0,00	7 073,40
6478	Autres charges sociales diverses	27 000,00	26 768,29	0,00	0,00	231,71
6488	Autres charges	24 024,72	2 258,87	675,00	0,00	21 090,85
014	Atténuations de produits	280 000,00	187 315,00	0,00	0,00	92 685,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	30 000,00	15 285,00	0,00	0,00	14 715,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	250 000,00	172 030,00	0,00	0,00	77 970,00
65	Autres charges de gestion courante	2 739 594,00	2 647 301,53	10 507,62	0,00	81 784,85
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	9 535,78	9 535,78	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	28 364,22	17 576,93	814,13	0,00	9 973,16
6531	Indemnités	207 000,00	228 602,43	0,00	0,00	-21 602,43
6532	Frais de mission	4 000,00	501,47	238,98	0,00	3 259,55
6533	Cotisations de retraite	10 000,00	11 095,02	0,00	0,00	-1 095,02
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 600,00	9 012,12	0,00	0,00	-412,12
6535	Formation	5 000,00	4 856,00	0,00	0,00	144,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	884,06	0,00	0,00	9 115,94
6542	Créances éteintes	9 869,59	0,00	0,00	0,00	9 869,59
6558	Autres contributions obligatoires	30 000,00	849,40	722,52	0,00	28 428,08
657358	Subv. fonct. Autres groupements	130 000,00	124 125,00	0,00	0,00	5 875,00
657362	Subv. fonct. CCAS	525 000,00	525 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 692 090,00	1 673 098,00	0,00	0,00	18 992,00
65888	Autres	70 134,41	42 165,32	8 731,99	0,00	19 237,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		27 869 959,61	26 622 429,23	726 726,54	0,00	520 803,84
66	Charges financières (b)	234 199,00	209 245,71	24 715,40	0,00	237,89
66111	Intérêts réglés à l'échéance	247 016,00	246 778,11	0,00	0,00	237,89
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 817,00	-37 532,40	24 715,40	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	46 500,00	28 053,08	2 000,00	0,00	16 446,92
6714	Bourses et prix	9 000,00	6 450,00	2 000,00	0,00	550,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	21 500,00	5 603,08	0,00	0,00	15 896,92
6748	Autres subventions exceptionnelles	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	5 760,00	5 759,45	0,00	0,00	0,55
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 760,00	5 759,45	0,00	0,00	0,55
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		28 156 418,61	26 865 487,47	753 441,94	0,00	537 489,20
023	Virement à la section d'investissement	4 405 385,50	0,00			4 405 385,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 925 350,00	1 836 846,48			88 503,52
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	40 858,92			-40 858,92
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	2 700,00			-2 700,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	1 925 350,00	1 793 287,56			132 062,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 330 735,50	1 836 846,48			4 493 889,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 330 735,50	1 836 846,48			4 493 889,02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 487 154,11	28 702 333,95	753 441,94	0,00	5 031 378,22
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	24 715,40
--------------------------------	-----------

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Montant des ICNE de l'exercice N-1	37 532,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 817,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 100,00	160 310,71	0,00	0,00	-137 210,71
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	11 240,72	0,00	0,00	-11 240,72
6419	Remboursements rémunérations personnel	23 100,00	109 369,99	0,00	0,00	-86 269,99
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	39 700,00	0,00	0,00	-39 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 018 180,00	2 472 019,45	376 915,13	0,00	169 245,42
70311	Concessions cimetières (produit net)	26 000,00	31 078,00	0,00	0,00	-5 078,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	200,57	0,00	0,00	-200,57
70631	Redevances services à caractère sportif	80 000,00	69 971,05	4 902,90	0,00	5 126,05
70632	Redevances services à caractère loisir	142 500,00	117 133,26	0,00	0,00	25 366,74
7066	Redevances services à caractère social	296 000,00	262 679,53	0,00	0,00	33 320,47
7067	Redev. services périscolaires et enseign	895 000,00	943 621,38	0,00	0,00	-48 621,38
7078	Autres marchandises	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	22 300,00	8 255,36	0,00	0,00	14 044,64
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	15 200,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 456 100,00	875 758,93	343 381,50	0,00	236 959,57
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	12 800,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	70 853,98	28 630,73	0,00	-99 484,71
70878	Remb. frais par d'autres redevables	66 180,00	92 054,05	0,00	0,00	-25 874,05
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	413,34	0,00	0,00	-313,34
73	Impôts et taxes	22 208 715,00	22 898 615,23	0,00	0,00	-689 900,23
73111	Impôts directs locaux	13 302 000,00	13 653 203,00	0,00	0,00	-351 203,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	15 000,00	6 751,00	0,00	0,00	8 249,00
73211	Attribution de compensation	7 637 748,00	7 637 748,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	443 770,00	477 322,00	0,00	0,00	-33 552,00
73221	FNGIR	3 197,00	3 197,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	7 000,00	7 699,50	0,00	0,00	-699,50
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	248 704,43	0,00	0,00	-148 704,43
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	100 000,00	97 995,40	0,00	0,00	2 004,60
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	600 000,00	765 994,90	0,00	0,00	-165 994,90
74	Dotations et participations	3 933 826,00	3 973 396,42	8 577,00	0,00	-48 147,42
7411	Dotation forfaitaire	624 175,00	516 677,00	0,00	0,00	107 498,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	318 953,00	350 447,00	0,00	0,00	-31 494,00
744	FCTVA	0,00	0,00	8 577,00	0,00	-8 577,00
74711	Participat° Etat emploi jeunes	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
74718	Autres participations Etat	122 356,00	129 349,92	0,00	0,00	-6 993,92
7472	Participat° Régions	30 000,00	32 850,00	0,00	0,00	-2 850,00
7473	Participat° Départements	4 740,00	9 524,54	0,00	0,00	-4 784,54
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	2 890,08	0,00	0,00	-2 890,08
74748	Participat° Autres communes	20 000,00	722,52	0,00	0,00	19 277,48
7478	Participat° Autres organismes	1 306 500,00	1 349 991,36	0,00	0,00	-43 491,36
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	934,00	0,00	0,00	-934,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 487 214,00	1 560 828,00	0,00	0,00	-73 614,00
7484	Dotation de recensement	3 788,00	3 832,00	0,00	0,00	-44,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 600,00	14 630,00	0,00	0,00	-30,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	720,00	0,00	0,00	-720,00
75	Autres produits de gestion courante	252 400,00	377 707,99	20 055,41	0,00	-145 363,40
752	Revenus des immeubles	252 000,00	374 574,28	20 055,41	0,00	-142 629,69
7588	Autres produits div. de gestion courante	400,00	3 133,71	0,00	0,00	-2 733,71
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		29 436 221,00	29 882 049,80	405 547,54	0,00	-851 376,34
76	Produits financiers (b)	0,00	208,17	0,00	0,00	-208,17
761	Produits de participations	0,00	208,17	0,00	0,00	-208,17
77	Produits exceptionnels (c)	285 777,22	411 107,29	0,00	0,00	-125 330,07
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	249 882,22	299 597,37	0,00	0,00	-49 715,15
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	42 542,20	0,00	0,00	-42 542,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	17 220,00	0,00	0,00	-17 220,00
7788	Produits exceptionnels divers	35 795,00	51 747,72	0,00	0,00	-15 952,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		29 721 998,22	30 293 365,26	405 547,54	0,00	-976 914,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	5 336,00	31 674,92			-26 338,92
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	26 338,92			-26 338,92

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 336,00	5 336,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 336,00	31 674,92			-26 338,92
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		29 727 334,22	30 325 040,18	405 547,54	0,00	-1 003 253,50
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 759 819,89				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	155 166,13	30 632,75	56 558,04	67 975,34
202	Frais réalisat° documents urbanisme	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00
2031	Frais d'études	68 000,00	0,00	52 544,10	15 455,90
2051	Concessions, droits similaires	80 839,13	24 938,45	3 381,24	52 519,44
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 068 725,14	1 001 551,87	0,00	67 173,27
20422	Privé : Bâtiments, installations	115 460,14	48 286,87	0,00	67 173,27
2046	Attrib. de compensation d'investissement	953 265,00	953 265,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	3 259 082,08	2 230 108,39	287 722,44	741 251,25
2111	Terrains nus	140 000,00	119 544,40	0,00	20 455,60
2112	Terrains de voirie	4 000,38	0,00	0,00	4 000,38
2115	Terrains bâtis	248 441,62	228 372,89	20 000,00	68,73
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 000,00	6 236,64	14 335,44	427,92
2128	Autres agencements et aménagements	356 846,97	273 513,64	45 558,83	37 774,50
21312	Bâtiments scolaires	103 659,92	38 093,60	63 600,00	1 966,32
21318	Autres bâtiments publics	694 082,74	108 504,83	82 434,48	503 143,43
2135	Installations générales, agencements	329 449,04	313 020,20	4 246,80	12 182,04
2151	Réseaux de voirie	670,68	0,00	670,68	0,00
2152	Installations de voirie	93 159,07	63 959,52	17 520,75	11 678,80
21533	Réseaux câblés	10 980,84	8 608,44	0,00	2 372,40
21534	Réseaux d'électrification	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	8 076,00	0,00	1 924,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 800,00	5 302,08	0,00	5 497,92
2181	Installat° générales, agencements	21 638,02	18 296,28	0,00	3 341,74
2182	Matériel de transport	338 714,16	335 146,91	0,00	3 567,25
2183	Matériel de bureau et informatique	390 495,35	293 822,60	20 362,12	76 310,63
2184	Mobilier	114 087,72	102 156,66	6 728,44	5 202,62
2188	Autres immobilisations corporelles	346 055,57	307 453,70	12 264,90	26 336,97
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 961 013,66	1 272 556,65	256 362,46	432 094,55
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 070 078,00	782 344,60	181 126,46	106 606,94
2313	Constructions	371 626,00	53 748,00	21 450,00	296 428,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	501 969,66	419 124,05	53 786,00	29 059,61
238	Avances versées commandes immo. incorp.	17 340,00	17 340,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 443 987,01	4 534 849,66	600 642,94	1 308 494,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 097,70	10 097,70	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 097,70	10 097,70	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 776 178,00	1 775 189,92	0,00	988,08
1641	Emprunts en euros	1 339 839,90	1 339 839,90	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	434 338,10	434 336,82	0,00	1,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 013,20	0,00	986,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 786 275,70	1 785 287,62	0,00	988,08
4581003	ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY (3)	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		6 327,00	5 694,30	632,70	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 236 589,71	6 325 831,58	601 275,64	1 309 482,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 336,00	31 674,92		-26 338,92
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	5 336,00	5 336,00		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	400,00	400,00		0,00
13912	Sub. transf opte résult. Régions	1 336,00	1 336,00		0,00
139151	Sub. transf opte résult. GFP de rattach.	3 600,00	3 600,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	26 338,92		-26 338,92
	Charges transférées (6)	0,00	26 338,92		-26 338,92
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	26 338,92		-26 338,92
041	Opérations patrimoniales (7)	369 280,00	336 619,11		32 660,89
21318	Autres bâtiments publics	68 515,00	68 514,81		0,19
2135	Installations générales, agencements	21 650,00	21 649,80		0,20
2312	Agencements et aménagements de terrains	47 184,00	47 184,00		0,00

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2313	Constructions	231 931,00	199 270,50		32 660,50
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		374 616,00	368 294,03		6 321,97
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 611 205,71	6 694 125,61	601 275,64	1 315 804,46
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 836 288,98			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	467 675,00	285 810,00	366 574,00	-184 709,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	26 893,00	-26 893,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	5 976,00	0,00	-5 976,00
1313	Subv. transf. Départements	8 800,00	0,00	0,00	8 800,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	266 583,00	70 750,00	196 583,00	-750,00
1323	Subv. non transf. Départements	175 292,00	192 084,00	143 098,00	-159 890,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		467 675,00	285 810,00	366 574,00	-184 709,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 212 531,19	3 160 727,03	317 733,00	-265 928,84
10222	FCTVA	330 000,00	0,00	317 733,00	12 267,00
10226	Taxe d'aménagement	650 000,00	928 195,84	0,00	-278 195,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 232 531,19	2 232 531,19	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 094,00	0,00	906,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00		0,00	
Total des recettes financières		3 274 531,19	3 161 821,03	317 733,00	-205 022,84
4582003	ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY (2)	5 273,00	0,00	0,00	5 273,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		5 273,00	0,00	0,00	5 273,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 747 479,19	3 447 631,03	684 307,00	-384 458,84
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 405 385,50			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 925 350,00	1 836 846,48		88 503,52
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 700,00		-2 700,00
2111	Terrains nus	0,00	10 920,00		-10 920,00
2182	Matériel de transport	0,00	29 938,92		-29 938,92
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 044,00	0,00		1 044,00
28031	Frais d'études	112 925,10	112 925,10		0,00
28033	Frais d'insertion	8 086,38	8 086,38		0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	391,00	391,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	105 715,00	105 715,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 541,00	16 541,00		0,00
28046	Attributions compensation investissement	762 611,00	762 611,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	51 630,40	49 042,76		2 587,64
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 911,42	8 480,85		2 430,57
281571	Matériel roulant	15 255,00	15 255,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	60 534,58	57 460,72		3 073,86
28181	Installations générales, aménagt divers	5 707,00	5 707,00		0,00
28182	Matériel de transport	72 420,28	72 420,28		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	239 340,84	159 252,67		80 088,17
28184	Mobilier	118 536,95	102 138,45		16 398,50
28188	Autres immo. corporelles	343 700,05	317 260,35		26 439,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 330 735,50	1 836 846,48		4 493 889,02
041	Opérations patrimoniales (5)	369 280,00	336 619,11		32 660,89
2031	Frais d'études	294 592,00	294 591,45		0,55
2033	Frais d'insertion	24 688,00	24 687,66		0,34
238	Avances versées commandes immo. incorp.	50 000,00	17 340,00		32 660,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 700 015,50	2 173 465,59		4 526 549,91

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	10 447 494,69	5 621 096,62	684 307,00	4 142 091,07
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	2 728 455	1 977 610	47 278	297 514	58 084	287 348	26 858	52 113	2 128	848 444	0	6 325 832
- Equipements municipaux (2)		1 919 225	47 278	297 514	58 084	287 348	26 858	46 419	2 128	848 444	0	3 533 298
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		48 287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 001 552
- Opérations financières	2 728 455											2 728 455
Dépenses d'ordre	368 294											368 294
Solde d'exécution reporté de N-1	1 836 289											1 836 289
Total dépenses	4 933 038	1 977 610	47 278	297 514	58 084	287 348	26 858	52 113	2 128	848 444	0	8 530 415
Total recettes	4 407 091	1 043 386	750	0	43 494	70 000	0	0	0	56 376	0	5 621 097
Solde d'investissement	-525 947	-934 224	-46 528	-297 514	-14 590	-217 348	-26 858	-52 113	-2 128	-792 068	0	-2 909 318

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	330 632	0	99 486	7 642	1 668	671	1 415	0	159 762	0	601 276
Total RAR recettes	317 733	109 033	0	140 000	0	0	0	0	0	117 541	0	684 307
SOLDE RAR investissement	317 733	-221 599	0	40 514	-7 642	-1 668	-671	-1 415	0	-42 221	0	83 031

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	2 263 294	9 581 062	1 153 948	4 482 694	1 835 368	4 568 416	525 000	2 042 435	0	2 803 899	199 660	29 455 776
Total recettes	30 372 109	1 937 040	8 010	1 119 894	34 310	470 177	0	1 257 989	161 673	121 507	7 700	35 490 408
Solde de fonctionnement	28 108 815	-7 644 022	-1 145 938	-3 362 800	-1 801 058	-4 098 239	-525 000	-784 446	161 673	-2 682 392	-191 961	6 034 632

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		4 933 038	2 308 242	47 278	397 000	65 726	289 016	27 528	53 529	2 128	1 008 205	0	9 131 690
Dépenses réelles		2 728 455	2 308 242	47 278	397 000	65 726	289 016	27 528	53 529	2 128	1 008 205	0	6 927 107
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 098
10226	Taxe d'aménagement	0	10 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 098
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 775 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 775 190
1641	Emprunts en euros	1 339 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 339 840
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	434 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434 337
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 013
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	27 168	1 152	0	0	0	0	6 327	0	52 544	0	87 191
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	6 327	0	0	0	6 327
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 544	0	52 544
2051	Concessions, droits similaires	0	27 168	1 152	0	0	0	0	0	0	0	0	28 320
204	Subventions d'équipement versées	953 265	48 287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 001 552
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	48 287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 287
2046	Attrib. de compensation d'investissement	953 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	953 265
21	Immobilisations corporelles	0	1 152 807	46 126	332 806	65 726	258 710	27 528	40 875	2 128	591 124	0	2 517 831
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 544	0	119 544
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 373	0	248 373
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 572	0	20 572
2128	Autres agencements et aménagement	0	63 567	1 178	47 387	0	156 327	0	0	0	50 613	0	319 072
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	101 694	0	0	0	0	0	0	0	101 694
21318	Autres bâtiments publics	0	121 998	0	6 999	30 826	0	0	23 772	0	7 344	0	190 939
2135	Installations générales, agencements	0	186 865	0	77 632	1 807	21 978	26 858	0	2 128	0	0	317 267
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	671	0	0	0	0	671
2152	Installations de voirie	0	1 449	0	720	0	0	0	0	0	79 312	0	81 480
21533	Réseaux câblés	0	8 608	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 608
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 076	0	8 076

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	5 302	0	0	0	0	0	5 302
2181	Installat° générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 296	0	18 296
2182	Matériel de transport	0	309 787	25 360	0	0	0	0	0	0	0	0	335 147
2183	Matériel de bureau et informatique	0	303 323	3 528	2 665	0	4 670	0	0	0	0	0	314 185
2184	Mobilier	0	19 756	0	70 892	11 065	0	0	7 172	0	0	0	108 885
2188	Autres immobilisations corporelles	0	137 454	16 060	24 817	22 029	70 434	0	9 931	0	38 994	0	319 719
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 069 883	0	64 194	0	30 305	0	0	0	364 537	0	1 528 919
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	963 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	963 471
2313	Constructions	0	0	0	64 194	0	11 004	0	0	0	0	0	75 198
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	89 072	0	0	0	19 301	0	0	0	364 537	0	472 910
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	17 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 340
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	6 327	0	0	0	6 327
4581003	ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY	0	0	0	0	0	0	0	6 327	0	0	0	6 327
	Dépenses d'ordre	368 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	368 294
040	Opérat° ordre transfert entre sections	31 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 675
13911	Etat et établissements nationaux	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
13912	Sub. transf cpté résult. Régions	1 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 336
139151	Sub. transf cpté résult. GFP de rattach.	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 600
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	26 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 339
041	Opérations patrimoniales	336 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336 619
21318	Autres bâtiments publics	68 515	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 515
2135	Installations générales, agencements	21 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 650
2312	Agencements et aménagements de terrains	47 184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 184
2313	Constructions	199 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 271
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 836 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 836 289

RECETTES

Total recettes d'investissement	4 724 824	1 152 419	750	140 000	43 494	70 000	0	0	0	173 917	0	6 305 404
---------------------------------	-----------	-----------	-----	---------	--------	--------	---	---	---	---------	---	-----------

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		2 551 358	1 152 419	750	140 000	43 494	70 000	0	0	0	173 917	0	4 131 938
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 550 264	928 196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 478 460
10222	FCTVA	317 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 733
10226	Taxe d'aménagement	0	928 196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	928 196
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 232 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 232 531
13	Subventions d'investissement	0	224 223	750	140 000	43 494	70 000	0	0	0	173 917	0	652 384
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	26 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 893
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 976	0	5 976
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	750	140 000	0	70 000	0	0	0	56 583	0	267 333
1323	Subv. non transf. Départements	0	180 330	0	0	43 494	0	0	0	0	111 358	0	335 182
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 094
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 094
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 173 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 173 466
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 836 846	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 836 846
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	2 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700
2111	Terrains nus	10 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 920
2182	Matériel de transport	29 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 939
28031	Frais d'études	112 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 925
28033	Frais d'insertion	8 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 086
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	105 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 715

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 541
28046	Attributions compensation investissement	762 611	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	762 611
28051	Concessions et droits similaires	49 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 043
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 481
281571	Matériel roulant	15 255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 255
28158	Autres installat°, matériel et outillage	57 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 461
28181	Installations générales, aménagt divers	5 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 707
28182	Matériel de transport	72 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 420
28183	Matériel de bureau et informatique	159 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 253
28184	Mobilier	102 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 138
28188	Autres immo. corporelles	317 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 260
041	Opérations patrimoniales	336 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336 619
2031	Frais d'études	294 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 591
2033	Frais d'insertion	24 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 688
238	Avances versées commandes immo. incorp.	17 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 340
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 263 294	9 581 062	1 153 948	4 482 694	1 835 368	4 568 416	525 000	2 042 435	0	2 803 899	199 660	29 455 776
Dépenses réelles		428 547	9 578 962	1 153 948	4 482 694	1 835 368	4 568 416	525 000	2 042 435	0	2 803 899	199 660	27 618 929
011	Charges à caractère général	1 511	3 059 583	53 857	1 750 416	449 063	818 004	0	80 025	0	246 658	19 643	6 478 760
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	564	7 813	1 107 008	0	0	0	34 794	0	0	0	1 150 179
60611	Eau et assainissement	0	17 805	0	18 940	3 540	33 653	0	2 235	0	12 646	0	88 819
60612	Energie - Electricité	0	313 073	0	371 683	101 351	663 319	0	10 532	0	595	0	1 460 553
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600	0	2 600
60622	Carburants	0	136 557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 557
60623	Alimentation	0	31 043	0	779	1 014	2 831	0	1 673	0	0	801	38 141
60628	Autres fournitures non stockées	0	2 597	1 453	1 747	0	1 596	0	2 428	0	0	0	9 822
60631	Fournitures d'entretien	0	65 249	0	24 001	0	14 383	0	0	0	0	0	103 633
60632	Fournitures de petit équipement	0	16 267	4 168	41 960	114	11 543	0	6 605	0	8 672	0	89 329
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 428	0	16 428
60636	Vêtements de travail	0	21 273	12 873	3 409	0	1 366	0	380	0	0	0	39 301
6064	Fournitures administratives	0	31 505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 505
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	17 895	54 179	587	0	1 118	0	0	0	73 778

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	48 012	0	4 693	0	587	0	0	0	53 292
6068	Autres matières et fournitures	0	322 485	2 464	14 598	10 840	20 683	0	8 561	0	101 225	51	480 908
611	Contrats de prestations de services	0	68 684	2 310	0	147 297	38 263	0	9 679	0	0	0	266 232
6132	Locations immobilières	0	627	0	0	0	0	0	0	0	0	0	627
6135	Locations mobilières	0	23 946	0	0	47 678	820	0	209	0	3 583	0	76 236
614	Charges locatives et de copropriété	0	19 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 791
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	82 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 413
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 773	0	2 773
61551	Entretien matériel roulant	0	58 041	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 041
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 511	52 623	971	9 607	5 858	5 341	0	0	0	9 578	0	85 489
6156	Maintenance	0	239 481	0	12 619	6 894	7 418	0	879	0	0	0	267 291
6161	Multirisques	0	132 985	0	0	3 820	0	0	0	0	0	0	136 805
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0	24
6182	Documentation générale et technique	0	20 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 730
6184	Versements à des organismes de formation	0	66 926	0	0	0	0	0	0	0	0	1 123	68 049
6188	Autres frais divers	0	366 755	2 808	0	2 882	4 468	0	0	0	55 080	17 650	449 643
6226	Honoraires	0	9 936	0	0	0	0	0	0	0	9 125	0	19 061
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	19 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 775
6228	Divers	0	187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187
6231	Annonces et insertions	0	29 116	0	0	0	0	0	0	0	69	0	29 185
6232	Fêtes et cérémonies	0	29 631	0	0	19 532	7 043	0	0	0	0	0	56 206
6236	Catalogues et imprimés	0	25 588	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 588
6237	Publications	0	40 264	0	0	15 941	0	0	0	0	0	0	56 205
6238	Divers	0	0	0	0	120	0	0	0	0	0	0	120
6241	Transports de biens	0	4 258	0	0	33	0	0	0	0	0	0	4 291
6247	Transports collectifs	0	33 243	458	50 382	356	0	0	44	0	0	0	84 483
6251	Voyages et déplacements	0	8 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 522
6256	Missions	0	2 326	1 429	9	1 270	0	0	300	0	1 281	18	6 633
6257	Réceptions	0	1 757	0	0	13 618	0	0	0	0	0	0	15 375
6261	Frais d'affranchissement	0	39 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 114
6262	Frais de télécommunications	0	41 897	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 897
627	Services bancaires et assimilés	0	2 751	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 751
6281	Concours divers (cotisations)	0	19 423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 423
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	17 109	0	12 353	0	0	0	0	0	0	29 462
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	439 139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 139
6284	Redevances pour services rendus	0	0	0	27 768	0	0	0	0	0	0	0	27 768

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	11 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 981
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	72 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 179
6288	Autres services extérieurs	0	75 317	0	0	371	0	0	0	0	22 979	0	98 667
63512	Taxes foncières	0	56 649	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 649
63513	Autres impôts locaux	0	4 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 289
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	821
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	6 084 984	1 095 180	2 646 748	820 794	2 704 647	0	1 962 160	0	2 542 141	168 617	18 025 271
6218	Autre personnel extérieur	0	0	5 407	0	0	0	0	0	0	0	0	5 407
6331	Versement mobilité	0	54 568	8 221	24 996	8 279	20 513	0	12 204	0	24 964	949	154 696
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	38 600	6 889	17 903	4 911	21 227	0	16 101	0	16 132	1 521	123 285
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	8 609	1 296	3 936	1 306	3 232	0	1 922	0	3 945	150	24 396
64111	Rémunération principale titulaires	0	3 589 733	558 918	1 544 598	512 377	1 291 992	0	770 656	0	1 561 573	57 390	9 887 238
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	71 575	8 575	12 668	2 867	20 955	0	9 052	0	26 569	5 462	157 723
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	9 400	1 200	6 200	1 400	4 800	0	2 100	0	5 300	200	30 600
64118	Autres indemnités titulaires	0	144 721	111 201	69 981	19 999	58 154	0	32 290	0	62 224	2 444	501 016
64131	Rémunérations non tit.	0	809 019	140 758	389 861	74 896	802 935	0	819 096	0	263 460	77 391	3 377 416
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	900	200	700	100	3 700	0	2 700	0	200	100	8 600
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	0	0	822	0	0	0	0	491	0	0	0	1 313
64164	Emplois dinsertion indemnité inflat°	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	300
64168	Autres emplois d'insertion	0	217	63 993	0	0	0	0	0	0	0	0	64 210
64171	Apprentis - rémunérations	0	410	0	10 135	0	0	0	3 550	0	15 696	0	29 792
64172	Apprentis indemnité inflation	0	0	0	100	0	0	0	100	0	100	0	300
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	284 732	43 408	131 306	54 972	107 577	0	64 264	0	130 478	5 038	821 776
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	952 706	143 991	432 833	139 687	369 561	0	227 633	0	430 824	17 972	2 715 206
64731	Allocations chômage versées directement	0	70 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 017
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	22 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 280
6478	Autres charges sociales diverses	0	26 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 768
6488	Autres charges	0	729	0	1 530	0	0	0	0	0	675	0	2 934
014	Atténuations de produits	187 315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 315
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	15 285	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 285
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	172 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 030
65	Autres charges de gestion courante	0	415 758	4 500	84 020	565 034	1 036 748	525 000	250	0	15 100	11 400	2 657 809

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	9 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 536
6518	Autres	0	6 363	0	0	11 784	245	0	0	0	0	0	18 391
6531	Indemnités	0	228 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 602
6532	Frais de mission	0	740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	740
6533	Cotisations de retraite	0	11 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 095
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	9 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 012
6535	Formation	0	4 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 856
6541	Créances admises en non-valeur	0	884	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	1 572	0	0	0	0	0	0	0	1 572
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	124 125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 125
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	525 000	0	0	0	0	525 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	5 290	4 500	47 155	553 250	1 036 503	0	250	0	14 750	11 400	1 673 098
65888	Autres	0	15 255	0	35 293	0	0	0	0	0	350	0	50 897
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	233 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 961
66111	Intérêts réglés à l'échéance	246 778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246 778
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-12 817
67	Charges exceptionnelles	0	18 637	411	1 510	477	9 018	0	0	0	0	0	30 053
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	8 450	0	0	0	0	0	8 450
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	2 637	411	1 510	477	568	0	0	0	0	0	5 603
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	16 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 759
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 759
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 834 746</i>	<i>2 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 836 846</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 834 746</i>	<i>2 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 836 846</i>
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>40 859</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>40 859</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>600</i>	<i>2 100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 700</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>1 793 288</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 793 288</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		30 372 109	1 937 040	8 010	1 119 894	34 310	470 177	0	1 257 989	161 673	121 507	7 700	35 490 408
Recettes réelles		25 580 614	1 937 040	8 010	1 119 894	34 310	470 177	0	1 257 989	161 673	121 507	7 700	30 698 913
013	Atténuations de charges	0	160 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 311
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0	11 241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 241
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	109 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 370
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	39 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 700
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 452 488	8 010	943 621	848	192 007	0	251 960	0	0	0	2 848 935
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	31 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 078
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	201	0	0	0	0	0	0	201
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	74 874	0	0	0	0	0	74 874
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	117 133	0	0	0	0	0	117 133
7066	Redevances services à caractère social	0	10 720	0	0	0	0	0	251 960	0	0	0	262 680
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	943 621	0	0	0	0	0	0	0	943 621
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	8 255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 255
70846	Mise à dispo personnel GFP	0	1 219 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 219 140
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	99 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 485
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	83 810	8 010	0	234	0	0	0	0	0	0	92 054
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	413	0	0	0	0	0	0	413
73	Impôts et taxes	22 792 920	0	0	0	0	0	0	0	0	97 995	7 700	22 898 615
73111	Impôts directs locaux	13 653 203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 653 203
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	6 751	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 751
73211	Attribution de compensation	7 637 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 637 748
73212	Dotation de solidarité communautaire	477 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 322
73221	FNGIR	3 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 197
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 700	7 700
7351	Taxe consommation finale d'électricité	248 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 704

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 995	0	97 995
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	765 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	765 995
74	Dotations et participations	2 437 463	148 788	0	176 273	32 850	180 570	0	1 006 029	0	0	0	3 981 973
7411	Dotation forfaitaire	516 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	516 677
74123	Dotation de solidarité urbaine	350 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 447
744	FCTVA	8 577	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 577
74718	Autres participations Etat	0	127 850	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	129 350
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	32 850	0	0	0	0	0	0	32 850
7473	Participat° Départements	0	877	0	0	0	0	0	8 648	0	0	0	9 525
74741	Participat° Communes du GFP	0	0	0	2 890	0	0	0	0	0	0	0	2 890
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	723	0	0	0	0	0	0	0	723
7478	Participat° Autres organismes	0	1 600	0	170 440	0	180 570	0	997 381	0	0	0	1 349 991
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	934
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 560 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 560 828
7484	Dotation de recensement	0	3 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 832
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	14 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 630
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	720	0	0	0	0	0	0	0	720
75	Autres produits de gestion courante	0	125 288	0	0	612	97 599	0	0	161 673	12 591	0	397 763
752	Revenus des immeubles	0	125 222	0	0	0	97 599	0	0	161 673	10 135	0	394 630
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	66	0	0	612	0	0	0	0	2 456	0	3 134
76	Produits financiers	208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208
761	Produits de participations	208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208
77	Produits exceptionnels	350 023	50 165	0	0	0	0	0	0	0	10 920	0	411 107
7718	Autres produits except. opérat° gestion	299 597	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	299 597
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	42 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 542
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	6 300	0	0	0	0	0	0	0	10 920	0	17 220
7788	Produits exceptionnels divers	50 425	1 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 748
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>31 675</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 675</i>

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 675
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	26 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 339
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 336
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 759 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 759 820

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2022	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 31/12/2022
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR192768EUR-tmp	20/12/2001	199 184,28	0,00	0,00	0,00	0,00
LT060377	15/04/2006	240 000,00	0,00	8 492,33	0,00	120 000,00
000155	27/12/2000	114 336,82	0,00	4 242,85	0,00	0,00
CO7411003-Tirage 3	05/10/2012	1 236 499,94	0,00	8 067,87	0,00	1 059 857,10
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 790 021,04	0,00	20 803,05	0,00	1 179 857,10

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					29 171 544,45									
1641 Emprunts en euros (total)					17 545 624,91									
1011024	CAISSE D'EPARGNE	08/12/2010	31/10/2011	31/01/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.14 %	3,140	3,224	EUR	T	C	O	A-1
1205013	CAISSE D'EPARGNE	30/05/2012	05/06/2012	05/09/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	3,985	EUR	T	P	O	A-1
8426052	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2013	20/09/2013	20/12/2013	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.15 %	3,150	3,187	EUR	T	P	O	A-1
MON501788EUR	SFIL CAFFIL	17/12/2014	19/12/2014	01/04/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,974	EUR	T	P	O	A-1
MIN504549EUR	SFIL CAFFIL	17/12/2014	30/06/2015	01/10/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.36 %	2,360	2,381	EUR	T	P	O	A-1
102783705500020032206	CREDIT MUTUEL	18/12/2015	01/01/2016	31/03/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.04 %	2,040	2,056	EUR	T	P	O	A-1
102783705500020032202	CREDIT MUTUEL	18/12/2015	18/12/2015	30/06/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.04 %	2,040	2,040	EUR	T	P	O	A-1
1601004	CAISSE D'EPARGNE	22/01/2016	26/02/2016	26/05/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,256	EUR	T	P	O	A-1
MON528743EUR	BANQUE POSTALE	15/05/2019	22/05/2019	01/09/2019	2 500 000,00	F	Taux fixe à 1.22 %	1,220	1,226	EUR	T	C	O	A-1
MON528744EUR	SFIL CAFFIL	15/05/2019	04/06/2019	01/10/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	C	O	A-1
CO7411003-Tirage 3	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/10/2012	06/01/2020	06/04/2020	1 545 624,91	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,692	EUR	X	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					11 625 919,54									
MIR192768EUR-imp	DEXIA CL	20/12/2001	20/12/2001	31/12/2002	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur EONIA(Postfixé)	4,120	4,261	EUR	A	X	O	A-1
304-Tir TF	DEXIA CL	01/01/2005	01/01/2005	01/01/2006	3 539 184,28	F	Taux fixe à 4.08 %	4,080	4,080	EUR	A	C	O	A-1
LT060377	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/04/2006	15/04/2006	15/04/2010	1 800 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.07	2,720	2,795	EUR	X	X	O	A-1
000155	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	27/12/2000	27/12/2000	15/07/2003	2 286 735,26	V	TAM(Postfixé) + 0.13	3,153	3,199	EUR	X	X	O	A-1
CO9846-Conso	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2017	31/12/2019	31/03/2020	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,530	0,539	EUR	T	C	O	A-1
CO9847-Conso	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2017	31/12/2019	31/03/2020	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,530	0,539	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					29 171 544,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2022 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				13 794 777,90					1 774 176,72	246 778,27		24 923,72
1641 Emprunts en euros (total)				10 274 777,90					1 177 378,50	198 122,08		21 641,02
1011024	N		A-1	629 511,42	3,83	F	Taux fixe à 3.14 %	3,175	145 301,73	22 938,35		3 349,35
1205013	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.87 %	3,913	59 821,26	875,98		
8426052	N		A-1	1 535 663,01	10,72	F	Taux fixe à 3.15 %	3,142	118 247,45	50 710,51		1 343,71
MON501788EUR	N		A-1	519 947,03	7	F	Taux fixe à 1.96 %	1,955	66 105,47	11 002,73		2 519,43
MIN504549EUR	N		A-1	1 380 963,05	12,5	F	Taux fixe à 2.36 %	2,354	91 790,37	33 948,63		8 057,15
102783705500020032206	N		A-1	695 209,73	13	F	Taux fixe à 2.04 %	2,035	46 243,94	14 773,38		0,00
102783705500020032202	N		A-1	702 341,42	13	F	Taux fixe à 2.04 %	2,035	46 718,35	14 924,93		0,00
1601004	N		A-1	338 785,14	3,15	F	Taux fixe à 1.25 %	1,247	101 507,09	5 029,07		399,95
MON528743EUR	N		A-1	2 062 500,00	16,42	F	Taux fixe à 1.22 %	1,217	125 000,00	26 115,63		2 026,98
MON528744EUR	N		A-1	1 350 000,00	6,5	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	200 000,00	9 735,00		2 202,75
CO7411003-Tirage 3	N		A-1	1 059 857,10	5,76	F	Taux fixe à 0.68 %	0,688	176 642,84	8 067,87		1 741,70
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				3 520 000,00					596 798,22	48 656,19		3 282,69
MIR192768EUR-tmp	N		A-1	0,00	0	V	(EONIA(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur EONIA(Postfixé)	0,000	0,00	0,00		
304-Tir TF	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4.08 %	0,000	162 461,40	6 628,43		
LT060377	N		A-1	120 000,00	0,29	F	Taux fixe à 3.49 %	3,529	120 000,00	8 492,33		3 024,67
000155	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.66 %	3,701	114 336,82	4 242,85		
CO9846-Conso	N		A-1	1 275 000,00	17	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,837	75 000,00	10 984,72		96,76
CO9847-Conso	N		A-1	2 125 000,00	17	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,837	125 000,00	18 307,86		161,26
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2022 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		13 794 777,90					1 774 176,72	246 778,27	0,00	24 923,72

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2022 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	13 794 778 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :		400,00 €
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
INCORPORELLE	202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale)	5 ans
	203	Frais d'études et des frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
	2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
	2046	Attributions de compensation d'investissement	5 ans
	204xx1	Subventions versées l'acquisition de biens matériels, le mobilier et les études	5 ans
	204xx2	Subventions versées pour la construction de bâtiments et la réalisation d'installations	15 ans
	204xx3	Subventions versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
	2051	Concessions et droits similaires (logiciels, brevets)	4 ans
	2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans
CORPORELLE	21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
	2157	Matériel et outillage de voirie	8 ans
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	6 ans
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
	2188	Equipement des cuisines	15 ans
	2188	Equipement des garages et ateliers	15 ans
	2188	Equipement sportif	15 ans
	2188	Autre matériel	10 ans
	2184	Mobilier	10 ans
	2182	Véhicules légers	10 ans
	2182	Camions et véhicules industriels	8 ans
			19 octobre 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 789 611,70	I 1 789 610,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 774 178,00	1 774 176,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 339 839,90	1 339 839,90
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	434 338,10	434 336,82
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 433,70	15 433,70
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 097,70	10 097,70
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 336,00	5 336,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 789 610,42	601 275,64	1 836 288,98	4 227 175,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 370 735,50	III 2 721 483,40
Ressources propres externes de l'année (a)		980 000,00	928 195,84
10222	FCTVA	330 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	650 000,00	928 195,84
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 390 735,50	1 793 287,56
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 044,00	0,00
28031	Frais d'études	112 925,10	112 925,10
28033	Frais d'insertion	8 086,38	8 086,38
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	391,00	391,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	105 715,00	105 715,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 541,00	16 541,00
28046	Attributions compensation investissement	762 611,00	762 611,00
28051	Concessions et droits similaires	51 630,40	49 042,76
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 911,42	8 480,85
281571	Matériel roulant	15 255,00	15 255,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	60 534,58	57 460,72
28181	Installations générales, aménagt divers	5 707,00	5 707,00
28182	Matériel de transport	72 420,28	72 420,28
28183	Matériel de bureau et informatique	239 340,84	159 252,67
28184	Mobilier	118 536,95	102 138,45
28188	Autres immo. corporelles	343 700,05	317 260,35
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 405 385,50	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 721 483,40	684 307,00	0,00	2 232 531,19	5 638 321,59

Montant

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 227 175,04
Ressources propres disponibles	IV	5 638 321,59
Solde	V = IV – II (3)	1 411 146,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 003		Intitulé de l'opération : ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY				Date de la délibération : 01/01/1996
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00	5 694,30
4581 (2)	0,00	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00	5 694,30
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	6 327,00	5 694,30	632,70	0,00	5 694,30
RECETTES (b)	0,00	5 273,00	0,00	0,00	5 273,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	5 273,00	0,00	0,00	5 273,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	5 273,00	0,00	0,00	5 273,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	IV A10.1
--	-------------------------------

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
202	2022FRAPLU-0602	03/11/2022	AP SEMOY Frais liés à la réalisation des document	5 694,30 €	5
202	Total nature 202 - Frais liés à la réalisation des document			5 694,30 €	5
20422	2022SUBBAT-0060	31/01/2022	ENTRE VILLE Bâtiments et installations	36 932,27 €	5
20422	2022SUBBAT-0558	04/10/2022	ENTRE VILLE Bâtiments et installations	11 354,60 €	5
20422	Total nature 20422 - Subv d'équipt aux pers de droit privé			48 286,87 €	5
2046	2021ATTCOM-0577	21/04/2021	ATTRIBUTION COMPENSATION 2022	953 265,00 €	5
2046	Total nature 2046 - Attribution compensation investissement			953 265,00 €	5
2051	2021LOGICI-0456	29/03/2022	Project Standard 2019	1 076,21 €	4
2051	2021LOGICI-0637	04/01/2022	Acquisition et mise en oeuvre du logiciel	597,00 €	4
2051	2021LOGICI-0668	29/03/2022	licences Office	331,68 €	1
2051	2022LOGICI-0091	24/02/2022	CLE CERTINOMIS P MARCHAND	126,00 €	1
2051	2022LOGICI-0096	24/02/2022	MISE A JOUR ET SUPPORT LICENCES APPLIDIS	2 990,16 €	4
2051	2022LOGICI-0250	19/05/2022	Certificat de signature Sophie Bernard	144,00 €	1
2051	2022LOGICI-0276	21/07/2022	Maintenance annuelle INSER	2 784,00 €	4
2051	2022LOGICI-0287	17/06/2022	CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE RGS	1 152,00 €	1
2051	2022LOGICI-0335	21/07/2022	Sectigo OV SSL Multi-Domain Multiyear	1 377,60 €	1
2051	2022LOGICI-0346	21/07/2022	AQUISITION LOGICIEL INSER	3 813,00 €	4
2051	2022LOGICI-0475	13/09/2022	CERTIFICAT SIGNATURE ABOUBACRY SALL	330,00 €	1
2051	2022LOGICI-0616	18/11/2022	ECOLE NUMERIQUE LICENCES NUMERIQUES	7 680,00 €	1
2051	2022LOGICI-0802	08/12/2022	Carte Agents	105,60 €	1
2051	2022LOGICI-0803	08/12/2022	TePV : Équipement d'un agent en verbaux	2 208,00 €	4
2051	2022LOGICI-0808	09/12/2022	Certificat Sectigo OV SSL	223,20 €	1
2051	Total nature 2051 - LOGICIELS			24 938,45 €	4
2111	2022TERNUS-0315	30/06/2022	ACQUISITION COULEE VERTE JL LEJEUNE	4 080,00 €	0
2111	2022TERNUS-0316	30/06/2022	AQUIS COULEE VERTE JL BM 199	3 128,00 €	0
2111	2022TERNUS-0317	30/06/2022	ACQUI COULEE VERTE LEJEUNE BM 200	9 624,00 €	0
2111	2022TERNUS-0318	30/06/2022	ACQUI COULEE VERTE LEJEUNE BM 201	7 240,00 €	0
2111	2022TERNUS-0319	30/06/2022	ACQUI COULEE VERTE LEJEUNE CBM 217	4 520,00 €	0
2111	2022TERNUS-0320	30/06/2022	ACQUIS COULEE VERTE LEJEUNE BM 219	2 840,00 €	0
2111	2022TERNUS-0321	30/06/2022	ACQUISITION COULEE VERTE LEJEUNE BM 220	2 776,00 €	0
2111	2022TERNUS-0322	30/06/2022	ACQUISITION COULEE VERTE LEJEUNE BM 433	15 584,00 €	0
2111	2022TERNUS-0323	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE G LEJEUNE BM 86	2 432,00 €	0
2111	2022TERNUS-0324	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE G LEJEUNE BM139	2 800,00 €	0
2111	2022TERNUS-0325	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE G LEJEUNE BM 28	1 792,00 €	0
2111	2022TERNUS-0326	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE G LEJEUNE BM	3 744,00 €	0
2111	2022TERNUS-0327	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 284	64,00 €	0
2111	2022TERNUS-0328	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 286	8,00 €	0
2111	2022TERNUS-0329	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 288	4 808,00 €	0
2111	2022TERNUS-0330	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 292	1 032,00 €	0
2111	2022TERNUS-0331	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 437	3 056,00 €	0
2111	2022TERNUS-0332	30/06/2022	Acquisition CORCHONNESSE LEJEUNE BM 440	41 680,00 €	0
2111	2022TERNUS-0489	08/09/2022	VTE SCCV JEAN ZAY / CNE SJDB	8 336,40 €	0
2111	Total nature 2111 - Terrains nus			119 544,40 €	0
2115	2022TERBAT-0062	25/01/2022	ACQ IMMEUBLE 160 RUE J SOULAS	225 514,85 €	0
2115	2022TERBAT-0265	19/05/2022	TAXE 21/0296 VENTE DAUBIGNARD	2 858,04 €	0
2115	Total nature 2115 - Terrains bâtis			228 372,89 €	0
2121	2022PLANTA-0619	04/11/2022	PLANTATION MICRO FORET	6 236,64 €	0
2121	Total nature 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes			6 236,64 €	0
2128	2021AGETER-0384	05/01/2022	REQUALIFICATION PARC DE LA PICARDIERE	1 534,56 €	0
2128	2022AGETER-0002	06/01/2022	MOBILIER URBAIN	6 235,92 €	0

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2128	2022AGETER-0019	05/01/2022	REQUALIFICATION PARC DE LA PICARDIERE	17 959,91 €	0
2128	2022AGETER-0163	28/03/2022	COROLLE HIGH-TECH VEGETALISEE	3 480,00 €	0
2128	2022AGETER-0245	13/05/2022	SOL AMORTISSANT AIRE DE JEU	39 989,40 €	0
2128	2022AGETER-0310	01/07/2022	CLOTURE LA GODDE	9 411,71 €	0
2128	2022AGETER-0333	01/07/2022	CHANTIER INTERNATIONAL	13 250,16 €	0
2128	2022AGETER-0481	06/09/2022	TRX ECOLE PAUL LANGEVIN	5 894,94 €	0
2128	2022AGETER-0574	13/10/2022	CAGE A CHIEN	1 178,04 €	0
2128	2022AGETER-0586	10/11/2022	AMENROBES ANALYSE GP PAUL LANGEVIN	972,00 €	0
2128	2022AGETER-0587	10/11/2022	AMENROBES ANALYSE GP PAUL LANGEVIN	204,00 €	0
2128	2022AGETER-0588	20/10/2022	REQUALIFICATION PETIT ST MARTIN	2 583,36 €	0
2128	2022AGETER-0595	27/10/2022	TOTEM	5 808,00 €	0
2128	2022AGETER-0605	10/11/2022	213007 CORDE POLYPRO 20MM COURON.100M	189,14 €	0
2128	2022AGETER-0623	10/11/2022	Rondins fraisés en chataignier diam 8 lo	535,50 €	0
2128	2022AGETER-0624	10/11/2022	VEGETAUX DIVERS SELON DEVIS	2 346,30 €	0
2128	2022AGETER-0626	10/11/2022	ACHAT DE VEGETAUX	1 745,07 €	0
2128	2022AGETER-0657	17/11/2022	PLANTATION BUDGET PARTICIPATIF	90,20 €	0
2128	2022AGETER-0695	23/11/2022	ARBRES selon devis	1 705,00 €	0
2128	2022AGETER-0720	24/11/2022	STADE M. THOMAS - MARCHE INITIAL	106 926,00 €	0
2128	2022AGETER-0738	03/12/2022	DPGF REAMENAGMENT PARTIEL COUR ELEMENTAI	27 363,80 €	0
2128	2022AGETER-0784	03/12/2022	VEGETAUX DIVERS SELON DEVIS	446,63 €	0
2128	2022AGETER-0791	05/12/2022	CIMETIERE BOURG	23 664,00 €	0
2128	Total nature 2128 - Aménagement de terrains			273 513,64 €	0

21312	2022BATSCO-0073	04/02/2022	INSTALLATION SUR BATIMENTS SCOLAIRES	15 233,52 €	0
21312	2022BATSCO-0431	18/08/2022	MAT LOUISE MICHELLE	22 860,08 €	0
21312	Total nature 21312 - Bâtiments scolaires			38 093,60 €	0

21318	2022BAPUB-0248	20/05/2022	AGENCEMENTS CRECHE CHATEAU FOUCHER	5 369,67 €	0
21318	2022BAPUB-0340	20/07/2022	AMENAGEMENT BTS LES PETITS CAILLOUX	11 438,16 €	0
21318	2022BAPUB-0424	17/08/2022	CLOTURE PAUL LANGEVIN	6 999,04 €	0
21318	2022BAPUB-0467	31/08/2022	REAMENAGEMENT SITE CTM	84 591,80 €	0
21318	2022BAPUB-0476	09/09/2022	CLIMATISATION-MAISON DU PETIT ENFANT	6 964,24 €	0
21318	2022BAPUB-0482	09/09/2022	TRAVAUX SUR TRIBUNE SDF	3 318,48 €	0
21318	2022BAPUB-0536	18/08/2022	TVX SALLE DES FETES	19 865,64 €	0
21318	2022BAPUB-0713	25/11/2022	MIRAMION DEPENDANCES	7 344,00 €	0
21318	Total nature 21318 - Autres bâtiments publics			145 891,03 €	0

2135	2022AMECON-0011	05/01/2022	ECOLE LOUISE MICHEL	17 583,68 €	0
2135	2022AMECON-0067	01/02/2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS	60 604,88 €	0
2135	2022AMECON-0068	01/02/2022	INSTALLATION ALARME INTRUSION	7 100,81 €	0
2135	2022AMECON-0069	01/02/2022	D'ALARME INTRUSION COURTIL LOISO(REPORT)	6 506,56 €	0
2135	2022AMECON-0071	03/02/2022	TRVX GYMNASSE HALL DES SPORTS	10 947,79 €	0
2135	2022AMECON-0077	16/02/2022	TRAVAUX PAUL LANGEVIN	3 768,00 €	0
2135	2022AMECON-0112	11/03/2022	RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	2 127,96 €	0
2135	2022AMECON-0119	16/03/2022	RH PROTECTION SOCIALE	9 090,65 €	0
2135	2022AMECON-0130	18/03/2022	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	32 899,56 €	0
2135	2022AMECON-0143	18/03/2022	GLOBAL MATERNELLES	3 592,80 €	0
2135	2022AMECON-0145	21/03/2022	CYL NUMERIQUE SIMON VOSS	2 914,56 €	0
2135	2022AMECON-0211	15/04/2022	FILMS ISOLANT MEDIATHEQUE	1 806,55 €	0
2135	2022AMECON-0214	31/08/2022	REMPLACEMENT CHAUDIERE GYMNASSE M JORIOT	48 098,62 €	0
2135	2022AMECON-0228	09/05/2022	DALLE GUINGUETTE	4 937,23 €	0
2135	2022AMECON-0269	10/06/2022	OPERATION HALLE DES SPORTS	8 115,17 €	0
2135	2022AMECON-0275	10/06/2022	BATIMENT 43 RUE DE LA MAIRE	1 300,50 €	0
2135	2022AMECON-0422	18/08/2022	HOTTE BATIMENT TERRE ET FEU	9 072,52 €	0
2135	2022AMECON-0479	05/09/2022	TRX 43 RUE DE LA MAIRIE	20 138,16 €	0
2135	2022AMECON-0480	05/09/2022	TX COMPLEMENTAIRE - 43 RUE DE LA MAIRIE	768,48 €	0
2135	2022AMECON-0507	31/08/2022	TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS ET CLOISONS	26 857,73 €	0

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2135	2022AMECON-0538	30/09/2022	TRAVAUX SALLE DE FORMATION 45 BIS	28 607,05 €	0
2135	2022AMECON-0549	03/10/2022	VOLETS ROULANTS PAUL LANGEVIN	6 180,94 €	0
2135	Total nature 2135 - Cession immobilisat. (rmb)			313 020,20 €	0
2152	2022INSVOI-0128	18/03/2022	TRAVAUX PROXIMITE	3 471,79 €	0
2152	2022INSVOI-0263	25/05/2022	PARK CHATAIGNIERS-IMPLANTATION BORNE	18 530,57 €	0
2152	2022INSVOI-0585	13/10/2022	TRAVAUX DE PROXIMITE	26 467,92 €	0
2152	2022INSVOI-0606	31/10/2022	ILLUMINATION	15 489,24 €	0
2152	Total nature 2152 - Installations de voirie			63 959,52 €	0
21533	202221533-0043	13/01/2022	Dossier études REP DE LA VIDEOPROTECTION	702,16 €	0
21533	202221533-0547	06/10/2022	Installation bornes Wi-Fi urbain	7 906,28 €	0
21533	Total nature 21533 - Réseaux câblés			8 608,44 €	0
21534	2022AUTRES-0529	23/09/2022	PARKING PLACE COMMUNE	8 076,00 €	0
21534	Total nature 21534 - Réseaux d'électrification			8 076,00 €	0
2158	20222158-0430	18/08/2022	PC SUPER PRO- GTC PISCINE	5 302,08 €	6
2158	Total nature 2158 - Autres matériels & outillage			5 302,08 €	6
2181	2022AGEINT-0798	07/12/2022	SUPPORT DE COMMUNICATION(REPORT)(REPORT)	3 780,00 €	0
2181	2022AMENAG-0206	19/04/2022	PANNEAUX PEDAGOGIQUES BIODIVERSITE	8 179,10 €	0
2181	2022AMENAG-0277	09/06/2022	PANNEAUX PEDAGOGIQUES BIODIVERSITE	6 163,30 €	0
2181	2022AMENAG-0717	28/11/2022	ANALYSE DE SOL	173,88 €	0
2181	Total nature 2181 - Instal. Gene., agenc. et amenag. divers			18 296,28 €	0
2182	2022VEHLEG-0051	20/01/2022	ACQUISITION VEHICULE RENAULT CAPTURE	13 242,76 €	10
2182	2022VEHLEG-0118	16/03/2022	MOTO YAMAHA MT-07 TR POLICE	25 360,40 €	10
2182	2022VEHLEG-0407	17/08/2022	ATTELAGE	240,00 €	1
2182	2022VEHLEG-0408	17/08/2022	FAISCEAU 7 BROCHES	19,00 €	1
2182	2022VEHLEG-0409	17/08/2022	REMORQUE PLATEAU ABAISSABLE	4 690,00 €	10
2182	2022VEHLEG-0411	17/08/2022	FRAIS IMMATRICULATION	134,00 €	1
2182	2022VEHLEG-0488	12/09/2022	PEUGEOT 208	11 755,76 €	10
2182	2022VEHLEG-0714	08/12/2022	ACQUISITION VEHICULE	31 002,02 €	10
2182	2022VEHLOU-0196	21/04/2022	FOURNITURE D'UN CAISSON A RIDELL	8 640,00 €	8
2182	2022VEHLOU-0213	29/04/2022	TGE BENNE COFFRE- GF212AQ	44 256,76 €	8
2182	2022VEHLOU-0222	29/04/2022	POIDS-LOURD PORTE CONTAINER 3,5T	95 988,00 €	8
2182	2022VEHLOU-0294	24/06/2022	TAILLE HAIE KIROGN TH420	26 425,62 €	8
2182	2022VEHLOU-0608	31/10/2022	EPAREUSE ARTHEA 460L	17 400,00 €	8
2182	2022VEHLOU-0625	10/11/2022	TRACTEUR HYDROSTATIQUE	71 493,60 €	8
2182	Total nature 2182 - Matériel de transp.			350 647,92 €	10
2183	2021MATINF-0457	13/01/2022	Kit caméra autonome 4G solaire	904,52 €	5
2183	2021MATINF-0594	29/03/2022	PC portable HP Probook 650 G8	59 818,20 €	5
2183	2021MATINF-0681	07/01/2022	Écran iiyama ProLite XUB2292HS-B1	2 671,63 €	1
2183	2022MATBUR-0025	05/01/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE ALAIA	490,70 €	1
2183	2022MATBUR-0026	05/01/2022	PLAN RECTANGLE NEWFORMS	557,09 €	1
2183	2022MATBUR-0027	05/01/2022	CAISSON MOBILE VINCO	334,97 €	1
2183	2022MATBUR-0028	05/01/2022	ARMOIRE HAUTE A RIDEAU VINCO	350,21 €	1
2183	2022MATBUR-0030	05/01/2022	LIGNE N°1.2 DU BPU Plan rectangle	267,36 €	1
2183	2022MATBUR-0031	05/01/2022	LIGNE N°1.9 DU BPU Table LAFA série	143,17 €	1
2183	2022MATBUR-0050	01/02/2022	TELEPHONES FIXES DECT YEALINK W60P	846,00 €	1
2183	2022MATBUR-0244	13/05/2022	PERISCO L. MICHEL - CAISSON MOBILE	167,48 €	1
2183	2022MATBUR-0274	10/06/2022	REF 3111140 - BIBLIOTHEQUE KUMYOS	157,36 €	1
2183	2022MATBUR-0334	20/07/2022	ARMOIRE - PORTE A RIDEAU - VINCO	254,69 €	1
2183	2022MATBUR-0395	26/07/2022	ARMOIRE VINCO SERIE GENERIC	612,86 €	5
2183	2022MATBUR-0396	26/07/2022	BUREAU VINCO SERIE CORIAL	302,54 €	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2183	2022MATBUR-0397	26/07/2022	BUREAU COMPACT 90° ASYMETRIQUE	432,60 €	1
2183	2022MATBUR-0398	26/07/2022	CAISSON HAUTEUR BUREAU VINCO SERIE	333,18 €	1
2183	2022MATBUR-0404	17/08/2022	REPOSE-PIEDS	209,76 €	1
2183	2022MATBUR-0406	17/08/2022	SUPPORTS D'ORDINATEURS PORTABLES	335,76 €	1
2183	2022MATBUR-0425	18/08/2022	FAUTEUILS SOKOA SERIE TERTIO	807,23 €	1
2183	2022MATBUR-0426	18/08/2022	FAUTEUILS SOKOA SERIE WI-MAX	400,14 €	1
2183	2022MATBUR-0446	30/08/2022	CHAISES PLIANTES	353,81 €	1
2183	2022MATBUR-0478	19/09/2022	ARMOIRE RAYONNAGE OUVERT NEWFORMS	377,58 €	1
2183	2022MATBUR-0550	30/09/2022	FAUTEUIL DE BUREAU - SOKOA - WI-MAX	360,92 €	1
2183	2022MATBUR-0556	07/10/2022	SOKOA serie ALIAIA IA56/5G + ROULETTES 6	246,22 €	1
2183	2022MATBUR-0575	24/11/2022	REF:2959096 - VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-W	521,40 €	5
2183	2022MATBUR-0633	31/10/2022	CASQUE TELEPHONE ANTIBRUIT	95,70 €	1
2183	2022MATBUR-0660	18/11/2022	FAUTEUIL - SOKOA SERIE ALAIA	3 527,50 €	1
2183	2022MATBUR-0804	08/12/2022	LAMPES DE BUREAU LED	175,27 €	1
2183	2022MATINF-0004	04/01/2022	SERVEURS VIDEO PROTECTION 36TO	25 546,54 €	5
2183	2022MATINF-0008	01/02/2022	MONTRE BOITIER PTI 4G GPS	289,20 €	1
2183	2022MATINF-0033	04/01/2022	SOURIS OPTIQUE MCL SS212U - 1200	12,74 €	1
2183	2022MATINF-0034	04/01/2022	KIT COMBO NGS WIRELESS SOURIS CLAVIER	11,32 €	1
2183	2022MATINF-0035	07/01/2022	Écran iiyama ProLite XUB2292HS-B1	20,45 €	1
2183	2022MATINF-0041	13/01/2022	PC PORTABLE LENOVO ET ACCESSOIRES	7,38 €	1
2183	2022MATINF-0042	13/01/2022	Lenovo ThinkPad et accessoires VILLE	20 130,12 €	5
2183	2022MATINF-0097	24/02/2022	REPLACEMENT CHASSIS SAUVEGARDE	1 642,04 €	5
2183	2022MATINF-0114	16/03/2022	Valises trolley Naocase M500(REPORT)	3 512,46 €	1
2183	2022MATINF-0115	16/03/2022	CHARIOT MOBILE NAOCART S1 V2020	4 230,14 €	5
2183	2022MATINF-0146	29/03/2022	Acquisition de smartphones	1 168,80 €	1
2183	2022MATINF-0207	19/04/2022	INSTALLATION CAMERA RUE RABELAIS	18 015,97 €	5
2183	2022MATINF-0216	28/04/2022	Bornes ARUBA AP-505	1 367,63 €	1
2183	2022MATINF-0220	28/04/2022	Apple iPad Wi-Fi 64 Go, gris	17 045,32 €	1
2183	2022MATINF-0221	28/04/2022	1 Jabra Speak 710	223,12 €	1
2183	2022MATINF-0225	28/04/2022	Télécommande VP Epson White/Black, for E	25,08 €	1
2183	2022MATINF-0227	02/05/2022	TBL TRIPTYQUE 120x200 BLC/ANO	596,52 €	5
2183	2022MATINF-0230	19/05/2022	Alimentation portable	55,00 €	1
2183	2022MATINF-0251	19/05/2022	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E15	590,22 €	5
2183	2022MATINF-0253	17/06/2022	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E15	8 120,20 €	5
2183	2022MATINF-0296	21/07/2022	MONTRE - BOITIER PTI = 4G = GPS	289,20 €	1
2183	2022MATINF-0311	30/06/2022	VALISE TROLLEY NAOCASE M500	1 756,22 €	5
2183	2022MATINF-0336	21/07/2022	Installation caméra face collège Coubert	12 129,00 €	5
2183	2022MATINF-0337	21/07/2022	Installation caméra angle Narval	4 902,01 €	5
2183	2022MATINF-0344	21/07/2022	Installation caméra croisement Godde	8 121,26 €	5
2183	2022MATINF-0345	21/07/2022	Installation caméra rond-point Mondérir	14 819,63 €	5
2183	2022MATINF-0394	21/07/2022	Remplacement caméra piscine	1 527,01 €	5
2183	2022MATINF-0419	25/08/2022	Echange standard J+1	114,12 €	1
2183	2022MATINF-0432	20/09/2022	Dell Precision 7760	3 302,35 €	1
2183	2022MATINF-0477	20/09/2022	ORDINATEURS PORTABLES LENOVO THINKPAD	51 794,64 €	5
2183	2022MATINF-0508	26/09/2022	Samsung Galaxy Tab A8	249,34 €	1
2183	2022MATINF-0527	26/09/2022	ERGOPOLS - SUPPORT FORMAT CLAVIER	450,00 €	1
2183	2022MATINF-0535	06/10/2022	CAMERA PANORAMIQUE DOME CHATEAU LALLEE	1 474,70 €	5
2183	2022MATINF-0559	21/07/2022	CAMERA PLACE DE LA COMMUNE	514,44 €	1
2183	2022MATINF-0560	17/08/2022	BORNE WIFI ARUBA AP-505	273,53 €	1
2183	2022MATINF-0582	20/10/2022	EPSON EB-695WI 3500L WXGA TACTILE/INTERA	2 512,76 €	5
2183	2022MATINF-0604	03/11/2022	Matériels informatique selon devis N°365	3 280,45 €	5
2183	2022MATINF-0609	18/11/2022	DISQUE DUR - 2 TO pour COM	169,13 €	1
2183	2022MATINF-0622	08/11/2022	VIDEOPROJECTEUR POLYVALENT EPSON EB-E20	1 177,99 €	5
2183	2022MATINF-0699	01/12/2022	Casques téléphoniques + cordons	1 488,60 €	1
2183	2022MATINF-0721	01/12/2022	VERRE TREMPE SAMSUNG A13	79,20 €	1
2183	2022MATINF-0722	01/12/2022	SAMSUNG GALAXY A13	1 144,80 €	1
2183	2022MATINF-0723	01/12/2022	COQUE SAMSUNG A13	64,80 €	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2183	2022MATINF-0724	01/12/2022	CHARGEUR SECTEUR RAPIDE	136,80 €	1
2183	2022MATINF-0725	28/11/2022	Integral P Series 5 - Disque SSD - 256 G	520,00 €	1
2183	2022MATINF-0726	28/11/2022	IntegralDDR4module8 GoSO DIMM 260 broche	393,12 €	1
2183	2022MATINF-0727	28/11/2022	Barette 8 Go pour LENOVO- ThinkPad X270	52,34 €	1
2183	2022MATINF-0799	08/12/2022	LENOVO ThinkCentre M70s	2 419,06 €	5
2183	Total nature 2183 - Matériel de bureau & Matériel Informat.			293 822,60 €	5

2184	2021MOBILI-0639	05/01/2022	CHEVALETS EN METAL	125,28 €	1
2184	2022MOBILI-0012	05/01/2022	FRAIS DE PORT	24,00 €	1
2184	2022MOBILI-0021	06/01/2022	REF 2387956 - VESTIAIRE INDUSTRIEL	121,30 €	1
2184	2022MOBILI-0032	05/01/2022	REF 2705392 - REFRIGERATEUR TABL(REPORT)	192,70 €	1
2184	2022MOBILI-0044	01/02/2022	MEUBLE RANGEMENT SECHAGE DESSIN	446,40 €	1
2184	2022MOBILI-0045	20/01/2022	MEUBLE BAS 2 PORTES COULISSANTES	560,18 €	1
2184	2022MOBILI-0046	20/01/2022	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE L120 SANS PORTE	259,36 €	1
2184	2022MOBILI-0047	20/01/2022	TABLE AXIS 70X50 TAILLE 5 - COL2424	1 167,66 €	1
2184	2022MOBILI-0048	20/01/2022	POSTE TG/CASIER METAL A VISSER	246,29 €	1
2184	2022MOBILI-0049	20/01/2022	TABLE AXIS 70X50 TAILLE 6 - COL2424	1 012,59 €	1
2184	2022MOBILI-0053	01/02/2022	TABLE AXIS 70X50	4 371,36 €	1
2184	2022MOBILI-0054	01/02/2022	CASIER METAL A VISSER	496,61 €	1
2184	2022MOBILI-0055	01/02/2022	CHAISE 401-NE 4 PIEDS	2 334,53 €	1
2184	2022MOBILI-0056	01/02/2022	BUREAU PROFESSEUR L135XP	223,04 €	1
2184	2022MOBILI-0057	01/02/2022	CAISSON 1 TIROIR	129,61 €	1
2184	2022MOBILI-0058	01/02/2022	CAISSON 1 TABLETTE PORTE	31,09 €	1
2184	2022MOBILI-0059	01/02/2022	ARMOIRE CURIE L120XP60XH	480,48 €	10
2184	2022MOBILI-0075	08/02/2022	MEUBLE BUREAU SPECIAL SOFT	929,69 €	10
2184	2022MOBILI-0078	16/02/2022	CHAISE 401-NE 4 PIEDS	476,04 €	1
2184	2022MOBILI-0079	16/02/2022	LIT SUPERPOSE METAL	1 214,04 €	1
2184	2022MOBILI-0080	16/02/2022	MATELAS DEHOUSSABLE	689,28 €	1
2184	2022MOBILI-0081	16/02/2022	ARMOIRE CURIE	480,48 €	10
2184	2022MOBILI-0082	16/02/2022	MEUBLE MATERIEL PAPIERE	347,90 €	1
2184	2022MOBILI-0083	16/02/2022	CHAISE 401-NE 4 PIEDS	475,80 €	1
2184	2022MOBILI-0084	16/02/2022	CHAISE 401-NE 4 PIEDS	476,04 €	1
2184	2022MOBILI-0085	16/02/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	205,78 €	1
2184	2022MOBILI-0086	16/02/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	205,87 €	1
2184	2022MOBILI-0087	16/02/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	205,97 €	1
2184	2022MOBILI-0141	24/03/2022	CHAISES 401-NE 4 PIEDS	625,32 €	1
2184	2022MOBILI-0142	24/03/2022	CHAISES 401-NE 4 PIEDS	543,35 €	1
2184	2022MOBILI-0186	01/04/2022	SLATTUM cadre de lit matelassé	594,00 €	1
2184	2022MOBILI-0187	01/04/2022	ASVANG MATEL MOUSSE 90X200 FERME BLANC	948,00 €	1
2184	2022MOBILI-0188	01/04/2022	LUROY SOM LAT 90X200	120,00 €	1
2184	2022MOBILI-0189	01/04/2022	SLAKT CADRE DE LIT 90X200 BLANC	534,00 €	1
2184	2022MOBILI-0190	01/04/2022	LAPPTATEL OREILLER BAS 65X65	59,88 €	1
2184	2022MOBILI-0191	01/04/2022	SMASPORRE COU LEGERE 150X200	239,88 €	1
2184	2022MOBILI-0192	01/04/2022	TRADKRSSULA HS CTTE + TAIE 150X200/65X	71,88 €	1
2184	2022MOBILI-0193	01/04/2022	KORNAN DRAP DE BAIN 70X140 ROSE	95,76 €	1
2184	2022MOBILI-0194	01/04/2022	DVALA N DRAP HOUSSE 90X200 VERT CLAIR	191,76 €	1
2184	2022MOBILI-0195	01/04/2022	SVAMPMAL HS CTTE + 1 TAIE 150X200/65X65	215,88 €	1
2184	2022MOBILI-0197	01/04/2022	CUISINIERE TOUT GAZ AMICA	116,10 €	1
2184	2022MOBILI-0198	01/04/2022	CUISINIERE TOUT GAZ AYA	116,10 €	1
2184	2022MOBILI-0199	01/04/2022	LAVE LINGE HUBLOT OCEANIC	161,10 €	1
2184	2022MOBILI-0200	01/04/2022	REFRIG DOUBLE FROID PROLINE	304,20 €	1
2184	2022MOBILI-0201	01/04/2022	LAVE LINGE HUBLOT GEDETECH	161,10 €	1
2184	2022MOBILI-0202	01/04/2022	TELEVISION EDENWOOD	179,10 €	1
2184	2022MOBILI-0203	01/04/2022	TELEVISION TOSHIBA	179,10 €	1
2184	2022MOBILI-0223	04/05/2022	KIT BABIMODULES	254,40 €	1
2184	2022MOBILI-0237	09/05/2022	SIEGES COQUE PLASTIQUE	185,87 €	1
2184	2022MOBILI-0273	02/06/2022	LIT BERCEAU ET TURBULETTE	63,48 €	1

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	IV A10.1
--	-------------------------------

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2184	2022MOBILI-0286	17/06/2022	BALLON D'ASSISE ERGONOMIQUE	155,22 €	1
2184	2022MOBILI-0288	22/06/2022	FAUTEUIL D'ALLAITEMENT	297,94 €	1
2184	2022MOBILI-0289	22/06/2022	TABLETTE POUR FAUTEUIL	36,52 €	1
2184	2022MOBILI-0290	22/06/2022	REPOSE PIED POUR FAUTEUIL	39,92 €	1
2184	2022MOBILI-0291	22/06/2022	TRANSAT ADULTE	228,38 €	1
2184	2022MOBILI-0292	22/06/2022	TABLE REGLABLE TRAPEZE	326,45 €	1
2184	2022MOBILI-0297	01/07/2022	BANC MATERNELLE	428,04 €	1
2184	2022MOBILI-0298	01/07/2022	MEUBLE MATERIEL	344,68 €	1
2184	2022MOBILI-0299	01/07/2022	MEUBLE 3 COLONNES	490,73 €	10
2184	2022MOBILI-0300	01/07/2022	MEUBLE MOBILE 9	444,91 €	1
2184	2022MOBILI-0301	01/07/2022	BAC A ALBUM/PIED	151,58 €	1
2184	2022MOBILI-0302	01/07/2022	CHEVALET MOBILE	380,24 €	1
2184	2022MOBILI-0303	01/07/2022	ARMOIRE 180 PORTES	502,60 €	10
2184	2022MOBILI-0304	01/07/2022	CHAISES 401-NE 4	578,09 €	1
2184	2022MOBILI-0305	01/07/2022	CHAISES 401-NE 4	578,59 €	1
2184	2022MOBILI-0306	01/07/2022	ARMOIRE	346,20 €	1
2184	2022MOBILI-0307	01/07/2022	WIKICAT MONTANT COULEUR	234,00 €	1
2184	2022MOBILI-0308	01/07/2022	WIKICAT COULEUR FRAMBOISE	220,80 €	1
2184	2022MOBILI-0309	01/07/2022	REF:COL0695/MAD070 - TABLE MATERNELLE	2 651,04 €	1
2184	2022MOBILI-0348	17/08/2022	TABLE MATERNELLE -LOUIS PETIT -TAILLE 2	722,30 €	1
2184	2022MOBILI-0349	17/08/2022	CHAISE TAILLE 2- LOUIS PETIT MATER	377,28 €	1
2184	2022MOBILI-0350	17/08/2022	TABLE MATERNELLE - LOUIS PETIT- TAILLE 3	722,69 €	1
2184	2022MOBILI-0351	17/08/2022	CHAISE TAILLE 3 - LOUIS PETIT MATER	329,95 €	1
2184	2022MOBILI-0352	17/08/2022	MEUBLE BANC SUR PIEDS ET A CASES	393,98 €	1
2184	2022MOBILI-0353	17/08/2022	MEUBLE 3 COLONNES A BAC - L. PETIT MATER	981,46 €	10
2184	2022MOBILI-0354	17/08/2022	LIT DUO SUPERPOSE POUR COUCHAGE MATERNEL	1 307,20 €	1
2184	2022MOBILI-0355	17/08/2022	MATELAS DEHOUSSABLE POUR LIT SUPERPOSE	409,82 €	1
2184	2022MOBILI-0356	17/08/2022	DESSERTER FAIBLE ENCOMBREMENT 5 GRAND BAC	478,15 €	1
2184	2022MOBILI-0357	17/08/2022	MEUBLE MATERIEL PAPIERE DESSIN PEINTURE	344,68 €	1
2184	2022MOBILI-0358	17/08/2022	MEUBLE NORMA PORTES COULISSANTES	369,01 €	1
2184	2022MOBILI-0378	21/07/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE INOE	327,59 €	1
2184	2022MOBILI-0413	17/08/2022	FAUTEUIL SOKOA	327,58 €	1
2184	2022MOBILI-0433	06/09/2022	LIT MEZZANINE BASIC BLANC	555,35 €	1
2184	2022MOBILI-0434	06/09/2022	MATELAS BASIC BLANC	96,34 €	1
2184	2022MOBILI-0435	06/09/2022	FAUTEUIL CLUB	108,07 €	1
2184	2022MOBILI-0436	30/08/2022	TABLE RECTANGLE TAILLE 3	335,86 €	1
2184	2022MOBILI-0437	30/08/2022	TABLE TRAPEZE TAILLE 3	695,81 €	1
2184	2022MOBILI-0438	30/08/2022	TABLE RECTANGLE TAILLE 2	83,92 €	1
2184	2022MOBILI-0439	30/08/2022	TABLE TRAPEZE TAILLE 2	173,86 €	1
2184	2022MOBILI-0440	30/08/2022	CHAISE 401-NE TAILLE 3	1 319,81 €	1
2184	2022MOBILI-0441	30/08/2022	CHAISE 401-NE TAILLE 2	377,28 €	1
2184	2022MOBILI-0442	30/08/2022	BANC BOSTON + DOSSIER	189,94 €	1
2184	2022MOBILI-0443	30/08/2022	MEUBLE 3 COLONNES A BAC	694,44 €	1
2184	2022MOBILI-0444	30/08/2022	MEUBLE MOBILE 9 CASES	222,46 €	1
2184	2022MOBILI-0445	30/08/2022	MEUBLE MOBILE 3 CASES +	288,94 €	1
2184	2022MOBILI-0447	30/08/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	101,69 €	1
2184	2022MOBILI-0448	30/08/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	305,21 €	1
2184	2022MOBILI-0449	30/08/2022	TABLE MATERNELLE 60X60	508,92 €	1
2184	2022MOBILI-0450	20/09/2022	CHAISE 401-NE TAILLE 2	1 416,23 €	1
2184	2022MOBILI-0451	20/09/2022	CHAISE 401-NE TAILLE 6	82,90 €	1
2184	2022MOBILI-0452	20/09/2022	TABLE MATERNELLE TAILLE3	137,51 €	1
2184	2022MOBILI-0453	20/09/2022	TABLE MATERNELLE TAILLE2	1 512,06 €	1
2184	2022MOBILI-0454	20/09/2022	TABLE MATERNELLE TAILLE2	534,10 €	1
2184	2022MOBILI-0455	20/09/2022	BUREAU PROFESSEUR	220,99 €	1
2184	2022MOBILI-0456	20/09/2022	CAISSON 2 TIROIRS	149,94 €	1
2184	2022MOBILI-0457	20/09/2022	MEUBLE MOBILE 30 CASES	318,01 €	1
2184	2022MOBILI-0458	20/09/2022	MEUBLE A PAPIER DESSIN	902,92 €	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2184	2022MOBILI-0459	20/09/2022	BANC BOSTON SANS DOSSIER	316,98 €	1
2184	2022MOBILI-0460	20/09/2022	BAC A ALBUM BAS	145,68 €	1
2184	2022MOBILI-0461	20/09/2022	MEUBLE BAS 2 PORTES	278,87 €	1
2184	2022MOBILI-0462	20/09/2022	MEUBLE BAS SANS PORTES	201,50 €	1
2184	2022MOBILI-0463	20/09/2022	ARMOIRE GAIN DE PLACE	225,46 €	1
2184	2022MOBILI-0464	20/09/2022	VESTIAIRE MOBILE	892,73 €	1
2184	2022MOBILI-0465	20/09/2022	CUISINIERE IMITATION EN BO	234,00 €	1
2184	2022MOBILI-0466	20/09/2022	CUISINIERE IMITATION EN BO	220,80 €	1
2184	2022MOBILI-0470	09/09/2022	ETAGERE MURALE	118,40 €	1
2184	2022MOBILI-0471	09/09/2022	ETAGERE MURALE	103,50 €	1
2184	2022MOBILI-0472	09/09/2022	ETAGERE MURALE	327,23 €	1
2184	2022MOBILI-0473	09/09/2022	ETAGERE MURALE	128,28 €	1
2184	2022MOBILI-0491	19/09/2022	PANNEAU MURAL STRATIFIÉ	539,44 €	10
2184	2022MOBILI-0492	19/09/2022	PRÉSENTOIR MÉTAL ÉPOXY	222,19 €	1
2184	2022MOBILI-0493	19/09/2022	PRÉSENTOIR MÉTAL ÉPOXY	250,37 €	1
2184	2022MOBILI-0510	22/09/2022	CHEVALET "COUP DE COEUR"	150,00 €	1
2184	2022MOBILI-0511	22/09/2022	CHEVALET "NOUVEAU"	151,20 €	1
2184	2022MOBILI-0528	26/09/2022	SIEGE COQUE PLASTIQUE	181,94 €	1
2184	2022MOBILI-0530	22/09/2022	BAC A BD	6 179,33 €	10
2184	2022MOBILI-0539	03/10/2022	ARMOIRE CURIE	476,15 €	1
2184	2022MOBILI-0562	06/10/2022	chauffeuse 2 places dos droit	558,22 €	10
2184	2022MOBILI-0563	06/10/2022	chauffeuse 2 P dos incliné	518,99 €	10
2184	2022MOBILI-0564	06/10/2022	POUF 1 PLACE PRUNE	250,06 €	1
2184	2022MOBILI-0576	07/10/2022	REF : 56499 - CHAUFFEUSE ET REPOSE PIEDS	205,51 €	1
2184	2022MOBILI-0584	18/10/2022	CHARIOT DE TRANSPORT	378,00 €	1
2184	2022MOBILI-0592	24/10/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE ALAIA HAUT DOSSIER	492,43 €	1
2184	2022MOBILI-0593	24/10/2022	MEUBLE 3 COLONNES A BAC	442,12 €	1
2184	2022MOBILI-0594	24/10/2022	BAC ALBUM/PIED ISIS 6 CASES	359,13 €	1
2184	2022MOBILI-0615	03/11/2022	CHEVALET CD	21,36 €	1
2184	2022MOBILI-0620	07/11/2022	LOT 4 BOITES DE RANGEMENT PP SS COUVERCL	25,60 €	1
2184	2022MOBILI-0621	08/11/2022	LOT PLASTIFIEUSE JUPITER A3	265,69 €	1
2184	2022MOBILI-0627	10/11/2022	SECHE DESSIN	379,99 €	1
2184	2022MOBILI-0628	10/11/2022	TRICYCLE "CARRY" ITALTRIKE	249,00 €	1
2184	2022MOBILI-0629	10/11/2022	TRICYCLE "MOEDIUM" WINTHER	249,00 €	1
2184	2022MOBILI-0630	10/11/2022	DRAISIENNE WINTHER	219,00 €	1
2184	2022MOBILI-0631	10/11/2022	TRICYCLE "SPEEDY" ITALTRIKE	174,55 €	1
2184	2022MOBILI-0632	10/11/2022	DRAISIENNE 8"	115,00 €	1
2184	2022MOBILI-0638	14/11/2022	TRICYCLE "MINI RIDER 2-4ANS" WINTHER	156,00 €	1
2184	2022MOBILI-0639	14/11/2022	TRICYCLE "MOEDIUM" WINTHER	249,00 €	1
2184	2022MOBILI-0640	14/11/2022	TRICYCLE "SPEEDY" ITALTRIKE	174,55 €	1
2184	2022MOBILI-0665	18/11/2022	Chaise pliante SOKOA série MAITENA	6 741,36 €	1
2184	2022MOBILI-0666	17/11/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE ALAIA HAUT DOSSIER	246,22 €	1
2184	2022MOBILI-0678	17/11/2022	MEUBLE 3 COLONNES A BAC	906,46 €	1
2184	2022MOBILI-0679	17/11/2022	TABLEAU D'AFFICHAGE MURAL	80,04 €	1
2184	2022MOBILI-0680	17/11/2022	BANC MATERNELLE BOSTON	421,27 €	1
2184	2022MOBILI-0681	17/11/2022	MEUBLE BAS 2 PORTES COULISSANTES	278,87 €	1
2184	2022MOBILI-0682	17/11/2022	ARMOIRE GAIN DE PLACE PORTES COULISSANTE	934,32 €	1
2184	2022MOBILI-0683	17/11/2022	ARMOIRE A RIDEAUX	464,09 €	1
2184	2022MOBILI-0684	24/11/2022	TABLE MATERNELLE TAILLE 3	650,16 €	1
2184	2022MOBILI-0685	24/11/2022	CHAISE COQUE NOUNOURS TAILLE 3	627,70 €	1
2184	2022MOBILI-0686	24/11/2022	ARMOIRE CURIE GRANDE PROFONDEUR	476,14 €	1
2184	2022MOBILI-0687	17/11/2022	TABLE ARTENSE RONDE DIAM L120	205,70 €	1
2184	2022MOBILI-0688	17/11/2022	CHAISE IZOACIER - TAILLE 5	358,78 €	1
2184	2022MOBILI-0689	17/11/2022	TABLE ZENITH L160 X P80 - TAILLE 3	393,14 €	1
2184	2022MOBILI-0690	17/11/2022	CHAISE IZOACIER - TAILLE 3	715,25 €	1
2184	2022MOBILI-0691	17/11/2022	TABLE ZENITH L160 X P80 - TAILLE 6	188,33 €	1
2184	2022MOBILI-0692	17/11/2022	TABLE ZENITH L160 X P80 - TAILLE 3	196,57 €	1

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2184	2022MOBILI-0693	17/11/2022	CHAISE IZOACIER - TAILLE 3	357,63 €	1
2184	2022MOBILI-0694	17/11/2022	TABLE A LANGER	4 959,17 €	10
2184	2022MOBILI-0698	24/11/2022	FAUTEUIL SOKOA - SERIE WI-MAX	413,77 €	1
2184	2022MOBILI-0700	24/11/2022	PLAN RECTANGLE NEWFORMS SERIE SISEO	279,56 €	1
2184	2022MOBILI-0701	24/11/2022	CAISSON MOBILE VINCO METALLIQUE	502,45 €	1
2184	2022MOBILI-0702	24/11/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE ALAIA HAUT DOSSIER	492,44 €	1
2184	2022MOBILI-0703	24/11/2022	PLAN RECTANGLE NEWFORMS SERIE SISEO	279,56 €	1
2184	2022MOBILI-0704	24/11/2022	CAISSON MOBILE VINCO METALLIQUE	334,97 €	1
2184	2022MOBILI-0705	24/11/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE ALAIA HAUT DOSSIER	246,22 €	1
2184	2022MOBILI-0728	28/11/2022	TABLE AXIS 70X50 TAILLE 6	4 643,29 €	1
2184	2022MOBILI-0729	28/11/2022	CASIER METAL A VISSER	527,76 €	1
2184	2022MOBILI-0730	28/11/2022	CHAISE 401-NE 4 PIEDS TAILLE 6 + EMBOUTS	2 484,00 €	1
2184	2022MOBILI-0731	28/11/2022	BUREAU PROFESSEUR LERN EN L135XP65XH75	441,98 €	1
2184	2022MOBILI-0732	28/11/2022	CAISSON 1 TIROIR POUR CHAIRE LERN	256,82 €	1
2184	2022MOBILI-0733	28/11/2022	CAISSON 1 TABLETTE PORTE CARTABLE	61,61 €	1
2184	2022MOBILI-0734	28/11/2022	ARMOIRE 180 DOUBLE EN L 120 HAUTEUR 180	339,71 €	1
2184	2022MOBILI-0735	28/11/2022	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE L120 SANS PORTE H13	258,49 €	1
2184	2022MOBILI-0736	28/11/2022	TABOURET H45 HNV TAILLE 6	210,53 €	1
2184	2022MOBILI-0763	01/12/2022	SALON COMPLET	120,00 €	1
2184	2022MOBILI-0764	01/12/2022	TABLE SALLE A MANGER	40,00 €	1
2184	2022MOBILI-0765	01/12/2022	TABLE SALLE A MANGER	50,00 €	1
2184	2022MOBILI-0766	01/12/2022	LOT DE CHAISES	50,00 €	1
2184	2022MOBILI-0767	01/12/2022	LOT DE CHAISES	60,00 €	1
2184	2022MOBILI-0768	01/12/2022	TABLE BASSE	10,00 €	1
2184	2022MOBILI-0769	01/12/2022	TABLE BASSE	25,00 €	1
2184	2022MOBILI-0770	01/12/2022	KIT VAISSELLE	60,00 €	1
2184	2022MOBILI-0771	01/12/2022	CAFETIERE ELECTRIQUE	8,00 €	1
2184	2022MOBILI-0772	01/12/2022	MEUBLE SALLE DE BAIN	15,00 €	1
2184	2022MOBILI-0773	01/12/2022	COMMODE	10,00 €	1
2184	2022MOBILI-0774	01/12/2022	COMMODE	12,50 €	1
2184	2022MOBILI-0775	01/12/2022	COMMODE	15,00 €	1
2184	2022MOBILI-0776	01/12/2022	ARMOIRE	50,00 €	1
2184	2022MOBILI-0777	01/12/2022	CHEVETS	30,00 €	1
2184	2022MOBILI-0787	08/12/2022	FAUTEUIL SOKOA	271,80 €	1
2184	2022MOBILI-0788	01/12/2022	MOBILIER REFUGIES UKRAINIENS	90,00 €	1
2184	2022MOBILI-0789	01/12/2022	FAUTEUIL SOKOA	766,99 €	10
2184	2022MOBILI-0800	06/12/2022	TABLEAU SB 100x150 CM	289,99 €	1
2184	2022MOBILI-0805	08/12/2022	SIEGE COQUE PLASTIQUE KAPPA SUR ROULETTE	1 371,96 €	1
2184	2022MOBILI-0806	08/12/2022	TRICYCLE "Mlarge" WINTHER	259,00 €	1
2184	Total nature 2184 - Acquisition mobilier			102 156,66 €	10

2188	2022MATAUT-0009	05/01/2022	SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL	300,70 €	1
2188	2022MATAUT-0010	05/01/2022	SOUFFLEUR THERMIQUE A DOS STIHL	612,65 €	10
2188	2022MATAUT-0013	04/01/2022	SOURIS VERTICALE USB	395,76 €	1
2188	2022MATAUT-0014	04/01/2022	REHAUSSEUR DE MONITEUR	538,58 €	1
2188	2022MATAUT-0016	05/01/2022	TONDEUSE THERMIQUE TRACTEE HONDA	2 035,52 €	10
2188	2022MATAUT-0017	05/01/2022	TONDEUSE THERMIQUE STIHL RM 4.0 RTP	888,60 €	10
2188	2022MATAUT-0018	06/01/2022	CYLINDRE NUMERIQUE SIMONS	1 396,80 €	1
2188	2022MATAUT-0020	06/01/2022	LE04890R TRANSPALETTE HAUTE LEVEE	13,20 €	1
2188	2022MATAUT-0037	13/01/2022	TRIPODE ALU TELESCOPIQUE 500KG	1 580,47 €	10
2188	2022MATAUT-0038	13/01/2022	TREUIL A CABLE L20M 140KG	1 388,07 €	10
2188	2022MATAUT-0052	25/01/2022	CHAUFFE BIBERON ELEC	88,68 €	1
2188	2022MATAUT-0061	01/02/2022	ASPIRATEURS GM 80 NI	1 219,20 €	10
2188	2022MATAUT-0063	01/02/2022	CAFETIERE ISOTHERME 12 T I	49,90 €	1
2188	2022MATAUT-0064	01/02/2022	TABLE TOP 93L FRIGEAVIA/T4	119,99 €	1
2188	2022MATAUT-0066	01/02/2022	CINEMOMETRE LASER TRUSPEED v202	4 820,40 €	10
2188	2022MATAUT-0070	01/02/2022	ASPIRATEURS GM 80 NILFIS	1 219,20 €	10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATAUT-0072	04/02/2022	CHARIOT TOLE EMBOUTIE	159,00 €	1
2188	2022MATAUT-0074	08/02/2022	DESHERBEUR THERMIQUE	820,70 €	1
2188	2022MATAUT-0076	08/02/2022	DIABLE ALU PLIANT 125 KG	507,82 €	10
2188	2022MATAUT-0088	11/02/2022	MICRO-ONDES COMBINE WINIA POUR LA MVA	189,00 €	1
2188	2022MATAUT-0092	18/02/2022	ENCEINTE PORTABLE NGS	49,06 €	1
2188	2022MATAUT-0093	16/02/2022	PACK INTERIEUR DEFIBRILLATEUR	23 348,15 €	10
2188	2022MATAUT-0095	18/02/2022	Écoute Bébé Simply Care	53,80 €	1
2188	2022MATAUT-0102	25/02/2022	CLES SUR REPERE	677,33 €	1
2188	2022MATAUT-0103	25/02/2022	LAVE LINGE 8KG	4 140,00 €	10
2188	2022MATAUT-0104	11/03/2022	VISSEUSE A CHOCS 8MODES 210NM 40V	721,74 €	15
2188	2022MATAUT-0105	25/02/2022	PILE DEFIBRILLATEUR G5	926,40 €	1
2188	2022MATAUT-0106	25/02/2022	ELECTRODE ADULTE G5	160,80 €	1
2188	2022MATAUT-0107	25/02/2022	ELECTRODE ENFANT G5	244,80 €	1
2188	2022MATAUT-0108	25/02/2022	ELECTRODEADULTE G3	420,00 €	1
2188	2022MATAUT-0109	11/03/2022	BALEARES 2 H BLC 1500W/THERMOR	1 445,55 €	1
2188	2022MATAUT-0110	11/03/2022	BALEARES 2 H BLC 2000W/THERMOR	1 774,22 €	1
2188	2022MATAUT-0111	11/03/2022	ELECTRODE ENFANT G3	880,80 €	1
2188	2022MATAUT-0116	11/03/2022	VESTIAIRE 2 CASES	256,60 €	1
2188	2022MATAUT-0117	11/03/2022	VESTIAIRE 1 CASE	175,66 €	1
2188	2022MATAUT-0125	18/03/2022	ASPIRATEURS GM 80 NILFISK	4 267,20 €	10
2188	2022MATAUT-0131	18/03/2022	FAUTEUIL SOKOA SERIE TERTIO	536,52 €	1
2188	2022MATAUT-0134	18/03/2022	PAIRE DE JOY-CON BLEUE ET JAUN	76,00 €	1
2188	2022MATAUT-0135	18/03/2022	MICROSD GAMING 512GO ORANGE	80,74 €	1
2188	2022MATAUT-0136	18/03/2022	JACK 6.35 XLR FEMELLE 6M	7,18 €	1
2188	2022MATAUT-0144	18/03/2022	CYLINDRE NUMERIQUE	622,52 €	10
2188	2022MATAUT-0147	14/04/2022	25389 ACER	412,50 €	1
2188	2022MATAUT-0148	14/04/2022	7051 PRUNUS	194,70 €	1
2188	2022MATAUT-0149	14/04/2022	47120 QUERCUS	1 105,50 €	1
2188	2022MATAUT-0150	14/04/2022	30101 TILIA	171,60 €	1
2188	2022MATAUT-0151	14/04/2022	32670 CASTANEA)	290,40 €	1
2188	2022MATAUT-0152	14/04/2022	38186 PRUNUS	356,40 €	1
2188	2022MATAUT-0153	14/04/2022	38194 ACER	510,40 €	1
2188	2022MATAUT-0154	23/03/2022	BOTTES	502,17 €	1
2188	2022MATAUT-0155	23/03/2022	STAND VITABRI/IMPRESSION NUMERIQUE	2 244,24 €	10
2188	2022MATAUT-0156	24/03/2022	Ref:2091359 - Cisaille Felloxes Astro A4	387,86 €	1
2188	2022MATAUT-0157	29/03/2022	RPHA90S BLANC PERLE	1 151,75 €	10
2188	2022MATAUT-0158	29/03/2022	C1 V2 G-WIND BK	191,88 €	1
2188	2022MATAUT-0159	29/03/2022	STUNT EVO BK	179,75 €	1
2188	2022MATAUT-0160	29/03/2022	BD ALARME	142,42 €	1
2188	2022MATAUT-0161	28/03/2022	MAXI LOT GALETTES AGRUMES 7CM MULTICOLOR	122,76 €	1
2188	2022MATAUT-0162	14/04/2022	REF:104.510 ELECTRODE ADULTE G3	60,00 €	1
2188	2022MATAUT-0164	28/03/2022	POMPE HONDA WX10 TE 1	432,10 €	1
2188	2022MATAUT-0175	14/04/2022	ESCABEAU ANODISE PRO 54 5 MARCHES	542,35 €	1
2188	2022MATAUT-0176	21/04/2022	ABELIA GRANDIFLORA	366,08 €	1
2188	2022MATAUT-0177	21/04/2022	BUDDLEIA DAVIDII BLACK	316,80 €	1
2188	2022MATAUT-0178	21/04/2022	CALLICARPA BODINIERI	337,92 €	1
2188	2022MATAUT-0179	21/04/2022	CEANOTHUS ITALIAN	359,04 €	1
2188	2022MATAUT-0180	21/04/2022	CHOISYA TERNATA	411,84 €	1
2188	2022MATAUT-0181	21/04/2022	CORNUS ALBA 40/60	302,72 €	1
2188	2022MATAUT-0182	21/04/2022	EUONYMUS FORTUNEI	278,08 €	1
2188	2022MATAUT-0183	21/04/2022	NANDINA DOMESTICA	501,60 €	1
2188	2022MATAUT-0184	21/04/2022	PEROWSKIA SPIREA JAPONICA	601,92 €	1
2188	2022MATAUT-0185	21/04/2022	VIBUNUM DAVIDII	369,60 €	1
2188	2022MATAUT-0204	21/04/2022	ARMOIRE METALLIQUE PHARMAC	120,74 €	1
2188	2022MATAUT-0209	14/04/2022	MEULEUSE-BATTERIES+CHARGEUR	463,54 €	1
2188	2022MATAUT-0212	19/05/2022	KIT PLANNING	1 036,87 €	10
2188	2022MATAUT-0215	09/05/2022	CORBILLE ECOLOR 50L	5 205,60 €	1

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATAUT-0217	28/04/2022	Vidéo-projecteur ultra compact (slim) tr	1 656,00 €	10
2188	2022MATAUT-0218	05/05/2022	CYLINDRE SUR ORGANIGRAMME JPM SURF 35X35	205,88 €	1
2188	2022MATAUT-0224	09/05/2022	BOITIER EXTERIEUR	496,32 €	10
2188	2022MATAUT-0229	09/05/2022	SOUFFLEUR DE FEUILLES A DOS+ACCESSOIRE	1 424,30 €	10
2188	2022MATAUT-0231	10/05/2022	REF : KITCIS12NP08-Lot de 5 x initial12L	294,22 €	1
2188	2022MATAUT-0236	20/05/2022	PANNEAU DIRECTIONNEL VÉLO	87,54 €	1
2188	2022MATAUT-0239	20/05/2022	ASPIRATEUR GM 80 NILFISK	1 219,20 €	10
2188	2022MATAUT-0240	20/05/2022	MONOBROSSE BI- VITESSE DS350	1 812,00 €	10
2188	2022MATAUT-0246	13/05/2022	PANNEAUX ETERBOARD	568,06 €	1
2188	2022MATAUT-0249	20/05/2022	ARMOIRE METALLIQUE CORIAL	275,45 €	1
2188	2022MATAUT-0256	20/05/2022	Machine à plastifier Fellowe	207,58 €	1
2188	2022MATAUT-0267	01/06/2022	RECHARGES PAPIER CHEVALE	23,21 €	1
2188	2022MATAUT-0268	10/06/2022	RADIATEURS 2000W	1 182,82 €	1
2188	2022MATAUT-0270	01/06/2022	TONDEUSE THERMIQUE	819,93 €	10
2188	2022MATAUT-0271	01/06/2022	SOUFFLEUR A DOS THERMIQUE	713,11 €	10
2188	2022MATAUT-0272	01/06/2022	SOUFFLEURS A DOS THERMIQUE	1 364,30 €	10
2188	2022MATAUT-0278	14/06/2022	GRILLE EXPOSITION	366,91 €	1
2188	2022MATAUT-0279	14/06/2022	PIED POUR GRILLE EXPO	306,12 €	1
2188	2022MATAUT-0280	14/06/2022	TABLEAU CONFERENCE	73,37 €	1
2188	2022MATAUT-0281	22/06/2022	Porte-corbeille réglable en	261,00 €	1
2188	2022MATAUT-0282	14/06/2022	MICRO ONDE	59,08 €	1
2188	2022MATAUT-0283	14/06/2022	VENTILATEUR BUREAU VM30BU.2	298,08 €	1
2188	2022MATAUT-0285	14/06/2022	VENTILATEUR BUREAU SUR PIED 40CM VM40BUP	392,76 €	1
2188	2022MATAUT-0293	24/06/2022	PONT DE SINGE DIDAGYM	245,70 €	1
2188	2022MATAUT-0312	01/07/2022	KIT PLANNING	1 210,75 €	10
2188	2022MATAUT-0313	22/07/2022	CORBEILLE POUR PORTE COR	115,92 €	1
2188	2022MATAUT-0338	20/07/2022	TAILLE HAIES THERMIQUE STIHL	1 215,02 €	10
2188	2022MATAUT-0339	20/07/2022	STORES ENROULEUR	3 016,80 €	10
2188	2022MATAUT-0343	20/07/2022	LAVEUSE SC351/PLATEAU SUPPORT	7 948,80 €	10
2188	2022MATAUT-0347	22/07/2022	Travaux concernant le cimetière Frédevil	1 570,00 €	1
2188	2022MATAUT-0359	20/07/2022	DENON DN300CMKII CD USB	831,00 €	1
2188	2022MATAUT-0360	20/07/2022	SAMSON EXPEDITION ESCAPE+ SONO 50W	540,00 €	1
2188	2022MATAUT-0361	20/07/2022	SML SAXOPHONE SOPRANO LAITON VERNI SC6	1 965,00 €	10
2188	2022MATAUT-0362	20/07/2022	LP ASPIRE A647B WOOD CONGASET	479,00 €	1
2188	2022MATAUT-0363	20/07/2022	YAMAHA DS950 SIEGE BATTERIE	750,00 €	1
2188	2022MATAUT-0364	20/07/2022	MEINL TIMBALES TURBO MARATHON	472,00 €	1
2188	2022MATAUT-0365	20/07/2022	YAMAHA CONTREBASSE ELECTRIQUE SILENT	3 900,00 €	10
2188	2022MATAUT-0366	20/07/2022	EVANS BD22-EMAD PEAU DE RESONANCE	82,00 €	1
2188	2022MATAUT-0367	20/07/2022	EVANS EQ3 22" BD22GB3	65,00 €	1
2188	2022MATAUT-0368	20/07/2022	EVANS PEAU CAISSE CLAIRE GEN FRAPPE	52,00 €	1
2188	2022MATAUT-0369	20/07/2022	EVANS GEN G2 10" TT10G2	44,00 €	1
2188	2022MATAUT-0370	20/07/2022	EVANS GEN G2 TRANSPARENTE 12" TT12G2	47,00 €	1
2188	2022MATAUT-0371	20/07/2022	EVANS GEN TRANSPARENTE 16" TT16G2	60,00 €	1
2188	2022MATAUT-0372	20/07/2022	CORDIAL CABLES HAUT PARLEUR SPEAKON	20,00 €	1
2188	2022MATAUT-0373	20/07/2022	CORDIAL CABLES HAUT PARLEUR SPEAKON	22,00 €	1
2188	2022MATAUT-0374	20/07/2022	CORDIAL ECL CPL5LL2 SPEAKON 2 POINT 5M	29,50 €	1
2188	2022MATAUT-0379	22/07/2022	POUSSETTE DOUBLE AIR TWIN	217,55 €	1
2188	2022MATAUT-0380	22/07/2022	POUBELLE COLLECTEUR INOX	217,86 €	1
2188	2022MATAUT-0381	22/07/2022	BLOQUE PORTE ANTI PINCE DOIGT	29,62 €	1
2188	2022MATAUT-0382	22/07/2022	ESCALIER PLIABLE EN BOIS	54,00 €	1
2188	2022MATAUT-0383	21/07/2022	LAVANDULA	357,50 €	1
2188	2022MATAUT-0384	21/07/2022	PEROVSKIA	346,50 €	1
2188	2022MATAUT-0385	21/07/2022	SALVIA	572,00 €	1
2188	2022MATAUT-0386	21/07/2022	*RUBUS idaeus Fallgold jaune	75,90 €	1
2188	2022MATAUT-0387	21/07/2022	*RUBUS idaeus Heritage	75,90 €	1
2188	2022MATAUT-0388	21/07/2022	RUBUS idaeus Zeva	227,70 €	1
2188	2022MATAUT-0389	21/07/2022	LAGERSTROEMIA	583,00 €	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATAUT-0390	21/07/2022	TETRADIMUM	524,70 €	1
2188	2022MATAUT-0391	21/07/2022	LIQUIDAMBAR	341,00 €	1
2188	2022MATAUT-0392	21/07/2022	QUERCUS	473,00 €	1
2188	2022MATAUT-0393	21/07/2022	KOELREUTERIA	563,20 €	1
2188	2022MATAUT-0399	26/07/2022	COMPRESSEUR FIXAIR - 40/500T-SC	3 378,35 €	10
2188	2022MATAUT-0400	26/07/2022	VITRINE AFFICHAGE RONDO	1 038,74 €	1
2188	2022MATAUT-0401	27/07/2022	ARMOIRE METALLIQUE CORIAL H198xL120 CM	680,63 €	1
2188	2022MATAUT-0402	27/07/2022	ARMOIRE METALLIQUE CORIAL 1.80CM	304,05 €	1
2188	2022MATAUT-0403	27/07/2022	ARMOIRE PAPERFLOW	361,37 €	1
2188	2022MATAUT-0405	18/08/2022	ARMOIRE MELAMINE OBADE	1 704,37 €	10
2188	2022MATAUT-0412	18/08/2022	COFFRE RENOSTYL	4 165,02 €	10
2188	2022MATAUT-0414	17/08/2022	CYLINDRE SVOSS	1 341,96 €	10
2188	2022MATAUT-0415	17/08/2022	SMART RELAIS ZK	699,12 €	10
2188	2022MATAUT-0416	17/08/2022	TRANSPONDEURS	3 610,80 €	1
2188	2022MATAUT-0417	17/08/2022	BLOUSON MOTO	1 452,96 €	10
2188	2022MATAUT-0418	17/08/2022	PANTALON MOTO	1 331,86 €	1
2188	2022MATAUT-0420	17/08/2022	FONTAINE REFRIG/TEMPEREE PF1AQUA	1 509,53 €	10
2188	2022MATAUT-0421	17/08/2022	FONTAINE REFRIGERE TEMPEREE	754,76 €	10
2188	2022MATAUT-0423	18/08/2022	REMPLACEMENT REGULATION	7 488,76 €	10
2188	2022MATAUT-0427	17/08/2022	DEBROUSSAILLEUSES	967,30 €	10
2188	2022MATAUT-0428	17/08/2022	RECIPROCATEUR	696,26 €	1
2188	2022MATAUT-0429	17/08/2022	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS	40,03 €	1
2188	2022MATAUT-0468	31/08/2022	ASPIRATEUR GM 80 NILFISK	2 503,20 €	10
2188	2022MATAUT-0469	19/09/2022	RADAITEURS THERMOR BALEARES 2H BLC	963,70 €	1
2188	2022MATAUT-0474	14/09/2022	GALETTES DE SOL	177,86 €	1
2188	2022MATAUT-0483	12/09/2022	PRESTATIONS ELECTRIQUES	1 021,21 €	10
2188	2022MATAUT-0484	12/09/2022	ARMOIRES CHAUFFERIE	1 717,39 €	10
2188	2022MATAUT-0485	12/09/2022	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	1 085,28 €	10
2188	2022MATAUT-0486	12/09/2022	BOITIER DE SCENE	1 096,80 €	10
2188	2022MATAUT-0487	12/09/2022	PROJECTEURS LED	1 078,52 €	1
2188	2022MATAUT-0490	19/09/2022	VIEWSONIC PROJECTEUR M1 LED	299,99 €	1
2188	2022MATAUT-0494	12/09/2022	PANNEAU DIRECTIONNEL	310,14 €	1
2188	2022MATAUT-0496	19/09/2022	DINGO DISC XL	176,42 €	1
2188	2022MATAUT-0497	19/09/2022	PASSE TRAPPE GEANT 1M	94,80 €	1
2188	2022MATAUT-0498	19/09/2022	SUSPENSE GEANT	246,00 €	1
2188	2022MATAUT-0499	19/09/2022	GRENOUILLE TIROIR-10 TROU	250,80 €	1
2188	2022MATAUT-0500	19/09/2022	PENGOLOO GEANT	88,90 €	1
2188	2022MATAUT-0501	19/09/2022	GOBBLET GOBBLERS GEANT	88,90 €	1
2188	2022MATAUT-0502	19/09/2022	KINGDOMINO XL	54,50 €	1
2188	2022MATAUT-0503	19/09/2022	PUISSANCE 4 MANGO 80CM	124,90 €	1
2188	2022MATAUT-0504	19/09/2022	TABLE HOCKEY SHUFFLE PUCK	119,00 €	1
2188	2022MATAUT-0505	19/09/2022	WEYKICK FOOTBALL	155,00 €	1
2188	2022MATAUT-0506	19/09/2022	XXL TORRETA	89,90 €	1
2188	2022MATAUT-0520	22/09/2022	MINI FOUR QILIVE	109,90 €	1
2188	2022MATAUT-0521	30/09/2022	LAVEUSE WE170P - VIDANGE PAR POMPE	2 070,12 €	10
2188	2022MATAUT-0522	29/09/2022	Multipaire	503,69 €	1
2188	2022MATAUT-0523	29/09/2022	Microphone	721,94 €	1
2188	2022MATAUT-0524	29/09/2022	Ensemble HF SHURE	504,25 €	10
2188	2022MATAUT-0525	29/09/2022	Flight-case	572,70 €	10
2188	2022MATAUT-0526	29/09/2022	Malle Open-Road	324,00 €	1
2188	2022MATAUT-0532	30/09/2022	POUSSETTE DOUBLE EVALITE DUO	339,90 €	1
2188	2022MATAUT-0533	30/09/2022	SIEGE AUTO A COQUE REGLABLE	199,90 €	1
2188	2022MATAUT-0534	30/09/2022	REHAUSSEUR DOSSIER ISOFIX	117,60 €	1
2188	2022MATAUT-0537	30/09/2022	CHAUFFERIES STAFE FOOT+CLIN D'OIL	3 687,36 €	10
2188	2022MATAUT-0540	03/10/2022	SOUFFLEUR DE FEUILLES A DOS+ACCESSOIRE	750,16 €	10
2188	2022MATAUT-0541	03/10/2022	DEBROUSSAILLEUSE A DOS	894,66 €	10
2188	2022MATAUT-0542	03/10/2022	KIT BABIMODULES LE PETIT	270,02 €	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATAUT-0543	03/10/2022	TRANSAT ADULTE CONFORT	131,98 €	1
2188	2022MATAUT-0544	03/10/2022	TRANSAT ADULTE CONFORT	131,98 €	1
2188	2022MATAUT-0545	03/10/2022	SENSORY DALLES RELIEF	43,69 €	1
2188	2022MATAUT-0551	07/10/2022	BABIMODULES TAPIS D'ANGLE	33,06 €	1
2188	2022MATAUT-0552	07/10/2022	KIT GYMBABIS LA PASSERELLE	203,84 €	1
2188	2022MATAUT-0553	03/10/2022	VITRINES AFFICHAGE STADE MARCEL THOMAS	910,27 €	1
2188	2022MATAUT-0555	07/10/2022	PANIER UP NATUREL	47,76 €	1
2188	2022MATAUT-0557	10/10/2022	LOT PLASTIFIEUSE JUPITER A3	278,89 €	1
2188	2022MATAUT-0561	17/08/2022	CYLINDRE NUMERIQUE	619,36 €	1
2188	2022MATAUT-0565	10/10/2022	TABLE DE TENNIS DE TABLE	490,80 €	10
2188	2022MATAUT-0566	10/10/2022	PANIER DE BASKET SUR PIED	157,51 €	1
2188	2022MATAUT-0567	10/10/2022	MALLE DE 28 INSTRUMENTS	249,90 €	1
2188	2022MATAUT-0568	10/10/2022	JEU GEANT "WOBBLING CITY XXL	145,02 €	1
2188	2022MATAUT-0569	10/10/2022	FRIGO/MICRO ONDES EN BOIS	189,00 €	1
2188	2022MATAUT-0570	10/10/2022	MEUBLE EVIER/GAZINIERE	270,90 €	1
2188	2022MATAUT-0571	10/10/2022	BLOC NURSERIE EN CONTREPLAQU	316,80 €	1
2188	2022MATAUT-0572	10/10/2022	CIBLE GEANTE HORIZONTALE	100,80 €	1
2188	2022MATAUT-0573	10/10/2022	PACK INITIATION CRIQUET EN	121,35 €	1
2188	2022MATAUT-0581	13/10/2022	CAMERA PIETON AXON+LICENCES	2 321,99 €	10
2188	2022MATAUT-0583	13/10/2022	POT ROND	1 143,30 €	1
2188	2022MATAUT-0589	25/10/2022	SENSORY DALLES DOUX	43,69 €	1
2188	2022MATAUT-0590	25/10/2022	CHARIOT DE MARCHE	95,72 €	1
2188	2022MATAUT-0591	25/10/2022	BABIMODULES L'INSTABLE	79,45 €	1
2188	2022MATAUT-0596	27/10/2022	GILETS PARE BALLE	1 654,54 €	10
2188	2022MATAUT-0598	27/10/2022	GILETS TACTIQUE	202,65 €	1
2188	2022MATAUT-0599	27/10/2022	VESTIAIRE IND SALISSANT 1C	233,69 €	1
2188	2022MATAUT-0600	27/10/2022	VESTIAIRE IND SALISSANT 3C	586,25 €	10
2188	2022MATAUT-0601	27/10/2022	VESTIAIRE IND PROPRE 1C	216,45 €	1
2188	2022MATAUT-0603	21/10/2022	FAUTEUIL SOKOA REF RR56/15 - VERT PISTAC	538,15 €	10
2188	2022MATAUT-0607	31/10/2022	APPAREIL DE MESURES	5,70 €	1
2188	2022MATAUT-0610	31/10/2022	PORTEMANTEAU SUR SOCLE	108,70 €	1
2188	2022MATAUT-0611	31/10/2022	POUF ROND BASIC	70,57 €	1
2188	2022MATAUT-0612	31/10/2022	COUSSIN GALETTE 38CM	179,40 €	1
2188	2022MATAUT-0613	03/11/2022	DISTRIROULEAU	673,42 €	1
2188	2022MATAUT-0614	03/11/2022	REF : 2917826 - TALKIES WALKIES	328,07 €	1
2188	2022MATAUT-0634	17/11/2022	PILOT CASE 4 ROULETTES	228,79 €	1
2188	2022MATAUT-0635	17/11/2022	PORTEUR ANIMAUX MALINS	155,45 €	1
2188	2022MATAUT-0636	17/11/2022	PORTEUR "ANIMAUX MALIN PANDA"	124,36 €	1
2188	2022MATAUT-0637	17/11/2022	ECOUTE BEBE SIMPLY CARE ANALOGIQUE	107,69 €	1
2188	2022MATAUT-0641	21/11/2022	TROTTINETTE WINTHER	657,00 €	1
2188	2022MATAUT-0642	21/11/2022	DRAISIENNE WINTHER	657,00 €	1
2188	2022MATAUT-0643	21/11/2022	VELO WINTHER	686,99 €	1
2188	2022MATAUT-0644	21/11/2022	TRICYCLE MOEDIUM WINTHER	747,00 €	1
2188	2022MATAUT-0645	21/11/2022	TROTTINETTE 3 ROUES WINTHER	747,00 €	1
2188	2022MATAUT-0646	21/11/2022	BANDE PREFABRIQUEE BLANCHE	440,64 €	1
2188	2022MATAUT-0647	21/11/2022	BANDE PREFABRIQUEE COULEUR 1000x100	1 101,60 €	1
2188	2022MATAUT-0648	21/11/2022	PEINTURE MELIA	257,40 €	1
2188	2022MATAUT-0649	21/11/2022	BANDE PREFABRIQUEE BLANCHE 1000x100	354,24 €	1
2188	2022MATAUT-0650	21/11/2022	PREPARATION	175,94 €	1
2188	2022MATAUT-0658	17/11/2022	ASPIRATEUR GM 80 NILFISK	2 653,01 €	10
2188	2022MATAUT-0659	18/11/2022	MACHINE A CAFE ISO	236,44 €	1
2188	2022MATAUT-0661	17/11/2022	TESTEUR DE PRISES	15,71 €	1
2188	2022MATAUT-0662	17/11/2022	MULTIMETRE	199,56 €	1
2188	2022MATAUT-0663	17/11/2022	APPAREIL DE MESURE PTT1KV_DF4 RD	28,50 €	1
2188	2022MATAUT-0664	17/11/2022	APPAREIL DE MESURES	65,56 €	1
2188	2022MATAUT-0667	21/11/2022	PANNEAU ZONE DE STATIONNEMENT	117,29 €	1
2188	2022MATAUT-0668	21/11/2022	PANNEAU LOGO DISUQE	26,22 €	1

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	IV A10.1
--	-------------------------------

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATAUT-0669	21/11/2022	PANNEAU LOGO DISQUE SEMAINE	40,73 €	1
2188	2022MATAUT-0670	21/11/2022	PANNEAU VIRAGE A GAUCHE	88,31 €	1
2188	2022MATAUT-0671	21/11/2022	PANNEAUX SENS UNIQUE	293,22 €	1
2188	2022MATAUT-0672	21/11/2022	PANNEAUX OBLIGATION DE TOURNER	291,17 €	1
2188	2022MATAUT-0673	21/11/2022	PANNEAUX ARRET STATIONNEMENT	485,28 €	1
2188	2022MATAUT-0674	21/11/2022	PANNEAUX SENS INTERDIT	791,28 €	1
2188	2022MATAUT-0675	21/11/2022	COLLIER	139,73 €	1
2188	2022MATAUT-0676	21/11/2022	BOULONS	78,38 €	1
2188	2022MATAUT-0677	21/11/2022	FRAIS/PLUS VALUE	355,39 €	1
2188	2022MATAUT-0696	22/11/2022	VENTILATEUR DE BUREAU	318,00 €	1
2188	2022MATAUT-0697	22/11/2022	VENTILATEUR DE BUREAU SUR PIED	338,64 €	1
2188	2022MATAUT-0708	24/11/2022	TCX EXPLORER GTXSUP N46	139,49 €	1
2188	2022MATAUT-0710	24/11/2022	FIVE STUNTEVO	67,42 €	1
2188	2022MATAUT-0711	24/11/2022	A1 OSAKA LT	34,19 €	1
2188	2022MATAUT-0712	24/11/2022	NEOTEC2 UNI BLC L	557,10 €	10
2188	2022MATAUT-0715	01/12/2022	TABLE PLIANTE ZANG	300,35 €	1
2188	2022MATAUT-0716	01/12/2022	BANC PLIANT VALISE ZANG	402,86 €	1
2188	2022MATAUT-0719	28/11/2022	PISTOLET GLOCK	600,00 €	10
2188	2022MATAUT-0737	28/11/2022	CADENAS LAITON	17,35 €	1
2188	2022MATAUT-0739	01/12/2022	Euphonium MTP 115	1 790,00 €	10
2188	2022MATAUT-0740	01/12/2022	house pour euphonium	160,00 €	1
2188	2022MATAUT-0741	01/12/2022	Support HERCULES pour guitare	60,00 €	1
2188	2022MATAUT-0742	01/12/2022	support pour trombone basse	130,00 €	1
2188	2022MATAUT-0743	01/12/2022	supports de saxophones	175,00 €	1
2188	2022MATAUT-0744	01/12/2022	supports de trompettes	80,00 €	1
2188	2022MATAUT-0745	01/12/2022	supports de trombones	90,00 €	1
2188	2022MATAUT-0746	01/12/2022	housse PGM pour tuba	420,00 €	1
2188	2022MATAUT-0747	01/12/2022	DALLAGE POUR CHALET ECOLE	1 416,00 €	10
2188	2022MATAUT-0778	01/12/2022	Système airbag	630,00 €	1
2188	2022MATAUT-0779	01/12/2022	Cartouche CO	79,20 €	1
2188	2022MATAUT-0780	01/12/2022	TAPIS POLYCOFLOOR GRIS	191,45 €	1
2188	2022MATAUT-0781	01/12/2022	TAPIS POLYCOFLOOR GRIS	177,31 €	1
2188	2022MATAUT-0793	05/12/2022	TABLEAU ECRITURE BLC EMAILLE 90X120CM	815,04 €	1
2188	2022MATAUT-0794	05/12/2022	TABLEAU ECRITURE BLC EMAILLE 100X200CM	646,94 €	1
2188	2022MATAUT-0807	08/12/2022	LAVEUSE A CAPOT 80 CASIERS/H - CAPOT SIM	4 320,00 €	10
2188	2022MATCUI-0132	18/03/2022	SM57-LCE MIC INSTRU DYNAMIQUE	89,99 €	1
2188	2022MATCUI-0238	20/05/2022	TABLE TOP FRIGEAVIA FRRT193W	119,99 €	1
2188	2022MATCUI-0257	20/05/2022	BOUILLLOIRE ELSAY	39,80 €	1
2188	2022MATCUI-0258	20/05/2022	CAFETIERE SEVERIN	71,80 €	1
2188	2022MATCUI-0259	20/05/2022	MICRO ONDE	278,00 €	1
2188	2022MATCUI-0341	20/07/2022	ARMOIRE FROIDE POSITIVE	2 340,00 €	15
2188	2022MATCUI-0342	20/07/2022	CHARIOT A DEBARRASSER AVEC 2 ARCEAUX	264,84 €	1
2188	2022MATCUI-0375	20/07/2022	YAMAHA PIED DE CHARLES JHS1200	295,00 €	1
2188	2022MATCUI-0376	22/07/2022	MACHINE A CAFE ET FILTRES	387,46 €	1
2188	2022MATCUI-0377	22/07/2022	PICHET ISOTHERME	42,78 €	1
2188	2022MATCUI-0517	20/09/2022	Armoire frigorifiques	1 728,00 €	15
2188	2022MATCUI-0518	20/09/2022	CHARIOT A DEBARRASSER	264,84 €	1
2188	2022MATCUI-0519	20/09/2022	POUBELLE COUVERCLE	630,00 €	1
2188	2022MATCUI-0617	30/08/2022	REFRIGERATEUR TABLE TOP	242,80 €	1
2188	2022MATCUI-0790	05/12/2022	VESTIAIRES 1 CASE	272,93 €	1
2188	2022MATGAR-0036	13/01/2022	CLE UNIVERS/ROB AV-AP COMPTEUR H 1M	167,00 €	1
2188	2022MATGAR-0065	01/02/2022	RAMPE ALU PLIANTE 450KGS	189,00 €	1
2188	2022MATGAR-0098	16/02/2022	RABOT P/PLAQUE DE PLATRE/BOIS	18,83 €	1
2188	2022MATGAR-0099	16/02/2022	VISSEUSE PLACO/BARDAGE	208,13 €	1
2188	2022MATGAR-0100	16/02/2022	SCIE EGOINE PLACO JET CUT 55CM	24,24 €	1
2188	2022MATGAR-0101	16/02/2022	LOT PLAQUISTE PINCE+CISAILLE	66,48 €	1
2188	2022MATGAR-0113	18/03/2022	NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE	4 880,40 €	15

VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES - Acquisitions à titre onéreux	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	

Acquisitions à titre onéreux

Compte	Code immobilisation	Date d'acquisition	Libellé du mvt	Valeur d'acquisition	Durée
2188	2022MATGAR-0120	18/03/2022	PERCEUSE VISSEUSE	263,69 €	1
2188	2022MATGAR-0121	18/03/2022	MARTEAU GBH	731,84 €	15
2188	2022MATGAR-0122	18/03/2022	COFFRET VISSAGE 46 PIECES	44,22 €	1
2188	2022MATGAR-0123	18/03/2022	COFFRET 25 FORETS AFFUTAGE EN CROIX	108,52 €	1
2188	2022MATGAR-0124	18/03/2022	SET 7 FORETS	50,16 €	1
2188	2022MATGAR-0243	13/05/2022	NETTOYEUR DE SURFACE	1 121,38 €	15
2188	2022MATGAR-0514	22/09/2022	PERCEUSE VISSEUSE	315,25 €	1
2188	2022MATGAR-0515	22/09/2022	MEULEUSE	360,72 €	1
2188	2022MATGAR-0516	22/09/2022	DEFONCEUSE	375,73 €	1
2188	2022MATGAR-0554	13/10/2022	BOOSTER FACOM	720,00 €	15
2188	2022MATGAR-0577	13/10/2022	CABINE DE SABLAGE	1 617,60 €	15
2188	2022MATGAR-0578	13/10/2022	EQUILIBREUSE ROUES AUTOMATIQUE	3 234,00 €	15
2188	2022MATGAR-0579	13/10/2022	KIT MOTO + ARBRE DIAM 14MM + CONES	658,80 €	15
2188	2022MATGAR-0580	13/10/2022	-KIT CONE CENTRAGE	430,80 €	1
2188	2022MATGAR-0618	04/11/2022	PERCEUSE FRAISEUSE A COLONNE	3 450,00 €	15
2188	2022MATGAR-0651	17/11/2022	TETE DE MONTAGE MOTO	234,00 €	1
2188	2022MATGAR-0652	17/11/2022	PELE DE DETALLONAGE	68,40 €	1
2188	2022MATGAR-0653	17/11/2022	CALE EPAISSEUR	189,60 €	1
2188	2022MATGAR-0654	17/11/2022	MORS MOTO POUR T3000	264,00 €	1
2188	2022MATGAR-0655	17/11/2022	KIT CHANGT RAPIDE	194,40 €	1
2188	2022MATGAR-0656	17/11/2022	DEMONTE PNEUS	4 798,80 €	15
2188	2022MATGAR-0785	05/12/2022	PIETEMENT UNIVERSEL SCIE A ONGLETS	316,08 €	1
2188	2022MATGAR-0786	05/12/2022	SCIE A ONGLETS	1 133,40 €	15
2188	2022MATGAR-0795	05/12/2022	ETAU FRAISEUSE	698,40 €	15
2188	2022MATGAR-0796	05/12/2022	CLE A CHOC	670,80 €	15
2188	2022MATGAR-0797	05/12/2022	LAME CIRC.ALU	170,14 €	1
2188	2022MATGAR-0801	06/12/2022	RESERVOIR VERTICAL GALVANISE	2 240,30 €	15
2188	2022MATSP0-0003	04/01/2022	FOURN ET POSE FILET PARE BALLONS	2 159,52 €	15
2188	2022MATSP0-0094	24/02/2022	TABLES DE TENNIS DE TABLE - CORNILLEAU 5	1 480,01 €	15
2188	2022MATSP0-0205	19/04/2022	MODULES D'OCCASION POUR SKATEPARK	1 800,00 €	15
2188	2022MATSP0-0531	26/09/2022	PRATICABLE D'ENTRAINEMENT A RESSORT AVEC	45 522,00 €	15
2188	2022MATSP0-0706	22/11/2022	Intervention Equipement Plateau Sportir	139,00 €	1
2188	2022MATSP0-0718	08/12/2022	ACQUISITION APPUI VELO	2 782,88 €	15
2188	2022MATSP0-0809	09/12/2022	Bandes auto-agrippantes velours adhésivé	595,20 €	15
2188	Total nature 2188 - Acquisition de matériel			307 453,70 €	15
2312	2022AGAMT-0089	11/02/2022	TRVX EXTENSION PARC DES LONGUES ALLEES	724 876,60 €	0
2312	2022AGAMT-0226	04/05/2022	RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU PETIT BOIS	57 468,00 €	0
2312	Total nature 2312 - Terrains			782 344,60 €	0
2313	2022CONSTR-0006	07/01/2022	SKATEPARK-NETTOYAGE PROTECTION FRESQUE	1 260,00 €	0
2313	2022CONSTR-0262	25/05/2022	PROGR RESTRUC GALLOUEDEC	42 744,00 €	0
2313	2022CONSTR-0266	02/06/2022	GEOOTHERMIE PISCINE	9 744,00 €	0
2313	Total nature 2313 - Constructions			53 748,00 €	0
2315	20222158-0548	07/10/2022	STAND DE TIR	19 301,33 €	0
2315	2022AGAMT-0090	25/02/2022	AMENAGEMENT QUARTIER ROSTAND	68 376,00 €	0
2315	2022IMOTEC-0001	07/01/2022	CENTRE VILLE	180 963,93 €	0
2315	2022IMOTEC-0219	28/04/2022	RESTAURATION MONUMENT "MARIANNE"	1 126,00 €	0
2315	2022IMOTEC-0260	02/06/2022	Élaboration du Schéma Directeur	83 441,53 €	0
2315	2022IMOTEC-0782	03/12/2022	MOU REFECTION DU CENTRE VILLE	65 915,26 €	0
2315	Total nature 2315 - Installation,mat. et outillage technique			419 124,05 €	0
238	2022AGAMT-0208	05/05/2022	AVANCE MARCHÉ	17 340,00 €	0
238	Total nature 238 - Avances versées sur commandes d'immobili			17 340,00 €	0
TOTAL GENERAL				4 587 736,87 €	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
BX 700	CESSION PARCELLE BX 700	60,00 €	0	- €	60,00 €	60,00 €	- €
AM 463 - 467	PARCELLES AM 463 ET AM 467	108 960,00 €	0	- €	10 860,00 €	10 860,00 €	- €
	TRACTEUR JOHN DEERE	46 266,82 €	10	46 266,82 €	- €	600,00 €	600,00 €
	POIDS LOURD BALAYEUSE 1994VD45	29 938,92 €	8	29 938,92 €	- €	3 600,00 €	3 600,00 €
	RENAULT MASCOTT 4438XH45	30 995,93 €	10	30 995,93 €	- €	2 100,00 €	2 100,00 €
cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL		216 221,67 €	0	- €	10 920,00 €	17 220,00 €	4 200,00 €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	17 220,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	40858,92

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					5 809 437,71 €	3 843 734,58 €											67 470,56 €	211 522,03 €
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2000	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 860,20 €	2 354,59 €	10	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	3,70%	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	1,42%	A-1		31,31 €	254,67 €
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2008	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 000,00 €	3 696,85 €	17	A	V	Livret A(Préfixé)	3,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,91%	A-1		19,46 €	195,81 €
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	450 000,00 €	377 735,74 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,05	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0,05	1,16%	A-1		2 137,35 €	10 873,81 €
ENTRAIDE FAMILLES HANDICAPES	2006	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 590 824,39 €	550 859,56 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,97%	A-1		10 711,20 €	79 210,83 €
ENTRAIDE FAMILLES HANDICAPES	2007	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	500 000,00 €	270 301,60 €	14	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A(Préfixé)	4,50%	V	(Livret A(Préfixé) + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A(Préfixé)	2,11%	A-1		5 769,98 €	18 197,07 €
ENTRAIDE FAMILLES HANDICAPES	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	589 454,42 €	482 280,88 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,13	1,88%	V	Livret A(Préfixé) + 1,13	1,95%	A-1		8 297,91 €	26 793,39 €
SCCV SAINT JEAN DE BRAYE CLOS DE LA HERSE	2014	P	cite gestion psla 2012=pret social de ocaion-accession 2012	ARKEA	1 621 640,00 €	1 181 490,57 €	22	T	V	Livret A(Préfixé) + 0,98	2,25%	V	Livret A(Préfixé) + 0,98	2,10%	A-1		25 355,80 €	41 174,49 €
SCCV SAINT JEAN DE BRAYE CLOS DE LA HERSE	2020	C		CREDIT AGRICOLE	1 044 658,70 €	975 014,79 €	28	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,50%	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,74%	A-1		15 147,55 €	34 821,96 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					50 846 964,58 €	38 438 151,14 €											528 089,96 €	1 598 172,23 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	1995	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 287 109,70 €	0,00 €	0	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	5,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	0,00%	A-1		633,28 €	0,00 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	1995	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	570 319,76 €	0,00 €	0	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	5,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	0,00%	A-1		2 764,74 €	0,00 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	1995	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	356 595,36 €	0,00 €	0	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	5,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	0,00%	A-1		1 508,54 €	0,00 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2000	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	751 116,37 €	142 222,30 €	9	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	2,06%	A-1		2 677,08 €	15 252,97 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	679 862,00 €	514 128,78 €	23	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,47%	A-1		5 860,35 €	18 630,59 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	369 024,00 €	316 444,78 €	38	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,47%	A-1		3 552,07 €	6 470,29 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	120 914,00 €	87 536,06 €	23	A	F	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	1,70%	F	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,57%	A-1		182,19 €	3 557,04 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	483 735,50 €	370 812,30 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,84%	A-1		10 933,70 €	12 826,22 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	275 288,00 €	235 663,00 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,84%	A-1		6 849,51 €	4 670,63 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 008,50 €	141 364,19 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,04%	A-1		3 009,43 €	5 437,34 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	104 572,00 €	86 609,99 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,04%	A-1		1 817,22 €	2 035,07 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	152 310,00 €	116 570,13 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,84%	A-1		3 437,16 €	4 032,11 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	731 490,50 €	628 730,07 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,34%	A-1		7 089,10 €	15 733,56 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 647,00 €	149 173,44 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,34%	A-1		1 670,63 €	2 702,11 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	175 773,00 €	147 379,19 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,54%	A-1		454,87 €	4 242,58 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	56 762,00 €	49 605,00 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,54%	A-1		152,05 €	1 079,29 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	766 934,00 €	705 911,80 €	36	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,46%	A-1		7 940,07 €	15 912,95 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	397 648,50 €	373 958,57 €	46	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,46%	A-1		4 181,97 €	6 220,75 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	248 982,00 €	225 935,55 €	36	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,66%	A-1		695,61 €	5 934,78 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	157 847,50 €	146 410,25 €	46	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,66%	A-1		448,12 €	2 964,14 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 402,66 €	54 400,10 €	6	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,94%	A-1		321,71 €	9 941,56 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 422,73 €	35 450,51 €	9	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,86%	A-1		196,73 €	3 894,53 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	384 830,48 €	328 800,99 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,70%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,94%	A-1		6 542,12 €	56 029,49 €
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	163 461,32 €	163 461,32 €	6	A	V	Livret A(Préfixé)	1,00%	V	Livret A(Préfixé)	0,99%	A-1			
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	117 194,51 €	102 205,03 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,70%	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,04%	A-1		1 992,31 €	14 989,48 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	111 500,00 €	96 933,65 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,43%	A-1		1 086,77 €	1 863,31 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 163 000,00 €	957 198,37 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,43%	A-1		10 812,93 €	25 795,54 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	298 000,00 €	141 843,05 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	0,50%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	0,50%	A-1		808,53 €	19 862,06 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	140 319,00 €	117 925,11 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,80%	A-1		970,56 €	3 394,69 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	64 422,00 €	56 427,15 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,80%	A-1		461,24 €	1 227,72 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	322 916,50 €	278 125,25 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,60%	A-1		4 561,36 €	6 959,91 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	295 737,50 €	265 245,97 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,60%	A-1		4 320,81 €	4 804,63 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	936 152,55 €	810 879,53 €	16	T	V	Inflation Livret A + 1,23	0,36%	V	Inflation Livret A + 1,23	4,36%	A-1		27 411,16 €	39 835,02 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 026,92 €	161 999,56 €	16	T	V	Inflation Livret A + 1,23	0,36%	V	Inflation Livret A + 1,23	4,36%	A-1		5 476,27 €	7 958,34 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	493 244,06 €	427 239,68 €	16	T	V	Inflation Livret A + 1.23	0,36%	V	Inflation Livret A + 1.23	4,36%	A-1		14 442,51 €	20 988,45 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	58 907,81 €	51 024,96 €	16	T	V	Inflation Livret A + 1.23	0,36%	V	Inflation Livret A + 1.23	4,36%	A-1		1 724,86 €	2 506,64 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	307 838,00 €	280 268,54 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,38%	A-1		3 137,21 €	4 932,17 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	416 850,50 €	366 868,58 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,38%	A-1		4 133,00 €	8 859,07 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	89 817,00 €	80 106,59 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,59%	A-1		245,42 €	1 700,72 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	152 303,50 €	130 446,67 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,58%	A-1		404,65 €	3 639,16 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	110 000,00 €	75 583,93 €	9	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,51%	A-1		909,67 €	7 113,51 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	159 077,00 €	143 232,91 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,58%	A-1		1 612,31 €	3 340,47 €
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	105 131,50 €	97 302,74 €	45	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,59%	A-1		1 088,64 €	1 664,42 €
SEM DEVELOPMT ORLEANAIS	2016	P		CAISSE D'EPARGNE	1 600 000,00 €	0,00 €	0	A	F	Taux fixe à 1.66 %	1,68%	F	Taux fixe à 1.66 %	1,68%	A-1		4 677,76 €	277 932,82 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 933,31 €	69 584,25 €	9	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,04%	A-1		1 315,70 €	7 809,81 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	463 953,00 €	367 134,46 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,35%	A-1		5 113,65 €	11 654,70 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 352 468,00 €	1 104 907,33 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,15%	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,14%	A-1		24 417,34 €	30 783,07 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	532 753,05 €	171 170,53 €	4	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,05%	A-1		3 502,66 €	34 868,13 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 540,70 €	69 894,59 €	4	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,05%	A-1		1 430,25 €	14 237,81 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CREDIT AGRICOLE	80 012,50 €	72 987,96 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	3,10%	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	1,88%	A-1		1 181,88 €	879,15 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CREDIT AGRICOLE	555 385,00 €	481 937,81 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	3,10%	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	1,87%	A-1		7 858,08 €	9 192,19 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 893,00 €	52 229,57 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,59%	A-1		160,28 €	1 195,48 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	212 682,00 €	184 897,22 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,39%	A-1		2 072,97 €	3 554,19 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 451,68 €	81 056,89 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		915,65 €	2 184,40 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21 526,78 €	17 691,10 €	31	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,58%	A-1		203,02 €	765,61 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	118 341,32 €	65 501,14 €	5	S	V	Inflation Livret A + 1.22	0,97%	V	Inflation Livret A + 1.22	4,70%	A-1		2 400,44 €	10 697,89 €
LOGEMLOIRET-OPH LOIRET	2017	P		CAISSE D'EPARGNE	404 779,00 €	314 942,15 €	14	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		5 168,73 €	18 524,29 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 675,50 €	29 631,94 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,50%	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,61%	A-1		306,71 €	1 038,79 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 407,00 €	14 967,13 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,50%	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,61%	A-1		153,23 €	355,71 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 868,50 €	17 388,10 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,50%	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,48%	A-1		179,98 €	609,56 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	82 719,82 €	64 329,84 €	29	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,04%	A-1		1 360,71 €	2 046,35 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA H L M FRANCE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 918,50 €	43 380,38 €	39	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,04%	A-1		910,19 €	1 019,31 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 000,00 €	31 123,41 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,04%	A-1		658,33 €	990,05 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	830 286,00 €	742 348,98 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,11%	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,10%	A-1		15 923,22 €	12 306,01 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 003 077,00 €	847 369,42 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		9 554,32 €	21 204,87 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	183 423,00 €	164 344,75 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		1 840,54 €	2 976,92 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	456 093,00 €	328 413,64 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		1 013,60 €	9 453,98 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	74 907,00 €	65 534,47 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		200,88 €	1 425,88 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	714 069,00 €	614 368,16 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		6 927,17 €	15 374,16 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	278 187,00 €	249 252,11 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		2 791,44 €	4 514,92 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	213 643,50 €	149 588,74 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		461,68 €	4 306,18 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 888,00 €	76 096,25 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		233,26 €	1 655,68 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	227 562,00 €	195 593,89 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,34%	A-1		2 205,37 €	4 894,61 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2018	X		CREDIT AGRICOLE	710 905,00 €	629 658,72 €	31	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,15%	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,12%	A-1		12 349,44 €	20 311,57 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2018	C		CREDIT AGRICOLE	89 095,00 €	81 967,40 €	46	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,15%	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,12%	A-1		1 591,24 €	1 781,90 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 205,17 €	65 854,18 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,88%	A-1		952,59 €	2 187,61 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 929,79 €	14 821,18 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1		187,90 €	2 261,08 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 225,15 €	7 451,39 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,88%	A-1		106,62 €	164,14 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	866 312,00 €	788 052,86 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,86%	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,22%	A-1		12 956,08 €	16 672,31 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	380 607,18 €	355 275,34 €	45	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,86%	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,22%	A-1		5 806,10 €	5 351,94 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	968 586,84 €	876 942,69 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,86%	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,22%	A-1		14 417,48 €	18 552,89 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 842,50 €	204 452,48 €	54	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,18%	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,26%	A-1		1 927,80 €	2 837,81 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	494 864,35 €	445 243,46 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,43%	A-1		5 011,90 €	10 383,92 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 811,00 €	57 072,84 €	54	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,18%	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,26%	A-1		538,14 €	792,17 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 667,10 €	101 308,43 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,63%	A-1		312,15 €	2 741,34 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 805,00 €	37 867,46 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,86%	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,98%	A-1		622,10 €	772,11 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA H L M FRANCE LOIRE	2020	P		CREDIT AGRICOLE	380 100,00 €	361 600,61 €	27	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,18%	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,92%	A-1		7 145,92 €	9 348,08 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	530 216,97 €	492 998,91 €	32	A	V	Livret A(Préfixé)	1,21%	V	Livret A(Préfixé)	0,86%	A-1		2 527,77 €	12 555,53 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 203 123,66 €	1 118 671,58 €	32	A	V	Livret A(Préfixé)	1,21%	V	Livret A(Préfixé)	0,86%	A-1		5 735,81 €	28 489,94 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	442 777,00 €	433 905,03 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		3 320,83 €	8 871,97 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	245 735,00 €	242 716,43 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		1 843,01 €	3 018,58 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	210 942,00 €	205 970,64 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		1 582,07 €	4 971,36 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 447,00 €	113 041,15 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		858,35 €	1 405,85 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	63 171,00 €	62 009,40 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		473,78 €	1 161,60 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 886,50 €	91 745,50 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		696,65 €	1 141,01 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	80 812,00 €	79 326,02 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		606,09 €	1 485,99 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 500,00 €	6 500,00 €	37	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 353,00 €	60 599,35 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		460,15 €	753,65 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	122 378,10 €	119 493,96 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		917,84 €	2 884,14 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 000,00 €	13 000,00 €	37	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 919,00 €	61 158,40 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		464,39 €	760,60 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	105 144,50 €	103 037,71 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		788,58 €	2 106,79 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 636,00 €	39 888,78 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		304,77 €	747,22 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	47 008,50 €	46 144,10 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		352,56 €	864,40 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 919,00 €	61 158,40 €	59	A	V	Livret A(Préfixé)	0,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,53%	A-1		464,39 €	760,60 €
SA H L M FRANCE LOIRE	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 500,00 €	6 500,00 €	37	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2005	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	249 721,62 €	135 072,34 €	13	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,55%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,06%	A-1		2 433,93 €	8 100,30 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2010	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	320 671,50 €	71 669,12 €	2	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,49%	A-1		1 045,45 €	23 371,75 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2010	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	234 230,38 €	112 111,13 €	8	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	F	Taux fixe à 0.86 %	0,86%	A-1		1 027,76 €	12 413,97 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	986 024,37 €	792 867,09 €	30	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,84%	A-1		23 229,61 €	22 207,06 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	198 482,08 €	169 912,53 €	40	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,84%	A-1		4 938,48 €	3 367,52 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2001	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 554 980,00 €	394 840,76 €	4	T	F	Taux fixe à 5.75 %	5,88%	F	Taux fixe à 5.75 %	5,75%	A-1		25 794,56 €	85 406,76 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2004	P		CREDIT AGRICOLE	812 500,00 €	417 868,75 €	11	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor -1.4 sur Livret A(Préfixé)	3,70%	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor -1.4 sur Livret A(Préfixé)	2,74%	A-1		10 966,79 €	28 759,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	511 300,00 €	433 648,68 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	A-1		7 118,26 €	11 242,46 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	148 700,00 €	132 319,18 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	A-1		2 156,53 €	2 464,18 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	118 850,00 €	100 423,18 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	A-1		826,51 €	2 890,07 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 150,00 €	31 962,70 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	A-1		261,26 €	695,18 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	572 200,00 €	503 591,10 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,55%	A-1		5 673,27 €	12 160,61 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	184 800,00 €	168 249,61 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,55%	A-1		1 883,32 €	2 960,86 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	157 850,00 €	136 000,49 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,75%	A-1		419,39 €	3 794,09 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 650,00 €	45 174,07 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,76%	A-1		138,40 €	959,07 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 415 550,00 €	1 245 820,30 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,55%	A-1		14 034,95 €	30 083,81 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	611 950,00 €	557 144,77 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,55%	A-1		6 236,45 €	9 804,64 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	256 779,46 €	193 527,58 €	14	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	2,00%	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	2,16%	A-1		3 582,71 €	11 198,43 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	314 410,90 €	260 436,33 €	23	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,95%	A-1		3 779,71 €	9 542,74 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	252 274,63 €	118 613,40 €	4	S	V	Inflation Livret A + 2.3	1,26%	V	Inflation Livret A + 2.3	4,83%	A-1		5 882,58 €	23 382,68 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	465 750,00 €	465 750,00 €	17	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,87%	A-1		2 328,75 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 211 750,00 €	1 153 823,34 €	18	A	F	Taux fixe à 0.47 %	0,47%	F	Taux fixe à 0.47 %	0,41%	A-1		5 695,22 €	57 926,66 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	98 000,00 €	98 000,00 €	17	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,87%	A-1		490,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 500,00 €	192 819,67 €	18	A	F	Taux fixe à 0.47 %	0,47%	F	Taux fixe à 0.47 %	0,41%	A-1		951,75 €	9 680,34 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	392 500,00 €	392 500,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,77%	A-1		1 083,80 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	578 000,00 €	578 000,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,77%	A-1		1 596,02 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	165 000,00 €	165 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,57%	A-1		124,63 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	198 500,00 €	198 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,57%	A-1		149,93 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	87 750,00 €	87 750,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	82 500,00 €	82 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,57%	A-1		62,32 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 500,00 €	70 500,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,57%	A-1		53,25 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 500,00 €	136 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,77%	A-1		376,92 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	104 500,00 €	104 500,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,77%	A-1		288,56 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 000,00 €	26 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 000,00 €	36 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,90%	A-1		265,33 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	39 500,00 €	39 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,90%	A-1		291,13 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	49 000,00 €	49 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,36%	A-1		98,63 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	57 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,36%	A-1		115,73 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 000,00 €	30 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,11%	F	Taux fixe à 1.11 %	0,83%	A-1		223,12 €	0,00 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 000,00 €	13 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	111 500,00 €	111 500,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,90%	A-1		821,79 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	118 500,00 €	118 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,90%	A-1		873,38 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 000,00 €	54 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,36%	A-1		108,69 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 500,00 €	62 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,36%	A-1		125,80 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 000,00 €	60 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,11%	F	Taux fixe à 1.11 %	1,11%	A-1		610,22 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 000,00 €	26 000,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	52 500,00 €	52 500,00 €	39	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,11%	F	Taux fixe à 1.11 %	0,92%	A-1		438,46 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22 750,00 €	22 750,00 €	39	A	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	F	Taux fixe à 0 %	0,00%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	123 000,00 €	123 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,99%	A-1		1 018,01 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	164 500,00 €	164 500,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,99%	A-1		1 361,48 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	77 000,00 €	77 000,00 €	49	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,39%	A-1		173,98 €	0,00 €
VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS	2022	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	56 000,00 €	56 000,00 €	39	A	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	V	Livret A(Préfixé)	0,39%	A-1		126,53 €	0,00 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2006	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	75 192,50 €	4 993,26 €	0	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	2,90%	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,40%	A-1		114,89 €	4 997,61 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 844,78 €	7 309,81 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,10%	A-1		143,78 €	1 148,03 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20 208,26 €	8 164,89 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,45%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,15%	A-1		160,60 €	1 282,32 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 497,00 €	5 549,46 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,41%	A-1		70,83 €	890,01 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	331 997,00 €	300 183,54 €	43	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.85	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.85	1,96%	A-1		4 125,75 €	5 427,92 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	774 658,50 €	655 616,90 €	33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1		7 385,71 €	15 811,26 €
OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 282,86 €	54 729,05 €	8	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1		664,46 €	5 676,59 €
SCALIS	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 500 000,00 €	1 270 875,55 €	17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,70%	A-1		17 680,73 €	80 495,79 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 000,00 €	14 000,00 €	37	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	A-1		112,00 €	0,00 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	94 687,50 €	90 866,86 €	47	A	V	Livret A(Préfixé)	1,76%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		460,94 €	1 321,78 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	75 126,00 €	70 987,71 €	37	A	V	Livret A(Préfixé)	1,76%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		362,06 €	1 424,85 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 558,50 €	87 459,94 €	37	A	V	Livret A(Préfixé)	1,76%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		446,08 €	1 755,47 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 500,00 €	45 500,00 €	37	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	A-1		364,00 €	0,00 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 116,00 €	128 096,65 €	47	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		650,85 €	2 073,20 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 520,00 €	206 392,90 €	37	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		1 054,47 €	4 500,52 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	97 178,50 €	90 393,30 €	37	A	V	Livret A(Préfixé)	0,55%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		463,50 €	2 306,72 €
SCALIS	2019	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	84 578,50 €	79 945,64 €	47	A	V	Livret A(Préfixé)	0,55%	V	Livret A(Préfixé)	0,74%	A-1		407,64 €	1 581,68 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F-CENTRE VAL DE LOIRE	2020	P		CREDIT AGRICOLE	390 200,00 €	352 275,76 €	13	S	F	Taux fixe à 0,42 %	0,42%	F	Taux fixe à 0,42 %	0,42%	A-1		1 559,31 €	25 309,35 €
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	256 379,04 €	204 098,58 €	17	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,86%	A-1		1 074,82 €	10 864,43 €
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	115 000,00 €	99 539,02 €	16	A	V	Livret A(Préfixé)	1,35%	V	Livret A(Préfixé)	0,50%	A-1		524,19 €	5 298,59 €
TOTAL GENERAL					0,00 €	0,00 €											0,00 €	0,00 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D’ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D’EMPRUNT

Calcul du ratio de l’article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l’exercice (1)	A	278 992,57 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l’exercice (1)	B	- €
Annuité nette de la dette de l’exercice (2)	C	2 020 954,99 €
Provisions pour garanties d’emprunts	D	- €
Total des annuités d’emprunts garantis de l’exercice	I = A + B + C - D	2 299 947,56 €
Recettes réelles de fonctionnement	II	30 730 587,72 €
Part des garanties d’emprunt accordées au titre de l’exercice en % (3)	I / II	7,48%

(1) Hors opérations visées par l’article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l’article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d’emprunt accordées au titre d’un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
Personnes de droits privé	
6 10 POLE ESS	8 000,00 €
A LA BONNE ROULETTE ABRAYSIENNE	1 700,00 €
ABC ST JEAN DE BRAYE	33 030,00 €
ABEILLE ABRAYSIENNE	1 000,00 €
ADIRP 45	250,00 €
AMICALE ACPG	290,00 €
ARC EN EAU	700,00 €
ART BRAYE	250,00 €
ART MUSIQUE LOISIRS	450 000,00 €
ART PLUS	1 000,00 €
AS TAMARIS	40 030,00 €
ASCA	691 000,00 €
ASS CORPORATIVE COMMUNALE ABRAYS	800,00 €
ASS SPORT LYCEE JACQUES MONOD	280,00 €
ASS SPORTIVE LEP GAUDIER BRZESKA	350,00 €
ASSOCIATION CROIX DES HAIES	700,00 €
ATELIERS AMASCO	1 000,00 €
BRICOLOS ET MODELISTES ABRAYSIEN	1 100,00 €
CEMEA	2 810,00 €
CENTURY 21	36 932,27 €
CERCIL	1 000,00 €
CERCLE ABRAYSIEN BRIDGE LOISIRS	550,00 €
CLIN D OEIL ET COMPAGNIE	70 000,00 €
CONSERV NATION CHRYSANTHEME	1 500,00 €
COUP DE POUCE	2 500,00 €
CYCLO SPORT ABRAYSIEN	150,00 €
ECOLE MAT PRIM A. FRANCK	2 255,00 €
ECOLE PRIMAIRE A. FRANK	335,00 €
FAYASSO	1 000,00 €
GEZI	11 400,00 €
GRAINES DE BONHEUR	900,00 €
JARDINS PLURIELS	1 000,00 €
JEUNES ABRAYSIENS SOLIDAIRES	13 143,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS FLEURY	180,00 €
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE	1 500,00 €
L ATELIER	13 000,00 €
LA MUSIQUE DE LEONIE	26 000,00 €
LA POMONE	500,00 €
LA RESSOURCE AAA	10 000,00 €
LES AMIS DES ORGUES	2 400,00 €
LES SURVOLTES DU CANAL	5 350,00 €
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	200,00 €
NOUNOUS LES P TITS BOUTS	250,00 €
ORLEANS WARGAMES	200,00 €
PEREGRIN	2 000,00 €
PHOTO CLUB ABRAYSIEN	1 000,00 €
SACAPOF CLUB ESCALADE ABRAYSIEN	4 400,00 €

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
SAINTE MARIE BIONNE	700,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	6 000,00 €
SHOL SECTION ST JEAN DE BRAYE	1 350,00 €
SMOC CYCLOTOURISME	200,00 €
SMOC FOOTBALL DE ST JEAN DE BRAY	71 305,00 €
SMOC GENERALE	70 000,00 €
SMOC GYM VOLONTAIRE	4 000,00 €
SMOC HANDBALL	6 150,00 €
SMOC JUDO	3 100,00 €
SMOC KARATE	100,00 €
SMOC MUNIC MONISPO TENNIS	2 525,00 €
SMOC PETANQUE	100,00 €
SMOC QWAN KI DO	150,00 €
SMOC TIR	27 000,00 €
SMOC TIR A L ARC	100,00 €
SMOC VOLLEY	21 450,00 €
TERRE ACTIONS	3 800,00 €
TERRE ET FEU	1 500,00 €
THEATRE DES MINUITS	500,00 €
TU CONNAIS LA NOUVELLE	22 500,00 €
UNION DES DDEN DU LOIRET	100,00 €
UNION SPORTIVE JOUTES ST LOUP	2 500,00 €
USEP ANNE FRANK PRIMAIRE	225,00 €
USEP CLOCHETON PREVERT	225,00 €
USEP GALLOUEDEC	225,00 €
USEP JEAN ZAY	225,00 €
USEP P LANGEVIN COOP SCOL OCC	225,00 €
VIVRE ET L ECRIRE FEDERATION	500,00 €
Personnes de droit public	
COLLEGE SAINT EXUPERY	2 000,00 €
CCAS DE SAINT JEAN DE BRAYE	525 000,00 €
CU ORLEANS METROPOLE	953 265,00 €
ECOLE MATERNELLE CHATEAU FOUCHER	1 095,00 €
ECOLE MATERNELLE COURTIL LOISON	1 345,00 €
ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT	295,00 €
ECOLE MATERNELLE LOUIS PETIT	715,00 €
ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	2 065,00 €
ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN	1 395,00 €
ECOLE PRIMAIRE GALLOUEDEC	1 685,00 €
ECOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT	2 355,00 €
ECOLE PRIMAIRE JEAN ZAY	1 335,00 €
ECOLE PRIMAIRE LOUIS PETIT	1 025,00 €
ECOLE PRIMAIRE LOUISE MICHEL	685,00 €
ECOLE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN	3 345,00 €
LOGEM LOIRET	11 354,60 €
SIRCO	124 125,00 €
Total général	3 323 774,87 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022	C 1.1

		31/12/2022	
		effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"
EMPLOIS FONCTIONNELS	A. Directeur général des services	1	1
	A. Directeur général adjoint	2	2
	A. Directeur des Services Techniques	1	1
	A. Collaborateur de cabinet	2	2
	SOUS-TOTAL	6	6
FILIERE ADMINISTRATIVE	A. Attaché hors classe	0	1
	A. Attaché principal* *****	4	4
	A. Attaché*	17	11
	B. Rédacteur prin 1ère cl *****	4	4
	B. Rédacteur prin 2è cl	4	4
	B. Rédacteur	9	8
	C. Adjoint adm. prin. 1ère classe *****	21	20
	C. Adjoint adm. prin. 2ème classe	16	15
	C. Adjoint administratif*** *****	13	12
SOUS-TOTAL	88	79	
FILIERE TECHNIQUE	A. Ingénieur principal	4	4
	A. Ingénieur* *****	4	4
	B. Technicien principal 1ère classe	4	4
	B. Technicien principal 2è classe	2	1
	B. Technicien *	3	2
	C. Agent de maîtrise principal	15	15
	C. Agent de maîtrise	20	20
	C. Adjoint tech prin. 1ère classe	55	53
	C. Adjoint tech prin. 2ème classe	28	28
	C. Adjoint tech. *****	81	77
SOUS-TOTAL	216	208	
FILIERE SOCIALE	A. Puéricultrice classe supérieure	0	0
	A. Puéricultrice classe normale***	2	2
	A. Médecin de 1ère classe****	1	1
	A. Psychologue hors classe *****	0	0
	A. Educateur de jeunes enfants	10	9
	A. Assistant socio-éducatif	1	1
	B. Auxiliaire de puér. Cl sup.	8	8
	B. Auxiliaire de puér. Cl normale	6	6
	C. A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	10	10
	C. A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	3	3
	SOUS-TOTAL	41	40
FILIERE CULTURELLE	A. Bibliothécaire Principal	1	1
	A. Bibliothécaire	1	0
	B. Assistant de conservation principal 1ère classe	4	4
	B. Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1
	B. Assistant de conservation	1	1
	C. Adjoint du patr. ppal de 1ère cl.	7	7
	C. Adjoint du patrimoine	1	0
SOUS-TOTAL	16	14	
FILIERE ANIMATION	B. Animateur ppal 1e	1	1
	B. Animateur ppal 2e*****	2	2
	B. Animateur	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 2ème cl.	7	7
	C. Adjoint d'animation	49	48
SOUS-TOTAL	65	64	
FILIERE SPORTIVE	B. Educateur des A.P.S. principal de 1è classe	1	1
	B. Educateur des A.P.S. principal de 2è classe	2	2
	B. Educateur des A.P.S.**	4	4
	SOUS-TOTAL	7	7
FILIERE POLICE	B. Chef de service de PM principal 1è cl	1	1
	C. Brigadier-chef principal	5	5
	C. Gardien-Brigadier	8	8
	SOUS-TOTAL	14	14

CATEGORIE A	51	44
CATEGORIE B	60	57
CATEGORIE C	342	331
Assistantes maternelles	18	18
TOTAL	471	450

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (Année N)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Laurence Lemay Laurence Hadrot Lydie Perrin	Formation informatique Libre Office Writer et Calc
Maxime Villoing	Repenser les politiques publiques locales avec le numérique
Christophe Laviaille	La Décentralisation peut-elle sauver la République
Véronique Bury-Dagot	Concevoir une politique sportive

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
	IMMOBILIERE VAL DE LOIRE		SA HLM	5 122 773,30 €
	NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN		SA HLM	4 538 652,19 €
	SEM DEVELOPMT ORLEANAIS		SEM	0,00 €
	LOGEMLOIRET-OPH LOIRET		OPH	3 053 934,97 €
	SA H L M FRANCE LOIRE		SA HLM	11 019 165,54 €
	VALLOIRE HABITAT Ex VALLOGIS		SA HLM	10 926 646,06 €
	OPH-LES RESIDENCES ORLEANAIS		OPH	1 036 546,89 €
	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		Association	383 787,18 €
	ENTRAIDE FAMILLES HANDICAPES		Association	1 303 442,04 €
	SCCV SAINT JEAN DE BRAYE CLOS DE LA HERSE		Entreprise	2 156 505,36 €
	SCALIS		SA HLM	2 084 518,54 €
	3F-CENTRE VAL DE LOIRE		SA HLM	352 275,76 €
	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A		SA HLM	303 637,59 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
17/12/2021	ASCA	ASS SOCIO CULTURELLE ABRAYSIENNE	Association	691 000,00 €
17/12/2021	ART MUSIQUE LOISIRS	ART MUSIQUE LOISIRS	Association	450 000,00 €
25/11/2022	SIRCO	SI DE RESTAURATION COLLECTIVE	Syndicat intercommunal à vocation unique	124 125,00 €
17/12/2021	CCAS de Saint Jean de Braye	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	Centre communal d'action sociale	525 000,00 €
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
ORLEANS METROPOLE	2002	TPU	
Autre organismes de regroupement			
SIBCCA	2013		
SIRCO	2010		

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS	Décret 53 du 29/11/1953			SPA	NON

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

ETAT DES RESTES A REALISER 2022**BUDGET PRINCIPAL****INVESTISSEMENT****DEPENSES REELLES**

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	4212	632,70 €
20	2031	Frais d'études	511	37 160,10 €
20	2031	Frais d'études	518	15 384,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	020	3 381,24 €
20 Immobilisations incorporelles				56 558,04 €

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
21	2115	Terrains bâtis	518	20 000,00 €
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	511	14 335,44 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	025	34 095,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	212	5 894,61 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	511	5 569,22 €
21	21312	Bâtiments scolaires	211	63 600,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics	020	74 792,88 €
21	21318	Autres bâtiments publics	317	7 641,60 €
21	21351	Bâtiments publics	020	4 246,80 €
21	2151	Réseaux de voirie	410	670,68 €
21	2152	Installations de voirie	020	1 448,50 €
21	2152	Installations de voirie	212	720,00 €
21	2152	Installations de voirie	847	15 352,25 €
21	21838	Autre matériel informatique	020	19 862,65 €
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	211	543,60 €
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	212	1 338,85 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	4 845,99 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	338	499,47 €
21	2188	Autres	020	2 328,86 €
21	2188	Autres	211	1 480,42 €
21	2188	Autres	213	1 646,28 €
21	2188	Autres	281	2 812,56 €
21	2188	Autres	321	1 133,04 €
21	2188	Autres	338	35,28 €
21	2188	Autres	4221	149,96 €
21	2188	Autres	511	2 678,50 €
21 Immobilisations corporelles				287 722,44 €

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	020	181 126,46 €
23	2313	Constructions	212	21 450,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	020	4 504,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	518	19 842,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	70	29 440,00 €
23 Immobilisations en cours				256 362,46 €

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
4581	4581003	ZONE AGRICOLE PROTEGE SEMOY	4212	632,70 €
4581 Opérations sous mandat				632,70 €

TOTAL DEPENSES REELLES	601 275,64 €
-------------------------------	---------------------

RECETTES REELLES

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
10	10222	FCTVA	01	317 733,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves				317 733,00 €

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Fonction	Montant
13	1311	Etat et établissements nationaux	020	26 893,00 €
13	1321	Etat et établissements nationaux	212	140 000,00 €
13	1321	Etat et établissements nationaux	518	56 583,00 €
13	1323	Départements	020	82 140,00 €
13	1323	Départements	511	27 358,00 €
13	1323	Départements	518	33 600,00 €
13 Subventions d'investissement				366 574,00 €

TOTAL RECETTES REELLES	684 307,00 €
-------------------------------	---------------------

TOTAL DEPENSES REELLES	601 275,64 €
TOTAL RECETTES REELES	684 307,00 €
TOTAL GENERAL	83 031,36 €

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal
Taxe d'habitation	1 511 406	-82 034	15,78%	0%	200 000
TFPB	28 935 783	1 251 894	46,72%	0%	12 463 800
TFPNB	91 231	-338	39,03%	0%	38 200
TOTAL	30 538 420	1 169 522			12 702 000

D2 - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice 35 Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions Date de convocation :/...../.....
Présenté par le Maire, A Saint-Jean de Bray, le 7 avril 2023 Le(1),	
Délibéré par le conseil municipal, réunion en session ordinaire A Saint-Jean de Bray, le 7 avril 2023	Les membres du conseil municipal
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le <div style="text-align: right;">A Saint-Jean de Bray, le</div>	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Madame Vanessa SLIMANI	
Monsieur Olivier de LA FOURNIERE	
Madame Brigitte JALLET	
Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA	
Madame Catherine GIRARD	
Monsieur Christophe LAVIALLE	
Madame Véronique BURY-DAGOT	
Monsieur Frédéric CHÉNEAU	
Madame Colette MARTIN-CHABBERT	
Monsieur Patrick LALANDE	
Monsieur Franck FRADIN	
Monsieur Maxime VILLOING	
Monsieur Christophe SIZARET	
Monsieur Blaise KAMENDJE-TCHOKOBOU	
Madame Anne-Marie ACQUART	
Monsieur Romain MERCIER	
Madame Céline ROUSSILLAT	
Monsieur Pierre-Cécil RUFFIOT-MONNIER	

Madame Ghislaine HUROT	
Monsieur Jaouad BOUAYADINE	
Madame Léa AUBOURG-DEVERGNE	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Madame Florence MOREAU	
Monsieur Timothé LUCIUS	
Madame Laurence LEMAY	
Monsieur Mehdi de LA ROCHEFOUCAULD	
Madame Laurence HADROT	
Madame Lydie PÉRIN	
Monsieur Jean-Emmanuel RENELIER	
Monsieur Pascal JAVOY	
Madame Karine PRIGENT	
Monsieur Saad OUARAB	
Monsieur Jean-Noël ROBIN	
Madame Christine BOURET	
Madame Carine TAFFOUREAU	



**Ville de
Saint-Jean de Braye**

Compte Administratif 2022

Rapport de présentation

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

BUDGET PRINCIPAL **3**

I / ANALYSE FINANCIERE :	3
1/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3
2/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	4
3/ AFFECTATION DU RESULTAT	4
4/ LES EQUILIBRES FINANCIERS EN EUROS	5
5 / L'ANALYSE DE LA DETTE	8

PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRINCIPAL **10**

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
1.1) LES IMPOTS ET TAXES	11
1.1-A) LA FISCALITE DIRECTE	12
1.1-B) LA FISCALITE INDIRECTE	13
1.2) LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES	14
1.2-A) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	15
1.2-B) LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	16
1.3 LES PRODUITS D'EXPLOITATION	18
1.3-A) LES RECETTES DES PRESTATIONS DE SERVICES	18
1.3-B) LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION	23
2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25
2.1) LES CHARGES DE PERSONNEL	26
2.2) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	27
2-2-A) LES ACHATS	27
2.2-B) LES SERVICES EXTERIEURS	29
2.2-C) LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30
2.2-D) DECLINAISON PAR POLITIQUE PUBLIQUE	32
2.2-D) LES IMPOTS ET TAXES	33
2.3) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33
2.4) DECLINAISON PAR POLITIQUE PUBLIQUE	35
2.4) LES AUTRES CHARGES	36
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT	37
1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	37
2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif (CA) établi par le maire, rend compte des opérations budgétaires réalisées sur l'année en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année, qui cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante.

Le comptable établit, pour sa part le compte de gestion, qui retrace les comptes tenus par ce dernier, et la situation patrimoniale de la ville à la clôture de l'exercice.

I / Analyse financière :

Au terme de cet exercice comptable, le Compte Administratif enregistre, arrête et classe toutes les opérations comptables qui ont eu lieu en 2022. Il permet de constater dans quelles conditions les décisions prises par le Conseil Municipal ont été exécutées. A partir de ces résultats, il est ainsi possible d'apprécier la situation financière de la commune.

1/ La section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à **1 274 812 €**, en baisse de 2 031 279€ par rapport au CA 2021.

En reprenant les résultats 2021 (excédent de l'exercice précédent) du budget principal, le résultat brut de la ville s'élève à 6 034 632 € en 2022 en baisse par rapport au CA 2021 (6 277 470 €). Cependant, le résultat reste élevé notamment grâce aux résultats conjugués de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021 (4 759 819 € dont 741 882 € issus du budget annexe Miramion).

Opérations	2022
Dépenses mandatées	29 455 775,89 €
Recettes recouvrées	30 730 587,72 €
Résultats d'ordonnement	1 274 811,83 €
Reprise des résultats 2021 Budget principal	4 759 819,89 €
Résultats bruts	6 034 631,72 €

2/ La section d'investissement :

En investissement, le résultat de l'exécution (recettes – dépenses) pour 2022 est déficitaire de **1 073 029 €** (contre 319 498 € en 2021). Compte tenu de la reprise des déficits antérieurs de 1 836 289 € (contre 1 516 791€ en 2021), **le résultat global est également déficitaire de 2 906 317,97 €**. Pour mémoire en 2022, aucun emprunt n'avait été sollicité pour équilibrer la section d'investissement.

Opérations de l'exercice 2021	2022
Dépenses mandatées	6 694 125,61 €
Recettes recouvrées	5 621 096,62 €
Résultats d'ordonnement	-1 073 028,99 €
Reprise des résultats 2021 Budget principal	-1 836 288,98 €
Résultats bruts	-2 909 317,97 €

A ce stade, le résultat net de clôture, toutes sections confondues, s'établit à 3 125 314 € (6 034 631,72-2 909 317,97), contre 4 441 181 € en 2021

Le résultat net de clôture est donc en baisse sensible entre les deux exercices (- 1 315 867€).

L'intégration des restes à réaliser atténue faiblement le déficit :

Restes à réaliser	Total
Dépenses reportées	601 275,64 €
Recettes reportées	684 307,00 €
Résultats des reports	83 031,36 €
Résultats avec les reports	-2 826 286,61 €

3/ Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter les résultats de **6 034 631,72 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **2 826 286,61 €** au financement de la section d'investissement (R1068)
- **3 208 345, 11 €** en report à nouveau au budget supplémentaire 2023 (R002 Recettes de fonctionnement)
- de reprendre le solde **2 909 317,97 €** au compte D001 en dépenses d'investissement

4/ Les équilibres financiers en euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes courantes de fonctionnement (1)	29 673 202 €	30 847 746 €	30 698 913 €
013 - Atténuations de charges	61 041 €	116 584 €	160 311 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 177 548 €	3 535 138 €	2 848 935 €
73 - Impôts et taxes	22 793 508 €	22 389 262 €	22 898 615 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 050 140 €	3 926 507 €	3 981 973 €
75 - Autres produits de gestion courante	327 791 €	287 878 €	397 763 €
76 - Produits financiers	46 €	200 €	208 €
77 - Produits exceptionnels	1 263 128 €	592 177 €	411 107 €
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	25 255 033 €	25 445 020 €	27 379 209 €
011 - Charges à caractère général	5 347 216 €	5 655 459 €	6 478 760 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 946 902 €	16 951 042 €	18 025 271 €
014 - Atténuations de produits	192 425 €	217 973 €	187 315 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 740 234 €	2 607 483 €	2 657 809 €
67 - Charges exceptionnelles	28 256 €	13 064 €	30 053 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations			5 759 €
Epargne de gestion (4)=(1)-(2)+(3)	3 183 297 €	4 823 612 €	2 938 650 €
Epargne de gestion avec produits et charges exceptionnels	4 418 169 €	5 402 726 €	3 319 704 €
Frais financiers / PPP (5)	314 381 €	265 449 €	233 961 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	323 810 €	280 509 €	246 778 €
66112 - Intérêts-rattachement des ICNE	-11 197 €	-15 060 €	-12 817 €
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts	1 767 €		
Epargne brute (6) = (4) - (5)	2 868 917 €	4 558 163 €	2 704 689 €
Epargne brute avec produits et charges exceptionnels	4 103 789 €	5 137 277 €	3 085 743 €
Total remboursement capital dette (9)	1 883 089 €	1 927 104 €	1 774 177 €
16818 -	25 000 €		
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors gestion de dette166/16449 et cautions165)	1 858 089 €	1 927 104 €	1 774 177 €
Epargne disponible (10) = (6) - (9)	985 828 €	2 631 059 €	930 512 €
Epargne disponible avec produits et charges exceptionnels	2 220 700 €	3 210 173 €	1 311 566 €

L'épargne de gestion, hors produits et charges exceptionnels baisse de 39 % entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique par une augmentation importante des dépenses de fonctionnement de 7,60% (+1 934 189 €) cumulée avec une légère baisse des recettes de fonctionnement de 0,48% (-148 833€)

L'épargne brute traduit l'excédent de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. Hors produits et charges exceptionnels, elle baisse de 40,66% entre 2021 et 2022, et retrouve, hors produits et charges exceptionnels, sensiblement son niveau de 2020.

Malgré cette dégradation, elle permet de couvrir largement le capital de la dette et reste au-dessus.

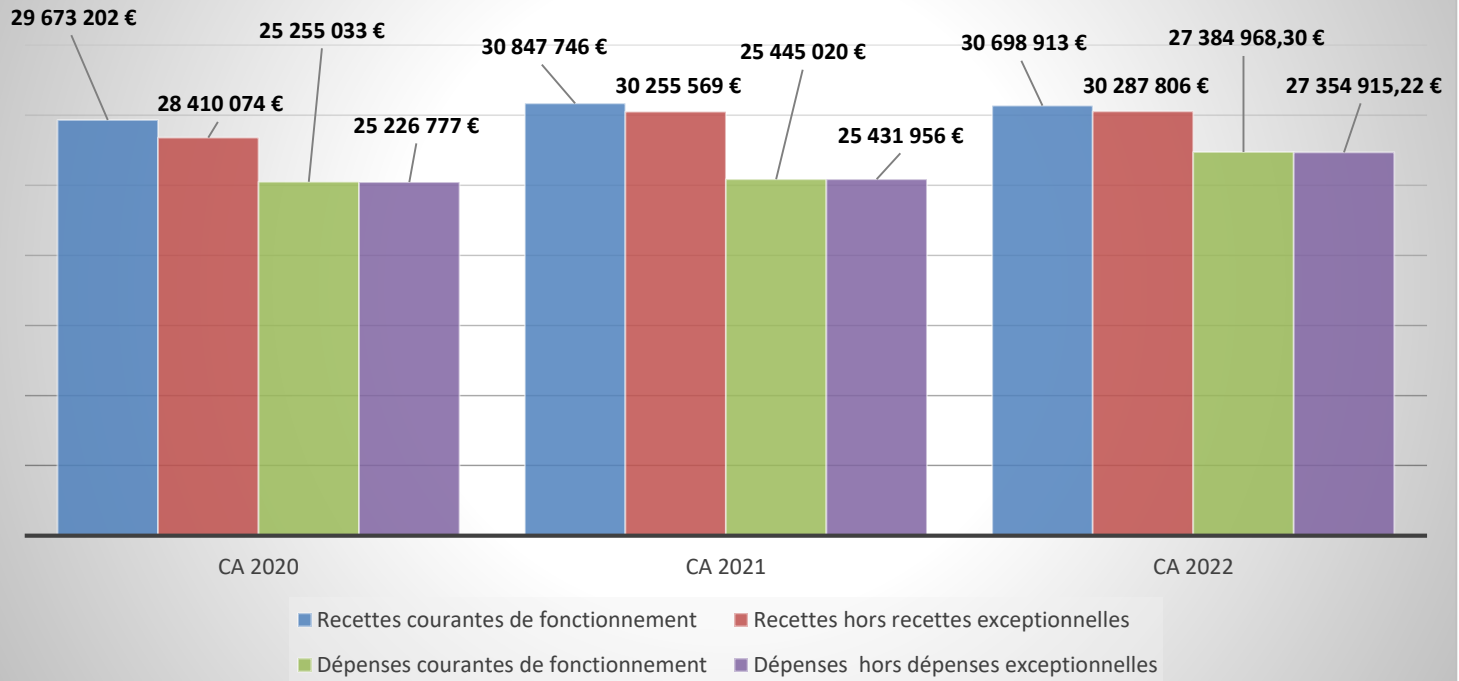
La capacité d'autofinancement ou épargne nette disponible mesure finalement la capacité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement des échéances en capital de la dette. Elle s'établit à 930 512 € soit en baisse de 64,63 % par rapport aux résultats 2021. Elle retrouve également son niveau de 2020 (985 828€).

Cette baisse des résultats est le résultat mécanique :

- à la fois de la hausse des dépenses de fonctionnement, impactées fortement par l'inflation des prix des produits énergétiques, des produits alimentaires, des matières premières (qui impactent nos marchés publics), et par l'augmentation des charges de personnel (revalorisation du point d'indice, revalorisation du Smic),
- mais aussi du tassement des recettes de fonctionnement (poursuite de l'écrêtement des dotations de l'état).

Cet « effet-ciseau », imposé par les circonstances, les conditions macroéconomiques, et les choix budgétaires de l'Etat, a à l'évidence un caractère structurel. C'est ce qui a conduit la majorité municipale à faire le choix, en responsabilité, d'augmenter les taux de la taxe foncière lors du vote du budget 2023, et de ramener ces taux dans la moyenne de ceux pratiqués, à la fois dans la métropole, et par les communes de même strate. C'est se donner les marges de manœuvre nécessaires à moyen-terme pour garantir le financement des services publics municipaux et celui des investissements nécessaires au développement de notre commune, sans recours excessif à l'endettement.

Evolution pluriannuelle des dépenses et recettes de fonctionnement 2020 - 2022



5 / L'analyse de la dette

L'analyse de la situation financière, précisément, ne peut faire abstraction de l'examen de l'endettement. Il ne s'agit pas ici d'analyser en détail la structure de la dette, mais à partir de tableaux comparatifs, de présenter un certain nombre de ratios spécifiques, simples, pertinents et communément retenus par les analystes financiers permettant une vision synthétique de la dette.

Au 31 décembre 2022, la ville de Saint-Jean de Braye était engagée par 14 emprunts comptabilisés sur le budget principal. (11 emprunts à taux fixes, 2 à taux variable et une ligne de trésorerie)

- Encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 13,8 M€, en diminution de 1,8 M€ par rapport à la situation au 31/12/2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 31 décembre	15 787 985 €	16 402 912 €	19 379 148 €	17 496 059 €	15 568 954,62 €	13 794 777,90 €
Evolution N / N-1 en valeur	2 308 952 €	614 927 €	2 976 236 €	-1 883 089 €	-1 927 104,38 €	-1 774 176,72 €
Evolution N / N-1 en pourcentage	-14,62%	3,75%	18,14%	-9,72%	-11,01%	-11,40%

Les emprunts à taux fixe représentent 75 % de l'encours global de la dette contre 25 % pour les taux variables. Les emprunts se répartissent de la façon suivante :

- Répartition par typologie d'index et analyse des risques

INDEX	CRD au 31/12/2022	% par index de taux
Fixe	10 394 778 €	75%
Euribor 3 Mois	3 400 000 €	25%
TOTAL	13 794 778 €	100,00%

Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) s'affiche à 1,70 % tout comme en 2021. Il reste stable malgré une baisse importante du capital restant dû, en raison de l'impact du contexte inflationniste sur les taux d'intérêts des emprunts à taux variable.

Enfin, la répartition des risques selon la charte de bonne conduite, positionnait 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A) au 31 décembre 2021(pour rappel, destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice

sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts).

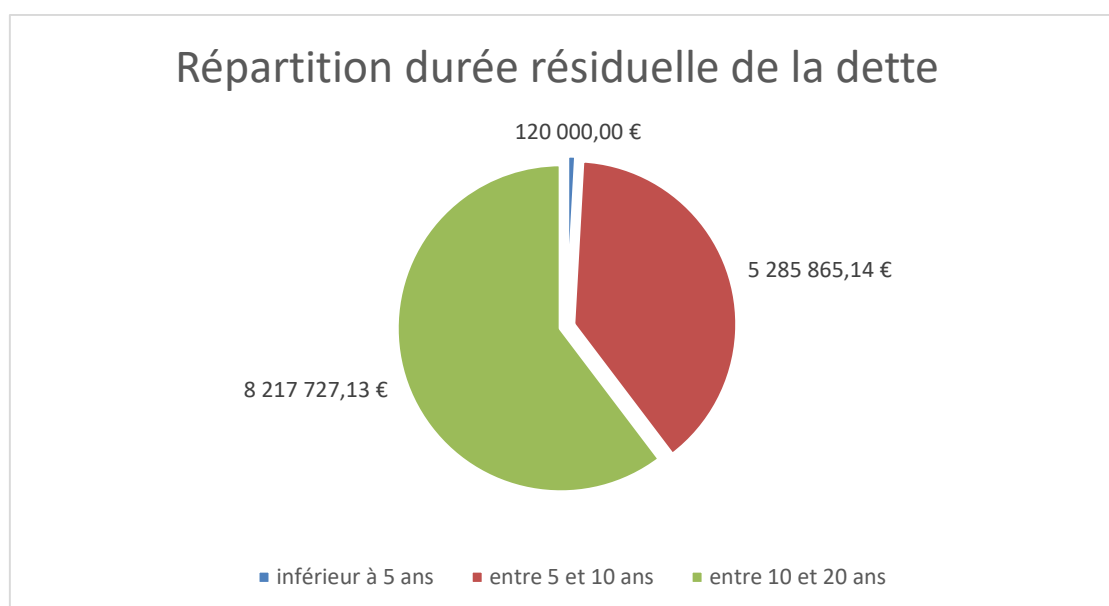
- Encours par prêteur

L'encours de la dette par prêteur, se présente de la façon suivante :

Prêteurs	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 459 857 €	32,33%
SFIL CAFFIL	3 250 910 €	23,57%
CAISSE D'EPARGNE	2 503 960 €	18,15%
BANQUE POSTALE	2 062 500 €	14,95%
CREDIT MUTUEL	1 397 551 €	10,13%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	120 000 €	0,87%
Ensemble des prêteurs	13 794 778 €	100%

- Durée de vie résiduelle et capacité de désendettement

La durée de vie résiduelle de la dette (durée moyenne nécessaire au remboursement intégral de la dette) est de 12 ans (contre 12 ans et 5 mois en 2021)



La capacité de désendettement (indice de Klopfer), mesure le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et le montant d'épargne brute. Ce ratio indique

donc le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, dans l'hypothèse où elle affecterait à cette opération l'intégralité de son épargne brute. C'est donc un indice qui permet de mesurer véritablement la solvabilité de la commune.

A Saint-Jean de Braye, cette capacité de désendettement s'établit en 2022 à 5 ans (en neutralisant les produits exceptionnels), bien en deçà de la limite communément acceptée de 10 à 12 ans (pour rappel la capacité de désendettement en 2021 était de 3 ans).

Présentation détaillée du budget principal

A/ Section de fonctionnement

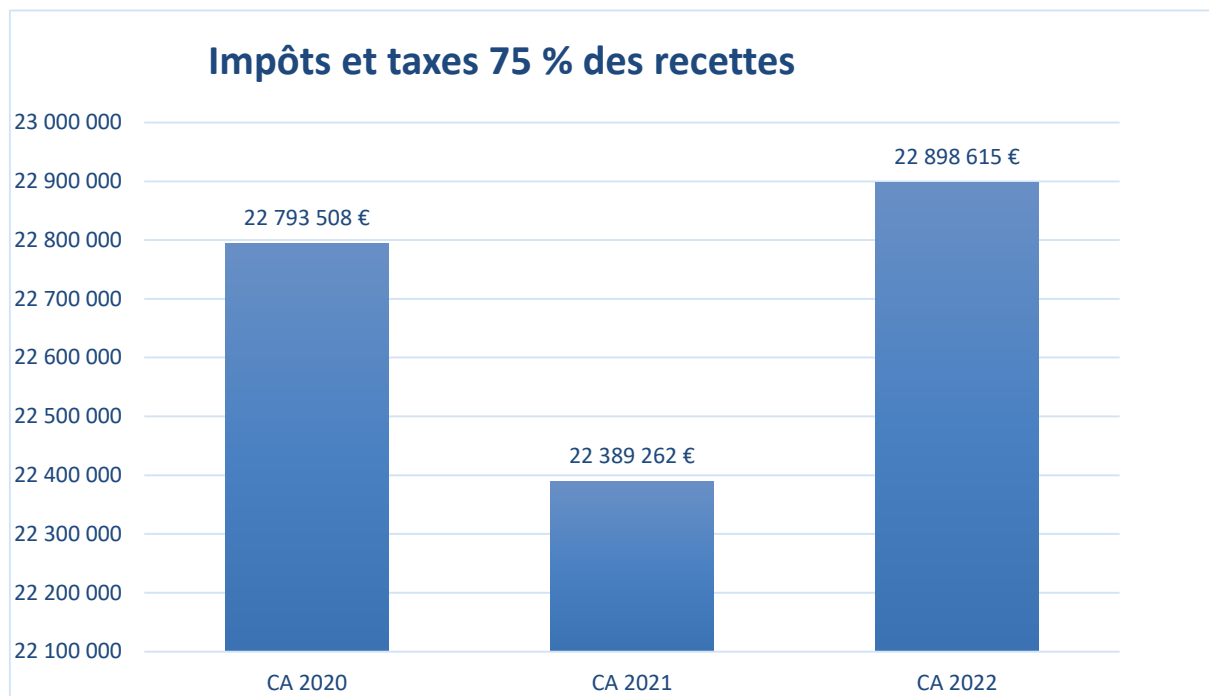
1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 30,699 M€, en baisse de 149 K€ par rapport à 2021 soit -0,48 %.

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Impôts et taxes	22 793 508 €	22 389 262 €	22 898 615 €	509 353 €	2%
Produits des impôts directs	13 950 092 €	13 110 900 €	13 663 151 €	552 251 €	4%
Reversement Orléans Métropole	8 115 070 €	8 115 070 €	8 115 070 €	0 €	0%
Impôts et taxes indirects	728 346 €	1 163 292 €	1 120 394 €	-42 898 €	-4%
Subventions et participations	3 050 140 €	3 926 507 €	3 981 973 €	55 467 €	1%
Concours financiers de l'Etat / collectivités	1 457 838 €	2 529 123 €	2 497 230 €	-31 893 €	-1%
Subventions de fonctionnement	1 592 302 €	1 397 383 €	1 484 743 €	87 360 €	6%
Produits d'exploitation	2 417 198 €	3 761 657 €	3 232 321 €	-529 336 €	-14%
Prestation de services	1 339 278 €	1 640 870 €	1 892 641 €	251 771 €	15%
Remboursement de frais (MAD)	1 077 919 €	2 120 787 €	1 339 681 €	-781 107 €	-37%
Autres produits	1 412 357 €	770 320 €	586 003 €	-184 317 €	-24%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 673 202 €	30 847 746 €	30 698 913 €	-148 833 €	-0,48%

1.1) Les impôts et taxes

Les impôts et taxes perçus par la Ville en 2022 s'élèvent à 22,899 M€ en hausse de 509 353 € (+2,27%).



La répartition de ces recettes est la suivante :

- La fiscalité directe à hauteur de 21,778 M€
- La fiscalité indirecte pour 1,120 M€

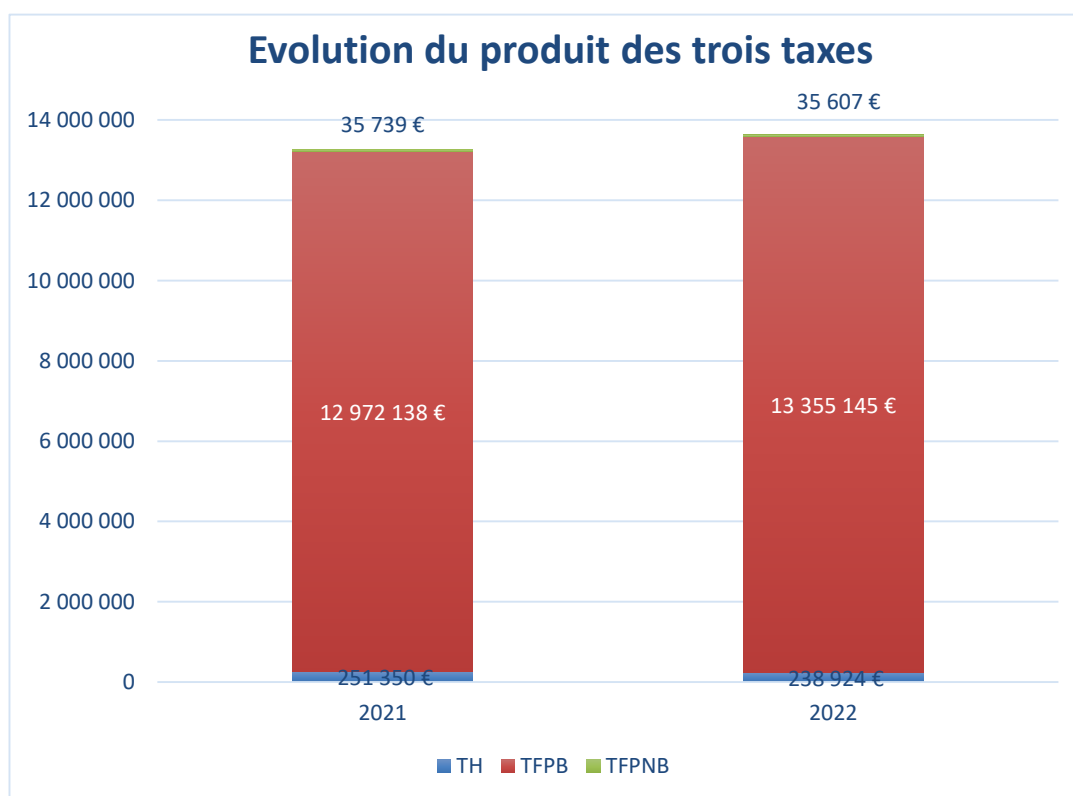
Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des bases (3% au titre du PLF 2022).

1.1-a) La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe (impôts ménages, attribution de compensation et reversement de fiscalité d'Orléans Métropole ressort à 21,78 M€ en 2022 soit en augmentation de 3 % par rapport à 2021. Elle correspondant en partie à l'augmentation des bases de la taxe foncière qui s'élève à 3,4% pour 2022.

Le produit de la fiscalité directe reflète les évolutions suivantes :

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
			Montant	%
Produits des impôts directs	13 110 900,00 €	13 663 151,00 €	552 251,00 €	4%
Rôles généraux	13 080 059,00 €	13 653 203,00 €	573 144,00 €	4%
Rôles supplémentaires	27 644,00 €	6 751,00 €	- 20 893,00 €	- 76%
FNGIR	3 197,00 €	3 197,00 €	0 €	0%
Reversement Orléans Métropole	8 115 070,00 €	8 115 071,00 €	0 €	0%
TOTAL impôts directs et reversements Orléans Métropole	21 225 970,00 €	21 778 222,00 €	552 252,00 €	3%



Les reversements fiscaux d'Orléans Métropole à la commune se situent à 8,115 M€. Ils comprennent la dotation de solidarité communautaire qui reste stable (0,477 M€) et l'attribution de compensation versée à hauteur de 7,637 M€ stable depuis 2018.

Evolution des reversements Orléans Métropole

	2020	2021	2022
Attribution de compensation	7 637 748 €	7 637 748 €	7 637 748 €
Dotation de solidarité communautaire	477 322 €	477 322 €	477 322 €
Total Reversements Orléans Métropole	8 115 070 €	8 115 070 €	8 115 070 €

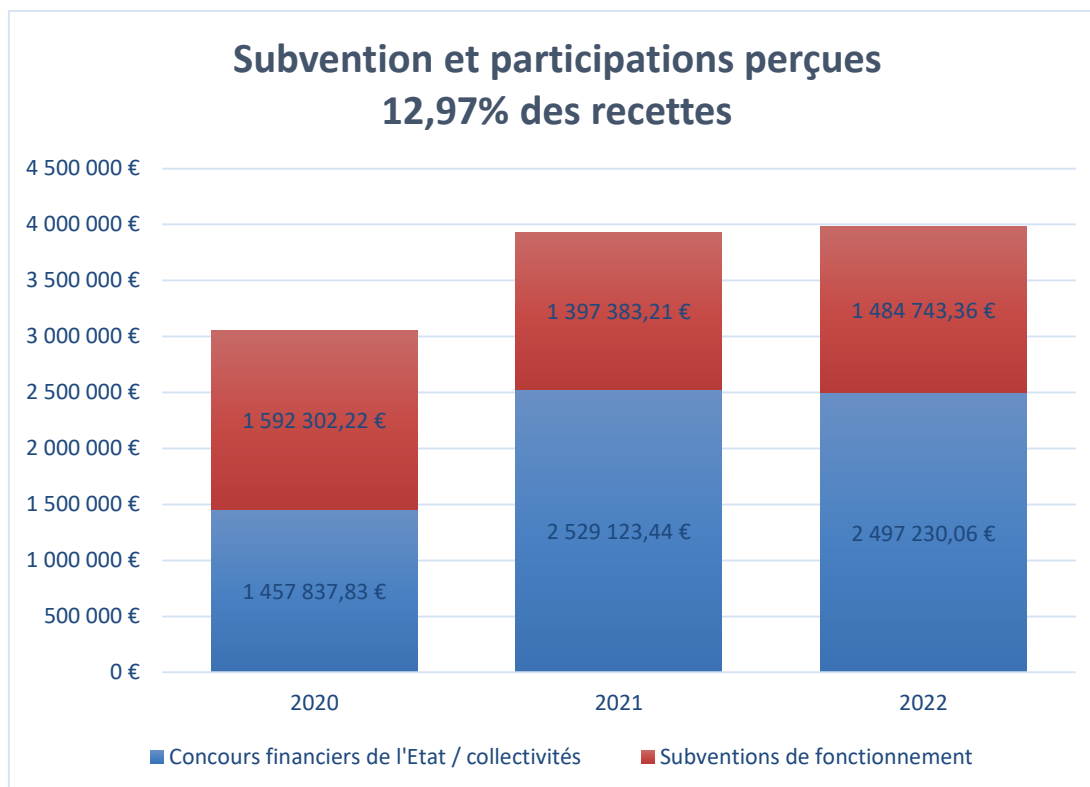
1.1-b) La fiscalité indirecte

Les recettes fiscales indirectes (1,120 M€) sont en baisse de 43M€ soit - 4% par rapport à 2021.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Impôts et taxes indirects	728 346 €	1 163 292 €	1 120 394 €	- 42 898 €	-4%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	722 573 €	961 967 €	765 995 €	- 195 972 €	-20%
Droits de place	5 773 €	6 218 €	7 700 €	1 482 €	24%
TLPE	- €	91 290 €	97 995 €	6 705 €	7%
Taxe sur la consommation finale d'électricité		103 817 €	248 704 €	144 888 €	140%

L'essentiel des recettes de fiscalité indirecte est constitué de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui constitue 68 % des recettes fiscales indirectes en 2022. Elle a connu une forte augmentation entre 2018 et 2021 (+57 %). La diminution en 2022 peut s'expliquer par une baisse des transactions immobilières pendant la période Covid qui se répercute sur les reversements en 2022.

1.2) Les subventions et participations perçues



Les subventions et participations reçues comprennent les concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales (2, 497M€) et les subventions de fonctionnement provenant de divers partenaires (1,485 M€).

1.2-a) Les concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales

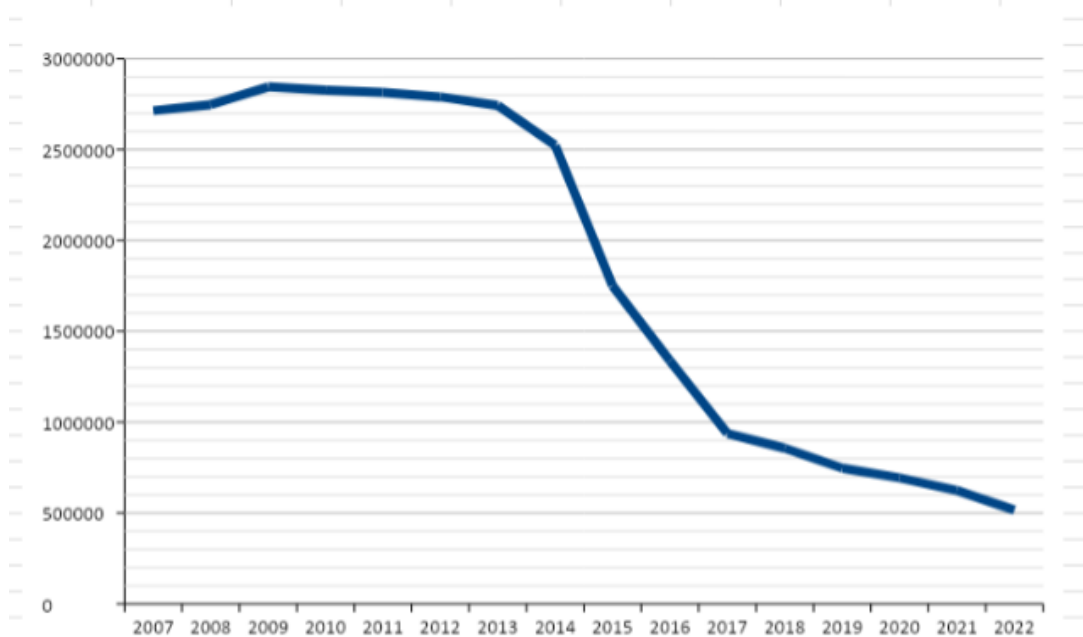
Les concours financiers de l'Etat comprennent les allocations compensatrices des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (1,560 M€), les dotations de l'état (0,881 M€), le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (0,008M€) et les autres recettes (0,46M€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Concours financiers de l'Etat / collectivités	1 457 838 €	2 529 123 €	2 497 230 €	-31 893 €	-1,3%
Dotation forfaitaire	693 493 €	624 175 €	516 677 €	-107 498 €	-17%
Allocations compensatrices Taxe foncière	30 091 €	1 489 373 €	1 560 828 €	71 455 €	5%
Allocations compensatrices Taxe habitation	348 443 €			0 €	0%
Dotation de solidarité urbaine	288 126 €	318 953 €	350 447 €	31 494 €	10%
Dotation titres sécurisés	13 915 €	14 039 €	14 630 €	592 €	4%
FCTVA Fonctionnement	12 320 €	5 299 €	8 577 €	3 278 €	62%
Refacturation frais de scolarité hors commune	14 932 €	11 441 €	7 461 €	-3 980 €	-35%
Dotations recensement population	3 788 €	0 €	3 832 €	3 832 €	100%
Autres recettes	52 730 €	65 844 €	34 778 €	-31 066 €	-47%

La variation 2022 / 2021 de ces recettes se traduit par une baisse de 1,3% soit 0,31M€.

Cette baisse bien qu'atténuée par l'allocation compensatrice au titre de la taxe foncière est principalement due à une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire qui ne fait qu'accentuer la perte cumulée depuis 2014 la portant à 1,818M€. La contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la ville.

	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	693 493,00 €	624 175,00 €	516 677,00 €
Dotation de solidarité urbaine	288 126,00 €	318 953,00 €	350 447,00 €
Total Dotation globale de fonctionnement	981 619,00 €	943 128,00 €	867 124,00 €
Evolution			
Perte de recette /N-1	-21 091,00 €	-38 491,00 €	-76 004,00 €
Perte de recette cumulée depuis 2014	-1 704 001,00 €	-1 742 492,00 €	-1 818 496,00 €



Evolution de la dotation forfaitaire - 2008 - 2022

Hormis le FCTVA, la dotation de solidarité urbaine, la dotation pour titres sécurisés, les autres recettes sont en baisses.

1.2-b) Les subventions de fonctionnement

Le montant des subventions de fonctionnement perçues, 1,485 M€ en 2022, augmente entre 2021 et 2022 de 6%.

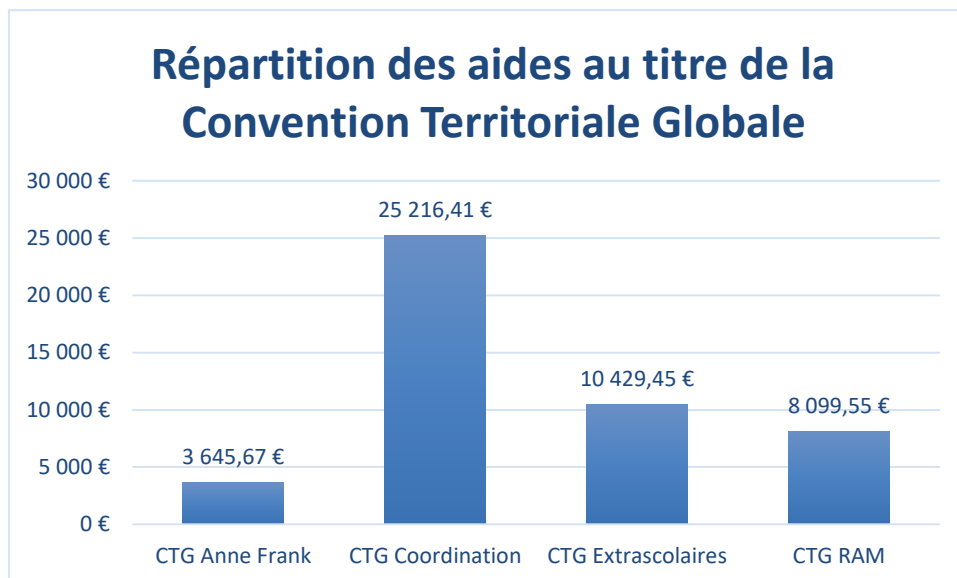
En dépit de la fin progressive des dispositifs des contrats aidés (- 61,7 K€) par rapport à 2021, l'augmentation des recettes liées à la prévention spécialisée et l'augmentation des subventions de la CAF permettent de maintenir les montants constatés à ce chapitre.

La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

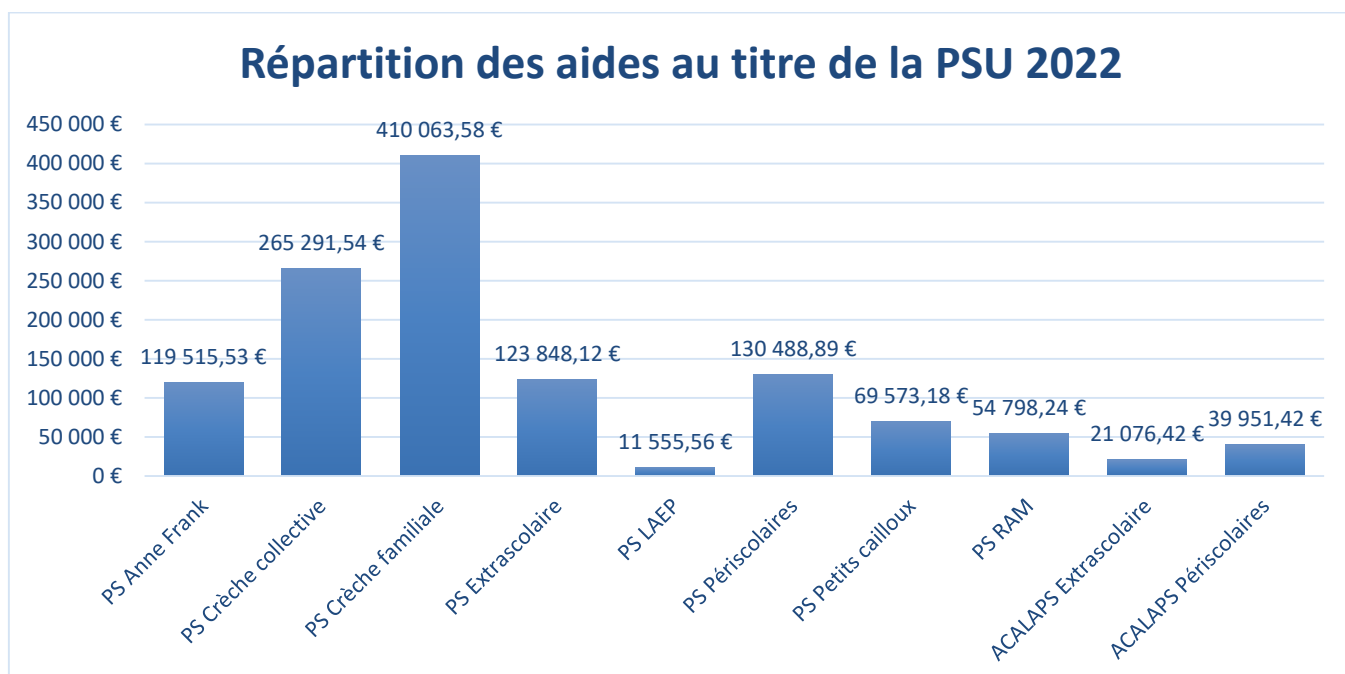
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Subventions de fonctionnement	1 592 302,22 €	1 397 383,21 €	1 484 743,36 €	87 360 €	6%
Etat - Contrats aidés	58 810,84 €	61 607,26 €		-61 607 €	-
Etat - Subvention prévention spécialisée / médiateurs/adultes relais	22 000,00 €	0,00 €	103 502,00 €	103 502 €	100%
Région Centre - PACT	55 552,00 €	24 630,50 €	32 850,00 €	8 220 €	33%
CAF du Loiret - Prestations de services et CTG	1 455 939,38 €	1 311 145,45 €	1 348 391,36 €	37 246 €	3%

La caisse d'allocations familiales du Loiret reste le premier financeur (1,348 M€) en soutenant le secteur de la jeunesse et de la petite enfance au titre de deux dispositifs :

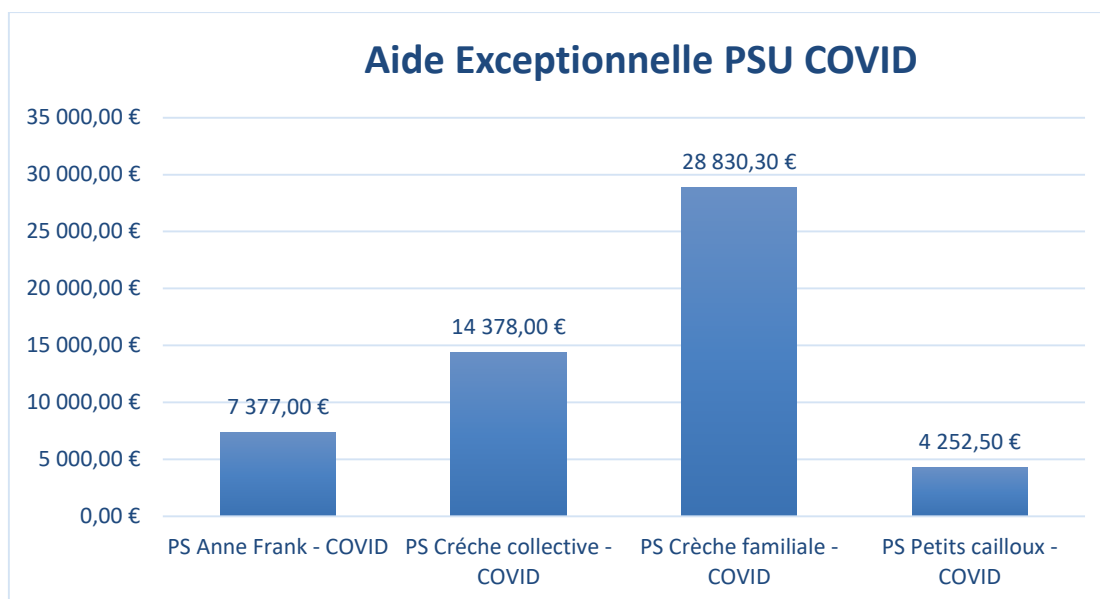
- La convention territoriale globale, pour un montant de 47 000 euros :



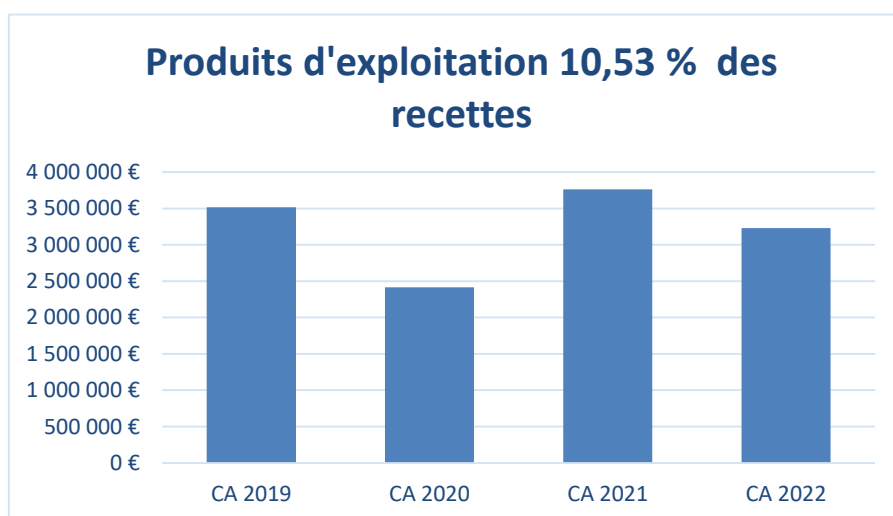
- La prestation de service unique pour 1,246 M€ :



- Enfin, Les aides exceptionnelles Covid au titre de la prestation de service unique constituent une recette non pérenne d'un montant de 55 000 euros :



1.3 Les produits d'exploitation



Les recettes de produits d'exploitation constituent 10,53% des recettes de fonctionnement contre 12% en 2021.

1.3-a) Les recettes des prestations de services

Les prestations de services (1,892M€) regroupent essentiellement les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Ces prestations sont facturées en échange d'un service. Leur augmentation est due à l'augmentation des élèves accueillis au sein des différentes écoles de la commune.

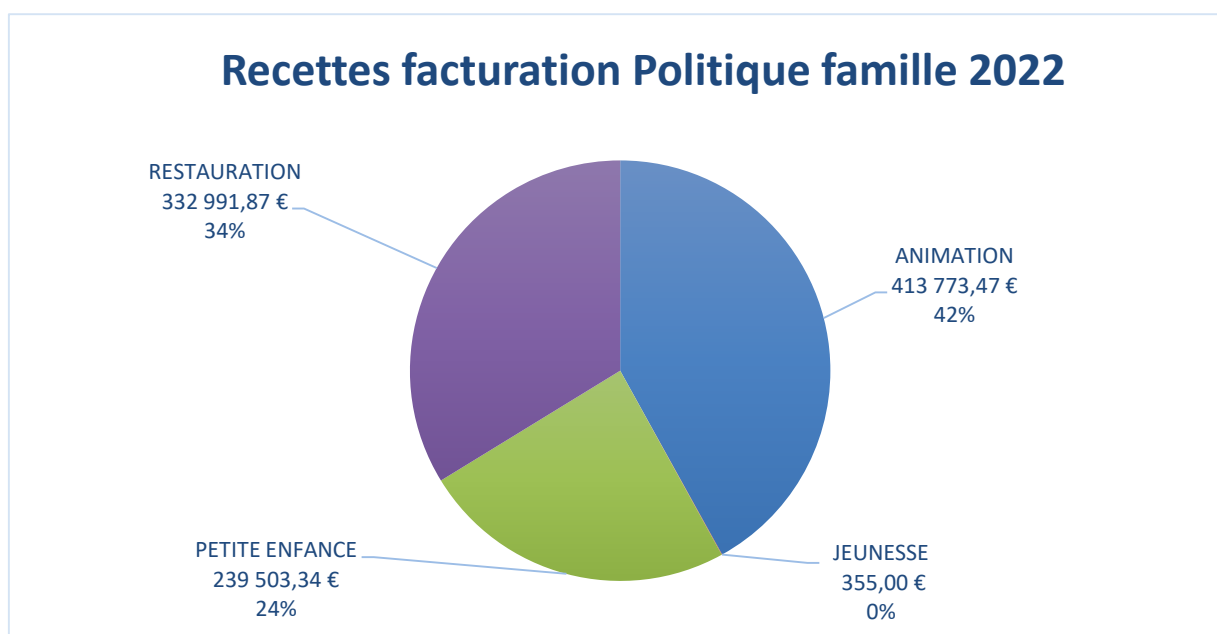
En 2022, le montant perçu avoisine celui perçu avant la crise sanitaire.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Prestation de services	1 339 278,12 €	1 640 870,19 €	1 892 640,82 €	251 771 €	15%
Refacturation prestations direction famille	888 916,91 €	1 238 461,89 €	1 323 434,17 €	84 972 €	7%
Facturation utilisation des équipements sportifs	82 369,85 €	60 300,73 €	113 902,39 €	53 602 €	89%
Entrées Piscine	49 447,53 €	36 949,94 €	74 873,95 €	37 924 €	103%
Locations de salles	8 235,80 €	10 621,75 €	18 865,20 €	8 243 €	78%
Recettes médiathèque	624,05 €	2 180,39 €	1 090,09 €	-1 090 €	-50%
Régie funéraire	38 717,70 €	33 485,74 €	31 078,00 €	-2 408 €	-7%
Facturation loyers et charges Batiments communaux	270 966,28 €	258 869,75 €	329 397,02 €	70 527 €	27%

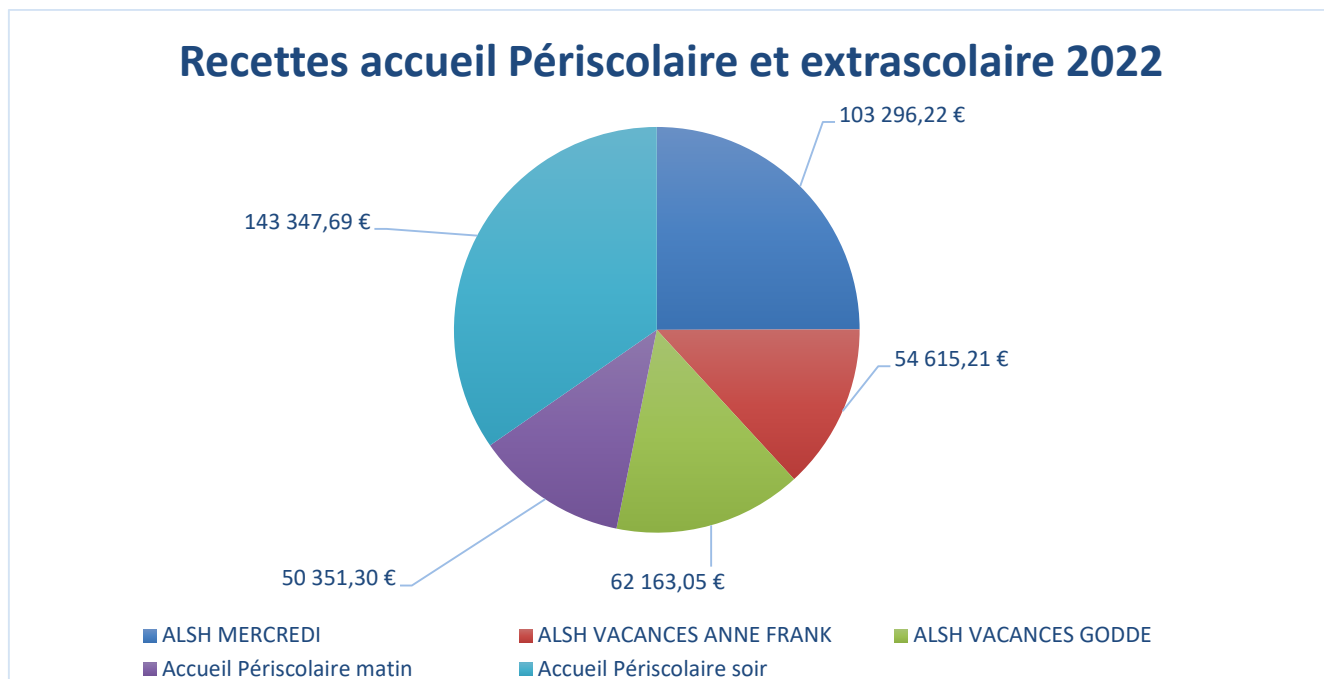
- Les recettes de prestations de la politique Famille

Le principal poste de recettes de prestations de services (1,323 M€) concerne la refacturation des prestations en lien avec la politique Famille au sens large : Accueil de loisirs / accueil périscolaires / restauration scolaire et séniors / Mode de garde petite enfance/ Jeunesse.

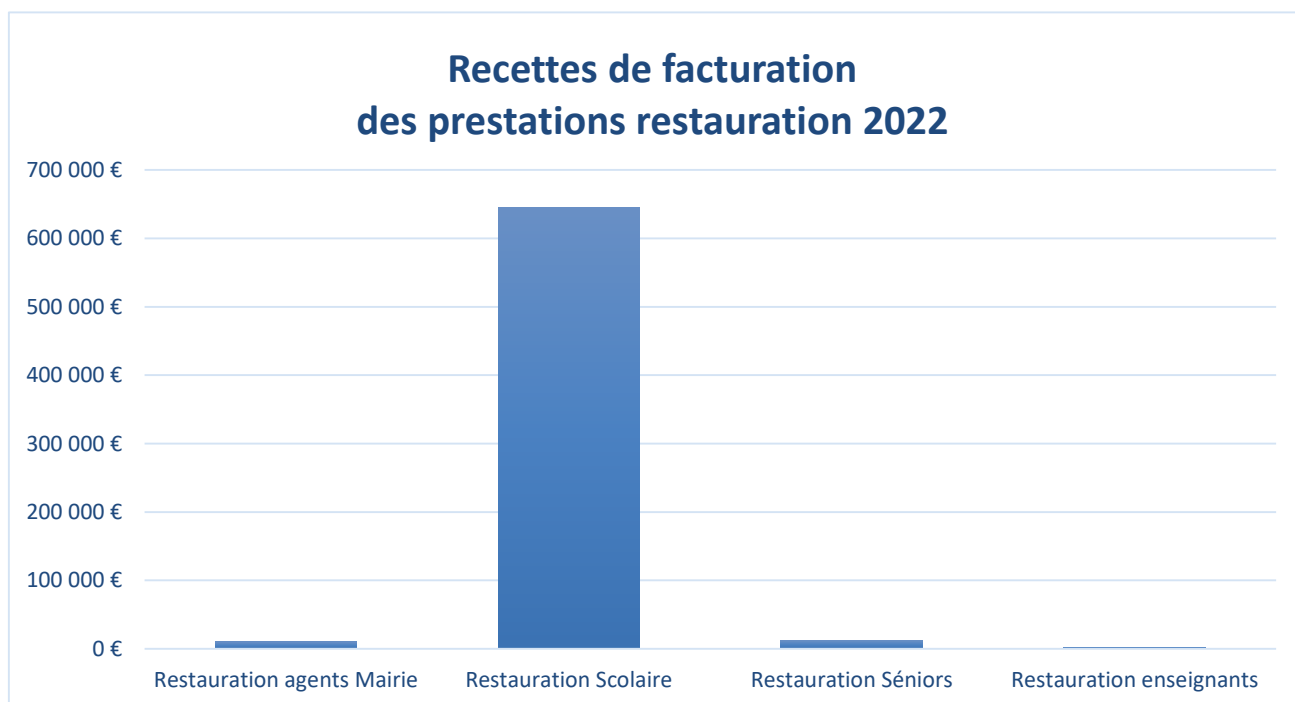
La répartition de ces recettes est la suivante :



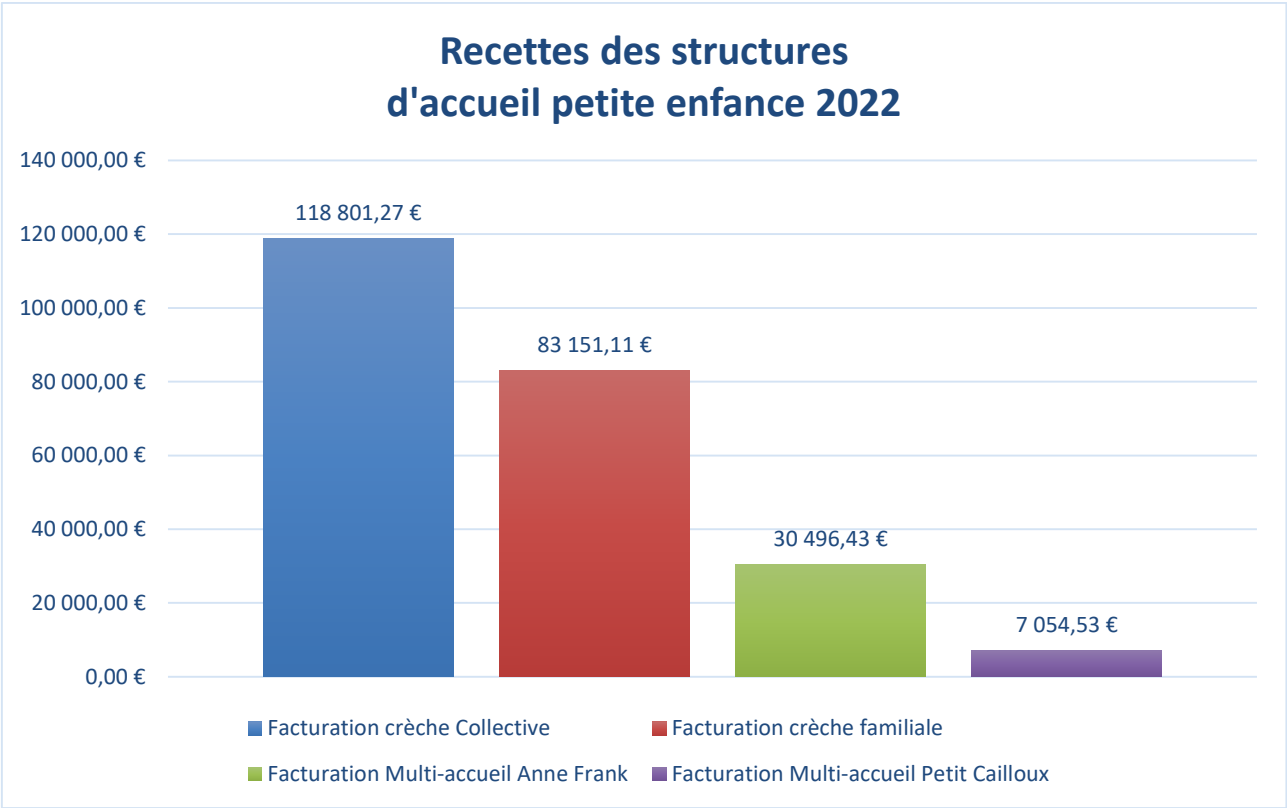
Les recettes de facturation des prestations des différents accueils s'élèvent à 0,413 M€ dont la majorité proviennent de l'accueil périscolaire du soir (0,143 M€), les vacances scolaires (0,117M€), le mercredi (0,103M€)



Pour les prestations de restauration (0,669 M€), 96 % des recettes sont issues des facturations aux familles.

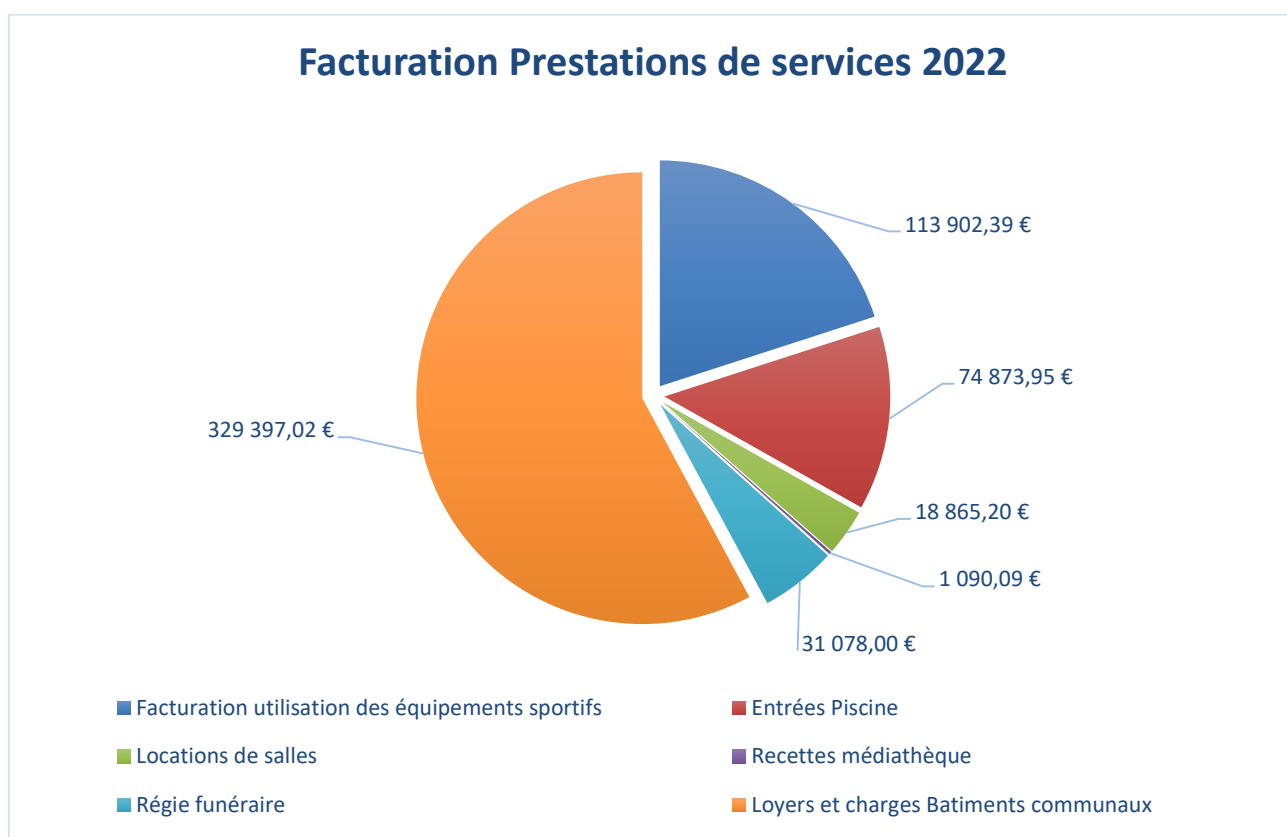


Les recettes des structures d'accueil petite enfance sont comptabilisées à 239 K€ en 2022 et sont majoritairement composées par les recettes d'accueil de deux structures : la crèche collective (119 K€) et la crèche familiale (83 K€)



- Les autres recettes de prestations de services

Les autres recettes de prestations de service s'élèvent à 569 K€ en 2022 en augmentation rapport au CA 2021 (+167 K€). Elles sont issues pour 58 % de la facturation des loyers des biens de la commune (329 K€), pour 20 % de la facturation pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville et 13% concernent les entrées piscine.



1.3-b) les remboursements de frais dans le cadre des conventions de mise à disposition

Les remboursements de frais dans le cadre de conventions de mise à disposition représentent une recette de 1 340 M€ en 2022 en forte baisse par rapport au compte administratif 2021 (- 781 K€) soit -37 %.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Remboursement de frais (MAD)	1 077 919,39 €	2 120 787,27 €	1 339 680,50 €	-781 107 €	-37%
MAD Orléans Métropole	972 231,85 €	2 024 301,62 €	1 318 625,14 €	-705 676 €	-35%
MAD ORLEANS (Médecine préventive)		646,56 €		-647 €	-100%
MAD CCAS	57 365,54 €	64 817,60 €	8 255,36 €	-56 562 €	-87%
MAD SIVOM	10 040,46 €			0 €	0%
MAD SIRCO	23 262,08 €	14 861,49 €		-14 861 €	-100%
MAD Chécy	5 899,46 €			0 €	0%
Refacturation actes d'urbanisme - Semoy	9 120,00 €	16 160,00 €	12 800,00 €	-3 360 €	-21%

Concernant, la mise à disposition de personnel, Orléans Métropole est le premier organisme concerné (1,318 M€ soit 98 % des recettes de mises à disposition).

En 2021, les recettes perçues concernaient l'exercice 2021 mais également le quatrième trimestre 2020, (0,586 M€) ce qui explique cette baisse en 2022.

La recette perçue en 2022 concerne uniquement l'exercice 2022.

Les autres recettes de mise à disposition (0,021 M€) sont en baisse par rapport à 2021.

L'agent mis à disposition du CCAS à 50% est désormais totalement rémunéré par le CCAS

Les autres produits et recettes diverses, d'un montant de 0,586M€ en 2022, comprennent les recettes liées au personnel (11K€), les remboursements IJ (46K€), les remboursements d'assurances dans le cadre de sinistre (52 K€) et les autres recettes diverses (0,373M€) dont les écritures de régularisations de rattachements pour 281K€, les produits de cessions (17K€), le remboursement d'une partie de la subvention versée au Sirco (41K€)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Autres produits	1 412 356,78 €	770 319,58 €	586 002,83 €	-184 317 €	-24%
Recettes liées au personnel	59 176,50 €	30 571,27 €	11 484,94 €	-19 086 €	-62%
Remboursement IJ CPAM	30 516,08 €	67 136,39 €	45 888,07 €	-21 248 €	-32%
Remboursement Indemnité Inflation			39 700,00 €	39 700 €	100%
Autres recettes RH	30 525,17 €	37 252,34 €	63 481,92 €	26 230 €	70%
Remboursement Assurances	3 714,03 €	18 616,48 €	51 741,38 €	33 125 €	178%
Produits financiers	45,64 €	199,68 €	208,17 €	8 €	4%
Autres recettes diverses	1 288 379,36 €	616 543,42 €	373 498,35 €	-243 045 €	-39%

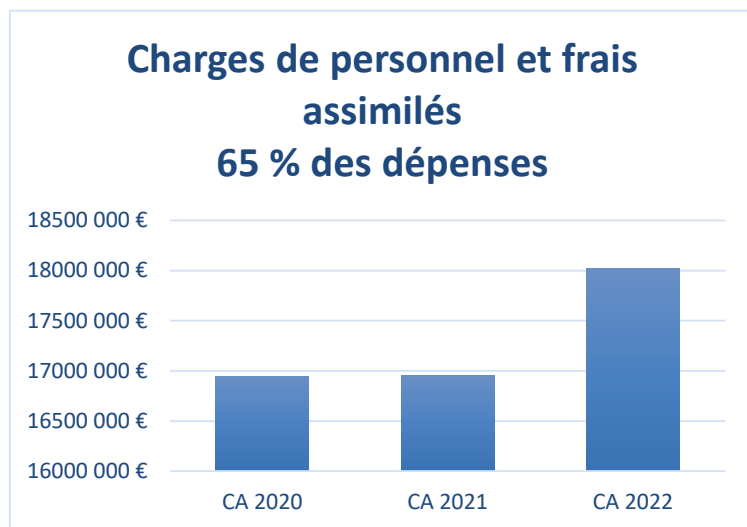
2) Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement atteint, 27,619 M€, en augmentation de 7% par rapport à 2020 (+ 1,908 M€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	25 569 413,21 €	25 710 469,35 €	27 618 929,41 €	1 908 460,06 €	7%
011 - Charges à caractère général	5 347 216,02 €	5 655 458,89 €	6 478 760,22 €	823 301,33 €	15%
60 - Achats	3 061 839,22 €	3 143 734,80 €	3 774 843,22 €	631 108,42 €	20%
61 - Services extérieurs	1 286 330,46 €	1 389 962,50 €	1 534 144,86 €	144 182,36 €	10%
62 - Autres services extérieurs	910 935,89 €	1 068 169,59 €	1 108 013,38 €	39 843,79 €	4%
63 - Impôts et taxes	88 110,45 €	53 592,00 €	61 758,76 €	8 166,76 €	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 946 901,63 €	16 951 041,86 €	18 025 271,40 €	1 074 229,54 €	6,34%
014 - Atténuations de produits	192 425,00 €	217 973,00 €	187 315,00 €	-30 658,00 €	-14%
65 - Autres charges de gestion courante	2 740 233,88 €	2 607 482,73 €	2 657 809,15 €	50 326,42 €	2%
66 - Charges financières	314 380,23 €	265 449,03 €	233 961,11 €	-31 487,92 €	-12%
67 - Charges exceptionnelles	28 256,45 €	13 063,84 €	30 053,08 €	16 989,24 €	130%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations			5 759,45 €	5 759,45 €	100%

2.1) Les charges de personnel

Les charges de personnel demeurent le premier poste des dépenses de fonctionnement



(65%). Cette part importante des dépenses de personnels dans les dépenses globales de la collectivité s'explique par le choix, assumé de longue date, de produire un grand nombre de services au public par du personnel embauché directement par la ville, plutôt qu'en externalisant.

Elles connaissent une importante augmentation en 2022 notamment due :

- aux nombreux postes restés vacants en 2021, et pourvus en 2022 ;
- des départs en 2021 (mutations, retraites ...) pourvus en 2022 ;
- aux recrutements d'agents sur des postes permanents pour renforcer les équipes notamment aux services élagage, menuiserie, peinture, espace public, ménage, administratif) ;
- des créations de postes avec mise en stage suite à l'adaptation des besoins de la direction éducation-famille et à des ouvertures de classes (restauration, Atsem, animation, petite enfance...)
- l'évolution de certains postes à temps partiel vers du temps complet.

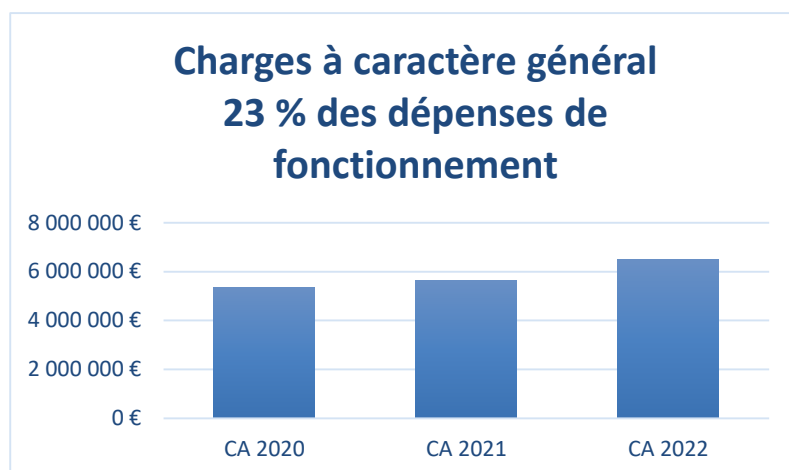
De plus, l'année 2022 a été marquée par une inflation en forte hausse entraînant des réformes nationales et des ajustements : 3 revalorisations du SMIC (7,76%), 1 revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (3,5%) et 2 réajustements des grilles indiciaires (1er mai 2022 et 1er septembre 2022), indemnités de fin de contrats.

Ces décisions, non prévisibles, ont fortement impacté les finances de la Ville (impact estimé en année pleine : 1 million d'euros), obligeant à recourir à une décision modificative en novembre 2022.

2.2) les charges à caractère général

Les charges à caractère général (6,479 M€) sont composées des achats (3,775 M€), des services extérieurs (1,534 M€), des autres services extérieurs (1,108 M€) et des impôts et taxes (0,062 M€).

Elles sont en augmentation de 15% par rapport au CA 2021 soit +0,823 M€.



Il est à noter que la comparaison par famille d'achats au sein des charges à caractère général est parfois sujette à mauvaise interprétation. En effet, des imputations comptables différemment utilisées d'une année sur l'autre peuvent faire apparaître des variations au sein des catégories d'achats et ainsi fausser la lecture. Un récapitulatif global des charges à caractère général par service est présenté à la fin de cette partie.

2-2-a) Les achats

Les achats effectués par la collectivité (3,774 M€) sont en augmentation de 20% par rapport à 2021 soit (+6,31 M€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022 / CA 2021	
				Montant	%
60 - Achats	3 061 839 €	3 143 735 €	3 774 843 €	631 108 €	20%
Services techniques bâtiments / Garage	551 769 €	527 623 €	570 213 €	42 591 €	8%
Services techniques Espaces verts / Propreté / Voiries	146 877 €	120 945 €	128 924 €	7 979 €	7%
Restauration	740 055 €	1 015 130 €	1 160 292 €	145 162 €	14%
Culture / Médiathèque	67 819 €	74 326 €	66 147 €	-8 179 €	-11%
Scolaire / Jeunesse / Animation	172 407 €	175 735 €	188 344 €	12 609 €	7%
Sports / vie associative / Piscine	42 125 €	30 381 €	35 800 €	5 419 €	18%
Fluides	1 264 664 €	1 113 220 €	1 550 774 €	437 554 €	39%
Autres services	76 123 €	86 375 €	74 348 €	-12 028 €	-14%

Au-delà des nombreux projets portés en 2022, ce poste de dépense a subi de plein fouet une hausse largement liée à l'inflation.

Concernant ce poste, on note une augmentation :

-des dépenses de fluides de 39% après une baisse en 2021. L'augmentation de ces dépenses en 2022 est due d'une part à l'impact de l'inflation mais également à une facturation décalée nécessitant le rattachement d'une partie des charges (0,380 M€) afin de ne pas impacter le budget primitif 2023. Le rattachement fera l'objet d'une régularisation à réception des factures le cas échéant.

	2020	2021	2022	Moyenne des trois années
Electricité	595 157 €	502 004 €	704 644 €	600 602 €
Gaz	374 099 €	417 101 €	755 909 €	515 703 €
Eau / Assainissement	295 408 €	193 711 €	88 819 €	192 646 €
Total	1 264 664 €	1 112 816 €	1 549 372 €	1 308 951 €

Le CA 2022 sur l'électricité et le gaz est au-dessus de la moyenne annuelle sur ces postes. Cependant ces montants correspondent d'une part aux factures réellement reçues et d'autres part à une estimation des factures à recevoir et qui ont fait l'objet d'un rattachement (380 K€). Les dépenses réelles sur un exercice ne peuvent être fait qu'à posteriori à réception des factures.

-des dépenses portées par les services techniques bâtiments /Garage +8%

Elles concernent les produits d'entretien, le carburant, les pièces détachées, les fournitures et les vêtements de travail.

-la restauration +14%

Les dépenses de restauration concernent principalement l'achat de repas auprès du Sirco.

Outre l'augmentation du prix unitaire, on note également une augmentation du nombre d'achat de repas effectués (coût 1,107K€ contre 0,96K€ en 2021). Les autres dépenses concernent les vêtements de travail, les fournitures et les produits d'entretien.

Sur les autres postes, on retrouvera essentiellement les fournitures scolaires, les matières premières, les livres et les petits équipements.

2.2-b) Les services extérieurs (maintenance, réparation, spectacle, assurance)

Les dépenses relatives aux services extérieurs d'un montant de 1,534M€ en 2022, sont en augmentation par rapport au compte administratif 2021 qui s'élevait à 1,390 M€ (+0,144 M€).

	2020	2021	2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
61 - Services extérieurs	1 286 330 €	1 389 963 €	1 534 145 €	144 182 €	10%
Services techniques bâtiments / Garage	314 087 €	342 426 €	308 444 €	-33 983 €	-10%
Services techniques Espaces verts / Propreté / Voiries	58 042 €	74 726 €	71 015 €	-3 711 €	-5%
Secrétariat général (dont primes assurances)	216 806 €	155 250 €	159 426 €	4 176 €	3%
Culture / Médiathèque	97 406 €	131 044 €	210 610 €	79 565 €	61%
Scolaire / Jeunesse / Animation / Restauration	38 397 €	45 880 €	65 687 €	19 807 €	43%
Sports / vie associative / Piscine	33 066 €	39 048 €	51 711 €	12 663 €	32%
Informatique	380 829 €	380 442 €	375 740 €	-4 702 €	-1,2%
RH	62 263 €	66 438 €	221 427 €	154 989 €	233%
Autres services	85 433 €	154 708 €	70 086 €	-84 622 €	-55%

Outre, les dépenses générales effectuées par les équipes du centre technique municipal de la ville (0,308 M€), qui concernent les réparations des bâtiments (82 K€), la maintenance des équipements (76 K€), ainsi que la réparation des matériels (58 K€) et biens mobiliers (59 K€), les plus importants postes de dépenses pour la collectivité en services extérieurs correspondent aux :

- Les dépenses du service informatique pour 376 K€ ; elles comprennent notamment la maintenance et assistance aux utilisateurs du parc informatique et des logiciels pour 84 K€ (contre 89 K€ en 2021), l'entretien et les dépannages pour 45 K€, la formation et les logiciels pour 54k€ et le paiement de la quote-part de la ville au fonctionnement du service mutualisé des systèmes d'information, à hauteur de 597 € par poste et par an, soit une dépense annuelle totale d'environ 192 K€ montant identique en 2021.

- Les dépenses du service ressources humaines pour 221K€ concernent :
 - la cotisation annuelle versée au titre des œuvres sociales pour le personnel (Plurélya) : 115k€
 - les formations obligatoires et hors CNFPT pour 0,66K€
 - cellule d'écoute pour le suivi des RPS pour 0,19K€
 - cabinet de recrutement pour 0,18K
- Les dépenses des services culture – médiathèque pour 211k€

Les dépenses concernent le festival embrayage 2022 (101k€) : spectacle, organisation technique, régie, locations.

- Les dépenses du Secrétariat général pour 159 K€

Dépenses relatives aux différents contrats d'assurances de la collectivité pour 133 K€ en 2021 (contre 113 k€ en 2021) en augmentation par rapport à 2021 (Dommages aux biens, responsabilité civile, flotte véhicule). Les autres dépenses concernent la documentation et les abonnements

2.2-c) Les autres services extérieurs (ménage, réalisation graphique, publication, télécommunication, transport, affranchissement)

Les autres services extérieurs (1 108 K€) sont en hausse de 40K€ soit +4 % par rapport au compte administratif 2021.

	2020	2021	2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
62 - Autres services extérieurs	910 936 €	1 068 170 €	1 108 013 €	39 844 €	4%
Services techniques bâtiments / Garage	347 728 €	453 918 €	439 139 €	-14 778 €	-3%
Culture / Médiathèque	17 447 €	3 065 €	34 031 €	30 965 €	1010%
Services informatiques	111 624 €	114 577 €	80 544 €	-34 033 €	-30%
RH	49 313 €	45 055 €	30 268 €	-14 788 €	-30%
Communication	151 092 €	141 301 €	171 140 €	29 839 €	21%
Scolaire / Jeunesse / Animation / Restauration	43 326 €	85 239 €	78 194 €	-7 045 €	-8%
Autres services	190 406 €	225 014 €	274 698 €	49 684 €	22%

Sur ce chapitre, les postes de dépenses les plus importants concernent :

- Les dépenses liées aux services techniques pour 439 K€. Ces dépenses se rapportent aux frais de nettoyage des différents locaux de la ville via la passation d'un marché public pour certains locaux administratifs, les salles communales, le nettoyage de la Maison des Longues Allées, les gymnases, l'entretien des cours de tennis couverts et l'entretien de la piscine. Pour rappel, la ville a également fait le choix d'effectuer une partie des prestations de nettoyage via du personnel communal pour les sites les plus sensibles notamment pour les écoles.
- Les dépenses relatives au service des ressources humaines (30 K€) comprennent les remboursements de frais de missions et de formations.
- Les dépenses du service communication et d'information des usagers (171 K€) avec la réalisation, l'impression et la distribution du magazine Regards, la réalisation du catalogue de la saison culturelle et plus généralement l'ensemble des supports d'information à destination des Abraysiens, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ainsi que celles concernant le festival de l'embrayage pour 16k€.
- Les dépenses du service informatique pour 80 K€ qui correspondent au frais de télécommunications 40K€ et la refacturation par la Métropole des biens partagés (40K€).
- Les dépenses de transport collectif des services animations, scolaire et jeunesse 78K€
- Les dépenses sur les autres services regroupent les frais d'affranchissement 39K€, la mise à disposition d'un agent de la commune de Fleury les Aubrais pour exercer la mission de déléguée à la protection des données, les frais de gardiennage et de surveillance pilotée par la police municipale, la location et restauration pour le festival de l'embrayage 13k€, les catalogues et imprimés rédigés et diffusés par le service de la culture 34k€.

2.2-d) Déclinaison par politique publique des charges à caractère général

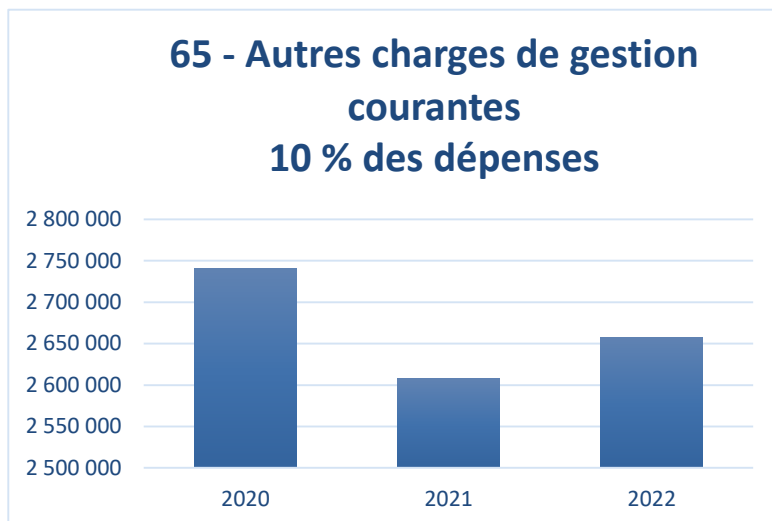
Politique publique	Déclinaison des politiques	Gestionnaire	Chapitre 011	
1 Education et Jeunesse	L'EDUCATION C'EST NOTRE AVENIR	Petite enfance	66 956,97 €	
		Scolaire	153 194,20 €	
		Restauration	1 176 571,57 €	
		Animation	75 613,50 €	
	LA POLITIQUE JEUNESSE	Jeunesse	20 180,67 €	
2 Protection et social	ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE	Police	61 551,69 €	
	ENCOURAGER LES ACTIONS AU QUOTIDIEN	Prévention	35 611,12 €	
3 Ville Durable Ecologie Biodiversité Aménagement	VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE	Transition	7 630,00 €	
	VILLE VERTE ET RICHE EN BIODIVERSITE	Espaces verts	120 418,03 €	
	INTEGRER LA PLACE DE LA FAUNE EN VILLE	Environnement	80 411,62 €	
	REMETTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DE LA VILLE	Voirie	22 088,95 €	
	AMENAGEMENT PARTICIPATIF DE LA VILLE	Urbanisme	90 573,40 €	
4 Ville qui bouge	UNE VILLE ANIMEE	Vie Associative	74 816,47 €	
	UNE VILLE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS	Sport	26 783,30 €	
		Piscine	23 750,23 €	
	LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS	Culture	240 392,09 €	
		Médiathèque	70 395,33 €	
5 Ville qui coopère Economie	COOPERATION ECONOMIQUES ET INNOVATIONS SOCIALES	Service Vie Economique et Emploi	19 625,45 €	
	COOPERATIONS ET SOLIDARITES INTERNATIONALES	Relations Internationales	18 564,59 €	
		Protocole	6 669,00 €	
7 Patrimoine	GESTION PATRIMOINE BATI	Administration générale	50 831,80 €	
		Bâtiments	443 327,40 €	
		Garage	313 484,21 €	
		Ménage	510 973,71 €	
8 Moyens généraux	RH	RH	255 602,53 €	
	Finances	Finances	18 677,97 €	
	Fluides	Fluides	1 550 774,15 €	
	DSI	DSI		192 234,00 €
				86 415,78 €
				86 340,73 €
				93 690,16 €
				55 680,08 €
	Secrétariat Général	Secrétariat Général	207 414,11 €	
	Etat civil-Assurance	Etat civil-Assurance	10 857,91 €	
	Communication	Communication	207 965,13 €	
Cabinet	Cabinet	2 692,37 €		
Total Général			6 478 760,22 €	

2.2-d) Les impôts et taxes

Le poste de dépenses des impôts et taxes concernent les taxes foncières payées par la ville pour ses bâtiments. Le montant global de 2022 (54 K€) est constant par rapport à 2021.

2.3) Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante sont comptabilisés à hauteur de 2,658 M€ en 2022 en augmentation de 2 % par rapport au compte administratif 2021. Elles englobent principalement les subventions aux associations (1,673 M€), la subvention d'équilibre au CCAS (525 K€), les indemnités des élus (254 K€), la subvention exceptionnelle versée au Sirco (121K€).



L'augmentation s'explique principalement par :

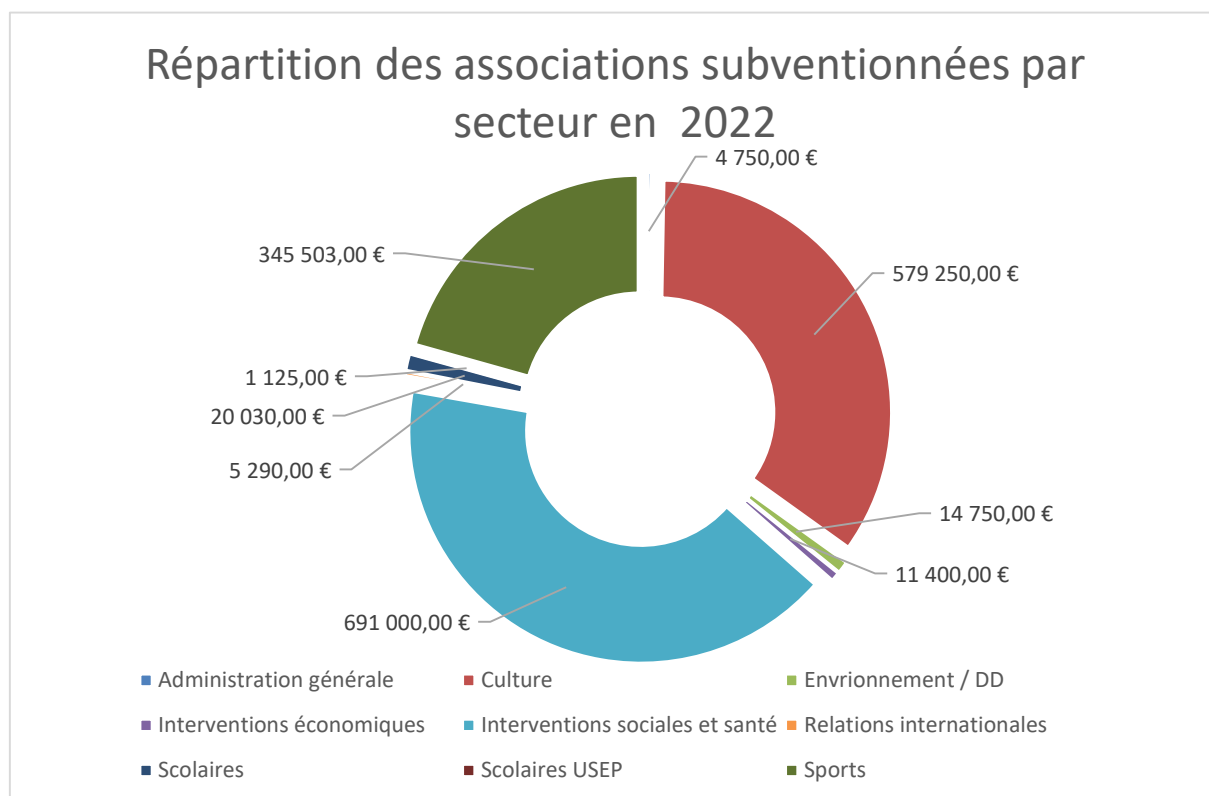
- une subvention versée au Sirco et liée notamment à l'inflation permettant de ne pas augmenter le prix unitaire d'achat des repas. Au global, ce montant doit être atténué par le remboursement effectué par le SIRCO à hauteur de 41k€ (cf supra)
- une augmentation des subventions aux associations liée aux subventions de projets et aux subventions exceptionnelles
- une évolution du montant global des indemnités versées aux élus dûe notamment aux dates de départ et d'arrivée mais également à une consommation plus importante de l'enveloppe de formation.

Les baisses concernent notamment :

- La subvention au CCAS diminuée au BS compte tenu des vacances de postes
- Les admissions en non-valeur liées à la gestion de la facturation sur un nouvel outil (outil plus fiable),
- Les droits d'auteurs et redevances pour les logiciels

	2020	2021	2022	Variation CA 2022 /CA 2021	
				Montant	%
65 - Autres charges de gestion courantes	2 740 234 €	2 607 483 €	2 657 809 €	50 326 €	2%
Admissions en non-valeur	20 355 €	8 486 €	884 €	-7 602 €	-37%
Autres dépenses	49 550 €	61 795 €	52 469 €	-9 326 €	-19%
Droits d'auteur / SACEM	4 656 €	4 182 €	11 531 €	7 349 €	158%
Indemnités + Formation Elus	217 257 €	241 344 €	254 306 €	12 962 €	6%
Participation SIVOM	139 138 €			0 €	0%
Participation SIRCO	104 096 €	41 375 €	124 125 €	82 750 €	79%
Redevances logiciels	20 792 €	22 058 €	16 396 €	-5 662 €	-27%
Subvention	1 649 390 €	1 652 630 €	1 673 098 €	20 468 €	1,2%
Subvention d'équilibre CCAS	535 000 €	575 613 €	525 000 €	-50 613 €	-9%

Les subventions versées en 2022 à hauteur de 1,673 M€ en très légère hausse +1,2% par rapport au compte administratif 2021. Cette enveloppe est répartie dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité :



2.4) Déclinaison par politique publique des autres charges de gestion courante

Politique publique	Déclinaison des politiques	Gestionnaire	Chapitre 65	
1 Education et Jeunesse	L'EDUCATION C'EST NOTRE AVENIR	Petite enfance		
		Scolaire	56 799,52 €	
		Restauration	1 470,05 €	
	Animation			
	LA POLITIQUE JEUNESSE	Jeunesse	717 000,00 €	
2 Protection et social	ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE ENCOURAGER LES ACTIONS AU QUOTIDIEN	Police		
		Prévention	5 500,00 €	
3 Ville Durable Ecologie Biodiversité Aménagement	VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE	Transition		
	VILLE VERTE ET RICHE EN BIODIVERSITE	Espaces verts	350,00 €	
	INTEGRER LA PLACE DE LA FAUNE EN VILLE	Environnement	14 750,00 €	
	REMETTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DE LA VILLE	Voirie		
	AMENAGEMENT PARTICIPATIF DE LA VILLE	Urbanisme		
4 Ville qui bouge	UNE VILLE ANIMEE	Vie Associative	121,31 €	
	UNE VILLE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS	Sport	345 503,00 €	
		Piscine	244,51 €	
	LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS	Culture	563 973,25 €	
		Médiathèque	1 060,67 €	
5 Ville qui coopère Economie	COOPERATION ECONOMIQUES ET INNOVATIONS SOCIALES	Service Vie Economique et Emploi	11 400,00 €	
	COOPERATIONS ET SOLIDARITES INTERNATIONALES	Relations internationales	4 290,00 €	
		Protocole		
7 Patrimoine	GESTION PATRIMOINE BATTI	Administration générale		
		Bâtiments		
		Garage		
		Ménage		
8 Moyens généraux	RH	RH	248 711,73 €	
	Finances	Finances	653 750,56 €	
	Fluides	Fluides		
	DSI	DSI		
				1 106,00 €
			DG	14 671,10 €
	Secrétariat Général	Secrétariat Général		
	Etat civil-Assurance	Etat civil-Assurance	11 511,00 €	
	Communication	Communication	- €	
	Cabinet	Cabinet	5 596,45 €	
Total Général			2 657 809,15 €	

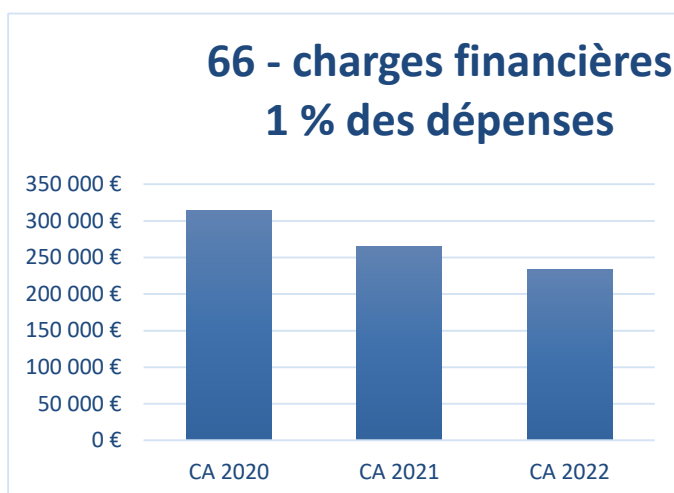
2.4) les autres charges

Les autres charges sont composées des charges financières qui s'élèvent en 2022 à 265 K€ en diminution par rapport à 2021 (-12%).

L'effet de la renégociation des emprunts continue à se faire ressentir en 2022 malgré une augmentation des charges financières des emprunts à taux variable. La stratégie financière de

la collectivité vise à contenir le niveau d'endettement de la ville afin de dégager des marges de manœuvre pour investir

Les charges exceptionnelles sont quant à elles comptabilisées à hauteur de 30 K€ et concernent principalement le versement d'une aide pour l'Ukraine (16k€), la bourse au permis (9k€) et les charges relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs (5k€).



B/ Section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2022 à 3,448 M€, en augmentation de 0,912 M€ par rapport à 2021 soit une hausse de 36%.

	2020	2021	2022	Variation 2021 / 2022	
				Montant	%
Recettes d'investissement	1 867 320 €	2 535 823 €	3 447 631 €	911 808 €	36%
10 Dotations, fonds et réserves	1 326 573 €	2 244 633 €	3 160 727 €	916 094 €	41%
13 Subventions d'investissement	506 506 €	288 683 €	285 810 €	-2 873 €	-1%
16 Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
21 Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
23 Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
165 Dépôts et cautionnements reçus	993 €	2 282 €	1 094 €	-2 282 €	-52%
26 Participations et créances	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
27 Autres immobilisations financières	300 €	225 €	0 €	-225 €	-100%
45 Opérations pour compte de tiers	32 949 €	0 €	0 €	0 €	0%

Dotations, fonds et réserves

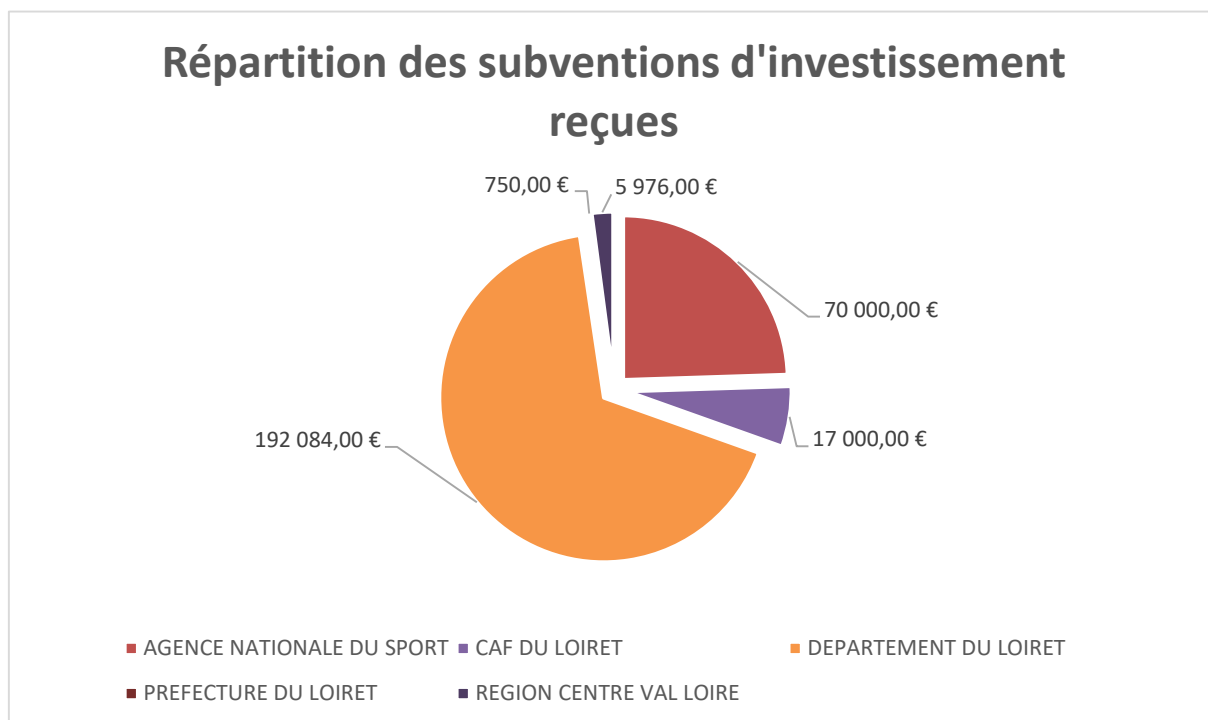
Les financements propres de la ville proviennent :

-de l'affectation des résultats (2 233K€),

- de la taxe d'aménagement qui s'élève à 928k€ dont 687k€ au titre de 2021 (collectée et reversée par la Métropole). Elle est perçue à l'occasion d'aménagements, d'agrandissements, de construction ou de reconstruction d'habitation ou de locaux commerciaux nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle varie en fonction des constructions bénéficiant de réductions ou d'exonérations. (50% pour 100 premiers m², locaux à usage industriel ou artisanal et leur annexe, locaux à usage d'habitation et d'hébergement livrés à des organismes HLM et leurs annexes...).

A noter, l'absence de recettes de FCTVA enregistrée en 2022. Un désaccord sur le montant à percevoir à retarder son versement. Un report de crédits de recettes sera affiché au BS 2023.

Subventions d'investissement



Les subventions perçues en 2022 proviennent :

- Du Conseil départemental (67%) et concernent des opérations qui touchent à leur fin (salle des fêtes, longues allées et kiosque).
- L'agence nationale du sport (24%) pour le skatepark,
- De la CAF (6%) pour les locaux de la direction famille,
- De la région centre (2%) et concerne des subventions dans le cadre du CRST (panneaux pédagogiques)
- De la préfecture du Loiret (0,26%) une subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles

Emprunts

En 2022, au regard du résultat d'exercice en fonctionnement largement positif en 2021, (affectation des résultats à hauteur de 2,2M€), la souscription de nouveaux emprunts n'a pas été nécessaire en 2022.

2. Les dépenses d'investissement

L'exécution financière du programme d'investissement 2022 fait apparaître un montant de dépenses de 6,326 M€ contre 4,687 M€ en 2021 soit une augmentation de 1,64M€. Rapporté aux inscriptions budgétaires (BP+BS) sur ces mêmes comptes, le taux de réalisation du programme d'investissement ressort autour 62% pour 2022 contre 67 % pour l'exercice 2021.

L'augmentation des dépenses d'investissement au budget supplémentaire ont eu un large impact sur le taux de réalisation. En effet, le taux de réalisation au regard du budget primitif s'élève à 96%.

Ce taux de réalisation est en baisse compte tenu de la pénurie de matière première, de nombreux projets n'ont pas pu être réalisés et lancés afin de ne pas subir l'augmentation des prix dû par l'inflation.

Ainsi afin de ne pas dégrader le résultat de l'exercice face aux incertitudes liées à l'inflation, un ralentissement des dépenses a été initié au second semestre 2022.

		2020	2021	2022	Variation 2021 / 2022	
					Montant	%
Dépenses d'investissement		5 990 675 €	4 686 506 €	6 325 832 €	1 639 325 €	35%
10	Remboursement taxe d'aménagement	156 515 €	0 €	10 098 €	10 098 €	100%
13	remboursement subvention	100 169 €	0 €	0 €	0 €	0%
16	Remboursement capital d'emprunts	1 883 089 €	1 929 041 €	1 775 190 €	-153 851 €	-8%
20	Immobilisations incorporelles	27 591 €	59 199 €	30 633 €	-28 566 €	-48%
204	Subventions d'équipement versées	1 191 437 €	997 805 €	1 001 552 €	3 747 €	0%
21	Immobilisations corporelles	976 143 €	1 087 038 €	2 230 108 €	1 143 070 €	105%
23	Immobilisations en cours	1 000 579 €	613 424 €	1 272 557 €	659 133 €	107%
27	Créance sur particulier	654 750 €	0 €	0 €	0 €	0%
45	Opérations pour compte de tiers	401 €	0 €	5 694 €	5 694 €	100%

Remboursement capital d'emprunts

Le montant du capital emprunté baisse de 8 % en 2022, cette diminution correspond à la fin du remboursement de deux emprunts.

Travaux d'investissement

En ce qui concerne l'exécution des travaux d'investissement d'un montant de 3,53 M€ contre 1,760 M€ en 2021(Chapitres 20/21/23), les 33 opérations réalisées supérieures à 20 K€ représentent 93% du mandatement de l'année :

Opérations d'investissements	Montant 2022
EXTENSION PARC LONGUES ALLEES	742 216,60 €
URBANISME RESERVES FONCIERES	347 917,29 €
ACQUISITION VEHICULES	304 703,51 €
CENTRE VILLE	295 166,06 €
INFORMATISATION SCES MUNICIPAUX	134 432,72 €
TERRAIN FOOTBALL PETIT BOIS	106 926,00 €
VIDEOPROTECTION	88 657,24 €
ECOLE NUMERIQUE	87 380,04 €
SCHEMA DIRECTEUR BATIMENTS	83 441,53 €
AMENAGEMENTS QUARTIER ROSTAND	68 376,00 €
BUDGET PARTICIPATIF 2020	62 099,68 €
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS	60 604,88 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS	59 749,80 €
SITE PETIT BOIS	57 468,00 €
MATERNELLE LOUISE MICHEL	55 759,64 €
MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	53 832,17 €
CTM BATIMENTS	48 098,62 €
POLICE	47 277,71 €
SITE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	47 205,60 €
GS GALLOUEDEC - RESTRUCTURATION	42 744,00 €
PLAINE PONT BORDEAU	39 989,40 €
CTM BATIMENTS MATERIEL	37 141,26 €
TRAVAUX PROXIMITE	29 939,71 €
MAIRIE 45BIS	28 607,05 €
CTM NETTOYAGE	27 279,30 €
EPICERIE SOLIDAIRE	26 857,73 €
ACQUISITION MATERIEL GARAGE	26 382,97 €
MATERIEL SERVICE JARDINS	23 799,99 €
CIMETIERE BOURG	23 664,00 €
SALLE DES FETES	23 184,12 €
BATIMENT 43 RUE DE LA MAIRIE	22 207,14 €
MATERNELLE C. LOISON	21 740,08 €
DIVERS BATIMENTS ECONOMIE ENERGIE	20 366,29 €
ACQUISITION MATERIEL AML	19 965,24 €
PR RH protection sociale	19 592,22 €
PARC DE LA PICARDIERE	19 494,47 €
STAND DE TIR VILLESE	19 301,33 €
TRAVAUX PARKING CHATAIGNIERS	18 530,57 €

Opérations d'investissements	Montant 2022
MULTI ACCUEIL LES PETITS CAILLOUX	18 467,45 €
VILLE JARDIN VILLE DURABLE	18 122,40 €
PRIMAIRE L.MICHEL	17 583,68 €
DOTATIONS/CLASSES	16 388,54 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	15 489,24 €
CRECHE COLLECTIVE CHATEAU FOUCHER	12 550,27 €
GLOBAL MATERNELLES	12 236,60 €
CENTRE DE LOISIRS DE LA GODDE	12 196,50 €
MEDIATHEQUE MATERIEL	11 619,02 €
ZAP SEMOY	11 388,60 €
MOBILIER MATERIEL CUISINES ET RESTAURANT	10 271,70 €

**Déclinaison par politique publique des investissements (immobilisations
incorporelles, corporelles, en cours et opérations sous mandat)**

Politique publique	Déclinaison des politiques	Gestionnaire	Chapitre 20 -21 - 23 -458
1 Education et Jeunesse	L'EDUCATION C'EST NOTRE AVENIR	Petite enfance	40 724,89 €
		Scolaire	238 750,46 €
		Restauration	17 270,74 €
		Animation	25 128,95 €
	LA POLITIQUE JEUNESSE	Jeunesse	
2 Protection et social	ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE	Police	47 277,71 €
	ENCOURAGER LES ACTIONS AU QUOTIDIEN	Prévention	
3 Ville Durable Ecologie Biodiversité Aménagement	VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE	Transition	18 122,40 €
	VILLE VERTE ET RICHE EN BIODIVERSITE	Espaces verts	811 235,10 €
	INTEGRER LA PLACE DE LA FAUNE EN VILLE	Environnement	9 410,45 €
	REMETTRE L'AGRICULTURE AU COEUR DE LA VILLE	Voirie	33 044,39 €
	AMENAGEMENT PARTICIPATIF DE LA VILLE	Urbanisme	758 494,45 €
4 Ville qui bouge	UNE VILLE ANIMEE	Vie Associative	14 846,30 €
	UNE VILLE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS	Sport	321 709,70 €
		Piscine	2 914,56 €
	LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS	Culture	52 221,88 €
		Médiathèque	14 935,10 €
5 Ville qui coopère Economie	COOPERATION ECONOMIQUES ET INNOVATIONS SOCIALES	Service Vie Economique et Emploi	
	COOPERATIONS ET SOLIDARITES INTERNATIONALES	Relations internationales	
		Protocole	
7 Patrimoine	GESTION PATRIMOINE BATI	Administration générale	
		Bâtiments	427 418,71 €
		Garage	331 086,48 €
		Ménage	27 279,30 €
8 Moyens généraux	DSI	DSI	192 075,76 €
			110 590,64 €
			10 107,60 €
	Secrétariat Général	Secrétariat Général	
	Etat civil-Assurance	Etat civil-Assurance	1 619,06 €
	Communication	Communication	8 052,24 €
	Cabinet	Cabinet	
Total Général			3 538 992,09 €

Les autres principales dépenses d'investissement concernent :

- le montant de l'attribution de compensation versée à Orléans Métropole (953 K€) en 2022 et les subventions versées au titre des façades (0,48K€).



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°12

Objet : Convention de groupement de commandes à passer avec le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO) - Autorisation de signer la convention

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, agir sur le levier des achats, afin d'optimiser la dépense publique est incontournable.

En vue de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats, tout en garantissant une qualité de service rendu, les personnes publiques mentionnées ci-dessous souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats.

Ainsi, la commune de Saint-jean de Bray propose au SIRCO de conclure une convention de groupement de commandes, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, qui prévoit les modalités de fonctionnement.

La convention prendra effet à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci, et s'achèvera à la fin de l'exécution du dernier marché conclu, au titre de la convention.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

Intitulé des familles d'achats	Coordonnateur
Entretien des installations d'assainissement	Coordonnateur principal, commune de Saint-Jean de Bray
Intervention sur alarmes et levées de doutes	
Vérification, maintenance des portes et portails	
Fourniture de denrées alimentaires	

La commune de Saint-Jean de Bray est désignée coordonnateur principal du groupement pour l'ensemble des familles d'achats.

Le coordonnateur est indemnisé des frais occasionnés par le fonctionnement du groupement tel que prévus au sein des conventions particulières de mutualisation ou toutes dispositions particulières.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'approuver la convention de groupement de commandes entre la commune et le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO) et son annexe 1 ;*
- *d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tous documents afférents ;*
- *d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.*

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Préambule :

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, agir sur le levier des achats, afin d'optimiser la dépense publique est incontournable.

En vue de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats, tout en garantissant une qualité de service rendu, les personnes publiques mentionnées ci-dessous souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats.

Conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, le groupement est constitué :

- de la Ville de Saint-Jean-de-Braye, représentée par son Maire, Madame Vanessa SLIMANI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2022 ;
- du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO), représentée par son Président, Monsieur Olivier DE LA FOURNIÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical du 9 juillet 2020.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention constitutive

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes entre les parties sus mentionnées et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Elle s'applique aux marchés, accords-cadres ou toutes autres catégories de contrats dans les domaines des fournitures, services, travaux.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est établie annuellement sur la base du recensement des achats N+1. Elle est proposée aux membres du groupement et approuvée par délibération desdits membres chaque année.

Article 2 : Durée de la convention de groupement de commandes

La présente convention prend effet à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci, et s'achèvera à la fin de l'exécution du dernier marché conclu, au titre de la présente convention.

Il est précisé que le renouvellement des accords-cadres, au terme de leur exécution, n'est pas inclus dans le périmètre de la présente convention (hors consultation sans suite ou infructueuse), et devra donc faire l'objet d'un nouveau conventionnement entre les différents membres, y compris en cas de fin anticipée.

Article 3 : Modalités d'entrée et de sortie du groupement

Article 3.1 : Adhésion d'un nouveau membre à la convention de groupement de commandes

De nouveaux membres peuvent adhérer au groupement à tout moment. L'adhésion d'un nouveau membre fait l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par le nouveau membre et le coordonnateur principal représentant les membres du groupement. Cette adhésion n'a d'effet que pour les procédures initiées postérieurement à la signature de l'avenant. Le coordonnateur principal informe les autres membres de toute nouvelle adhésion.

Article 3.2 : Retrait d'un membre à la convention de groupement de commandes

Le retrait des membres est de droit. Aucun des membres ne peut s'y opposer.

La décision de retrait est notifiée au coordonnateur principal :

- par courrier recommandé afin d'en assurer une date certaine ;
- par transmission de la copie de la délibération de l'assemblée délibérante afin d'en assurer le retrait légal.

Le retrait prendra effet à la date de notification du courrier recommandé. Le coordonnateur principal informe les autres membres de ce retrait.

Le membre exerçant son droit de retrait reste soumis au respect des engagements qu'il aurait déjà contractés auprès du ou des titulaires d'un ou plusieurs marchés et accords-cadres.

L'exercice du droit de retrait d'un membre n'emporte pas résiliation de la convention, laquelle continue de s'appliquer et de produire ses effets à l'égard des autres membres.

Article 4 : Modalités d'organisation du groupement de commandes

Article 4.1 Siège administratif

Les membres conviennent que le siège administratif du groupement de commandes est établi au siège de la commune de Saint-Jean de Braye.

Article 4.2 Désignation du coordonnateur

La commune de Saint-Jean de Braye est désignée coordonnateur principal du groupement pour l'ensemble des familles d'achats.

Article 4.3 Définition des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes.

Le coordonnateur principal assure le pilotage de la convention. La liste de familles d'achats mutualisés est jointe à la présente convention en annexe 1.

Par délibération, les membres approuvent la liste des familles d'achats qu'ils souhaitent mutualiser pour l'année N+1 sur leur instance respective.

Article 4.4 Processus de recensement préalable des besoins et de passation des marchés et accords-cadres et définition des rôles.

Article 4.4.1 Processus de recensement préalable des besoins et de passation des marchés et accords-cadres

Chaque membre détermine avec précision, sous sa responsabilité, la nature et l'étendue de ses besoins et s'engage à participer aux réunions qui seront organisées à cet effet par le coordonnateur.

Le coordonnateur organise la procédure de passation, signe et notifie le marché, et gère certains actes d'exécution pour le compte du groupement.

Article 4.4.2 Rôle du coordonnateur

Le coordonnateur est le membre du groupement ayant la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Ainsi, le coordonnateur est en charge de :

- Piloter la phase de définition du besoin : détailler et collecter les informations nécessaires pour la définition du besoin, assurer une veille technico-commerciale (biens et fournisseurs),
- Proposer et définir l'ingénierie du marché (stratégie et procédure),
- Préparer le dossier de consultation à remettre aux candidats,
- Lancer l'avis d'appel public à la concurrence,
- Le cas échéant apporter tout rectificatif en cours de consultation,
- Réceptionner les candidatures et les offres,
- Effectuer l'analyse des offres,
- Le cas échéant, engager des négociations avec les candidats,
- Convoquer et organiser la Commission d'appel d'offres du coordonnateur,
- Établir un rapport d'analyse des offres,
- Envoyer les courriers aux entreprises non retenues,
- Répondre aux courriers des candidats dans le cadre des demandes de motifs de rejet,
- Déclarer sans suite ou infructueux la consultation,
- Procéder le cas échéant à la mise au point du marché,
- Signer le ou les marchés avec les titulaires retenus au nom et pour le compte du groupement,
- Transmettre le marché au contrôle de légalité,
- Notifier les marchés aux titulaires retenus,
- Mettre à disposition le marché aux membres du groupement,

De plus, le coordonnateur est habilité à gérer certains actes d'exécution, à savoir :

- Procéder à la reconduction des marchés au nom de chacun des membres du groupement ;
- Passer, signer, notifier les avenants communs (type avenants de transfert,...) à l'ensemble des membres du groupement ;
- Procéder le cas échéant à la résiliation des marchés ;

Article 4.4.3 Engagements des membres du groupement de commandes

En adhérant à la présente convention, les membres s'engagent notamment à :

- Fournir tous les éléments descriptifs de leurs besoins ;
- Contribuer à la réponse aux questions des candidats sur les documents de la consultation, notamment sur les aspects techniques de leurs besoins ;
- Exécuter les marchés et marchés subséquents et passer les bons de commandes à hauteur de leurs besoins propres ;
- Respecter le principe d'exclusivité des titulaires d'accords-cadres et de marchés résultant de la présente convention et à passer commande auprès de ces titulaires ;
- Transmettre au coordonnateur, à sa demande, les éléments d'information recueillis dans le cadre du suivi d'exécution de ces marchés et marchés subséquents, qu'ils relèvent d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs ;
- Garantir strictement la confidentialité de tous les documents et informations reçus dans le cadre de la présente convention, les éléments relatifs aux candidatures et aux offres, ainsi que toute autre information qui, si elle était divulguée, serait susceptible de porter atteinte, notamment, aux principes de la commande publique et du droit de la concurrence.

Cas particulier des marchés subséquents aux accords-cadres : les membres du groupement gèrent la procédure de mise en concurrence et signent, avec les titulaires retenus, les marchés subséquents passés par le biais d'accords-cadres lancés et signés par le coordonnateur, à hauteur de leurs besoins propres.

Article 4.5 Procédure de dévolution des prestations

Le groupement est soumis pour les procédures de passation de marchés publics dans les domaines visés à l'article 1 de la présente convention au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le code de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Pour les marchés passés en dessous des seuils applicables aux marchés publics fixés par décret, il sera fait application des règles internes du coordonnateur.

La CAO compétente sera celle du coordonnateur.

Article 4.6 Cas de retrait en cours d'exécution d'un marché

Lorsqu'un membre souhaite quitter le groupement **en cours d'exécution d'un marché**, il annonce son intention au coordonnateur dans un délai de 6 mois avant la date d'effet de sa décision. Cette annonce, effectuée par tous moyens, doit se faire par une personne habilitée.

En fonction de l'impact de ce retrait sur l'économie du marché, le coordonnateur pourra décider après avis des autres membres soit de résilier le marché, ou de ne pas le reconduire, soit de poursuivre son exécution.

Le membre du groupement à l'initiative du retrait assumera seul les conséquences juridiques et financières de la modification des conditions d'exécution ou de la résiliation pour motif d'intérêt général.

Article 5 : Dispositions financières

Article 5.1 : Frais liés à la procédure de passation

Le coordonnateur est indemnisé des frais occasionnés par le fonctionnement du groupement tel que prévus au sein des conventions particulières de mutualisation ou toutes dispositions particulières.

Article 5.2 : Financement des prestations

Afin de faciliter la gestion du groupement et des achats, les membres conviennent que l'intégralité des achats entrant dans le périmètre du groupement de commandes est prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres.

Article 6 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par les membres. La résiliation de la présente convention ne peut donner lieu à aucune indemnisation.

Article 7 : Capacité à agir en justice

Le groupement ne possédant pas de personnalité juridique propre, et en application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique, les membres sont solidairement responsables des actions qui sont menées conjointement.

Chaque membre est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Les membres ont en charge les contentieux afférents à l'exécution de leurs marchés et marchés subséquents.

En cas de condamnation au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive concernant la procédure de passation des marchés publics entrant dans le champ d'application de la convention, le coordonnateur supportera seul la charge financière.

Article 8 : Litiges relatifs à la présente convention

La présente convention est régie par le droit français. En cas de difficultés lors de son exécution, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ne trouvant pas de solution amiable ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Les litiges pouvant naître de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Article 9 : Non indivisibilité de la convention

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

ANNEXE 1 – CONVENTION DE GROUPEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE ET LE SIRCO

N°	FAMILLES D'ACHATS
1	Entretien des installations d'assainissement
2	Intervention sur alarmes et levées de doutes
3	Vérification, maintenance des portes et portails
4	Fourniture de denrées alimentaires



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°13

Objet : Contrats d'apprentissage - Année 2023-2024

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, la ville de Saint-Jean de Bray accueille de jeunes apprentis dans ses différents services.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Pour les collectivités territoriales, l'apprentissage est un levier qui permet de dynamiser les ressources humaines, transmettre les savoir-faire et former les jeunes aux métiers dont elles ont besoin et notamment les métiers dits en tension.

Les services de la ville répondent et contribuent favorablement à cet objectif de formation des jeunes en proposant d'accueillir :

- un-e apprenti-e au sein du pôle éducation et famille, service petite enfance crèche collective, préparant un Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAPAEPE)
- un-e apprenti-e au sein du pôle éducation et famille, service affaires scolaires, préparant un - Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAPAEPE)
- un-e apprenti-e au sein du pôle des ressources service finances préparant une licence professionnelle droit marché public
- un-e apprenti-e au sein du pôle Développement du Territoire et Patrimoine, service patrimoine bâti, préparant un Certificat d'Aptitude Professionnel peintre applicateur de revêtements

Le dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'avis du comité social territorial portant sur les conditions générales d'accueil et de formation des apprentis du 22 mars 2023 ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant qu'en cas d'apprentissage aménagé, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de recourir au contrat d'apprentissage.

- d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
<i>pôle éducation et famille, service petite enfance crèche collective</i>	<i>1</i>	<i>CAP Accompagnant éducatif petite enfance</i>	<i>2 ans</i>
<i>pôle éducation et famille, service affaires scolaires</i>	<i>1</i>	<i>CAP Accompagnant éducatif petite enfance</i>	<i>2 ans</i>
<i>pôle des ressources service finances</i>	<i>1</i>	<i>Licence professionnelle Droit marché public</i>	<i>1 an</i>

<i>pôle Développement du Territoire et Patrimoine, service patrimoine bâti</i>	<i>1</i>	<i>Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) – peintre applicateur revêtements</i>	<i>2 ans</i>
--	----------	--	--------------

- d'autoriser Madame le maire, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le(s) contrat(s) d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le(s) Centre(s) de Formation d'Apprentis.

- d'autoriser également Madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Centre, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

Les crédits correspondants seront affectés aux chapitres 011 et 012.



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°14

Objet : Mise à jour du tableau des emplois au 10 avril 2023

L'article L 313-1 du code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L 415-1 du code général de la fonction publique stipule que la nomination aux grades et emplois de la fonction publique territoriale est de la compétence exclusive de l'autorité territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de prévoir les possibilités de pourvoir ces emplois par des contractuels.

Ce tableau tient compte de toutes les modifications intervenues et les identifie en raison :

- de l'organisation générale de la collectivité,
- des recrutements, des départs,
- des créations d'emplois,
- des suppressions d'emplois,
- des possibilités de pourvoir les emplois par le recrutement d'un agent contractuel selon les dispositions prévues dans les articles L 332.8 à L332.14, L332-23 à L332-28, L333-1 à L333-14 du code général de la fonction publique,
- des temps de travail.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- Il est proposé :

- *de créer un emploi de G8 Auxiliaire de puériculture, grade d'entrée adjoint technique ou auxiliaire de puériculture de classe normale, grade de sortie adjoint technique principal 1^{ère} classe ou auxiliaire de puériculture de classe supérieure*

- de créer un emploi G8 Assistant administratif polyvalent, grade d'entrée adjoint technique ou administratif territorial et au grade de sortie adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe
- de créer un emploi de G4 Chargé d'opérations grands travaux, grade d'entrée Ingénieur, grade de sortie Ingénieur principal

- de modifier l'emploi suivant :

G3 Chargé de mission Ressources Humaines	G3 Responsable Développement Ressources Humaines
G4 Responsable Animation	G3 Responsable service animation
G4 Responsable RAM Intercommunalité	G4 Responsable RPE Intercommunalité
G4 Responsable Service Arche	G4 Responsable Service emploi et coordonnateur du tiers-lieu de compétences et transition
G4 Responsable Restauration	G3 Responsable Restauration
G5 Référent Espace Accueil Familles	G5 Adjoint au responsable animation et responsable EAF
G5 Adjoint au responsable du RAM Intercommunalité	G5 Adjoint au responsable du RPE Intercommunalité
G6 Responsable Secteur Ménage	G6 Coordinatrice Ménage
G6 Coordonnateur Administratif Affaires Scolaires	G5 Coordonnateur Administratif Affaires Scolaires
G8 Agent Pots et Cérémonies	G5 Adjoint au responsable restauration et responsable fêtes et cérémonies

- d'ouvrir au grade d'entrée sur l'emploi permanent G2 Directeur des Finances et de la Commande Publique le grade de rédacteur Territorial

- d'ouvrir au grade de sortie sur l'emploi permanent G3 Coordonnateur Petite Enfance le grade d'EJE de classe exceptionnelle

- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 10 avril 2023

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TC=temps non complet	07/04/2023		
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
G1	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	01/02/2019	2019-009	A	emplois fonctionnels			NON	TC	1		1
G1	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE AUX RESSOURCES	17/12/2021	2021-182	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G1	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	17/12/2021	2021-182	A	emplois fonctionnels			NON	TC	1		1
G1	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	01/02/2019	2019-009	A	emplois fonctionnels			NON	TC	1		1
G1	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	17/12/2021	2021-182	A	emplois fonctionnels			NON	TC	1		1
G2	DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE et DU PATRIMOINE	17/12/2021	2021-182	A	attaché territorial/bibliothécaire territorial	attaché ou bibliothécaire territorial	attaché principal ou bibliothécaire principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR DES SPORTS	17/12/2021	2021-182	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	01/02/2019	2019-009	A	attaché /ingénieur territorial	attaché ou ingénieur territorial	attaché principal ou ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR VIE ASSOCIATIVE et ENGAGEMENT REPUBLICAIN	17/12/2021	2021-182	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR TRANSITION	18/12/2020	2020-192	A	attaché /ingénieur territorial	attaché ou ingénieur territorial	attaché principal ou ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	18/12/2020	2020-192	A/B	Rédacteur / attaché territorial	Rédacteur Territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		0
G2	DIRECTEUR VIE INSTITUTIONNELLE ET CITOYENNE	18/12/2020	2020-192	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G2	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	17/12/2021	2021-182	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		0
G3	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT RESSOURCES HUMAINES	27/06/2022	20220627CM104	A	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE VIE AU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL	23/04/2021	2021-048	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE VIE STATUTAIRE ET REMUNERATION	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		0
G3	ADJOINT AU DST - AMENAGEMENT ET URBANISME	18/12/2020	2020-192	A	ingénieur territorial	ingénieur territorial	ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	ADJOINT AU DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE - RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	18/12/2020	2020-192	A	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	18/12/2020	2020-192	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territorial	OUI	TC	1		1
G3	ADJOINT AU DIRECTEUR FAMILLES - JEUNESSE	18/12/2020	2020-192	A	attaché/animateur territorial	animateur territorial ou attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	ADJOINT AU DST - BUREAU D'ETUDES	18/12/2020	2020-192	A	ingénieur territorial	ingénieur territorial	ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER-PDTP	25/02/2022	20220225CM030	B	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	AGENT DE PREVENTION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/adjoint administratif	adjoint administratif ou technique territorial	adjoint administratif ou technique principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		0
G3	ADJOINT AU DST - RESPONSABLE DU SERVICE PROXIMITE	15/10/2021	2021-139	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	ADJOINT AU DST - PATRIMOINE BATI	18/12/2020	2020-192	A	ingénieur/attaché territorial	attaché ou ingénieur territorial	attaché principal ou ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	COORDONNATEUR PETITE ENFANCE	25/11/2022	20221125CM150	A	EJE / Puériculteur / Attaché	EJE / Puériculteur	EJE de classe exceptionnelle / Puériculteur	OUI	TC	1		1
G3	ADJOINT AU DST - ESPACES PUBLICS ET BIODIVERSITE	18/12/2020-25/02/2022	2020-192/20220627CM104	A	ingénieur/attaché territorial	attaché ou ingénieur territorial	attaché principal ou ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE DES AFFAIRES SCOLAIRES	18/12/2020	2020-192	A	attaché territorial	rédacteur principal de 2e classe	attaché territorial	OUI	TC	1		1

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TT=temps non complet	EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	07/04/2023	
											EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
G3	RESPONSABLE SERVICE ANIMATION	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G8	AGENT ARCHIVES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 1e classe territoriale	NON	TC	1		0
G4	RESPONSABLE RPE INTERCOMMUNALITE	01/02/2019	2019-009	A	éducateur de jeunes enfants (EJE)	éducateur territorial jeunes enfants	éducateur territorial jeunes enfants	OUI	TC	1		1
G4	CHARGE DE COMMUNICATION EXTERNE - JOURNALISTE	24/06/2019-25/11/2022	2019-109/20221125CM150	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G4	CHARGE DE COMMUNICATION EXTERNE - JOURNALISTE	24/06/2019-25/11/2022	2019-109/20221125CM150	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien principal de 1e classe principal	OUI	TC	1		1
G4	RESPONSABLE SERVICE URBANISME	01/02/2019	2019-009	A	ingénieur territorial	ingénieur territorial	ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE PROPETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maitrise principal*	OUI	TC	1		0
G8	AGENT DE PROPETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maitrise principal*	OUI	TC	1		0
G4	RESPONSABLE CRECHE COLLECTIVE	01/02/2019 - 27/06/2022	2019-009/20220627CM104	A	puéricultrices	puéricultrice territoriale	puéricultrice territoriale	OUI	TC	1		1
G4	RESPONSABLE SERVICE LECTURE PUBLIQUE ET DOCUMENTATION	17/12/2021	2021-182	A	bibliothécaire	bibliothécaire territorial	bibliothécaire territorial	OUI	TC	1		1
G4	CHARGE MISSION PROJETS	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G4	CHARGE MISSION PROJETS	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		1
G4	CHEF DE BASSIN	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur des APS principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G4	CONTROLEUR DE GESTION	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G4	CONSEILLER DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	01/04/2022-27/06/2022	20200401CM050/20220627CM104	A	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G4	RESPONSABLE SERVICE BATIMENT	04/06/2021	2021-077	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien principal de 1e classe principal	OUI	TC	1		1
G4	RESPONSABLE SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT ET PREVENTION	18/12/2020	2020-192	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G4	RESPONSABLE ETAT CIVIL ELECTIONS CIMETIERE	20/12/2019	2019-233	A	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		0
G4	RESPONSABLE CRECHE FAMILIALE	01/02/2019 - 27/06/2022	2019-009/20220627CM104	A	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	OUI	TC	1		1
G4	CHARGE DE DEVELOPPEMENT EVENEMENTIEL ET CULTUREL			B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territoriale	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE CRECHE FAMILIALE	01/02/2019 - 27/06/2022	2019-009/20220627CM104	A	puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants	puéricultrice territoriale ou EJE territoriale	puéricultrice territoriale ou EJE territoriale	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE ANIMATION ET RESPONSABLE ESPACES ACCUEIL FAMILLES	25/02/2022	20220225CM030	B	adjoint administratif/rédacteur territorial	adjoint administratif ou rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territoriale	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SECTION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	assistant de conservation	assistant de conservation territorial	assistant de conservation territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	TECHNICIEN BERP ESPACE PUBLIC	01/02/2019	2019-009	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien territorial de 1e classe principal	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE DES MULTI ACCUEILS	01/02/2019	2019-009	A	éducateur de jeunes enfants	éducateur territorial jeunes enfants	éducateur territorial jeunes enfants classe exceptionnelle	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE DES MULTI ACCUEILS	01/02/2019	2019-009	A	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SERVICE PRODUCTION FLORALE ET BIODIVERSITE	01/04/2022	20200401CM050	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien territorial de 1e classe principal	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SECTION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	assistant de conservation	assistant de conservation territorial	assistant de conservation territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SECTION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	assistant de conservation	assistant de conservation territorial	assistant de conservation territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SECTION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	assistant de conservation	assistant de conservation territorial	assistant de conservation territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE DU RPE INTERCOMMUNALITE	01/02/2019	2019-009	A	éducateur de jeunes enfants	éducateur territorial jeunes enfants	éducateur territorial jeunes enfants	OUI	TC	1		1
G5	CHARGE DE COMMUNICATION INTERNE	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE COURRIER + ASSIST DIRECTION DGS	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SERVICE ESPACES VERTS/PROPRETE	01/02/2019	2019-009	B	technicien territorial/agent de maitrise	agent de maitrise ou technicien territorial	technicien principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	TECHNICIEN BATIMENT	01/02/2019	2019-009	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien territorial de 1e classe principal	OUI	TC	1		1
G5	CHARGE DE PROGRAMMATION	04/08/2021-2022.....	2021-077	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE CIMETIERE ELECTIONS	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	CONSEILLER INSERTION	01/02/2019	2019-009	A/B	assistant socio-éducatif/animateur territorial	animateur principal de 2e classe ou assistant socio éducatif ou rédacteur territorial	animateur principal de 1e classe ou assistant socio-éducatif territorial ou rédacteur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	CONSEILLER INSERTION	01/02/2019	2019-009	A/B	assistant socio-éducatif/animateur territorial	animateur principal de 2e classe ou assistant socio éducatif ou rédacteur territorial	animateur principal de 1e classe ou assistant socio-éducatif territorial ou rédacteur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE FORMATION EMPLOI COMPETENCES	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SERVICE PREVENTION SECURITE DES BATIMENTS	17/12/2021	2021-182	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien territorial de 1e classe principal	OUI	TC	1		0

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TNC=temps non complet	07/04/2023		EMPLOIS POURVUS
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	
G5	RESPONSABLE PROTECTION SOCIALE	01/04/2022-27/06/2022	20200401CM050/2020627CM104	B	attaché/rédacteur territorial	rédacteur territorial ou attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE CRECHE COLLECTIVE	01/02/2019 - 27/06/2022	2019-009/20220627CM104	A	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	Educateur Territorial Jeunes Enfants	OUI	TC	1		1
G5	COORDONNATEUR EQUIPE GESTIONNAIRE CARRIERE PAIE	01/04/2022	20200401CM050	B	redacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SERVICE SUPPORT DES BATIMENTS COMMUNAUX	17/12/2021	2021-182	B	technicien territorial/agent de maitrise	agent de maitrise ou technicien territorial	technicien principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	RESPONSABLE VOIRIE TX NEUFS ENTR SIGN	01/04/2022	20200401CM050	B	technicien/agent de maitrise	agent de maitrise ou technicien territorial	technicien principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G5	RESPONSABLE SERVICE ACCUEIL-ASSISTANAT DE DIRECTION RH	26/11/2021	2021-154	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		1
G5	CHARGE DES QUARTIERS	17/12/2021	2021-182	B	technicien territorial	technicien territorial	technicien principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		1
G5	RESPONSABLE CELLULE ADMINISTRATIVE	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur /adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR CHAUFFAGE-PLOMBERIE	01/02/2019	2019-009	C	agent de maitrise	agent de maitrise	agent de maitrise principal	OUI	TC	1		1
G6	EXPERT ALLOCATIONS RETOUR EMPLOI ET RELATIONS SOCIALES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G6	COORDINATRICE MENAGE	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique territorial/adjoint administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR TONTES ET TERRAINS SPORTIFS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PEINTURE	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	01/02/2019	2019-009	A	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants territorial	éducateur jeunes enfants territorial	OUI	TNC80%	1		1
G6	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	01/02/2019	2019-009	A	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants territorial	éducateur jeunes enfants territorial	OUI	TC	1		0
G6	RESPONSABLE SECTEUR TAILLES	18/12/2020	2020-192	C	agent de maitrise	agent de maitrise	agent de maitrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G6	REFERENT REUSSITE EDUCATIVE	23/09/2022	20220923CM118	B	animateur territorial	animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINTE AU RESPONSABLE AFFAIRES SCOLAIRES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PROPLETE/ESP VERTS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PROPLETE/ESP VERTS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PROPLETE/ESP VERTS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PROPLETE/ESP VERTS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	RESPONSABLE SECTEUR PROPLETE/ESP VERTS	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maitrise	adjoint technique territorial	agent de maitrise principal territorial	NON	TC	1		1
G6	COORDONNATEUR SERVICE MENAGE	18/12/2020	2020-192	C	adjoint technique territorial	adjoint technique	adjoint technique principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	RESPONSABLE PERISCOLAIRE	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur/adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		1
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	redacteur/adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial	rédacteur territorial principal de 2e classe	OUI	TC	1		0
G6	ASSISTANT DE DIRECTION	01/02/2019	2019-009	B/C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maitrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maitrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maitrise principal	NON	TC	1		1
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maitrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maitrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maitrise principal	NON	TC	1		1
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maitrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maitrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maitrise principal	NON	TC	1		1
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maitrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maitrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maitrise principal	NON	TC	1		1
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maitrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maitrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maitrise principal	NON	TC	1		1

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TC=temps non complet	07/04/2023		
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maîtrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maîtrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maîtrise principal	NON	TC	1	1	
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maîtrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maîtrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maîtrise principal	NON	TC	1	1	
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maîtrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maîtrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maîtrise principal	NON	TC	1	1	
G6	REFERENT ATSEM	01/02/2019	2019-009	C	ATSEM ou agent de maîtrise ou adjoint technique	adjoint technique ou ATSEM principal de 2e classe ou agent de maîtrise	adjoint technique ou ATSEM principal de 1e classe, agent de maîtrise principal	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR ELECTRICITE	12/03/2021	2021-031	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique à agent de maîtrise	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	EXPERT PAIE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR SERRE	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	EXPERT SECTION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	assistant de conservation	assistant de conservation territorial	assistant de conservation territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR CIMETIERE	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur principal de 1e classe territorial	OUI	TC	1	1	
G6	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur principal de 1e classe territorial	OUI	TC	1	1	
G6	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur principal de 1e classe territorial	OUI	TC	1	1	
G6	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur principal de 1e classe territorial	OUI	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR GARAGE	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	INSTRUCTEUR MARCHES PUBLICS	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR VOIRIE travaux / signalisation	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	0	
G6	RESPONSABLE SECTEUR VOIRIE travaux / signalisation	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR LOGISTIQUE	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	CHARGE FONCIER	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	REFERENT ASSURANCES	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territorial	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR MOBILIER JEUX TERRAIN DE SPORT	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DROITS DES SOLS	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DROITS DES SOLS	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	EDUCATEUR SPORTIF	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS/Animateur territorial	animateur territorial ou éducateur des APS	animateur principal 1e classe ou éducateur des aps principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	EDUCATEUR SPORTIF	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS/Animateur territorial	animateur territorial ou éducateur des APS	animateur principal 1e classe ou éducateur des aps principal de 1e classe	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SERVICE APPUI TECHNIQUE	25/02/2022	20220225CM030	C	adjoints techniques/agents de maîtrise	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique principal de 1er classe ou agent de maîtrise principal	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur-adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur-adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS	01/02/2019	2019-009	B/C	animateur-adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation à animateur territorial	animateur principal de 1e classe	OUI	TC	1	1	
G6	EXPERT PROGRAMMATION MEDIATHEQUE	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territorial	NON	TC	1	1	
G6	REFERENT PROTECTION SOCIALE	25/11/2022	20221125CM150	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	OUI	TC		1	0
G6	RESPONSABLE SECTEUR PARC ACTIVITE ARCHIMEDE	01/04/2022	20200401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	EXPERT PREVENTION RISQUES	01/02/2019	2019-009	B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	rédacteur principal de 1e classe territorial	NON	TC	1	1	
G6	RESPONSABLE SECTEUR POLYVALENT MENUISERIE SERRURERIE	17/12/2021	2021-182	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1	1	
G6	CONSEILLER NUMERIQUE	28/06/2021-24/09/2021	2021-095/131	B/C	rédacteur - Contrat de projet	rédacteur territorial principal de 1e classe	rédacteur territorial principal de 1e classe	OUI	TC		1	1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1	1	
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1	1	
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1	1	
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1	1	

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TTC=temps non complet	07/04/2023		
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019	2019-009	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019-25/11/2022	2019-009/20221125CM150	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	ASSISTANT-E DE GESTION	01/02/2019-25/11/2022	2019-009/20221125CM150	B/C	rédacteur*/agent de maîtrise/adjoint administratif/adjoint technique	adjoint administratif ou technique territorial	agent de maîtrise territorial, ou rédacteur territorial*	OUI	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TNC80%	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	CHEF D' EQUIPE SATELLITE RESTAURATION	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G4	RESPONSABLE SERVICE EMPLOI ET COORDONNATEUR DU TIERS-LIEU DE COMPETENCES ET TRANSITION	01/02/2019	2019-009	A	attaché territorial	attaché territorial	attaché territorial	OUI	TC	1		0
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		0
G7	OPERATEUR HAUTEMENT QUALIFIE	01/02/2019-18/12/2020	2019-009	C	agent de maîtrise/adjoint technique	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		1
G7	CHARGE DE PREVENTION	01/02/2019	2019-009	C	agent de maîtrise	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal territorial	NON	TC	1		1
G7	DOCUMENTALISTE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		1
G7	GESTIONNAIRE CARRIERE PAIE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		1
G7	GESTIONNAIRE CARRIERE PAIE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 1e classe territorial	NON	TC	1		1
G7	CHAUFFAGISTE ELECTRICIEN BATIMENT	18/12/2020-01/04/2022	2020-192/20220401CM050	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial	OUI	TC	1		0
G7	MECANICIEN	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise principal territorial*	NON	TC	1		1
G7	REFERENT ENTRETIEN	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	agent de maîtrise territorial*	NON	TC	1		1
G4	CHARGE D'OPERATIONS GRANDS TRAVAUX			A	ingénieur territorial	ingénieur territorial	ingénieur principal territorial	OUI	TC	1		0
G8	AGENT DE SURVEILLANCES DES VOIES PUBLIQUES	01/02/2019-14/02/2020	2019-009/2020-036	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE SURVEILLANCES DES VOIES PUBLIQUES	01/02/2019-14/02/2020	2019-009/2020-036	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE PROPRETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maîtrise principal*	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE PROPRETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maîtrise principal*	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE PROPRETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maîtrise principal*	OUI	TC	1		1
G8	AGENT DE PROPRETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maîtrise principal*	OUI	TC	1		1
G3	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER-PEF			B	rédacteur territorial	rédacteur territorial	attaché principal territorial	OUI	TC	1		0
G8	AGENT DE PROPRETE ESPACES VERTS	24/06/2019-24/09/2019	2019-109/2019-155	C	adjoint technique/agent de maîtrise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe ou agent de maîtrise principal*	OUI	TC	1		1

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TNC=temps non complet	07/04/2023		EMPLOIS POURVUS
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	
G8	GARDIEN DES STRUCTURES SPORTIVES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	GARDIEN DES STRUCTURES SPORTIVES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	GARDIEN DES STRUCTURES SPORTIVES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	GARDIEN DES STRUCTURES SPORTIVES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		0
G8	MACON	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G8	AGENT POLYVALENT	18/12/2020	2020-192	C	adjoint administratif/adjoint technique	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AGENT POLYVALENT	25/11/2022	20221125CM150	C	adjoint administratif/adjoint technique	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AGENT POLYVALENT	18/12/2020	2020-192	C	adjoint administratif/adjoint technique	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G5	ADJOINT AU RESPONSABLE RESTAURATION ET RESPONSABLE FETES ET CEREMONIES	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G8	JARDINIER HORT SERRE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G8	JARDINIER HORT SERRE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G8	JARDINIER HORT SERRE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 1e classe	NON	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	07/04/2023		C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		0
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TNC80%	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TNC80%	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TNC80%	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE OU CAP PETITE ENFANCE	01/02/2019-24/06/2019-25/02/2022	2019-009/2019-109/20220627CM104	C/B	auxiliaire puériculture et adjoint technique	adjoint technique ou auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial	adjoint technique principal 1e ou auxiliaire de puériculture principal de 1e classe	OUI	TC	1		1
G8	ASSISTANT ADMINISTRATIF	01/02/2019-14/02/2020-28/01/2022	2019-009/2020-036/2022.....	C	adjoint administratif ou adjoint technique	adjoint technique ou administratif territorial	adjoint technique ou administratif territorial principal de 1e classe	OUI	TC	1		1

COTATION	EMPLOI Libelle	EMPLOI crée par délibération du	n° délibération	CATEGORIE DE L'EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Grade d'entrée	Grade de sortie	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL article L332-1 au L332-28	DUREE TEMPS DE TRAVAIL TC=temps complet/TNC=temps non complet	07/04/2023		
										EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
NON CONCERNE	SAISONNIER AGENT REGISSEUR PISCINE	01/02/2019	2019-009	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif	adjoint administratif	OUI	TNC70%		1	0
NON CONCERNE	SAISONNIER MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	01/02/2019	2019-009	B	éducateur des APS	éducateur des APS	éducateur des APS	OUI	TC		2	0
NON CONCERNE	SAISONNIERS AGENTS ANIMATION ACCUEIL DE LOISIRS (vacances scolaires)	16/12/2022	20221216CM186	C	CEE/adjoint d'animation territorial	CEE/adjoint d'animation territorial	CEE/adjoint d'animation territorial	OUI	TC		12	0
NON CONCERNE	SAISONNIERS AGENTS ANIMATION vie associative, sportive, culturelle et engagement républicain	01/02/2019	2019-009	C	adjoint d'animation territorial	adjoint d'animation	adjoint d'animation	OUI	TC		2	0
NON CONCERNE	SAISONNIERS AGENTS ESPACES VERTS/PROPRETE Pôle développement du territoire et du patrimoine 2 mois	27/06/2022	20220627CM104	C	adjoint technique	adjoint technique	adjoint technique	OUI	TC		2	0
NON CONCERNE	VACATAIRES PARENTS RELAIS SERVICE MEDIATION	24/06/2019	2019-109	NC				NC	NC		6	1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	POLICIERS	01/02/2019	2019-009	C	Gardien brigadier et BCP	gardien brigadiers	brigadier chef principal	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	01/02/2019	2019-009	B	Chef de service de PM	Chef de service de Pm	chef de service de PM principal de 1e classe	NON	TC	1		1
REGIME PARTICULIER	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE DE PM	01/02/2019	2019-009/2021-077	B/C	Chef de service de PM/BCP PM	brigadier chef principal	chef de service de PM principal de 2e classe	NON	TC	1		1



Conseil municipal du 7 avril 2023

Projet de délibération n°15

Objet : Tableau des effectifs au 10 avril 2023

Le tableau des effectifs de la collectivité est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce tableau est régulièrement mis à jour. Il tient compte de toutes les modifications intervenues et les identifie en raison :

- de l'évolution de la réglementation,
- de l'organisation générale de la collectivité,
- des mouvements de personnel,
- de la gestion des carrières,
- de la réussite des agents aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- des nouvelles organisations entraînant créations et suppressions de postes,
- du nouveau protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- des transferts de compétences vers la métropole.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les nouvelles situations ou les nouvelles affectations des agents, il est donc nécessaire de transformer ou supprimer les postes, et mettre à jour l'effectif réel.

Suite à sa dernière adoption lors du conseil municipal du 16 décembre 2022, les changements suivants sont intervenus au tableau des effectifs, nécessitant sa modification.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer :

- deux postes de rédacteurs territoriaux
- un poste d'adjoint administratif

- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- un poste d'ingénieur principal
- trois postes d'adjoint technique
- un poste d'adjoint d'animation
- un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe

- *d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 10 avril 2023.*

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 AVRIL 2023

		06/02/2023		10/04/2023	
		effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"	effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"
EMPLOIS FONCTIONNELS	A. Directeur général des services	1	1	1	1
	A. Directeur général adjoint	2	2	2	2
	A. Directeur des Services Techniques	1	1	1	1
	A. Collaborateur de cabinet	2	2	2	2
	SOUS-TOTAL	6	6	6	6
FILIERE ADMINISTRATIVE	A. Attaché hors classe	0	1	0	1
	A. Attaché principal*	4	4	4	4
	A. Attaché*	17	11	17	11
	B. Rédacteur prin 1ère cl	4	4	4	4
	B. Rédacteur prin 2è cl	4	4	4	4
	B. Rédacteur **	9	7	11	9
	C. Adjoint adm. prin. 1ère classe *****	21	21	21	21
	C. Adjoint adm. prin. 2ème classe	16	16	16	16
	C. Adjoint administratif*** *****	12	12	13	11
	SOUS-TOTAL	87	80	90	81
FILIERE TECHNIQUE	A. Ingénieur principal *	4	4	5	4
	A. Ingénieur*	2	2	2	2
	B. Technicien principal 1ère classe **	4	4	4	4
	B. Technicien principal 2è classe **	1	1	1	1
	B. Technicien **	3	2	3	1
	C. Agent de maîtrise principal	15	15	15	14
	C. Agent de maîtrise	20	20	20	17
	C. Adjoint tech prin. 1ère classe	55	54	55	50
	C. Adjoint tech prin. 2ème classe	27	27	27	27
C. Adjoint tech. ***** **	83	79	86	79	
SOUS-TOTAL	214	208	218	199	
FILIERE SOCIALE	A. Puéricultrice	2	2	2	2
	A. Médecin de 1ère classe****	1	1	1	1
	A. Psychologue hors classe *****	0	0	0	0
	A. Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	0	0	1	1
	A. Educateur de jeunes enfants *	8	8	8	7
	A. Assistant socio-éducatif	1	1	1	1
	B. Auxiliaire de puér. Cl sup.	8	8	9	9
	B. Auxiliaire de puér. Cl normale	6	6	6	5
	C. A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	10	10	10	10
	C. A.T.S.E.M. principal de 2ème classe *****	3	3	4	4
SOUS-TOTAL	39	39	42	40	
FILIERE CULTURELLE	A. Bibliothécaire Principal	1	1	1	1
	A. Bibliothécaire	1	0	1	1
	B. Assistant de conservation principal 1ère classe	4	4	4	4
	B. Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1	1	1
	B. Assistant de conservation	1	1	1	1
	C. Adjoint du patr. ppal de 1ère cl.	7	7	7	7
	C. Adjoint du patr. ppal de 2ère cl.	0	0	1	1
C. Adjoint du patrimoine	1	0	1	0	
SOUS-TOTAL	16	14	17	16	
FILIERE ANIMATION	B. animateur ppal 1e	1	1	1	1
	B. animateur ppal 2e	2	2	2	2
	B. animateur *	3	3	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	3	3	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 2ème cl.	7	7	7	7
	C. Adjoint d'animation ***** **	49	48	50	47
SOUS-TOTAL	65	64	66	63	
FILIERE SPORTIVE	B. Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1	1	1	1
	B. Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	2	2	2	2
	B. Educateur des A.P.S.**/******	3	3	3	3
	SOUS-TOTAL	6	6	6	6
FILIERE POLICE	B. Chef de service de PM principal 1è cl	1	1	1	1
	C. Brigadier-chef principal	5	5	5	5
	C. Gardien-Brigadier	8	8	8	8
	SOUS-TOTAL	14	14	14	14

CATEGORIE A	47	41	49	42
CATEGORIE B	58	55	61	56
CATEGORIE C	342	335	349	327
Assistantes maternelles	17	17	17	17
TOTAL	464	448	476	442

ÉTAT DES DÉCISIONS

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Vu la délégation accordée au maire par délibération n°20220520CM074 du 20 mai 2022

Décision 2023/0033 du 3 février 2023 : Une cotisation pour l'adhésion au titre de l'année 2023, d'un montant de 6 335,89 €, est à verser au Centre Régional Information Jeunesse Centre - Val de Loire, 3 rue de la Cholérie – 45000 ORLEANS.

Décision 2023/0034 du 3 février 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Colette BERNEAU née GUEPROTTE, le renouvellement pour une durée de 15 ans, de la concession accordée le 2 janvier 2008 pour une durée de 15 ans, en date du 23 janvier 2023, pour valoir à compter du 3 janvier 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, située Carré : D - Ilot : DAB - Tombe n° : 21 - N° de registre : 4139 - Tarif : 105 €

Décision 2023/0035 du 6 février 2023 : Une convention de mise à disposition de la salle des fêtes, à titre gracieux, pour une résidence de reprise de spectacle est passée avec l'association NAGA PROD domiciliée 44 rue du pressoir neuf – 45 000 ORLEANS du 7 au 9 février 2023. A l'issue de cette résidence, l'association NAGA PROD proposera une représentation de « CHANTE POUR LUI », dans le cadre de la programmation culturelle, le vendredi 10 février à 20h00 à la salle des fêtes.

Décision 2023/0036 du 6 février 2023 : Les honoraires d'un montant de 1 500 € TTC, relatifs à une consultation juridique pour le dossier 221104, sont à régler à la SELARL Sonia KROVNIKOFF - Flora GALLY – 15 rue de la République - 45000 ORLEANS

Décision 2023/0037 du 6 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet les fournitures de livres reliés, de compacts disques et DVD pour la Médiathèque, lot N°3 – Livres reliés spécialement pour les bibliothèques : romans adultes grand public, BD adultes et jeunesse, mangas, livres jeunesse, est passé avec l'Entreprise RENOV'LIVRES SAS, 329 rue Pasteur, BP 30116 – 54715 LUDRES CEDEX, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé à 7 000 € TTC pour chaque période. La durée de l'accord-cadre est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. L'accord-cadre à bons de commande est reconductible de manière tacite trois (3) fois, sans pouvoir excéder quatre (4) ans

Décision 2023/0038 du 6 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet les fournitures de livres reliés, de compacts disques et DVD pour la Médiathèque, lot N°2 – Vidéos DVD : tous genres et tous publics, est passé avec l'Entreprise ATEL DIFFUSION AUDIOVISUEL, 41 rue des Envierges – 75020 PARIS, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé à 13 000 € TTC pour chaque période. La durée de l'accord-cadre est fixée à

compter du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. L'accord-cadre à bons de commande est reconductible de manière tacite trois (3) fois, sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0039 du 6 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet les fournitures de livres reliés, de compacts disques et DVD pour la Médiathèque, lot N°1 – Compacts disques musicaux pour un public jeunes et adultes, audiolivres, est passé avec l'Entreprise GAM, 7 route de Nanfray, CS 20298 – 74008 ANNECY CEDEX, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé à 7 000 € TTC pour chaque période. La durée est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. L'accord-cadre à bons de commande est reconductible de manière tacite trois (3) fois, sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0040 du 6 février 2023 : Une cotisation, au titre de l'adhésion pour l'année 2023, d'un montant de 123 €, est à verser à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret – 84 rue du Beuvron – 45160 OLIVET.

Décision 2023/0041 du 9 février 2023 : Une cotisation pour l'adhésion au titre de l'année 2023, d'un montant de 1 163 €, est à verser à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe - 20 rue d'Alsace Lorraine – 45000 ORLÉANS.

Décision 2023/0042 du 13 février 2023 : Un avenant à la convention d'honoraires est passé avec la SELARL CASADEI-JUNG – 10 boulevard Alexandre Martin - 45000 ORLEANS, pour le dossier 20190539.

Décision 2023/0043 du 14 février 2023 : Les honoraires d'un montant de 720 € TTC, relatifs à une consultation juridique, sont à régler à la SELARL CASADEI-JUNG – 10 boulevard Alexandre Martin - 45000 ORLEANS, pour le dossier 20210724.

Décision 2023/0044 du 14 février 2023 : Un contrat de vente ayant pour objet 2 représentations du spectacle « Le Mystère du gant – vaudeville à table » est passé avec :

- le Théâtre National Wallonie-Bruxelles F.U.P. dont le siège social est situé Boulevard Emile Jacqmain 111-115, 1000 Bruxelles, Belgique, producteur

- le Centre Dramatique National Orléans/Centre-Val de Loire, dont le siège est situé Théâtre d'Orléans, Boulevard Pierre Ségelle 45000 Orléans, organisateur.

pour un montant de 4 762,37 euros TTC.

Le contrat est conclu pour le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00 et le vendredi 13 janvier 2023 à 20h30, à la salle des fêtes de Saint-Jean de Braye (durée de la représentation 1 heure).

Décision 2023/0045 du 21 février 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Monsieur Marcel PITOIS et de Madame Christiane PITOIS née LECOMTE, une concession nouvelle d'une durée de 30 ans, à compter du 8 février 2022, d'une superficie de deux mètres carrés, à l'effet d'y fonder la sépulture située Carré D- Ilot DAD - Tombe n° 44 - N° de registre 4140 - Tarif 248 €

Décision 2023/0046 du 21 février 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Geneviève GRISART, une concession nouvelle d'une durée de 30 ans, à compter du 8 février 2022, d'une superficie de deux mètres carrés, à l'effet d'y fonder la sépulture située Carré D- Ilot DAD - Tombe n° 54 - N° de registre 4141 - Tarif 248 €

Décision 2023/0047 du 21 février 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal du Vieux Bourg, au nom de Monsieur Michel IOCHMANN et de Madame Pierrette IOCHMANN née MAGNY, le renouvellement pour une durée de 30 ans, de la concession accordée le 1^{er} juin 1993 pour une durée de 30 ans, en date du 10 février 2023, pour valoir à compter du 2 juin 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, située Carré C - Ilot CY - Tombe n° 05 - N° de registre 4142 - Tarif 248 €

Décision 2023/0048 du 21 février 2023 : Une convention ayant pour objet la mise à disposition du terrain synthétique du stade Marcel Thomas situé rue du Petit Bois est passée avec la Ligue Centre Val-de-Loire de football et le District du Loiret de football. La mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour les saisons 2022-2026 à raison de 3 mises à disposition par saison sur une durée n'excédant pas une journée.

Décision 2023/0049 du 21 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet l'achat de vêtements et accessoires pour la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye – lot 1 – Vêtements toutes catégories d'agents, est passé avec l'entreprise RIVOLIER père et fils – ZI Les Collonges – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour un montant maximum annuel fixé à 10 000,00 € HT. L'accord-cadre à bons de commande est conclu à compter du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible de manière tacite maximum trois (3) fois, par période de un (1) an sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0050 du 21 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet l'achat de vêtements et accessoires professionnels pour la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye – lot 2 – Accessoires et chaussures, est passé avec l'entreprise RIVOLIER père et fils – ZI les Collonges – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour un montant maximum annuel fixé à 10 000,00 € HT. L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible de manière tacite maximum trois (3) fois, par période de un (1) an sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0051 du 21 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet l'achat de vêtements et accessoires professionnels pour la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye – lot 3 – Combinaisons renforcées d'interventions, est passé avec l'entreprise RIVOLIER père et fils – ZI les Collonges – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT, pour un montant maximum annuel fixé à 10 000,00 € HT. L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible de manière tacite maximum trois (3) fois, par période de un (1) an sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0052 du 21 février 2023 : Un marché en procédure adaptée, ayant pour objet l'achat de vêtements et accessoires professionnels pour la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye – lot 4 – Vêtements et accessoires associés pour la brigade motorisée, est passé avec l'entreprise MARCK & BALSAN SAS – 74 rue Villebois Mareuil – 92230 GENEVILLIERS, pour un montant maximum annuel fixé à 7 000,00 € HT. L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible de manière tacite maximum trois (3) fois, par période de un (1) an sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Décision 2023/0053 du 27 février 2023 : Une convention est passée avec Monsieur Michel WENDLING, agissant au nom de Président de l'association Amasco, 21 rue de la Vanne 92120 Montrouge, pour la mise à disposition de locaux dans l'école Louis Petit 15 rue du Pont Bordeaux à Saint-Jean de Braye. La convention est conclue à titre gracieux pour les périodes suivantes : du 20 au 24 février 2023, du 24 au 28 avril 2023 et du 30 octobre au 3 novembre 2023.

Décision 2023/0054 du 27 février 2023 : Un avenant à la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement 32 rue de la Mairie est passé avec Monsieur Aboubacry SALL, pour prolonger la durée de mise à disposition d'un mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2023.

Décision 2023/0055 du 27 février 2023 : Un avenant à la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement 174 rue J. Zay, 2^{ème} étage, gauche, est passé avec l'AIDAPHI, 71 avenue D. Papin 45803 SAINT-JEAN DE BRAYE pour prolonger la durée de la mise à disposition de 3 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023.

Décision 2023/0056 du 27 février 2023 : Une cotisation, au titre de l'année 2023, d'un montant de 600 €, est à verser à l'association RESECO – 24 rue Paul BERT – 49100 ANGERS.

Décision 2023/0057 du 28 février 2023 : Un avenant à la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du logement situé 15 rue du Pont Bordeau, à l'étage, côté gauche, est passé avec AIDAPHI, dont le siège social est situé 71 avenue Denis Papin BP 80123 45803 SAINT-JEAN DE BRAYE CEDEX pour prolonger la durée de la mise à disposition de trois (3) mois, du 12 février 2023 au 11 mai 2023.

Décision 2023/0058 du 6 mars 2023 : Une cotisation, au titre de l'adhésion pour l'année 2023, d'un montant de 511 €, est à verser à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture – 81 rue de la Tour – 42000 SAINT ETIENNE.

Décision 2023/0059 du 6 mars 2023 : Un acte modificatif n°1 au marché N°19064R3000 ayant pour objet un contrat de vérification et de maintenance des portes, portails automatiques et portes sectionnelles, pour la commune de Saint-Jean de Braye et le SIRCO est passée avec l'entreprise SPIE INDUSTRIE TERTIAIRE – 4 avenue Jean Jaurès – TSA 30031 – 69551 FEYZIN (siret : 440 055 861 01781) pour un montant global et forfaitaire annuel de 5 353,07 € TTC, réparti comme suit :

- Part commune de Saint-Jean de Braye : 4 763,017 € TTC ;
- Part SIRCO : 589,60 € TTC.

Dans le cadre du groupement de commandes précité, dont la société SPIE INDUSTRIE TERTIAIRE est titulaire, la structure juridique de l'entreprise a évolué depuis le 1^{er} janvier 2023 avec une restructuration liée au développement de l'entreprise.

Le présent acte modificatif a pour objet de transférer le marché suite à l'absorption de l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE réalisée le 1^{er} janvier 2023.

L'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître du marché précité, est transférée à la société SPIE INDUSTRIE, dont le siège social est situé, Z.I. Montaudran – 70 Chemin de Payssat – 31400 TOULOUSE (siret : 844 606 723 00022), pour la part du marché qui lui est attribué.

Décision 2023/0060 du 7 mars 2023 : Une cotisation pour l'adhésion au titre de l'année 2023, d'un montant de 160 €, est à verser au Club des utilisateurs Orphée – 50 rue Léon Gambetta – 76290 MONRIVILLIERS.

Décision 2023/0061 du 6 mars 2023 : Une cotisation, au titre de l'adhésion pour l'année 2022, d'un montant de 110 €, est à verser à Images en Bibliothèque – 36 rue Godefroy Cavaignac – 75011 PARIS.

Décision 2023/0062 du 6 mars 2023 : Une cotisation pour l'adhésion au titre de l'année 2023, d'un montant de 225 €, est à verser Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire – RTES – 98 bis rue Brûle Maison - 59000 LILLE.

Décision 2023/0063 du 10 mars 2023 : Une convention pour la mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition du château des Longues Allées, est passée avec l'association « les Bricolos et Modélistes Abraysiens » – 31 rue de la République – 45800 Saint-Jean de Braye du 10 mars 2023 au 20 mars 2023.

Décision 2023/0064 du 6 mars 2023 : Les honoraires d'un montant de 1200 € TTC, relatifs à une consultation juridique, sont à régler à la SELARL Sonia KROVNIKOFF - Flora GALLY – 15 rue de la République - 45000 ORLEANS, pour le dossier 2203656-1.

Décision 2023/0065 du 7 mars 2023 : Les honoraires d'un montant de 1800 € TTC, relatifs à une consultation juridique, sont à régler à la SELARL Sonia KROVNIKOFF - Flora GALLY – 15 rue de la République - 45000 ORLEANS, pour le dossier 2203579-1.

Décision 2023/0066 du 6 mars 2023 : La présente décision abroge la décision 2023_0046 qui comporte une erreur sur l'année d'acquisition de la concession. Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Geneviève GRISART, une concession nouvelle d'une durée de 30 ans, à compter du 8 février 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Carré D - Ilot DAD - Tombe n° 54 - N° de registre 4141 - Tarif : 248 €.

Décision 2023/0067 du 6 mars 2023 : La présente décision abroge la décision 2023_0045 qui comporte une erreur sur l'année d'acquisition de la concession. Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Monsieur Marcel PITOIS et de Madame Christiane PITOIS née LECOMTE, une concession nouvelle d'une durée de 30 ans, à compter du 8 février 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, à l'effet d'y fonder la sépulture située Carré D - Ilot DAD - Tombe n° 44 - N° de registre 4140 - Tarif 248 €

Décision 2023/0068 du 6 mars 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Renée JOUSSELIN née REINAUDO, une concession nouvelle d'une durée de 15 ans, à compter du 22 février 2023, à l'effet d'y fonder la sépulture située Carré D - Ilot DL2 - Tombe n° 12 - N° de registre 4144 - Tarif 619 €

Décision 2023/0069 du 6 mars 2023 : Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Monsieur Pierre-Yves PEDEL et de Madame Bernadette PEDEL née POUSSE, une concession nouvelle d'une durée de 30 ans, à compter du 16 février 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, à l'effet d'y fonder la sépulture située Carré D - Ilot DAD - Tombe n° 43 - N° de registre 4143 - Tarif 248 €

Décision 2023/0070 du 6 mars 2023 : Une adhésion, au titre de l'année 2023, d'un montant de 30 €, est à verser au CRILJ - Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature pour la Jeunesse – 20 rue de Strasbourg – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

Décision 2023/0071 du 10 mars 2023 : Un contrat de cession tripartite ayant pour objet 2 représentations du spectacle « Un flocon dans ma gorge », est passé avec l'association « Compagnie JABBERWOCK » 13 rue Galpin Thiou – 37000 TOURS et la Scène O Centre – 22 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS pour un montant de 3711,91 euros TTC. La convention est conclue pour le mercredi 8 mars 2023 à 10h (séance scolaire) et à 15h (tout public) à la salle des fêtes de Saint-Jean de Braye.

Décision 2023/0072 du 10 mars 2023 : Une convention de résidence est passée avec l'association « Compagnie ô » – 53 rue Jean Racine – 45800 Saint-Jean de Braye, pour la mise à disposition du théâtre des Longues Allées dans le but du développement d'une activité de création du spectacle « TOC CATA ». La convention est conclue du lundi 20 février 2023 au mardi 28 février 2023, de 9h à 18h, pour 4 personnes. A l'issue de cette résidence, la « compagnie ô » proposera une sortie de résidence le mardi 28 février 2023.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 26 mai 2023**, salle du conseil municipal, à **18h00**.